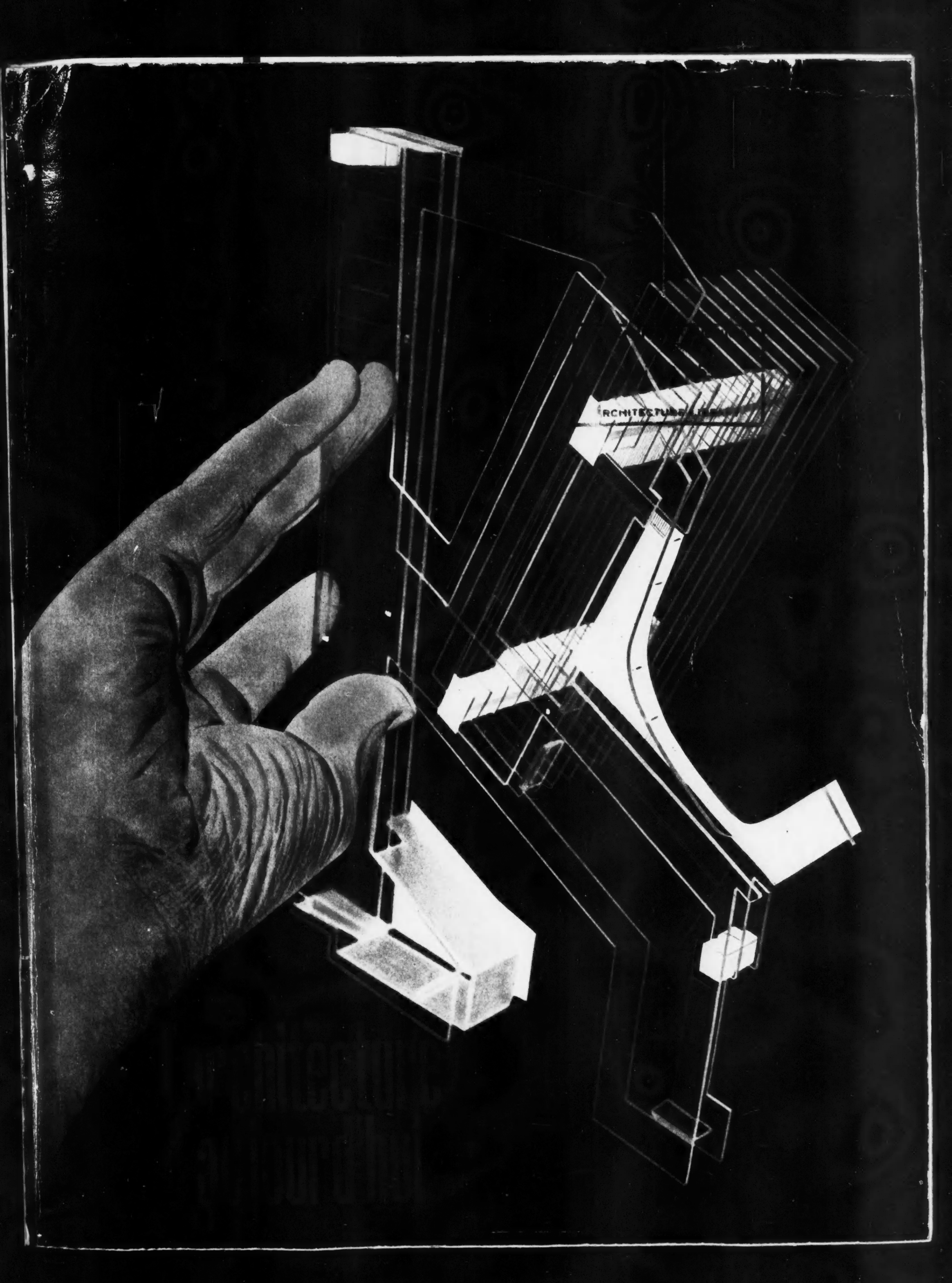

RCHITECTU

l'architecture d'aujourd'hui

André BLOC directeur général, Pierre VAGO président du comité de rédaction, Alexandre PERSITZ rédacteur en chef

architecture contemporaine

Numéro réalisé sous la direction d'André BLOC par Renée DIAMANT-BERGER Secrétaire de Rédaction

26e Année — Numéro 58 — Février 1955 Ce numéro : France : 1.200 Fr. Étranger : 1.250 Fr.

5, Rue Bartholdi, Boulogne (Seine) - Tél. : Molitor 61-80 - 81 - C.C.P. Paris 1519.97 - Abonnement un an : Six N°s : France et Union Française : 4.800 Fr. - Allemagne : D.M. 67,50 - Belgique : 775 Fr. belges - Suisse : 70 Fr. suisses - Autres Pays : 16 dollars - Directeur de la publicité : A. Margueritte - Numéro tiré à 14.500 ex. - Diffusion contrôlée par l'O.J.D

PROBLÈMES DE PARIS

Le Président du Conseil Municipal de Paris, M. le docteur Bernard Lafay, Ministre de la Santé Publique et de la Population, a présenté à la Session de novembre du Conseil Municipal un vaste travail d'analyse, de synthèse et de propositions, intitulé : *Problèmes de Paris,* avec pour sous-titre : *Esquisse d'un plan directeur et d'un programme d'action.*

A cette œuvre qui comporte un rapport de 260 pages et de nombreuses planches de constat, des schémas de circulation, des esquisses de quartiers remodelés et une proposition d'esquisse de plan directeur, a largement contribué l'architecte Raymond Lopez, auquel le Président Bernard Lafay a tenu à rendre hommage à la tribune de l'Assemblée Municipale.

Plutôt que de commenter ce que le Président Bernard Lafay a appelé modestement *Contribution aux travaux du Conseil Municipal,* nous préférons en donner les extraits, caractéristiques de l'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce considérable travail.

Tout d'abord, en exergue, le Président Lafay indique :

« Malgré les efforts entrepris qui se poursuivent sur un rythme croissant, Paris connaît une dramatique crise de l'habitat. L'intensité de la circulation risque, à bref délai, de mener la ville à un étouffement. La plupart des grands problèmes que pose la vie d'une métropole y exigent des aménagements rapides.

» Nous sentons tout le poids de ces menaces. Seule une politique à larges vues pourrait les faire disparaître.

» Une telle politique sous-entend à la fois un plan d'ensemble et un programme d'action. Personne ne le discute d'ailleurs ; cela ressort nettement des délibérations de notre Assemblée.

» Or nous ne possédons entièrement ni l'un ni l'autre, malgré nos efforts, car rien n'est devenu définitif, légal, depuis que nous avons approuvé — voici plusieurs années — des « avant-projets d'aménagements » conformes à la loi d'urbanisme du 15 juin 1943. Plus le temps passe, plus le travail considérable du Conseil Municipal risque de ne pas produire tous les fruits attendus.

» Dans ces conditions, il paraît opportun et urgent d'évoquer ce plan d'ensemble, ce programme d'action. Ce n'est pas là remettre en chantier une œuvre déjà accomplie, après les difficultés que l'on sait. C'est l'insérer dans de vastes perspectives réalisatrices et la transcrire — fût-ce au prix de modifications nécessaires à divers points de vue — dans un contexte de véritable urbanisme.

» Nous allons d'abord en montrer la nécessité et l'urgence. »

Après un bref aperçu historique sur les projets d'aménagement de Paris et les « Enseignements de l'Histoire », le rapport Lafay expose la « Situation actuelle », puis propose une méthode de travail et insiste en ces termes sur la notion d'urgence.

« Quelques précisions sont enfin nécessaires concernant cette notion de l'urgence que nous avons adoptée.

» Nul ne contestera sans doute que les questions posées par l'habitat et la circulation sont particulièrement angoissantes. Nous leur avons par conséquent consacré la plus grande attention et c'est dans ce domaine, notamment, que nous proposerons des opérations à mener rapidement, avec des moyens parfois nouveaux.

» Nous insistons tout spécialement sur le problème des îlots insalubres.

» En agissant ainsi nous pensons avoir également été animés d'un souci d'*efficacité,* précisément parce que tous les grands problèmes sont solidaires. Une meilleure répartition de la population, dans des immeubles mieux aménagés, conditionne les solutions que nous pouvons proposer aux problèmes de circulation, d'approvisionnement, d'équipement scolaire, sanitaire, culturel ou sportif. Cela n'est qu'un exemple. Toutes les questions d'urbanisme sont reliées de façon simple ou complexe, évidente ou non.

» Il en résulte qu'en agissant sur certaines d'entre elles nous agirons sur toutes, plus ou moins. Or nous sommes convaincus que le « logement » et la « circulation » sont dans cet ordre d'idées deux problèmes-clés. Nous essayons de les utiliser comme « levier » dans une politique d'ensemble.

» C'est ce qui explique que nous nous étendions plus longuement à leur sujet sans que l'on doive — nous y insistons et l'on s'en apercevra — relâcher, au contraire, les efforts dans les autres domaines.

» Ainsi nous pensons avoir concilié ces trois notions directrices, qui tiennent compte des points de vue humain et technique : urgence, efficacité, vue d'ensemble. »

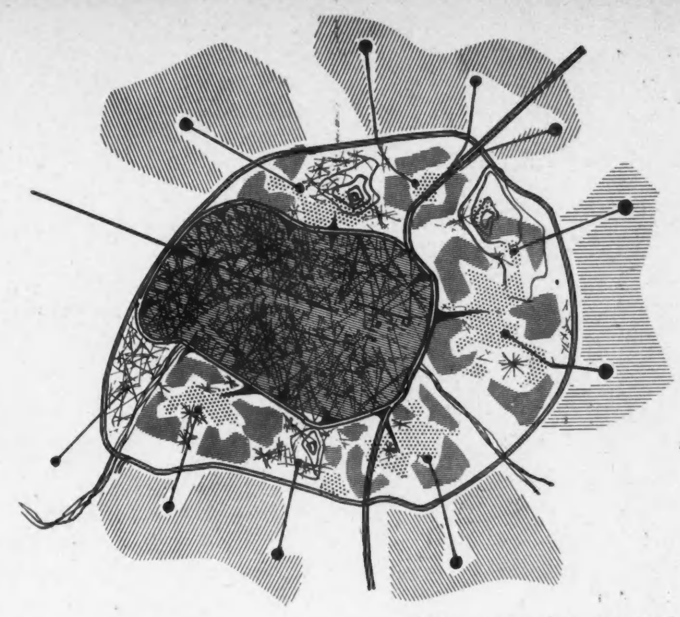
Traitant du problème de l'habitat, il aborde courageusement la question des terrains sous la rubrique « Libération du sol ».

« L'utilisation des terrains libres demande, nous l'avons vu, des solutions urgentes. Parallèlement il convient d'entreprendre la libération du sol ; mais cette tâche qui comporte également des urgences, doit être menée selon des vues plus larges, parfois à longue échéance.

» Le tracé du plan directeur que nous proposons traduit nos idées dans ce domaine. Les opérations successives demanderaient quelques décades. Nous en dégagerons plus loin les modalités. Expliquons pour l'instant les critères qui nous ont guidés.

» Nous sommes partis des notions suivantes, fondées sur des enquêtes menées sur place. Il existe un Paris « cristallisé » solidement implanté et souvent bâti pour durer, auquel il est difficile — et parfois peu souhaitable — de toucher. On peut en lire les limites sur le constat.

» Il correspond, en gros, au « centre de Paris » (sur les deux rives), au 16ᵉ arrondissement et à une partie du 17ᵉ arrondissement.



SCHEMA ORGANIQUE DE PARIS

Au centre : le Paris cristallisé.

En croissant : au Nord, à l'Est, au Sud et au Sud-Ouest, les quartiers périphériques, leurs cellules encore remodelables, et leurs jonctions avec les banlieues.

» En revanche, autour de cette zone se développe un vaste croissant où l'habitation est très souvent mal implantée et la vie urbaine en conséquence mal organisée. On y trouve les plages où a abouti l'exode provoqué par les opérations d'Haussmann, et tous les îlots insalubres.

» C'est dans ce « croissant » que nous envisageons les opérations de libération du sol, étant entendu d'ailleurs que nous évoquerons plus loin les améliorations à proposer pour la zone « cristallisée ».

» Voici donc nos principes d'action :

» 1° *Eloigner de Paris tout ce qui est nuisible ou non indispensable.*

» *a)* Il en est ainsi des entrepôts (construits ou non) demeurés là où ils n'ont plus raison d'être (disparition des gares d'arrivée des matériaux, modifications dans l'organisation des transports). Plusieurs centaines d'hectares sont ainsi occupés par des dépôts de bois, charbon, ferraille, pavés.

b) Usines à développement sporadique, sans plan d'ensemble, gagnant hangar par hangar au centre de cours que bordent des immeubles d'habitation. Certaines de ces installations sont d'ailleurs très précaires, d'autres insalubres ou dangereuses (matières inflammables) ; l'usine à gaz de la Villette occupe 20 hectares.

» *c)* Certains centres hospitaliers (voir plus loin la politique préconisée par le Ministère de la Santé Publique à ce sujet) comme les hôpitaux psychiatriques ou de chroniques ;

» *d)* Certains espaces occupés par la S.N.C.F. (450 hectares au total dans Paris). Rappelons que les gares ont primitivement été construites à la périphérie de la capitale et qu'elles ont été solidement implantées par la suite, mais à une époque qui ignorait l'automobile et où l'on allait chercher les marchandises en voitures à cheval... ou à bras.

» 2° *Les immeubles insalubres classés.*

» Nous traitons par ailleurs plus complètement de la question.

» 3° *Les immeubles insalubres non classés.*

« Nous nous bornerons, à ce sujet, à rappeler la délibération du Conseil municipal, en date du 30 mars 1954 (sur proposition de MM. Levêque et Vergnolle) qui énumère très complètement les critères à prendre pour base en vue de déclaration d'insalubrité.

» 4° *Les immeubles de faible hauteur et en mauvais état.*

» Nos critères à ce sujet sont explicités graphiquement.

» Nos études sur plans ont été complétées par de longues et minutieuses enquêtes sur place. Ce faisant, nous avons remarqué d'ailleurs que de très nombreux chantiers s'ouvrent actuellement à Paris et que, d'ores et déjà, certains d'entre eux limitent les opérations que nous envisageons. Il est donc urgent que la capitale possède son plan directeur. »

Il indique ensuite sur quelles bases le sol libéré devrait être utilisé.

Politique générale : les groupes d'îlots

« Les dispositions transitoires adoptées par le Conseil municipal en décembre 1950, constituant le « premier train » d'un avant-projet d'aménagement de Paris ont, on le sait, désigné les îlots à réaménager et préconisé qu'ils soient répartis en trois catégories A-I, A-P, A-D, selon que l'opération est plus ou moins aisée. Le principe de cette répartition paraît opportun et a été jugé généralement comme tel.

« Nous pensons par contre qu'un bien plus grand nombre d'îlots doivent être prévus comme *remodelables* si l'on veut vraiment envisager l'ensemble du problème. Dans la pratique c'est l'ensemble du « croissant » désigné plus haut qui doit être examiné sous cet angle. Nous ne toucherons pas (sauf en matière d'amélioration de la circulation) au « Paris cristallisé », mais nous nous efforcerons de recréer une vie urbaine dans tout le nord, l'est et le sud.



» Dans cette partie, nous préconisons un remodelage par groupe d'îlots. Ceux-ci seront classés, à l'instar de ce qui a été précédemment décidé, en trois catégories :

» 1° *Remodélation immédiatement réalisable.* — Ilots et groupes d'îlots où il existe une large proportion de terrains libres, libérables à brève échéance par expropriation (îlots insalubres) ou par création d'associations syndicales de propriétaires. Les immeubles à conserver seront incorporés dans le plan-masse du groupe ou de l'îlot.

» 2° *Remodélation possible dans un temps relativement court.* — Ilots et groupes d'îlots où existe une forte proportion d'immeubles vétustes, de qualité médiocre, de hauteur faible (2 à 3 étages), et qui sont semés d'installations industrielles précaires. Les immeubles à conserver y sont plus nombreux.

» 3° *Remodélation possible dans un temps moins rapproché.* — La situation est évaluée en fonction des critères précédents, mais les immeubles à conserver dominent ou semblent devoir, par leur situation, rendre plus malaisée l'étude d'un plan d'ensemble cependant souhaitable car l'autorisation d'y construire « en bouche-trou » en condamnerait la rénovation.

» Les plans-masse des îlots de première catégorie doivent être dressés et approuvés d'urgence. »

Puis il attaque la question de la circulation sous la forme suivante :

« Le problème est de permettre une circulation plus rapide dans la capitale où l'on rencontre des concentrations de véhicules de plus en plus fortes au fur et à mesure que l'on se rapproche du centre.

« Il s'agit donc d'assurer leur meilleure répartition et d'empêcher autant que possible l'afflux de voitures au cœur de la ville.

» En se plaçant d'abord à l'échelle de la ville tout entière, on doit par conséquent s'efforcer :

» 1° *D'empêcher la pénétration de véhicules qui n'y ont que faire ;*

» 2° *De mieux répartir ceux qui doivent y entrer.*

» Cela nous a entraîné à prévoir une rocade périphérique dont nous préciserons plus loin les fonctions.

» Cependant cette première solution ne résout que partiellement les problèmes de l'encombrement du centre. En ce qui concerne ce dernier, les mêmes propositions se retrouvent. On doit s'efforcer :

» 1° *D'empêcher la pénétration de véhicules qui n'y ont que faire ;*

» 2° *De mieux répartir ceux qui doivent y entrer.*

» Cela nous a entraîné de façon analogue à prévoir une voie circulaire intérieure à trafic rapide. Elle aura pour but de recueillir tangentiellement les courants venant de la périphérie et de permettre l'éclatement des véhicules soit vers le centre (en un point proche de la destination finale), soit vers la périphérie, dans les mêmes conditions, sans qu'on ait eu à pénétrer au centre. Un mouvement tout à fait semblable s'effectuerait, grâce à elle, en sens inverse, du centre vers la périphérie.

» Deux précisions sont à ajouter :

» 1° Il n'a pas paru nécessaire de prévoir plus d'une voie circulaire intérieure pour demeurer à l'échelle humaine et à celle de la vie ;

» 2° Le « centre » dont nous parlons sera plus nettement défini par le tracé de la circulaire que nous définirons plus loin.

» Ajoutons pourtant que cette circulaire intérieure ne vise nullement à couper Paris en deux parties distinctes. Il s'agit d'une voie d'un caractère totalement différent de celui du réseau actuel et qui ne l'exclut pas.

» Ces deux opérations d'aménagement de circulaires, essentielles, permettraient l'élimination des véhicules qui n'ont que faire soit au centre de Paris, soit dans Paris même, elles assureraient la meilleure répartition de ceux qui doivent y pénétrer.

» Resterait dès lors un nouveau problème à résoudre : faciliter la circulation des véhicules qui ont quitté les circulaires. Notons qu'elle serait déjà facilitée par les premières opérations mais il sera nécessaire de compléter ces mesures par des travaux de nature différente selon qu'il s'agirait du Paris central ou du Paris pour lequel une remodélation est envisagée.

» Enfin pour compléter l'ensemble du système et assurer de façon entièrement satisfaisante la jonction des plus grands courants nationaux et continentaux qui passent par Paris, en même temps que les trafics de pointe saisonniers ou hebdomadaires nous avons été amené à prévoir un grand axe de circulation nord-sud, ou plutôt sud-nord-est, mais qui ne contribue pas à encombrer la circulation interne parce qu'il est relié seulement avec la circulaire intérieure. »

Enfin après avoir étudié la presque totalité des problèmes intéressant le ravitaillement, l'équipement hospitalier, l'enseignement, les îlots insalubres, les espaces verts, les transports en commun, les parkings aériens et souterrains et le financement des opérations proposées, le rapport du Président B. Lafay conclut :

« Paris, création continue, évolua d'abord dans les limites imprécises dont se dégagèrent peu à peu, au cours des siècles, *des cadres et des impératifs* plus ou moins stricts.

» Durant ces siècles de mouvance, les seules contraintes de l'évolution de notre capitale furent les conditions géopraphiques (par exemple l'existence des collines et des vallées : plaine de Grenelle, plaine de Vaugirard, Montparnasse, Montrouge, vallée de la Bièvre, vallée de la Seine, montagne Sainte-Geneviève, plaine Saint-Denis, Montmartre, colline de Belleville, etc.), économiques, Paris s'affirmant comme passage du flux des forces naissantes du monde occidental, et stratégiques.

» Simultanément, notre ville devenait le centre de prédilection des échanges culturels.

» L'axe primitif nord-sud de Paris bascula lors de l'enfantement de l'unité française, et s'affirma un axe ouest-est, moins logique certainement, mais somptuaire et triomphal, au long du fleuve, exprimant la volonté royale dans le choix de ses demeures : Bastille, Arsenal, Louvre.

» On vit alors se former un noyau de cristallisation qui s'allongea sur cet axe est-ouest jusqu'à la rencontre des obstacles géographiques constitués par la Seine et le mont Valérien, la colline de Chantecoq (rond-point de la Défense) et qui groupa les châteaux, les résidences, les hôtels particuliers et leurs prolongements commerciaux tout au long des deux rives de la Seine.

» Ce noyau quasi-homogène se solidifia, particulièrement au temps d'Haussmann, et il a encore devant lui, vraisemblablement, plusieurs siècles d'existence.

» Il serait, à notre avis, vain de vouloir actuellement le transformer.

» Tout autour de ce noyau solide, sur ses franges, dirons-nous, se constituèrent en même temps de petites cristallisations partielles englobant cette fois les anciens villages de Grenelle, Vaugirard, Charonne, Belleville, etc., et laissant entre elles des intervalles non bâtis dont on retrouve encore les traces de nos jours.

» De ces deux modes de formation de la ville résultent un déséquilibre et une dysharmonie qui nous frappent.

» Or, si nous ne pouvons plus agir sur le noyau cristallisé et désormais bien fixé, nous pouvons encore agir sur les cellules dont la cristallisation n'est pas terminée, en tentant de donner à cet achèvement un sens, en l'orientant et l'harmonisant avec la première cristallisation.

» Notre action portera donc sur les « intervalles » précédemment évoqués. Elle aura pour but d'y créer de nouvelles cellules urbaines vivantes, sous la forme d'*unités de voisinage*, par regroupement d'îlots remodelables, unités qui pourront compter de 6.000 à 10.000 habitants, réunies elles-mêmes en quartiers autour des points de cristallisation primitifs.

» Enfin les « quartiers » ainsi constitués de façon rationnelle s'assembleront en « zones » qui, reliées au noyau central homogène et quasi inchangé, le continueront jusqu'aux limites de Paris et au-delà, vers les banlieues qui devraient être le prolongement naturel, organique, de la cité.

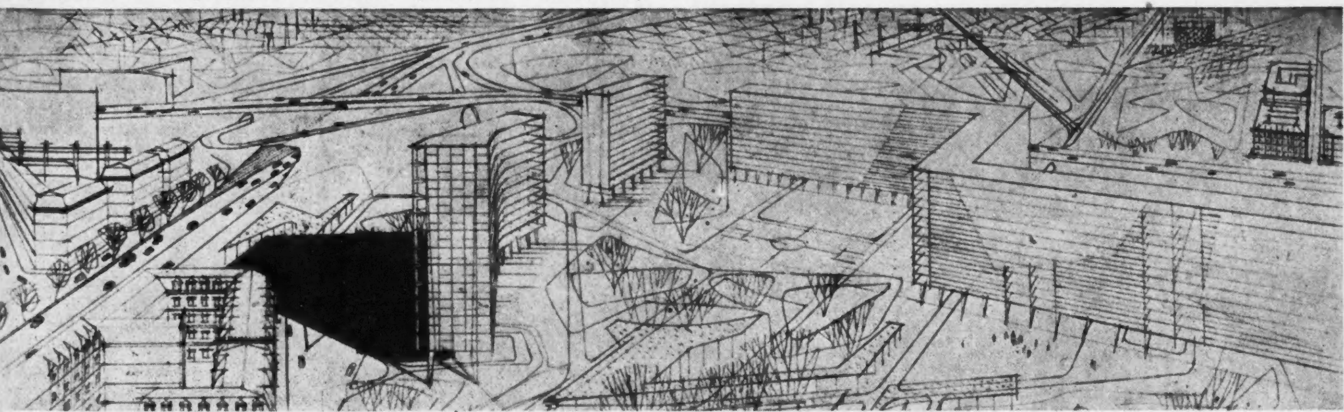
» Ainsi, au développement arbitraire de l'axe est-ouest qui ne peut se prolonger sans fin, serait substitué un développement d'ordre biologique, cohérent et logique, que nous avons tenté d'exprimer dans notre esquisse de plan directeur.

» Ce développement dissocié des axes abstraits qui ne suffisent plus à assurer le passage des courants de circulation venant du reste du pays et des nations voisines, serait mieux alimenté par le réseau routier dont il est parlé plus avant, principalement par cette grande nouvelle voie nord-est, sud-est par laquelle passerait tout normalement le flux des forces économiques européennes (Belgique, Ruhr, Sarre, etc.) reliées ainsi aux zones d'activité du centre et du sud de la France (Bordeaux, Marseille, Bassin méditerranéen).

» Paris, structure urbaine promise de tous temps aux plus hautes fonctions qui puissent échoir à une cité, reprendrait alors, croyons-nous, ce que les philosophes de la structure nomment « une bonne forme », une forme « prégnante », c'est-à-dire utile, efficace au maximum, apte à réaliser toutes ses possibilités, pleinement adaptée à ses fonctions, et par là même — par surcroît, dirait Aristote — esthétique. »

Le texte du rapport, dont nous donnons ici un large extrait, a été rédigé avec la collaboration de Mlle Jacqueline Taffani et de Pierre Le Bras.

Ce que pourrait être un groupe d'îlots remodelés. A gauche, immeubles conservés.







GROUPE ESPACE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 FÉVRIER 1955

On reconnait en haut de page : Mme Sonia Delaunay, MM. R. Buron, E. Claudius Petit, A. Bloc et, en bas de page : un groupe d'architectes et diverses personnalités.

L'Assemblée Générale s'est tenue sous la présidence d'André Bloc, qui a abordé les problèmes posés par les expositions d'ensemble du Groupe et exposé les résultats obtenus par l'exposition de Biot. Il insiste d'autre part sur le fait que l'architecture doit être une œuvre commune à l'architecte, au peintre et au sculpteur. La conception plastique est un tout. Il a invité les architecte à envisager ainsi les problèmes.

NOUVELLES ADHESIONS

Mme Sonia Delaunay présente ensuite les dernières adhésions ratifiées par les Membres du Bureau et du Comité : MM. Alcopley, Breuil, Triggvadottir, Vasarely, peintres ; Schiller, Teilaud, architectes et Cappelli, membre sympathisant.

EXPOSITION DE ZURICH

Le sculpteur Gisiger, vice-président du Groupe Espace suisse, renseigne l'Assemblée sur le projet d'exposition de ce Groupe, qui aura lieu au printemps 1956, au Kunstgewerbemuseum à Zurich. Il rappelle le programme, tel qu'il a été esquissé dans notre précédent numéro (voir L'A.A. n° 57, page V). Le bureau du Groupe Espace suisse mettra très prochainement sur pied un programme pour l'organisation des travaux. Chaque secteur de l'exposition serait dirigé par un architecte qui choisirait les artistes avec lesquels il aurait à collaborer. Il est bien entendu que l'architecte Alfret Roth, président du Groupe suisse, qui a établi le programme général de cette exposition, en dirigerait aussi l'exécution.

EXPOSITION AU PARC DE SAINT-CLOUD

M. Chéreau, Président-Directeur de « Formes et Techniques » est invité à entretenir l'auditoire de la Première Exposition Internationale des Matériaux et Equipements du Bâtiment et des Travaux Publics. Il rappelle les objectifs. Cette manifestation essentiellement technique, constituera un rendez-vous périodique international en France, de tous les professionnels de la construction. Ce rendez-vous ne sera pas seulement le lien de confrontation des moyens techniques présentés par les exposants, mais aussi celui des idées. En conséquence, la manifestation de Saint-Cloud doit permettre d'étudier des problèmes d'ordre professionnels ou esthétiques. C'est la raison pour laquelle le Groupe Espace est convié à apporter son concours à cette importante exposition.

Un projet, présenté par I. Schein doit être étudié par une Commission composée de MM. Béraud, Candilis, Fasani, Jean George, Herzele, Lienard, Provelenghios, Schöffer.

Enfin, M. André Bloc donne lecture d'une motion concernant la « Synthèse des Arts et l'Unesco » proposé par le Bureau est votée à l'unanimité. Nous en donnons ci-dessous le texte intégral.

A l'issue de cette Assemblée, un dîner amical a réuni, au Restauarnt Renault à Puteaux, près de 120 personnes autour de MM. R. Buron et E. Claudius Petit, anciens ministres. Les Membres présents ont eu, au cours de cette soirée, le plaisir de voir un film en couleurs, réalisé à Biot, par M. Fasani.

LA SYNTHESE DES ARTS ET L'UNESCO

Au moment où l'on entreprend la construction du nouveau siège de l'UNESCO à Paris, le Groupe « Espace » croit devoir rappeler, aux responsables de cette importante réalisation, quelques principes essentiels dont la valeur permanente a été affirmée au cours des dernières années par l'Association dite Groupe « Espace ».

Nous empruntons l'excellent texte suivant au professeur Hadi Bara, fondateur du Groupe « Espace » turc :

« La synthèse des arts ne consiste pas à placer des sculptures et des peintures dans des cadres architecturaux ou naturels aussi appropriés soient-ils ; ceci relèverait finalement du programme d'un musée.

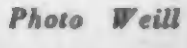
» La véritable synthèse, croyons-nous, est dans l'œuvre architecturale même et commence dès les premiers stades de sa conception. Autrement dit, d'une façon idéale, il ne s'agirait plus de l'harmonisation d'œuvres de peinture, de sculpture et d'architecture conçues en tant que telles, mais plutôt de la collaboration de l'architecte, du sculpteur et du peintre en vue de la réalisation d'une œuvre unique, d'un tout plastique et des relations de cet ensemble avec l'extérieur.

» Cette déclaration pourrait être interprétée comme la négation de la sculpture et de la peinture en tant qu'arts autonomes et dans le sens où on les comprend encore de nos jours. Nous ne voulons évidemment pas parler de la peinture de chevalet, ni des compositions sculpturales sur un thème abstrait ou autre. Mais il ne suffit pas, à notre avis, de remplacer des fresques ou des sculptures figuratives par des peintures ou des volumes abstraits pour que le problème se trouve résolu. Ceux-ci doivent être conçus en vue du cadre auquel ils sont destinés. Tout au plus pourrait-on dire que, débarrassées de leurs entraves figuratives, les œuvres abstraites ont plus de « chances » de s'adapter à leur cadre, l'architecture étant elle-même un art abstrait. Mais une telle conception du problème ne pourrait, dans le cas le plus favorable, que permettre une synthèse *a posteriori* d'une manière assez analogue à celle des grandes époques de l'art dit classique. Autrement dit, il s'avère nécessaire d'approfondir le mécanisme de la synthèse pour arriver à une réussite plastique totale issue de considérations diverses d'ordre fonctionnel, constructif, plastique, etc. »

En un mot et selon nous, l'art plastique pourrait être défini dans son unité fondamentale par le mot « urbanisme ».

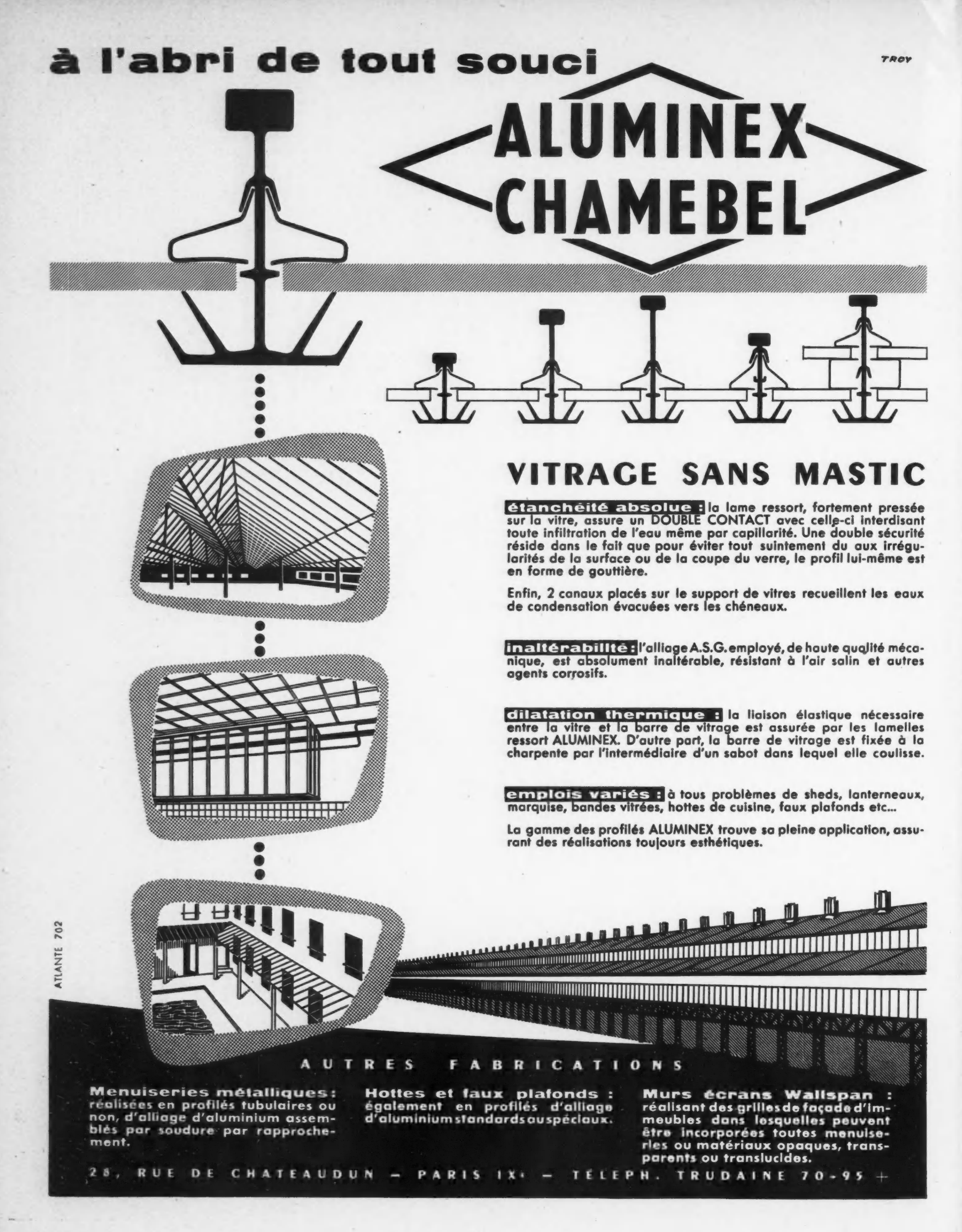
Il n'est peut-être pas trop tard pour rappeler ces très importantes considérations aux responsables du nouveau siège de l'UNESCO et le Groupe « Espace » parisien croit devoir prendre l'initiative de les exposer au nom des Groupes « Espace » de différents pays : Suisse, Angleterre, Italie, Suède, Belgique, Turquie.

Il serait regrettable que les nombreuses œuvres d'art, qui ne manqueront pas d'être commandées aux artistes à l'occasion de la construction de l'édifice symbolique de l'UNESCO, ne soient pas intégrées dans l'œuvre architecturale.


Photo Weill







à l'abri de tout souci
TROY
ALUMINEX
CHAMEBEL
VITRAGE SANS MASTIC
étanchéité absolue : la lame ressort, fortement pressée sur la vitre, assure un DOUBLE CONTACT avec celle-ci interdisant toute infiltration de l'eau même par capillarité. Une double sécurité réside dans le fait que pour éviter tout suintement du aux irrégularités de la surface ou de la coupe du verre, le profil lui-même est en forme de gouttière.
Enfin, 2 canaux placés sur le support de vitres recueillent les eaux de condensation évacuées vers les chéneaux.
inaltérabilité : l'alliage A.S.G. employé, de haute qualité mécanique, est absolument inaltérable, résistant à l'air salin et autres agents corrosifs.
dilatation thermique : la liaison élastique nécessaire entre la vitre et la barre de vitrage est assurée par les lamelles ressort ALUMINEX. D'autre part, la barre de vitrage est fixée à la charpente par l'intermédiaire d'un sabot dans lequel elle coulisse.
emplois variés : à tous problèmes de sheds, lanterneaux, marquise, bandes vitrées, hottes de cuisine, faux plafonds etc...
La gamme des profilés ALUMINEX trouve sa pleine application, assurant des réalisations toujours esthétiques.
ATLANTE 702
AUTRES FABRICATIONS
Menuiseries métalliques : réalisées en profilés tubulaires ou non, d'alliage d'aluminium assemblés par soudure par rapprochement.
Hottes et faux plafonds : également en profilés d'alliage d'aluminium standards ou spéciaux.
Murs écrans Wallspan : réalisant des grilles de façade d'immeubles dans lesquelles peuvent être incorporées toutes menuiseries ou matériaux opaques, transparents ou translucides.
28, RUE DE CHATEAUDUN — PARIS IXe — TELEPH. TRUDAINE 70-95 +

PRIX D'ARCHITECTURE DU C.E.A.

Le grand prix d'architecture, décerné chaque année par le Cercle d'études architecturales, vient d'être attribué à M. Georges-Henri Pingusson, membre de notre Comité de Patronage.

Architecte D.P.L.G., architecte en chef de la reconstruction de la Moselle, membre du Comité national de la construction, chef d'atelier à l'Ecole des Beaux-Arts, urbaniste des bassins sidérurgiques et houillers de Lorraine, le lauréat a construit l'hôtel Latitude 43 à Saint-Tropez, en 1931 ; l'ambassade de France en Sarre, qui se termine actuellement, des cinémas, des écoles, des centrales électriques, et abordé tous les problèmes.

Président honoraire de l'Union des artistes modernes, il n'a dédaigné aucun domaine ; dès 1934, avec Francis Jourdain, il créa le mouvement Formes utiles, qui réhabilitait l'objet utilitaire, et à l'Exposition de l'Urbanisme, en 1948, sa maison préfabriquée fut très remarquée. Georges-Henri Pingusson a mis son talent au service d'un idéal esthétique humain.

RICHARD NEUTRA

Se rendant au Pakistan pour y construire l'ambassade des Etats-Unis, Richard Neutra a eu l'aimable pensée de s'arrêter 24 heures à Paris pour y rencontrer ses amis. Regrettant que le séjour de cet illustre architecte à Paris soit aussi bref, nous avons tout de même été heureux de le retrouver pour un trop court moment en compagnie de Mme Richard Neutra.

COMITE D'ACTION POUR L'ACCES AU TITRE D'ARCHITECTE

Les diverses tentatives faites par la Direction de l'Ordre des Architectes depuis la Libération pour homologuer la législation de 1940, par laquelle le Gouvernement de Vichy créait la « Corporation » des Architectes n'avaient pas abouti. Le rapport de M. Deixonne, député, tend, sous le couvert de modifications partielles, à faire légitimer cet acte de Vichy par l'Assemblée Nationale. Les cadres et techniciens de l'Architecture s'opposent à cette manœuvre. Ils se sont constitués en Comité d'Action (C.A.A.T.A., 38, rue des Maronites, Paris-20°), groupant les quatre centrales syndicales ainsi que les principales organisations professionnelles de France et d'Afrique du Nord.

Le Comité d'Action réclame l'affirmation du principe de la liberté de création en matière d'Architecture. En effet, l'existence d'une école officielle excluant toutes tendances non conformistes entraîne, à court terme, une sclérose de l'Architecture. Ni Le Corbusier, ni A. Perret, n'auraient eu la possibilité de créer en tant qu'architectes avec ces dispositions. N'oublions pas, par ailleurs, que dans le même temps, l'on s'était essayé à imposer aux peintres, sculpteurs, et graveurs, des conditions identiques !

Le Comité réclame la possibilité, pour toutes les écoles et tous les individus, de faire la preuve devant la nation de leurs qualités. Le Comité s'étonne par ailleurs que l'on refuse la qualité d'architecte à des personnes qui ont démontré, dans la pratique de leur art, qu'elles en avaient les capacités et, qui plus est, sont reconnues comme telles par les Conventions collectives.

Aussi bien, le Comité demande à ce que soit revisé l'ensemble de la question et, qu'à cet effet, le rapport de M. Deixonne retourne en Commission parlementaire.

PROBLEMES D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Le dimanche 20 mars 1955 un groupe d'élèves Architectes avait convié des personnalités de tous les milieux à une première discussion sur les problèmes que pose l'organisation de la Ville. Dans le cadre de l'Abbaye de Royaumont et avec l'appui du Cercle Culturel, un entretien animé s'établit autour de projections classées selon les préceptes de la Chartes d'Athènes. Devant le succès de cette première réunion, le groupe se propose d'organiser d'autres rencontres, et même un Congrès International au cours de l'été prochain. La prochaine rencontre prévue sur le thème « Habiter » le 22 mai 1955, à 17 heures, à l'Abbaye de Royaumont.

MISSION DE L'O.N.U. A LA COTE-DE-L'OR

La mission d'Assistance Technique des Nations Unies, composée de M. C. Abrams (U.S.A.), Dr O. Kœnigsberger (Inde) et M. V. Bodiansky (France), a quitté la Côte-de-l'Or le 29 janvier 1955. En attendant leur rapport définitif, des recommandations ont été établies sur nombre de sujets, allant des objectifs de la politique du logement à la production locale de la chaux.

Les recommandations les plus importantes concernent la réorganisation et la simplification progressives des titres de propriété sans qu'on ait besoin de recourir à des réformes et à des dépenses considérables ; la formation de sociétés de prêts immobiliers (building and loan societies) et le lancement d'un programme de prêt à la toiture pour les familles à revenu modeste ; le développement de la formation professionnelle et l'institution d'une école destinée à former des « praticiens généraux » de l'habitat ; la réduction des coûts de la construction par la création d'un centre d'études et d'un institut de recherches dans le domaine du bâtiment, ainsi que de l'organisation de l'industrie artisanale pour la fabrication d'éléments de construction.

Le rapport recommande aussi la désignation d'un coordinateur de la politique du logement (housing coordinator) qui serait nommé par les Nations Unies et destiné à être attaché au cabinet du Premier Ministre.

CONFERENCE DES ARCHITECTES DES PAYS DE DEMOCRATIE POPULAIRE

BUDAPEST, FEVRIER 1953

Après plusieurs jours de délibération, la conférence internationale des architectes des pays de démocratie populaire, réunie à Budapest, a terminé ses travaux le 17 février par l'adoption d'un communiqué commun (portant les signatures des représentants des Unions Nationales Bulgare, Tchécoslovaque, Polonaise, Hongroise, Roumaine et Allemande (R.D.A.) des architectes.

Ce document souligne tout d'abord l'importance du rôle des architectes dans la formation de la conscience sociale, dans l'élévation du niveau de vie matériel et l'essor culturel des peuples. Les Unions Nationales d'architectes des pays de démocratie populaire se déclarent ensuite résolues à étudier d'une façon plus approfondie les problèmes posés par le réalisme socialiste en architecture : elles s'efforceront notamment d'aider le travail des organismes d'Etat, en favorisant la construction économique de masse. Les Unions Nationales mettront en discussion dans les plus brefs délais, les textes des débats de la Conférence des architectes et spécialistes du Bâtiment de l'Union Soviétique, qui s'est tenue récemment à Moscou, afin d'en tirer les enseignements et de les adapter aux conditions spécifiques de leurs pays respectifs.

Le document final de la Conférence de Budapest souligne la nécessité urgente de créer une Académie d'Architecture dans les pays où il n'en existerait pas encore — ou, à défaut, un organe scientifique de direction, d'un niveau correspondant, ayant sous son contrôle un Institut scientifique du Bâtiment. Enfin, le communiqué établit les modalités de l'assistance mutuelle permanente de l'échange de documentation scientifique et artistique et des voyages d'études.

CONFERENCE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS ARCHITECTES

PARIS, 5-13 AVRIL

Le thème principal de la Conférence de Paris découle de la résolution suivante, prise à la II° Conférence Internationale, à Rome 1954 : « La Conférence recommande comme thème de la prochaine Conférence : La Cité nouvelle.

La direction et l'organisation du congrès sont assurées par le C.O.F.O.C., composé de : MM. Holley et Mano, Présidents nommés à Rome en 1954 ; Gandelin, Grand Massier de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Président de la Délégation française 1955, et Charmont et Saubot, Secrétaires, ainsi qu'un Bureau composé d'un délégué par Atelier, représentant tous les Ateliers d'architecture de Paris et de province.

Des expositions sont organisées à cette occasion dans les salles de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, 17, quai Malaquais.

EN REGARDANT DES PHOTOGRAPHIES

par André BILLY

Elles ne sont pas près de quitter mon souvenir les photos que nous avons vues dans les journaux et les hebdomadaires de la banlieue parisienne et de nos petites villes inondées. Si elles ne m'ont rien appris, s'il ne m'était pas difficile d'imaginer, d'après ce que j'ai pu en voir çà et là, l'ampleur et la gravité du désastre, elles m'ont rendu plus frappantes la misère de l'habitat français et, en particulier, celle de l'habitat de banlieue, de l'habitat des environs de Paris. Isolée au milieu de l'eau, réduite à elle-même, privée de son cadre de jardins, de rues et de routes, chaque maisonnette prenait sur ces photographies un air vraiment pitoyable. « Les pauvres gens ! » me disais-je. Et aussitôt une autre pensée me venait à l'esprit : « Pourquoi les Français sont-ils donc si mal logés ? »

On l'explique, ce mystère, par diverses raisons. On incrimine d'abord l'Etat qui n'a rien fait pour harmoniser le développement des agglomérations urbaines quand il eût été encore temps de le faire, et a laissé chaque petit propriétaire se débrouiller comme il pouvait et selon ses moyens, la plupart du temps précaires. Quand la loi a mis un peu de discipline dans les lotissements, il était trop tard, la laideur et la misère s'étaient répandues comme une lèpre. On incrimine la loi sur les loyers. Ah ! je voudrais être sûr qu'il eût été possible de laisser après la guerre de Quatorze la règle de l'offre et de la demande jouer librement entre propriétaires et locataires, cela me permettrait de me mettre en colère une fois de plus contre l'Etat dirigiste, mais quand le franc allait à la dérive, pouvait-on abandonner les locataires aux exigences de « M. Vautour » ? On a incriminé, pour expliquer l'aspect disparate et désordonné de nos banlieues, l'individualisme français et le mauvais goût de nos petits bourgeois. On a incriminé les architectes de l'époque antérieure à la nôtre, et il est bien vrai que vers 1900, aussi bien que vers 1880 et 1860, nos conceptions architecturales n'ont guère brillé, elles ont même été lamentables dans leur ensemble, mais tous les petits propriétaires de ce temps-là n'ont pas eu recours à des architectes, la plupart d'entre eux se contentaient d'un métreur d'occasion ou d'un maçon auquel ils donnaient pour consigne de viser à l'économie, quand ils ne lui imposaient pas d'extravagantes fantaisies ornementales de style gothique ou rococo. On a incriminé enfin, d'une façon plus générale, l'indifférence du Français à son logement, et je crois, en effet, que le grand mal est venu de là. La loi, ou plutôt les lois abusives sur les loyers n'auraient jamais été votées si la sensibilité française avait été plus vive au problème du logement. Encore ne suis-je pas sûr que le goût du bien-être et de l'hygiène soit devenu général, oh ! non. Je me rappelle ce que me disait en Hollande quelqu'un à qui je faisais part de mon admiration pour le bon style et la propreté, l'aspect sérieux et solide, la coquetterie même de l'habitat populaire de ce charmant pays où le goût national s'est si heureusement adapté aux exigences nouvelles, sans recours aux solutions du type Le Corbusier : « Oui, me disait mon guide, nos ouvriers sont convenablement logés, mais quel ouvrier français se contenterait de ce qu'ils boivent et mangent ! » La remarque est juste, prise dans sa généralité : entre le confort et la table, le Français moyen préfère la table. De plus, mes réflexions ne s'appliquent pas seulement aux banlieues ; elle s'appliquent aux villes, aux grandes villes. Arriver à Lyon quand on vient de Genève serre le cœur. « Paris est une ville pourrie », me disait un architecte avec qui je me promenais l'autre jour dans un quartier du centre, m'arrêtant de porte en porte, pénétrant dans les allées, explorant des cours empuanties par les poubelles. Les boutiques, les étalages sont splendides ; ce qui se cache derrière, quelle horreur, souvent ! Et des gens vivent là-dedans, sans air, sans lumière, et ils sont gais, ils ont un moral excellent. Quelle énergie, quel appétit de joie et de bonheur !

Je m'excuse si j'ai un peu exagéré, j'avais besoin d'exhaler la tristesse où m'ont plongé les photos de nos malheureuses communes inondées.

André BILLY, *de l'Académie Goncourt.*

Extraits du « Figaro » autorisés par le journal et par l'auteur.

CONCOURS

MAISON DE LA RADIO A SARREBRUCK

Radio Sarrebruck porte à la connaissance de tous les architectes qui participent ou désirent participer au concours d'idées de la nouvelle maison de la radio, que la date limite de déposition a définitivement été fixée au 15 juin 1955, au lieu du 18 avril 1955.

EGLISE DU SACRE-CŒUR A ALGER

Un concours est ouvert entre tous les Architectes français inscrits au tableau de l'Ordre pour la construction d'une église à Alger (1.200 pl. ass.).

Ce concours est à deux degrés : concours d'idées sur esquisses, quatre projets étant retenus par le jury (les esquisses devront parvenir à Alger avant le 31 juillet 1955).

Les concurrents retenus auront un délai de quatre mois après le jugement du premier degré du concours.

Le premier prix comprendra l'exécution du projet et une prime de 1.600.000 ; les trois autres projets : 500.000 et 400.000 francs par ordre de classement.

Pour obtenir tous documents relatifs à ce concours, écrire au Secrétariat général de l'Archevêché, place Lavigerie, Alger (joindre 1.500 fr.).

SOCIETE FRANÇAISE DES URBANISTES

Lors de la séance du 19 févier 1955, le Bureau de la Société Française des Urbanistes a été renouvelé. Il est ainsi composé. Président : H. Prost. Vice-Présidents : R. Gervaise et R. Millet. Secrétaire Général : J.-H. Calsat. Secrétaire Général Adjoint : P. Bourget. Trésorier : M. Beau.

Siège social : Pav. de Marsan, 107, rue de Rivoli.

SYNDICAT NATIONAL DES ARCHITECTES DES COLLECTIVITES. FRANCE ET OUTRE-MER

CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNEE 1955

Président général : Julien Heulot.

Vice-Présidents : MM. J. Riedberger, P. Barthe, M. Boudoin, P. Audra, A. Tur.

Secrétaire général : G. Appert. *Secrétaire adjoint :* J. Humbaire. *Trésorier général :* A. Tur. *Trésorier adjoint :* J. Maître. *Archiviste :* Dumas.

Membres du Conseil : M. Berry, A. Blanchard, G. Bruyère-Roux, J. Couture, R. Fontaine, J. Laurent, R. Leroy, L. Reinet, J. Rischmann.

SALON INTERNATIONAL DU BOIS

Le premier Salon International du Bois se tiendra au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris, du 3 au 11 décembre prochains.

Les fabricants français ou étrangers montreront les machines, l'outillage intéressant les exploitations forestières et les demi-produits à base de bois ou dans lesquels le bois joue un rôle important : bois améliorés, les panneaux agglomérés, les contreplaqués, les lattés, etc.

LES FORMES MODERNES DANS LE BATIMENT

A l'occasion de la VII[e] Foire allemande de l'Artisanat et des Métiers, qui aura lieu à Munich du 6 au 14 mai 1955, l'Association Centrale de l'Artisanat allemand, de concert avec l'Union des Architectes allemands et l'Association professionnelle des Architectes et Ingénieurs constructeurs, organisera une exposition ayant pour thème : « Les Formes modernes dans le Bâtiment ».

EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN AU MUSEE DE ROUEN

Sur l'initiative de M. Guillet, Conservateur du Musée de Rouen, et avec la collaboration de M. Breuil, Président de la Société des Amis de l'Art de Rouen, une exposition très importante se tient actuellement dans les excellentes salles du Musée. M. Guillet a fait appel au concours de *L'Architecture d'Aujourd'hui* pour réunir des documents d'architecture et d'équipement mobilier ; il s'est adressé également à la Revue *Aujourd'hui* pour grouper peintres et sculpteurs abstraits. Plus d'une centaine de toiles et une dizaine de sculptures donnent aux visiteurs un aperçu très exact des diverses tendances de l'art contemporain. Pour l'éclairage, le mobilier et les équipements intérieurs, il a été fait appel à la collaboration de M. Vidal, Directeur des Etablissements Knoll et de la Galerie Mai. Nous publierons, dans le prochain numéro, quelques photographies montrant la présentation générale de l'exposition.

Cette initiative, présentée par un Musée de province, fait le plus grand honneur aux organisateurs. L'accueil chaleureux réservé par les Rouennais à cette manifestation nous montre qu'un tel effort n'a pas été fait en vain. Souhaitons que des initiatives du même genre soient prises par d'autres Musées de province. Il est urgent que les principales villes françaises participent activement aux initiatives artistiques et que ce privilège ne soit pas l'exclusivité de Paris. Jusqu'à ce jour, il ne nous avait pas été donné de voir au Musée d'Art Moderne de Paris une exposition d'ensemble de l'Art Contemporain, aussi complète et d'une aussi haute tenue.

PREMIERE EXPOSITION INTERNATIONALE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

PARC DE SAINT-CLOUD : 25 JUIN-10 JUILLET

Nous avons déjà informé nos lecteurs de cette importante exposition (l'A.A. n° 56, page VII). Nous sommes en mesure aujourd'hui de leur apporter quelques informations complémentaires.

La participation étrangère, qui affirme le caractère international de cette exposition, s'avère très importante : d'une part, par le nombre des firmes exposantes dans chaque section : matériel et matériaux et, d'autre part, par les visites collectives d'ordre professionnel organisées, dès à présent, par des Associations d'Architectes ou d'Entrepreneurs et par des Ecoles Techniques.

Des journées et Congrès y seront organisés.

EXPOSITION PATRICK GEDDES

Une exposition commémorative, dédiée à Sir Patrick Geddes, biologue et urbaniste, aura lieu à la salle des U.I.A., 15, quai Malaquais, à Paris, du 2 avril au 2 mai.

Cette exposition est organisée par des amis et sympathisants du Professeur écossais, en collaboration avec le British Council et sous l'égide de l'Union Internationale des Architectes ; elle fera revivre l'œuvre d'un des plus grands humanistes de notre temps.

EXPOSITION TONY GARNIER

L'Académie d'Architecture prépare une exposition de l'œuvre de l'Architecte lyonnais Tony Garnier qui se tiendra à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, 11, quai Malaquais (6[e]), et qui durera tout le mois d'avril.

TRENTENAIRE DE LA FOIRE DE LILLE

23 AVRIL-8 MAI

La Foire Commerciale et Internationale de Lille fêtera cette année le XXX[e] Anniversaire de sa fondation. La reconstruction des bâtiments qui avaient été détruits au cours de la seconde guerre mondiale, étant achevée, elle occupera une superficie totale de 200.000 mètres carrés, dont 80.000 couverts de halls adaptés aux vingt-cinq sections qui y sont abritées.

FOIRE DE PARIS *14-30 MAI*

Un véritable centre des échanges sera organisé dans le cadre de la Foire de Paris avec le concours du Centre National du Commerce Extérieur. Tout est prévu pour créer, dans le grand hall, une atmosphère favorable aux affaires et assurer le meilleur accueil aux acheteurs de tous les pays. Dès maintenant, on peut affirmer que le nombre des participants sera, en 1955, plus élevé qu'en 1954.

L'utilisation de nouveaux terrains, une stricte économie des surfaces accordées ont permis de placer de nouveaux exposants. Les sections étrangères concernant 23 nations occuperont, soit dans les halls, soit à l'air libre, 12.000 mètres carrés

ERRATA

Dans notre numéro 57, page XIII, nous avons donné un compte rendu de la première séance tenue par le Mouvement « Villes Radieuses » qui vient d'être créé. Nous précisons que ce Mouvement n'est pas uniquement réservé aux architectes mais qu'il s'adresse en premier lieu au grand public, c'est-à-dire à des non professionnels. Son objectif est de favoriser, en s'appuyant sur l'opinion publique, la réalisation d'une architecture et d'un urbanisme qui répondent aux nécessités contemporaines. Les statuts de l'Association « Villes Radieuses » spécifient que, seules, les personnes n'exerçant pas la profession d'architecte peuvent être membres actifs de ce Mouvement.

Mouvement « Villes Radieuses », 79, rue d'Amsterdam, Paris (8[e]). Tél. Trinité 50-38.

Dans ce même numéro, page 38, « Immeubles à Bagatelle-Neuilly », les noms des collaborateurs de M. R.-A. Coulon, architecte en chef, ont été omis par suite d'une erreur d'impression. Ces collaborateurs sont : MM. Douillet, collaborateur, Cl. Aureau, O. Caplain, R. et A. Duthoit, architectes d'opération.

PETITES ANNONCES :

CENT ANS AU SERVICE DE LA CHIMIE ET DE L'ELECTROMETALLURGIE →

L'importante Compagnie de Produits Chimiques et Electrométallurgiques Pechiney avait organisé, du 29 janvier au 28 février, une très intéressante exposition à Paris. Ses buts étaient de

— retracer l'évolution de la compagnie depuis 1855, année de sa fondation, en rassemblant un certain nombre d'éléments historiques ;

— réunir pour la première fois en un même lieu des éléments actuels, afin de mieux faire connaître l'activité de la compagnie ;

— donner des indications sur son orientation.

Le très vaste champ d'activité de la compagnie dont la fabrication la plus importante est peut-être celle de l'aluminium mais dont les usines sortent également quantités d'autres produits, justifiait l'ampleur de cette exposition. Une excellente documentation très complète se trouvait réunie dans un cadre parfaitement aménagé et était présentée avec beaucoup d'intelligence.



ŒUVRES AMERICAINES A PARIS

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro l'importante exposition d'art américain qui se tient actuellement au Musée d'Art Moderne à Paris.

Nous donnons ci-contre deux des aspects de la production américaine illustrés par cette manifestation : architecture et Industrial Design. Le choix des œuvres architecturales a été dicté par un double critère : qualité et signification actuelle. Dans la section d'Industrial Design presque tous les objets exposés sont des productions de série destinées à l'usage personnel ou ménager pour lesquelles on sent la recherche d'une forme aussi dépouillée que possible.

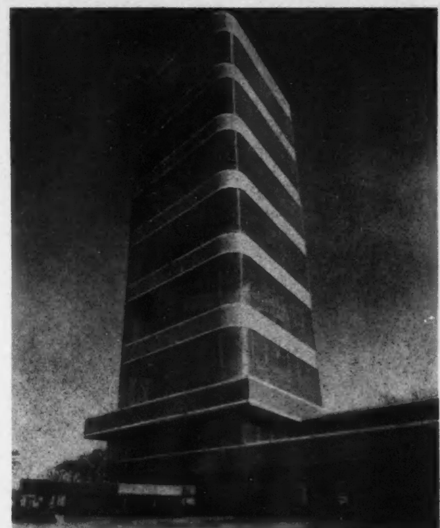
Ce ne sont là, cependant, que deux des sections de l'exposition et celles de peinture-sculpture, estampe, art graphique et photographie montreront les aspects variés de l'art américain contemporain et l'importance de l'action du Musée d'Art Moderne de New-York dans tous ces domaines.

Cette exposition s'insère dans le cadre beaucoup plus vaste d'un ensemble de manifestations organisées sous le titre de « Salut à la France » et qui groupent, de mai à juillet, des représentations de l'Orchestre de Philadelphie sous la direction d'Eugène Ormandy, du célèbre New York City Ballet, de la comédie musicale *Oklahoma !* et de différentes pièces de htéâtre.

Notons surtout, dans le domaine de l'art, en dehors de l'exposition du Musée d'Art Moderne, d'un incontestable intérêt, une autre exposition qui se tiendra, elle, à l'Orangerie, du 20 avril au 3 juillet, et groupera, sous le titre « De David à Toulouse-Lautrec », des toiles françaises provenant des musées et des collections particulières des Etats-Unis.

Nous pensons qu'un ensemble de manifestations aussi diverses permettra de se rendre compte de l'activité artistique des Etats-Unis.

1. Les Laboratoires de la Johnson Wax Company à Racine (Wisc.) de Frank Lloyd Wright. 2. Immeuble d'appartement « Lake Shore Drive » à Chicago, Mies van der Rohe. 3. De gauche à droite : autocuiseur en métal chromé, manche en plastique - Carafe en acier inoxydable - Shaker en acier inoxydable - Bouilloire à thé en acier inoxydable, revêtement de cuivre. 4. De gauche à droite : Casserole en acier inoxydable, revêtement de cuivre - Fer à repasser électrique en métal chromé, manche en plastique - Presse-jus en aluminium fondu - Panier à salade en fil métallique.



1

Photo Ezra Stoller



4



3

2

Photo Hedrich Blessine

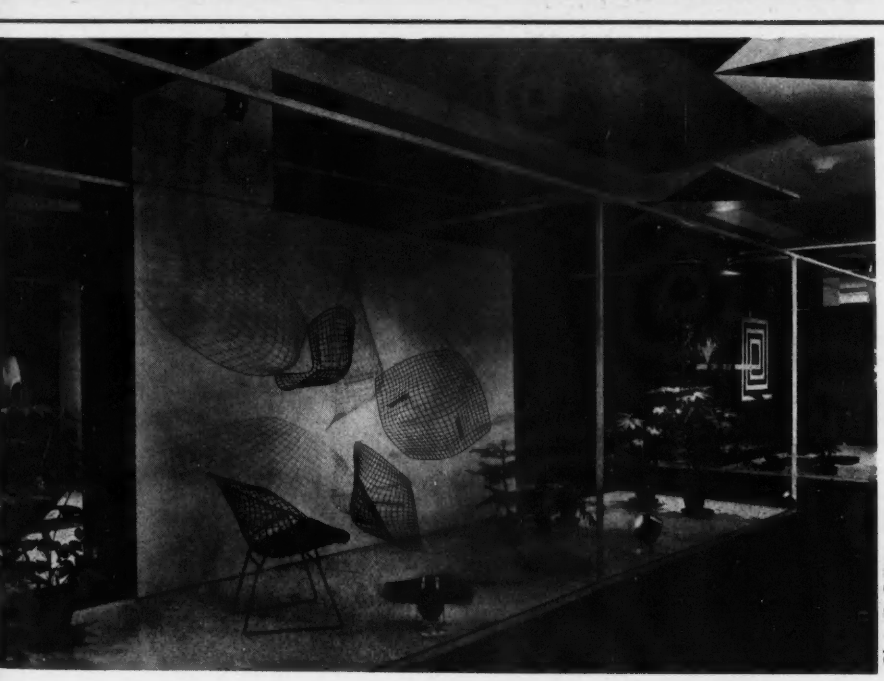
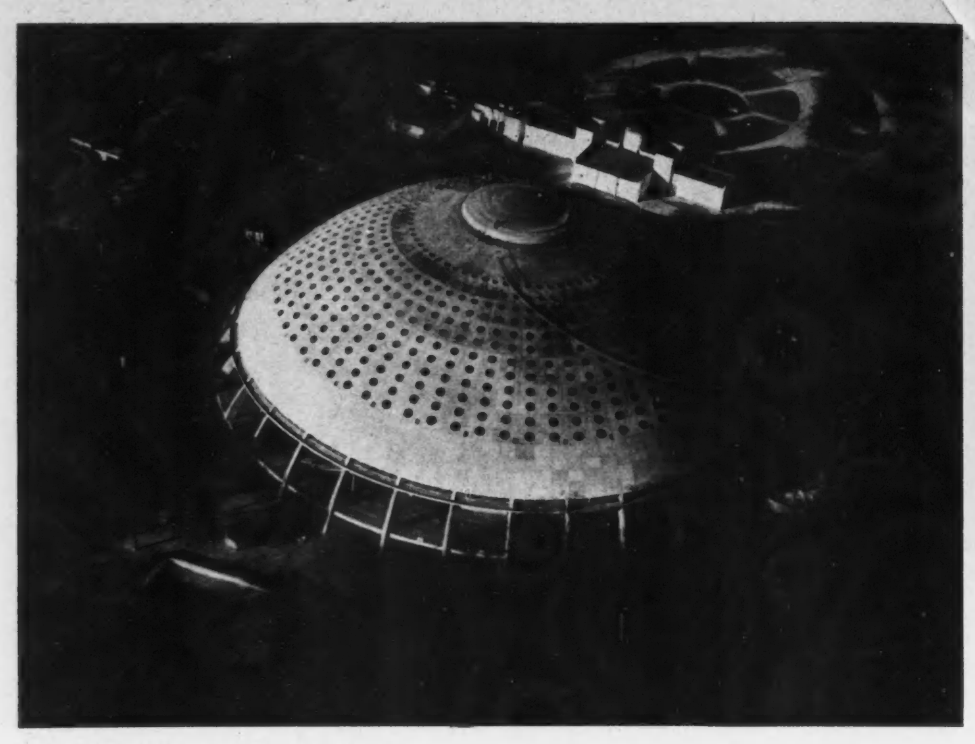


Photo Y. Collas

EXPOSITION « KNOLL INTERNATIONAL » AUX GRANDS MAGASINS DU PRINTEMPS A PARIS

Dans le cadre des grands magasins du Printemps vient d'avoir lieu, sur le thème « Espace et Couleur », une importante exposition des dernières créations Knoll. A cette occasion, M. Legrand, directeur du Bureau d'Etudes, a fait un exposé sur les différents facteurs fonctionnels techniques et psychologiques qui caractérisent et conditionnent le mobilier actuel. « On ne devrait pas exiger des meubles, dit-il, une personnalité trop encombrante qui nous dispenserait d'affirmer notre propre caractère. L'homme doit rester le centre de son propre décor, le meuble doit le servir... » Au renouveau de l'art architectural correspond un renouveau de l'art du meuble auquel Knoll, avec la collaboration d'architectes, de peintres, de sculpteurs et de techniciens, a largement contribué... Le meuble de série est entré dans les mœurs ; il est possible aujourd'hui de mettre à la portée du grand public une qualité que, seule, jusqu'à présent, une production artisanale limitée pouvait obtenir à grands frais. Une publication complète de cette exposition sera présentée dans le n° 2 de la revue *Aujourd'hui*.



Palais des Sports, vue panoramique.

LE PALAIS DES SPORTS DE PORTO

J. Carlos Loureiro
Architecte

Antonio dos Santos Soares
Ingénieur

Lorsque le voyageur qui arrive de Lisbonne par le train, a franchi le tunnel sous la Serra do Pilar, il se trouve rapidement devant le magnifique panorama de Porto dominée par sa tour dos Clérigos.

A droite, sa vue se porte sur les collines de Valongo, Gondomar, Avintes, et en bas, sur le profond ravin du Douro, sillonné par ces curieux chalands que sont les rabelos.

En s'engageant sur le pont de Maria Pia conçu par le grand ingénieur français Eiffel, il aperçoit à sa gauche, dominant la colline à l'ouest de la ville, une masse blanche imposante qui est le nouveau Palais des Sports de Porto.

Le pont de Maria Pia va atteindre ses 80 ans. Son arc de 160 mètres avec ses 50 mètres de flèche, est toujours un chef-d'œuvre d'élégance et de légèreté.

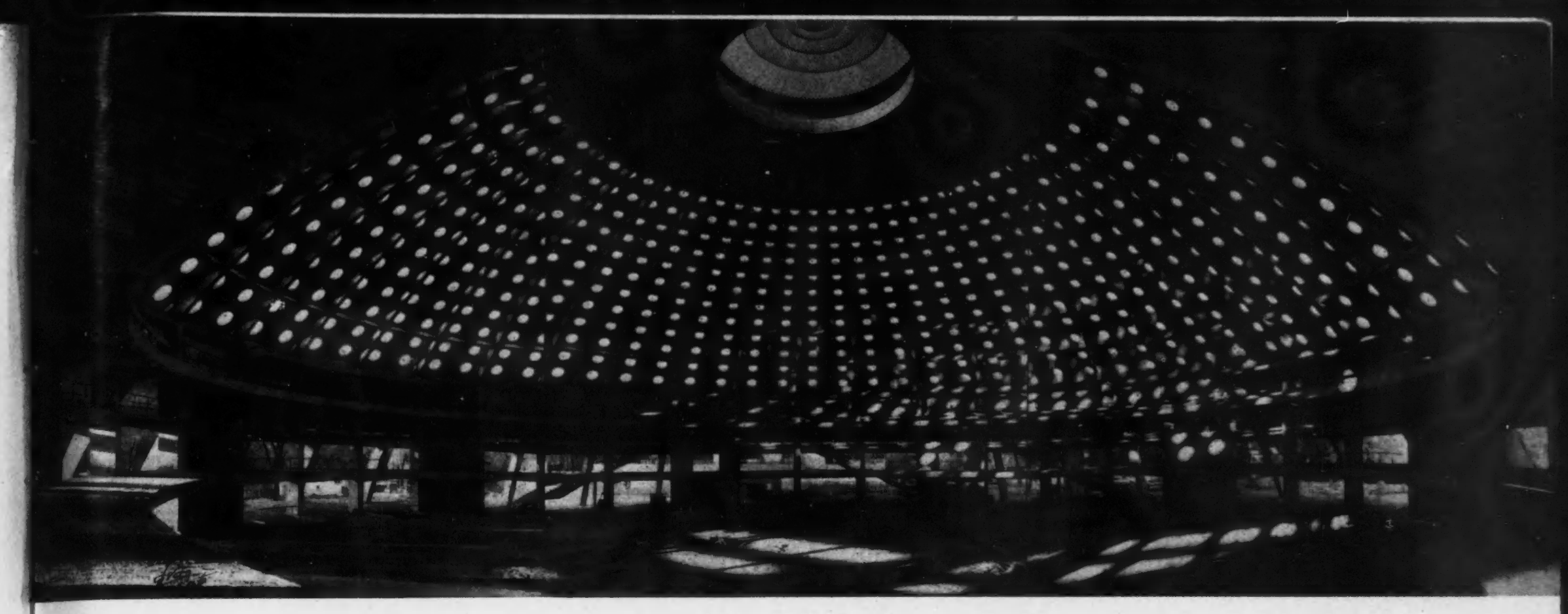
Par contre, le Palais des Sports dont la construction a commencé il y a quelques années est à l'heure actuelle une des plus belles réussites des techniciens portugais du béton armé.

Prévu pour 10.000 places, le Palais des Expositions et Sports, est un bâtiment sur plan circulaire de 92 mètres de diamètre.

Il est couvert par un dôme sphérique nervuré en béton armé ayant 32 arcs méridiens et 8 parallèles définissant un réseau dont les mailles sont obturées par un hourdis ayant des ouvertures circulaires pour l'éclairage.

Cette couverture ne fonctionne pas comme une coupole en voile mince : il n'existe pas de ceinture.

Les sollicitations sont toutes transmises directement par les arcs méridiens aux supports constitués par 32 portiques triangulaires de 16 mètres de hauteur et 10 mètres de base.



Vue intérieure

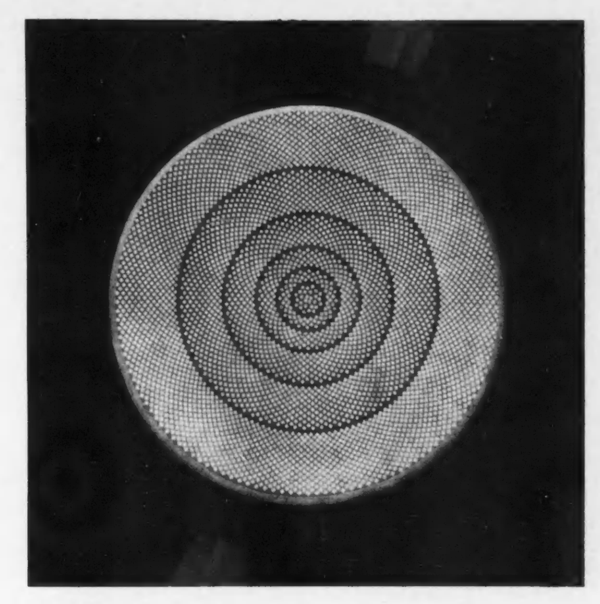
Dans ce charmant pays, où l'élite parle un français si pur qu'on pourrait se croire par instants sur les bords de la Loire, il fallait pour parachever cette œuvre maîtresse qui fait le plus grand honneur à la technique portugaise, la marque du goût français.

C'est ainsi qu'après un concours, la Municipalité de Porto a confié l'exécution de la coupole en béton translucide recouvrant l'oculus central, aux Etablissements Dindeleux de Paris, qui, aidés efficacement par la Sociedade Tecnica de Fomento Lda, se sont acquittés de leur tâche avec leur habileté coutumière.

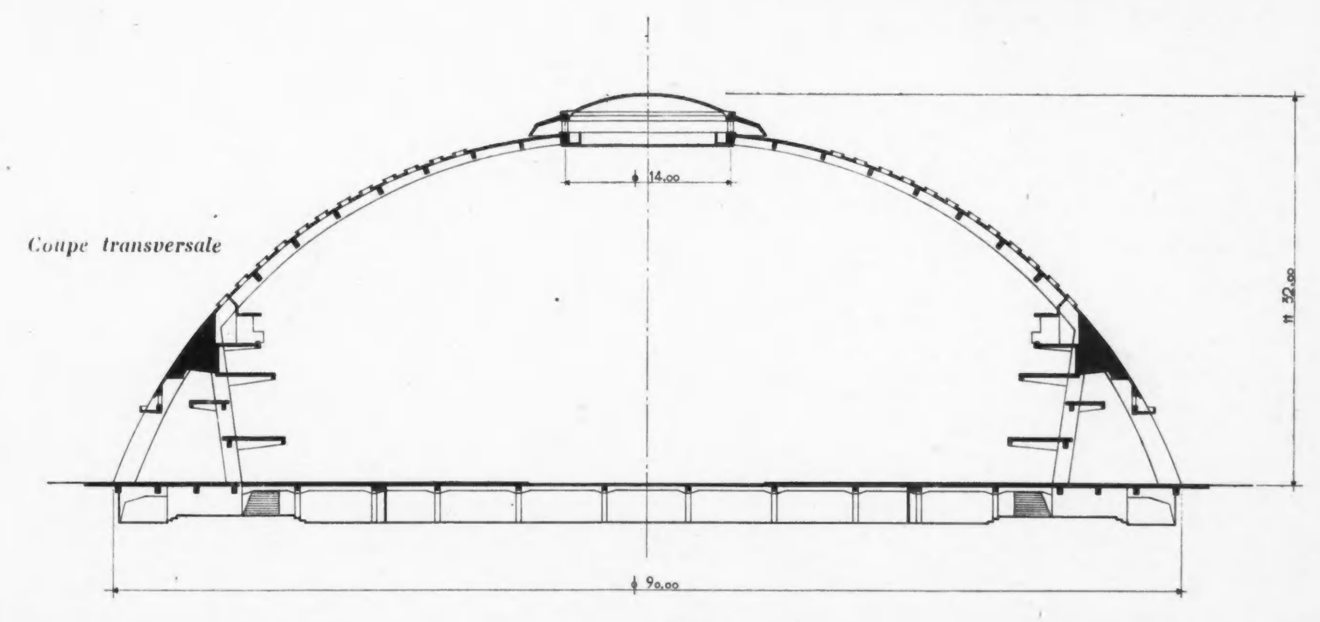
Cette coupole circulaire à section parabolique, a un diamètre intérieur de 14 mètres. Elle est située à une hauteur de 30 mètres, ce qui a nécessité un échafaudage spécial dont les charpentiers portugais se sont tirés avec élégance et rapidité.

Belle réalisation qui, au moment où l'Europe se fait lentement, montre le résultat heureux de la collaboration entre les techniciens de deux pays déjà unis par des liens de solide amitié.

Maurice ROUSSET,
Ingénieur E.C.P.



Détail de la coupole.
Etablissements DINDELEUX, constructeurs.



Coupe transversale

IMMEUBLE A FRANCFORT

O. APEL, ARCHITECTE,
E. BRANDL, COLLABORATEUR

Cet immeuble abrite, au rez-de-chaussée des bureaux et le logement du concierge ; des appartements de deux et trois pièces sont répartis sur cinq étages et le sixième est réservé à l'agence de l'architecte.

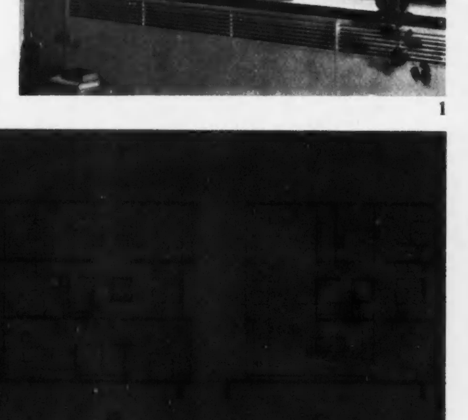
On notera le renvoi des cuisines à l'intérieur de l'immeuble.

Construction par murs porteurs transversaux reportés sur d'anciennes fondations. Chauffage par convecteurs formant allèges intérieures (photo ci-contre).

1. Détail de fenêtre. 2. Vue de façade.
PLANS : A. Rez-de-chaussée. B. Etage courant. C. Sixième étage.



1





Photos G. Petz

2

CENTRE DE REEDUCATION, LE CHEVALON DE VOREPPE

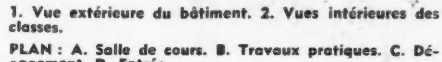
G. MENDELSOHN, ARCHITECTE



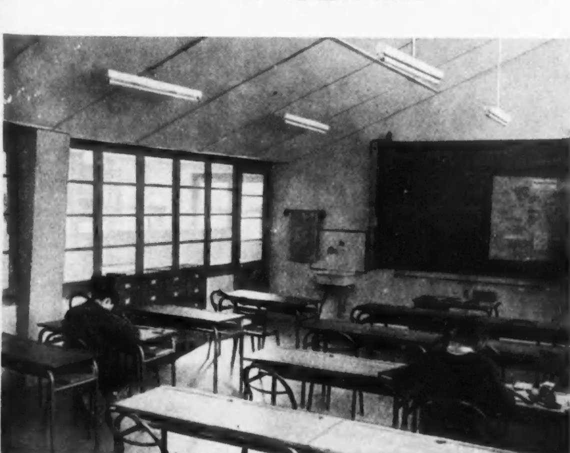
1

Ce bâtiment, qui s'intègre au Centre de Rééducation du Chevalon de Voreppe, est destiné à servir de salles de classe et de travaux pratiques. Il ne peut cependant pas être assimilé à une classe ordinaire car il n'est pas soumis au règlement du minimum de places et les élèves doivent pouvoir s'y mouvoir, atteindre leurs places et les installations sanitaires avec leurs béquilles ou sur des fauteuils roulants.

Maçonnerie de pierre pour les murs-pignons. Moellon de pouzzolane pour les murs latéraux, sous les châssis vitrés. Charpente bois. Couverture en fibro-ciment ondulé. Les châssis intérieurs donnant sur le couloir sont amovibles.

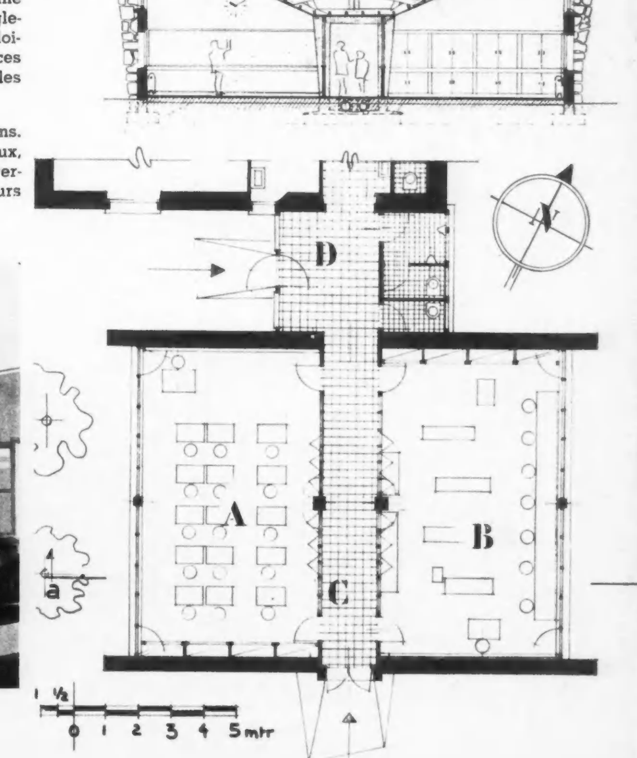


1. Vue extérieure du bâtiment. 2. Vues intérieures des classes.
PLAN : A. Salle de cours. B. Travaux pratiques. C. Dégagement. D. Entrée.



2



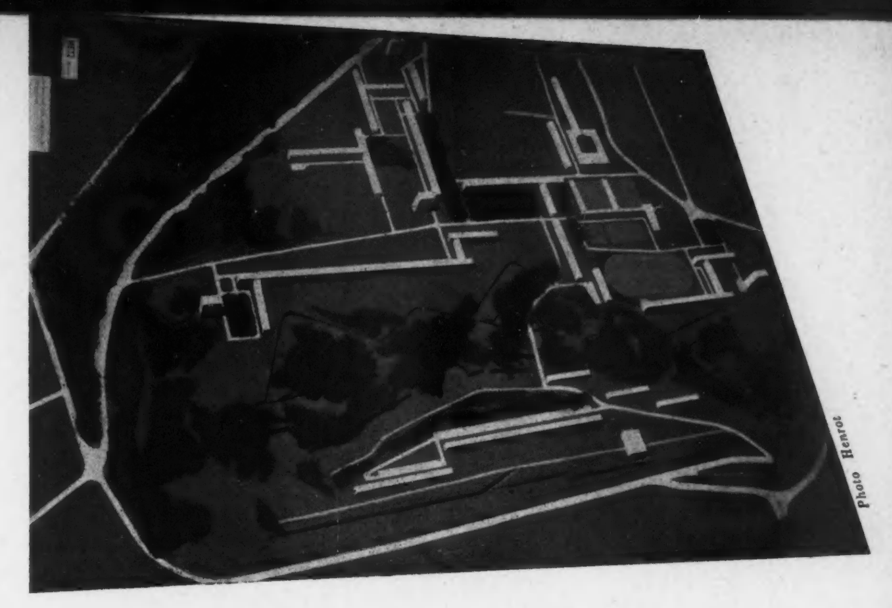


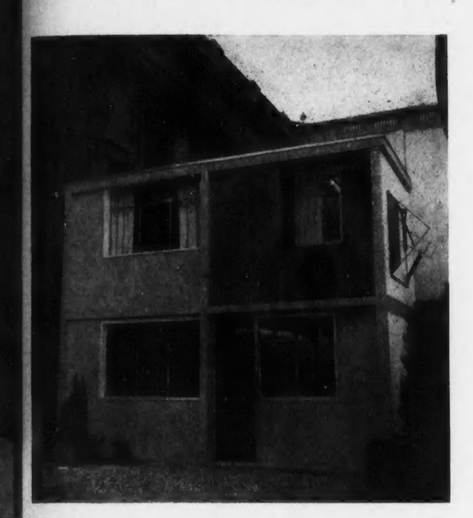


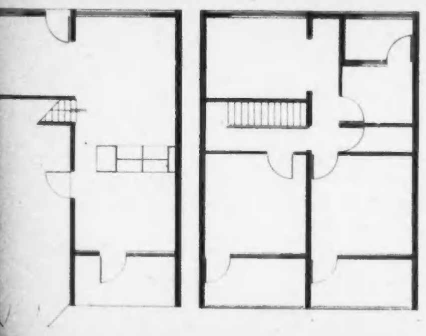
XXIVe SALON DES ARTS MÉNAGERS A PARIS
XIIe EXPOSITION DE L'HABITATION

La participation du Ministère du Logement et de la Reconstruction au Salon des Arts Ménagers a été, cette année encore, très importante. Elle souligne l'effort accompli depuis la Libération et qui commence à porter ses fruits. 250.000 logements seront achevés au cours de l'année 1955, mais la question est de considérer le logement par rapport aux agglomérations, d'où études d'ensemble de quartiers. On ne saurait concevoir, en effet, l'habitat sans urbanisme.

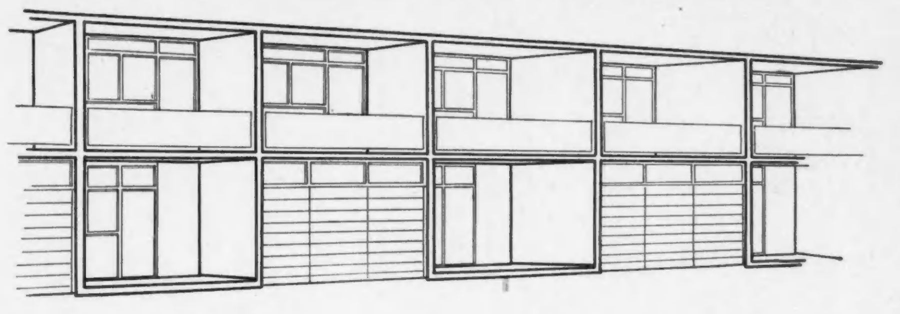
Nous donnons, ci-contre, à titre d'exemple, le projet étudié par l'architecte Dubuisson pour la Ville de Roubaix. Au titre d'habitation économique, la Revue « Elle » et la Société Générale Foncière ont présenté une maison (ci-dessous). En outre, les revues « Paris-Match », « Marie-Claire » et la société Sodel ont exposé la maison électrique (voir revue *Aujourd'hui* n° 2).


Photo Henrot





MAISON DE « ELLE » *REALISATION : SOCIETE GENERALE FONCIERE; CONCEPTION ARCHITECTURALE CLAUDE PARENT; DECORATION : J.-P. ROSIER.*



La Société Générale Foncière, le journal « France-Soir » et l'hebdomadaire féminin « Elle » ont tenu à démontrer qu'un logement économique et familial, s'il était bien conçu, pouvait constituer, malgré les normes imposées, un cadre de vie possible et agréable.

Le type F.4 comporte une surface utile de 68 mètres carrés, au prix plafond de 1.925.000 fr. Cette habitation ne prend d'ailleurs son véritable sens que si on la considère comme partie intégrante d'un ensemble. Un jeu de cinq plans, homologués par le M.R.L. sur cette trame, permet des compositions très diverses. Il est possible de les répartir sur un rythme plastique où la couleur peut apporter un élément vivant.

A l'intérieur de la maison, l'élément constitutif est le bloc « loisirs », module du cloisonnement intérieur à utilisations multiples : bloc autoportant sans fixation au sol permettant une grande variété de distribution.

STAND DES CHARBONNAGES DE FRANCE

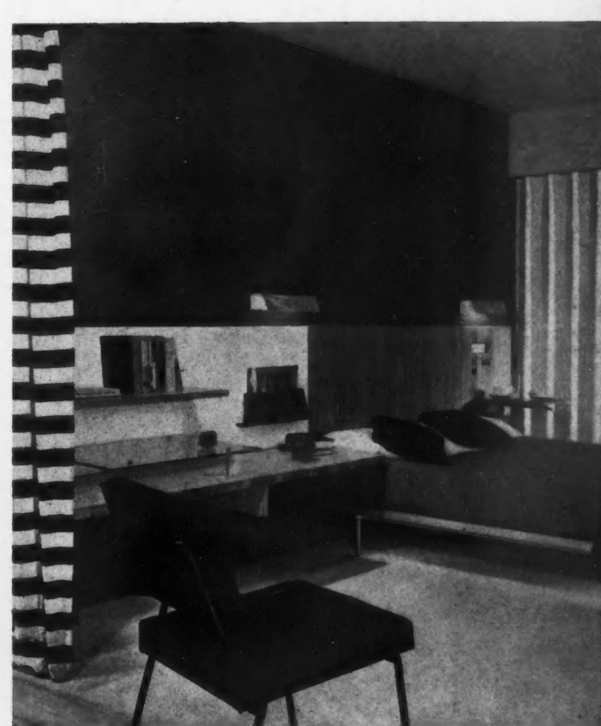
CONCEPTION ARCHITECTURALE : CL. PARENT.
DECORATEURS : FR. STAHLY, Mme ROSTAING.
EXECUTION : MM. PREVOT ET VERGNIAUD.



Dans les jardins, à côté de la Maison Heureuse, a été présenté, de façon originale, le stand des Charbonnages de France. Une grande roue, animée d'un mouvement continu, retrace en trois tableaux les efforts de modernisation poursuivis actuellement. L'un d'eux montre un échantillonnage des charbons synthétiques, tels que : anthracine, carbolux et anthralux. Le deuxième présente les nouveaux conditionnements du charbon : Jerricans en matière plastique de trois ou cinq kilos, sacs en papier de même capacité, permettant de brûler à la fois contenant et contenu. Le troisième tableau concerne les nouveaux appareils de chauffage 1955 dont la conception et la forme ont fait l'objet d'études très poussées. En outre, trois solutions-types de chauffage central sont proposées, s'échelonnant de 90.000 à 125.000 et 200.000 francs (prix de l'installation complète, pose comprise).

La Maison Electrique a été réalisée sous la direction de : Marcel Roux et Yves Roa, architectes, avec la collaboration de Marie-Louise Cordillot, François Stahly, Denise Chesnay, Guariche, Mortier, Motte, Domps, Marcel Gascoin, Alain Richard.

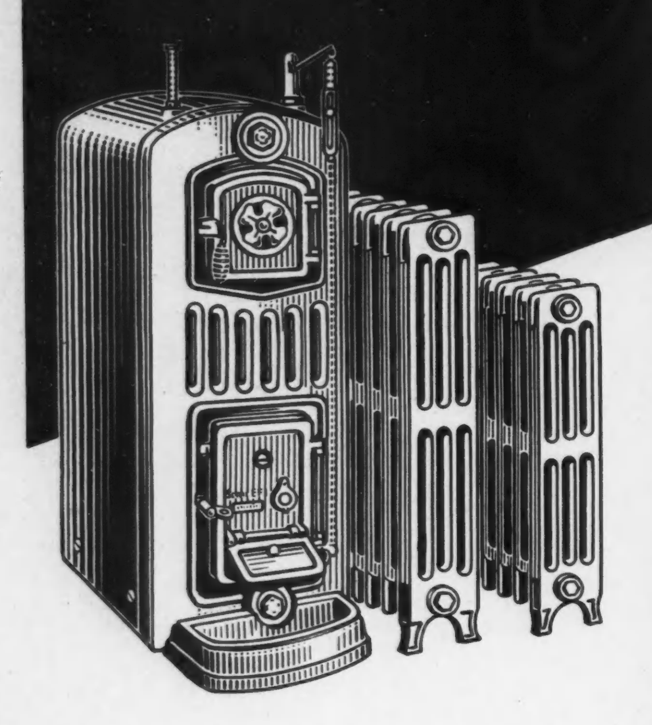
Ci-dessous : la chambre des parents étudiée par Alain Richard.


Photo Molinard

CHAUFFAGE CENTRAL

"IDEAL-CLASSIC"

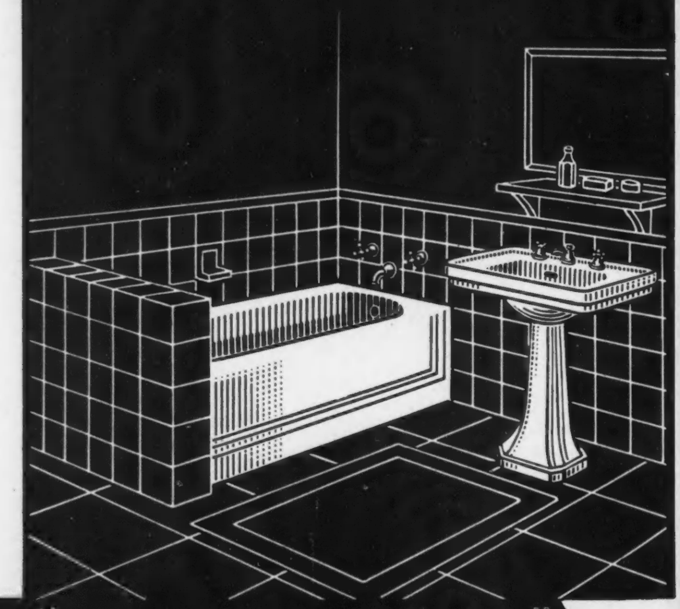




D'une blancheur immaculée, d'un fini irréprochable, les Appareils Sanitaires en Porcelaine Vitrifiée " STANDARD " — pâte très dure, vitrifiée dans la masse —
imperméable, incraquelable, inaltérable
conservent indéfiniment l'éclat du neuf.

La Porcelaine Vitrifiée " STANDARD " est la matière sanitaire répondant le mieux aux exigences de l'hygiène et de la salubrité modernes.

En couleur Vert jade, Bleu Azur, Ivoire Médicis ou Coralline, les Appareils Sanitaires " STANDARD " permettent de réaliser des ensembles d'un luxe délicat et raffiné.



Le Chauffage Central " IDEAL CLASSIC " concrétise le mode de chauffage
le plus pratique, le plus sain, le plus sûr, le plus économique.

La gamme très étendue des Chaudières " IDEAL " s'établit entre 5.000 et 1.530.000 calories ; elle est complétée par la magnifique série des Radiateurs " IDEAL NEO-CLASSIC " qui permet de réaliser ainsi des installations de chauffage central allant de l'appartement de deux pièces aux immeubles les plus importants construits à ce jour.

IDEAL - Standard

149, BOULEVARD HAUSSMANN — PARIS (VIIIe)

CAUSERIES ORGANISEES PAR LA MAISON DES BEAUX-ARTS ET L'ATELIER SONREL

AVEC LA COLLABORATION DE L'ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI

Pour la première fois ont été organisés deux cycles de causeries à l'intention des élèves architectes de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, sur les thèmes : « La couleur dans la vie » et « Architecture et plastique » — en dehors des programmes officiels d'enseignement. L'absence à ces causeries de toute personne faisant partie du corps enseignant de l'Ecole, reste très significative. Mais elle a été largement compensée par la présence de ceux qui s'enthousiasment pour l'architecture.

NATHAN SHAPIRA, jeune architecte israélien, a inauguré le premier cycle par une causerie qui a intéressé et captivé l'auditoire. Avec esprit et sans affectation, Shapira a feuilleté un carnet de croquis qui allait de Grèce en Israël, du Danemark en Sicile. Montrer aux architectes des images qui, apparemment, n'ont rien à voir avec l'architecture est une excellente idée — ainsi que la définition pleine d'humour du « fonctionnel » et du « non-fonctionnel ».

ANTOINE FASANI. (Voir n° 57, page XIII)

EDGARD PILLET, peintre abstrait, membre du groupe Espace, a fait la démonstration, pleine d'intérêt, sur la nécessité de la couleur dans l'usine. A l'appui de cette démonstration : sa réalisation à l'usine Mame, à Tours. Pillet a expliqué le « pourquoi » de chaque ton et les déroulements spatiaux des couleurs réalisés en plein accord avec l'architecture.

SAVIGNAC et VILLEMONT ont parlé chacun de la place de l'affiche dans la cité. Vilmont a fait part de ses connaissances approfondies du mécanisme de l'affiche en France et aux Etats-Unis, alors que Savignac a parlé de sa propre intuition de l'affiche, et s'est laissé aller à l'intégration de l'affiche dans une volumétrie de cité neuve.

Le DOCTEUR HELD, médecin psychiâtre, a fait une conférence fort utile pour les architectes. Il a insisté sur les caractéristiques de la demeure de la première enfance dont nous gardons le souvenir dans notre subconscient et de l'importance essentielle et grandissante de l'influence du cadre de vie (à l'intérieur et à l'extérieur de la maison) sur le psychique de l'homme... Il est important que les architectes prennent conscience de ces notions.

M. CANDAU, ingénieur éclairagiste, a apporté avec des données précises, le point de vue du spécialiste qui ne reste pas cloisonné dans son propre domaine mais qui prend en considération l'ensemble des problèmes que posent la couleur et la lumière.

LE RICOLAIS a inauguré le deuxième cycle des causeries, intitulé : « Architecture et Plastique ». Après de longues absences, Le Ricolais revient à Paris et, pour la première fois, s'adresse en France à des étudiants en architecture. Ce qu'il a été appelé à faire des dizaines et des dizaines de fois aux Etats-Unis, il n'a jamais pu le faire à Paris. La simplicité, l'enthousiasme et la sincérité de Le Ricolais ont captivé son auditoire. Depuis son explication de l'architecture organique jusqu'aux gestes et mots humbles avec lesquels il avouait son besoin profond de nouveaux espaces architecturaux ; depuis le dessin naïf dans sa simplicité, du plan hexagonal, jusqu'à la critique sévère du projet pour un Paris souterrain — Le Ricolais est resté le même et sans prétention : un véritable maître.

REMY LE CAISNE a placé sa causerie, volontairement et avec intelligence, sur un plan très élevé. Parler de Kafka et de Rilke à ceux qui ne sont familiers que des « rudiments » de Gromort, c'est vraiment se donner une tâche ingrate. Subtil, mais aussi dur et juste dans ses jugements sur des œuvres d'architecture contemporaine, Remy Le Caisne a montré combien il faut de réflexion avant d'élaborer un projet.

ANDRE BLOC a présenté le point de vue du sculpteur dans les problèmes de plastique architecturale et il affirmé la nécessité, pour l'architecte, d'acquérir une culture d'ordre esthétique au moins aussi importante que toutes les autres connaissances. La sculpture est l'art le plus proche de l'architecture, surtout lorsqu'il s'agit de sculpture abstraite. Notre architecture contemporaine souffre du manque d'invention des formes. La sécheresse de nos édifices prépare un cadre inhumain aux générations futures.

Ces causeries se poursuivront prochainement par un cycle « Urbanisme ». Ceux qui ont pris l'initiative de ces manifestations tiennent à réveiller dans l'esprit de l'élève architecte une soif de connaissances et désirent aussi contribuer à élargir sa culture générale et en même temps donner la possibilité à des personnes compétentes de prendre contact avec les jeunes bâtisseurs de demain.

I. S.

MAISON PREFABRIQUEE EN MATIERE PLASTIQUE

Coordination : BEPH.
Conception architecturale : Ionel Schein.
Ingénieur-Conseil pour les matières plastiques : Charles Schein Ing. I.F.C.
Polychromie : Antoine Fasani (groupe Espace).
Mise en œuvre-réalisation : Ets Vitrex.

Au lieu de fournir une description du plan, vantant ses qualités ou minimisant ses défauts, nous croyons préférable de livrer aux lecteurs quelques pensées d'ordre général qui ont été le point de départ, il y a un an, de recherches concernant la maison préfabriquée en matières plastiques.

Pour l'architecte, pour l'ingénieur, pour l'industriel — la maison entièrement préfabriquée en matières plastiques — existe ; est réalisable ; ne coûte pas cher ; est habitable 100 % ; est génératrice de nouveaux espaces.

De par la nature du matériau, ses qualités et ses propriétés, le concept d'architecture fonctionnelle — et sa traduction spatiale — se trouve dépassé. L'architecture et l'espace évolutif reprennent leur valeur.

Les épidermes-façades avec leurs éléments coulissants permettent enfin au site — cadré — de participer aux espaces intérieurs. Aux plans colorés succèdent les espaces colorés.

La technique est enfin libératrice ; et l'architecte doit commencer — avec la mise en œuvre de ce nouveau matériau — une ère de réelle création spatiale.

Le passage de l'écorce (10-60 cm : mur) à l'épiderme (1-5 cm : panneaux) les qualités techniques allant en augmentant — aura ses répercussions jusqu'à l'urbanisme où l'œuvre construite sera partie intégrante d'espaces naturels.

Il va falloir passer du désordre à l'intégration ; de la multiplicité de l'espace à une multitude d'espaces ; de la pauvreté des formes à la beauté. L'homme d'aujourd'hui est capable de tout cela, il faut seulement lui montrer comment y accéder — sans concession aucune et sans passer par l'état intermédiaire de la décoration.

I. SCHEIN.

Pour la préfabrication en matière plastique se pose, encore une fois et dans son entier, le problème de la composition colorée, car l'emploi judicieux de la couleur peut lever fondamentalement l'accusation de monotonie toujours lancée contre toute fabrication en série.

Les matériaux plastiques sont transparents, translucides ou opaques et colorés dans la masse. Le nombre de nuances peut être évidemment illimité, mais un clavier très restreint, rationnellement adéquat à cette fabrication et à une consommation économique. — disons un « clavier bien tempéré » — permet d'atteindre rapidement à des combinaisons inépuisables.

Dès les premières études de coloration des constructions en plastique, nous nous sommes astreints à ne faire aucun « choix au hasard » mais à toujours faire recouper et confirmer l'un par l'autre, un choix « esthétique » et une composante fonctionnelle.

Nous avons ramené le clavier à un minimum de 11 termes :

1 transparent plan (vitrages).

4 translucides, ondulés, diffusants (toiture) avec 1 neutre et 3 colorés ;

6 opaques, réfléchissants (clôtures) avec 3 neutres (blanc, gris, noir) et 3 colorés (bleu, jaune, rouge).

Une limitation des séries (qui doivent être rapidement et rationnellement saisissables) est indispensable à une architecture à éléments mobiles.

Une polychromie fonctionnelle fournie par les matériaux plastiques doit pouvoir répondre aux servitudes et contraintes naturelles : climat, situation, orientation, exposition, environnement. C'est-à-dire pouvoir modifier le climat naturel en chaud ou froid par réfraction ou absorption, par les plans opaques ; avoir plus ou moins de soleil, avec plus ou moins de chaleur ou de lumière, par les transparents et transformer ou conserver la lumière naturelle, créer des ciels intérieurs convenables (séjour, chambre, jeux, travail) par les translucides, colorés ou neutres.

Sur la coque de la première maquette, un reflet du plan se devine dans la toiture : repas, jeux des enfants et travail de la ménagère sont sous une lumière chaude par les translucides jaunes ; la partie de séjour, relaxation et chambre, sous une lumière bleue.

Nous n'avons cru devoir utiliser une lumière rouge qu'avec beaucoup de retenue.

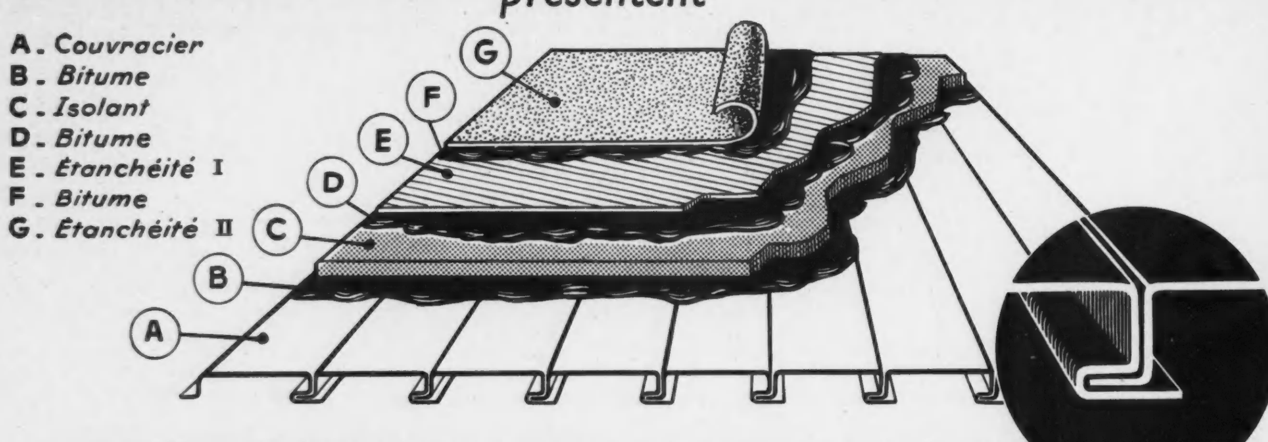
A. FASANI.





PROFILAFROID **SAMTOR PAIX & Cie**

présentent



LA COUVERTURE "COUVRACIER"



La couverture COUVRACIER se compose de trois éléments :

1° - la forme-support en tôles d'acier profilées et galvanisées, production de la Société Profilafroid;

2° - l'isolation thermique;

3° - l'étanchéité multicouche réalisée avec les produits et suivant les méthodes de la Société Samtor Paix et Cie.

LA FORME-SUPPORT. - Chaque élément de tôle d'acier profilée comporte une partie mâle et une partie femelle. Donc assemblage rationnel et sûr, éliminant tout risque de déboîtage.

La fixation peut être effectuée sur appui de toute matière avec vis, boulons, clips, etc... mais sur appui métallique, la fixation se fait par soudure.

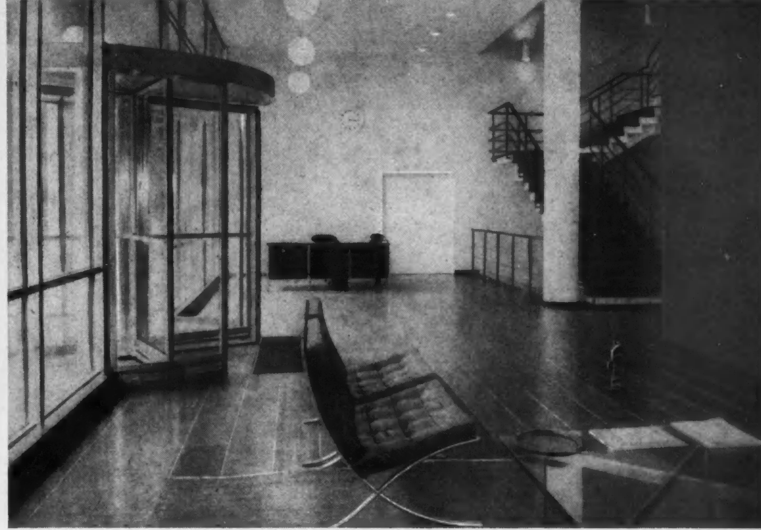
L'ISOLATION THERMIQUE. - L'isolation thermique est obtenue par des panneaux de matières fibreuses, fixés sur la forme-support par une couche de bitume spécial coulé à chaud. L'épaisseur des panneaux est variable suivant le dégré d'isolation recherché.

L'ÉTANCHÉITÉ MULTICOUCHE. - L'étanchéité est strictement conforme aux normes des bureaux Véritas et Sécuritas. Elle est couverte au point de vue de la garantie décennale et du risque de non-étanchéité par les compagnies d'assurances.

LÉGÈRETÉ - RÉSISTANCE - IMPUTRESCIBILITÉ - INCOMBUSTIBILITÉ - DURABILITÉ







AMBASSADE AMERICAINE A COPENHAGUE

Le nouveau bâtiment a été étudié et réalisé par Ides van der Gracht, Directeur Régional du Département d'Etat pour les Bâtiments Etrangers.

Le projet a été conçu par Ralph Rapson et John Van der Muelen, architectes. Deux architectes danois ont apporté leur collaboration, Jorgen Juul Moler et Erik Herlow.

La nouvelle Ambassade occupe un terrain étroit couvrant une surface de 7.860 m². Le bâtiment abrite non seulement le Consulat, les divers bureaux de l'Ambassade, mais aussi le Siège du Plan Marshall, le service américain d'informations et la Bibliothèque avec salle de projections de 110 places, un cafetaria et, au sous-sol, garage et services généraux. La circulation du public est limitée au rez-de-chaussée.

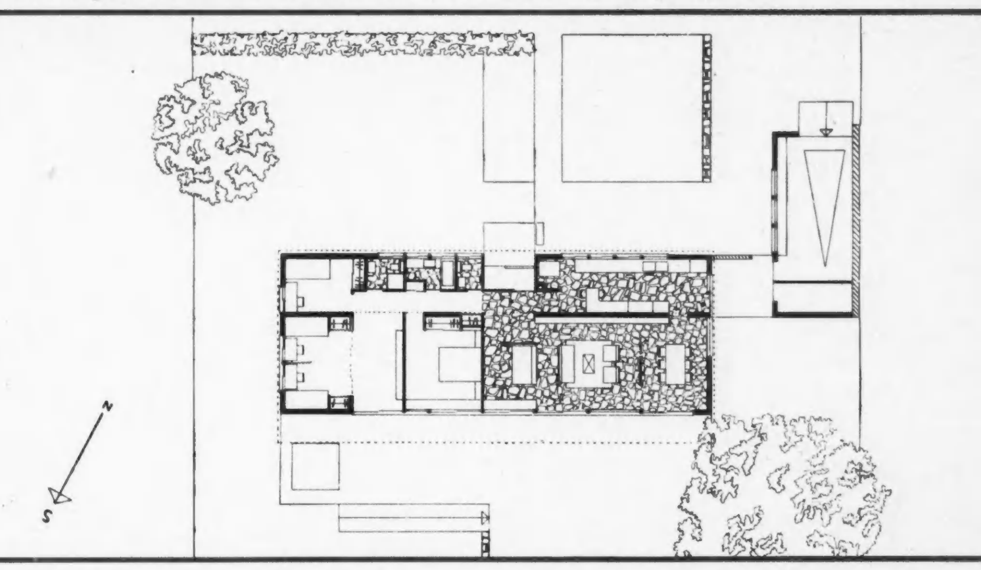
Construction avec ossature en béton armé, panneaux de revêtement en marbre. Il a été fait un large usage de panneaux vitrés à menuiserie métallique (double vitrage), formant fenêtres continues pour les bureaux. Le bâtiment est à air conditionné. Les bureaux sont insonorisés par panneaux absorbants dans le plafond et fibre de verre. Cloisons mobiles en bois ou verre. Sols en matières plastique noire.

CONCOURS CALVERT HOUSE POUR LA MAISON CANADIENNE DE DEMAIN

PROJET PRIME : JEAN-LOUIS LALONDE, ARCHITECTE.

Dans un de nos précédents numéros (voir L'A.A. N° 55, page XXVII) nous avons présenté les projets des lauréats du concours Calvert House. Faute de place, il nous avait été impossible de faire connaître celui de J.-L. Lalonde.

Nous donnons ici le plan qui exprime la conception de l'architecte pour la maison canadienne de demain, mais est aussi d'un intérêt général. Le programme imposait un terrain de forme rectangulaire bordé au Nord par une rue, à l'Est et au Sud par une zone de verdure. La maison s'ouvre vers les jardins et le soleil. La façade Nord ne comporte que d'étroites bandes de vitrage, tandis que la façade Sud est presque entièrement pourvue de panneaux de verre coulissants, prolongeant ainsi les pièces de séjour à l'extérieur sur la terrasse. Celles-ci ne sont délimitées que par des écrans. Le coin de repos est isolé par un élément-bibliothèque-bloc radio et du hall, par une cloison basse sur laquelle est prévue une composition abstraite.



IMMEUBLE PANORAMIQUE A PARIS

A. AUBERT, ARCHITECTE EN CHEF

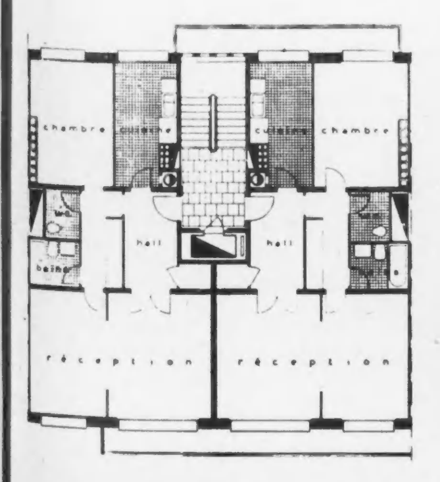
J. BOUDRIOT ET Y. COURCOUX, ARCHITECTES

Cet immeuble de 14 étages comprend 300 appartements du studio aux 2 à 5 pièces et 200 garages. Il est situé dans un quartier résidentiel et les façades donnent l'une sur le quai Blériot et la Seine, l'autre sur l'avenue de Versailles.

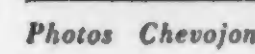
En sous-sol : garages et salle de chauffe.

Chaque appartement bénéficie de deux façades ensoleillées, sur la Seine et sur les jardins.

Jardin de 7.000 m², soit 70 % de la surface, 2 jardins d'enfants, parking pour 50 voitures.






Photos Chevojon



MENUISERIES MÉTALLIQUES

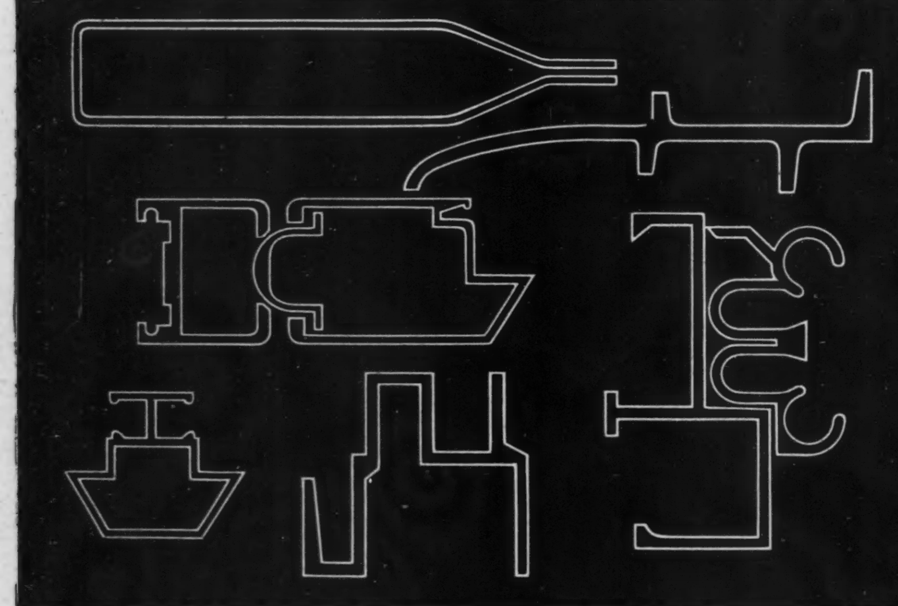
Les Menuiseries Métalliques peuvent être réalisées en profilés filés à la presse en **ALMASILIUM** (alliage d'aluminium-silicium-magnésium) ou en profilés obtenus par pliage de bande en **DURALINOX** (alliage d'aluminium-magnésium).

Ces menuiseries présentent les avantages suivants :

légèreté - facilité d'assemblage - rigidité - excellente tenue à la corrosion - facilité d'entretien.

CEGEDUR peut étudier différents types de profilés sur plan.

QUELQUES TYPES DE PROFILÉS QUE NOUS POUVONS EXÉCUTER.





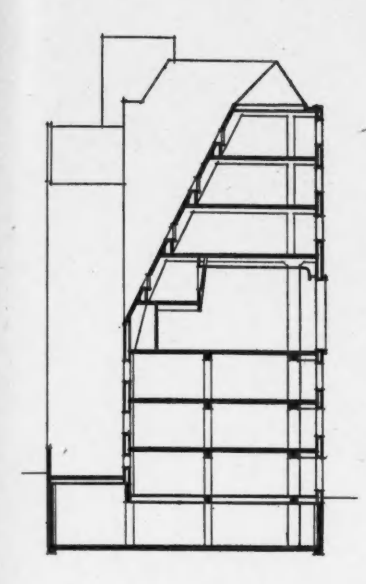
CEGEDUR

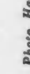
66, AV. MARCEAU - PARIS 8e - BAL. 54-40

ATLANTE 396

MAISON D'ÉTUDIANTS A HELSINKI

EINAR TERASVIRTA, ARCHITECTE





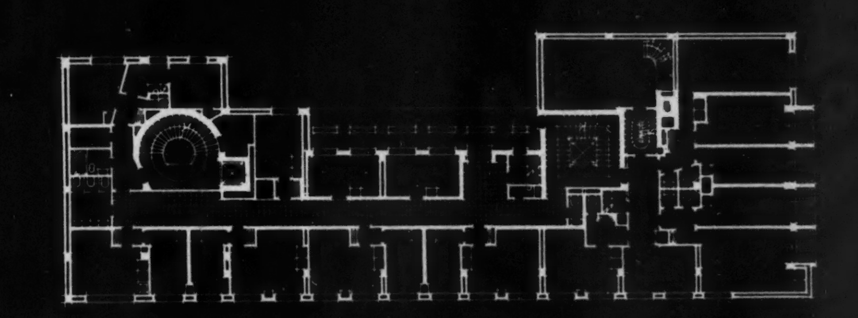
L'Université d'Helsinki compte de nombreuses maisons d'étudiants. Celle d'Otaniemi, réservée aux élèves de l'Ecole Polytechnique, est connue de nos lecteurs puisqu'elle a fait l'objet d'une publication dans notre numéro 54 - Pays Nordiques (mai-juin 1954, page 68). Nous présentons ici celle qui vient d'être récemment achevée. Située non loin du centre même de la capitale de la Finlande, sur un terrain étroit, elle représente un volume total de 17.600 mètres cubes.

A. Coupe transversale. B. Plan au niveau d'un étage courant. Ci-contre : Vue d'ensemble de la façade Sud-Ouest. Ci-dessous : Vue partielle de la façade Sud avec loggias.

Photo Haves

2 1





ANTI-ACIDE

INUSABLE

ANTIDERAPANT

DALLES et PAVÉS

DE REVÊTEMENT

ER

(9e)

MAISON D'ÉTUDIANTS A HELSINKI

L'immeuble est destiné à abriter une centaine d'étudiants. Il comporte, outre les chambres, un restaurant, une salle des fêtes, un club et divers services sociaux. Au niveau du rez-de-chaussée et du premier étage ont été répartis un certain nombre de locaux à caractère commercial. Les chambres sont exposées au Sud et comportent des loggias. Cette façade Sud a été traitée de manière très heureuse en nids d'abeilles.

En raison de la forme du terrain et des règlements en vigueur, l'architecte a été contraint à prévoir sur le côté cour un retrait déterminé par un angle de 60°. Cette partie de l'édifice est supportée par des portiques, disposition qui a permis de libérer la salle des fêtes de tous points d'appuis intérieurs.

1

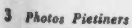


2



A. Plan au niveau de la salle des fêtes.

1. La salle des fêtes. On notera l'espace libre obtenu grâce à la suppression d'appuis intermédiaires. 2. Détail du club des étudiants. Un jeu de couleurs intéressant est obtenu par l'opposition entre les murs peints et la paroi laissée en brique apparente. 3. Poignée de porte métallique.



3 *Photos Pietiners*



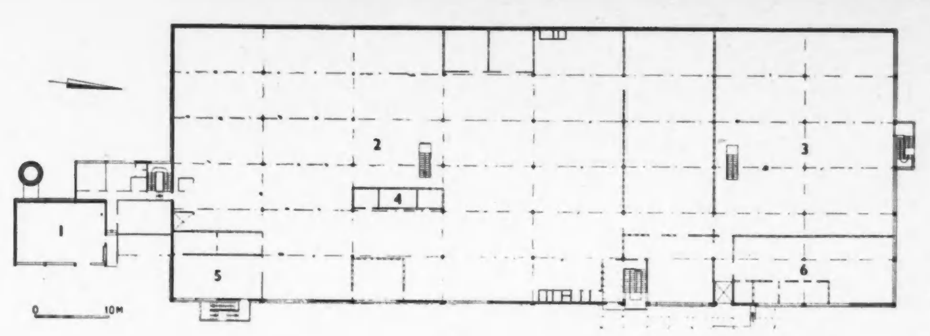
USINE C. W. OBEL A AALBORG, DANEMARK

PREBEN HANSEN, ARCHITECTE

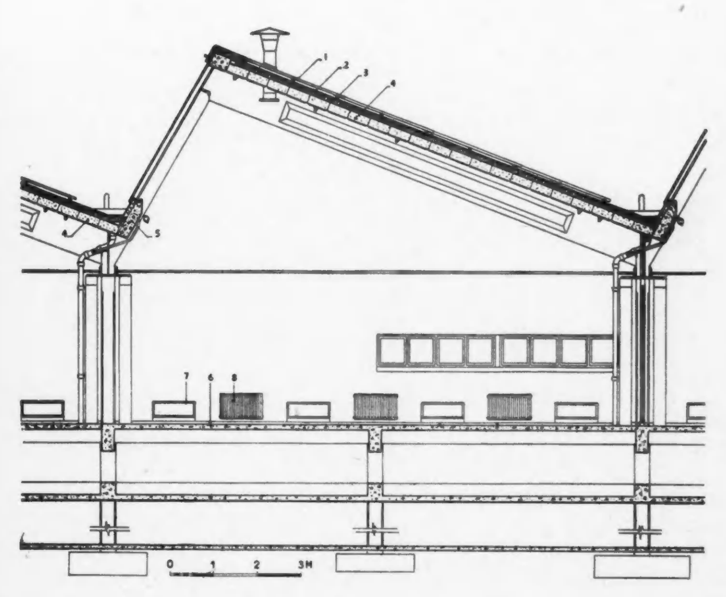
Nous présentons, sur cette page et la suivante, trois usines de l'architecte Preben Hansen, récemment achevées au Danemark. Répondant à des programmes très différents, elles ont été réalisées selon le même principe de préfabrication.

L'usine Obel est destinée à la fabrication de l'empaquetage du tabac. Elle s'étend sur un terrain d'une superficie de 48.000 mètres carrés. Le grand hall de fabrication est couvert en scheds, orientés au Nord. Tout a été prévu pour faciliter le déroulement du processus de production. Le hall est pourvu d'une installation d'air conditionné. Les matières premières : cartons et tabac, sont entreposées à leur arrivée dans un magasin situé au sous-sol, qui est maintenu à la même température et au même degré d'humidité que l'étage supérieur. Le quai de chargement est protégé par un large auvent. Le bâtiment comprend, en outre, des locaux de service, une salle de restaurant pour le personnel et une aile réservée aux bureaux d'études. A côté du bâtiment principal, centrale thermique. La construction a été réalisée au moyen d'une ossature en béton armé. Les structures des scheds ont été coulées dans des moules standard, au sol, puis élevés et mis en place à l'aide de tours de montage. La couverture a été réalisée à l'aide d'éléments en amiante-ciment. Remplissage des murs en parpaings de béton cellulaire. Ce système de construction permet d'envisager facilement une extension éventuelle.







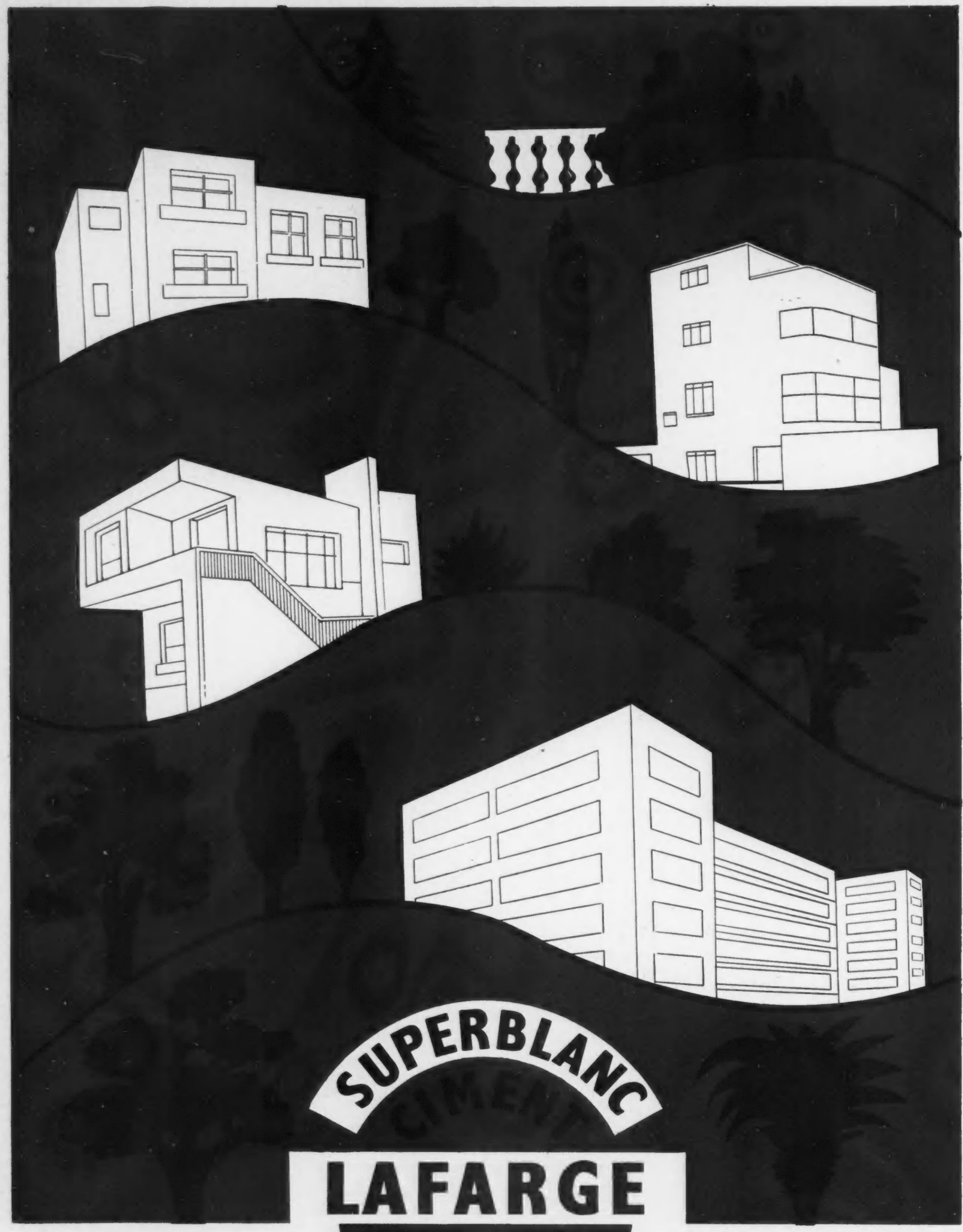


Photos Standing

1. Vue d'ensemble de l'usine. Ossature en béton armé, murs pignon en brique de parement jaune. 2. Vue du hall de fabrication dont la charpente est composée d'éléments de béton précontraint et préfabriqué.

A. Plan : 1. Centrale thermique. 2. Fabrication. 3. Matières premières. 4. Contrôle. 5. Conditionnement. 6. Cantine.

B. Détail de la coupe transversale : 1. Plaque d'amiante ciment. 2. Etanchéité. 3. Voligeage. 4. Dalle de siporex. 5. Couche de béton léger de 10 cm. d'épaisseur. 6. Revêtement de plancher en Defoleum. 7. Reprise d'air. 8. Radiateurs.


SUPERBLANC
CIMENT
LAFARGE
ARTIFICIEL
32 AV. DE NEW-YORK • PARIS 16E
TÉLÉPHONE : KLÉBER 72-00

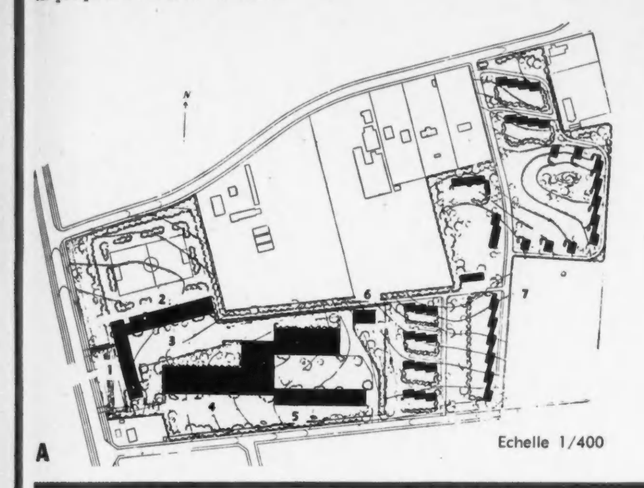
USINE A.M. HIRSCHSPRUNG A VIRUM, DANEMARK

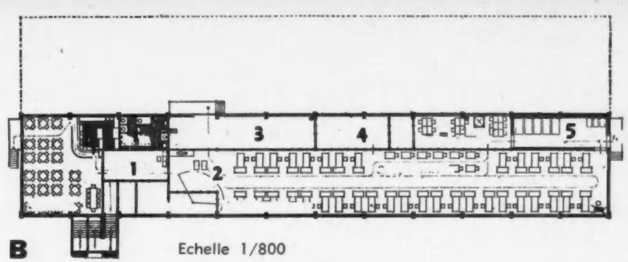
PREBEN HANSEN, ARCHITECTE

Cet ensemble industriel comprend : un bloc administratif situé près de l'entrée principale, un bloc pour le personnel (cantine, vestiaires), la Manufacture de tabacs, une central thermique et des habitations en bande continue pour le personnel. Nous présentons ci-contre la Manufacture qui comporte, au sous-sol : magasin pour le tabac brut, locaux de préparation, centrale thermique et vestiaires. Au premier étage : hall de fabrication, salle de réfrigération, atelier, magasin, cantine et bureaux.

La construction est faite au moyen d'une ossature en béton, les éléments de scheds formant couverture ont une portée libre de 12 mètres et ont été préfabriqués sur place au sol comme pour l'usine présentée en page XXXI. Cependant, l'exécution des travaux a été sensiblement différente et, pour la mise en place des éléments préfabriqués, on a utilisé un pont roulant en bois. Les structures des scheds en béton précontraint ont été réalisés en usine (section de 10 × 15 cm.). Pour les murs pignon et latéraux, remplissage léger en plaques d'amiante ciment.



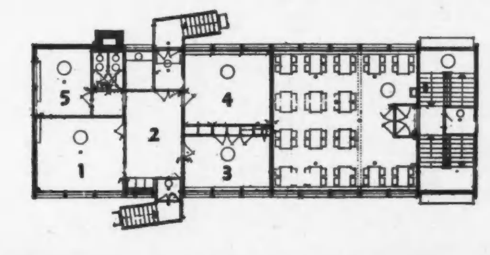




A. Plan-masse : 1. Administration. 2. Personnel. 3. Cour. 4. Fabrication des cigarillos. 5. Cigares. 6. Centrale thermique. 7. Logements du personnel.
B. Plan : 1. Entrée. 2. Hall de fabrication. 3. Magasin. 4. Atelier. 5. Réfrigération.

ANNEXE DE L'USINE MONBERG ET THORSEN A GLADSAXE

PREBEN HANSEN, ARCHITECTE



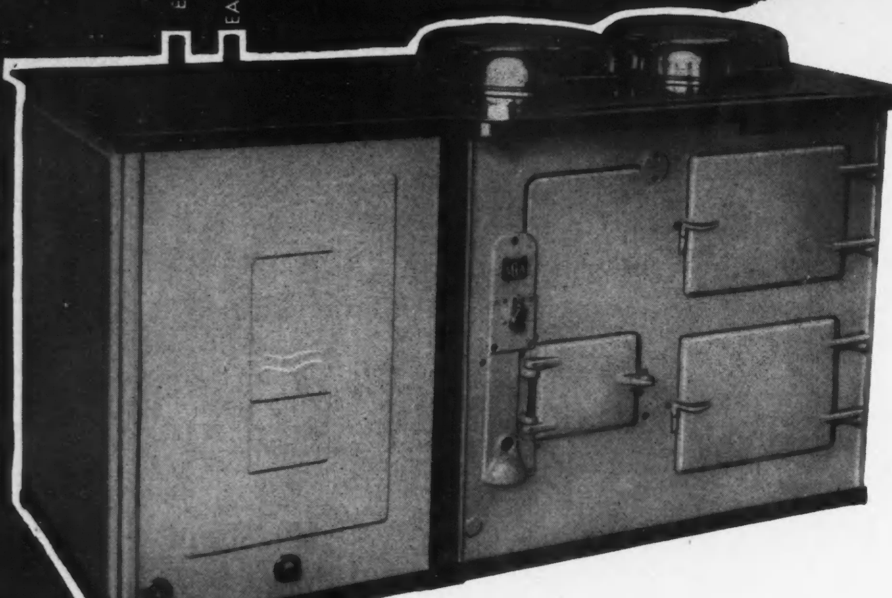
Ce bâtiment fait partie d'une usine métallurgique. Il comprend au sous-sol la centrale thermique et les vestiaires. Au rez-de-chaussée : bureaux, salle de dessin et cantine. Le bâtiment a été exécuté avec ossature en béton armé préfabriqué. Le toit, à une seule pente très faible, comporte un revêtement en carton bitumé, remplissage des parois de façades en dalles de béton léger recouvert d'un enduit coloré.



Vue du bâtiment angle Sud-Ouest : l'escalier visible à gauche conduit aux bureaux ; l'entrée des ouvriers se trouve à l'autre extrémité. Le mur pignon et les montants sont peints en blanc, les parois de la façade Sud en ocre jaune ; pour le soubassement, goudron noir.
Plan de l'étage : 1. Expédition. 2. Hall d'entrée. 3. Bureau. 4. Salle de dessin. 5. Restaurant.

Photos Standing





NOUVEAU
BLOC HYDROLUX
160 LITRES

cuisine & eau chaude

La cuisinière AGA équipée de son nouveau Bloc Hydrolux donne, jour et nuit, à longueur d'années, sans surveillance, feux de cuisson et eau très chaude.

Un chargement matin et soir suffit.

Un bain coûte moins de 20 francs.

AGA EST LA CUISINIÈRE LA PLUS ÉCONOMIQUE DU MONDE

Combustion lente et complète réglée par Thermostat. Accumulation de la chaleur, disponible à tout instant. Calorifugeage judicieux. La température de la cuisine demeure agréable, été comme hiver.

AGA
ROSIÈRES

CATALOGUE SUR DEMANDE AUX USINES DE ROSIERES - BOURGES (CHER)

DAMOUR


Photo Doisneau

SERRURES VACHETTE

De nouveaux modèles de serrures viennent d'être présentés par les Etablissements Vachette. De conception rationnelle, de formes très étudiées, de fabrication soignée, elles répondent aux nécessités actuelles dans ce domaine. Quatre modèles de la serrure V60 peuvent se poser sur toutes les portes, de 32 à 40 mm. d'épaisseur, et se montent sans modifications sur les portes en verre plus minces grâce à un dispositif spécial.

V60 se fait en quatre modèles :

- V61, bec de canne sans condamnaiton pour porte courante (cuivre oxydé) ;
- V63, bec de canne à condamnation pour chambres (cuivre oxydé) ;
- V66, bec de canne à condamnation pour salles de bains, W.-C., etc. (cuivre chromé d'un côté, cuivre oxydé de l'autre) ;
- V65, serrure de sûreté à barillet, pour porte palière avec pène de sécurité la rendant incrochetable — trois clés plates et 25.000 variations (cuivre oxydé).

BLOC BAIN-DOUCHE C.A.S. 55



Ce bloc se compose de la baignoire, en fonte émaillée, de 1,30 × 0,70, équipée avec bonde siphoïde et trop-plein en cuivre chromé ; elle est conçue spécialement pour permettre à la fois le bain et la douche.

Un lavabo de 0,56 × 0,41, en porcelaine vitrifiée, équipé avec vidage extérieur et siphon, consoles de fixation en fonte.

Un robinet mélangeur mobile alimentant, selon les nécessités, la baignoire, le lavabo et, éventuellement, le bidet.

Cet ensemble, présenté par le Comptoir des Arts Sanitaires, 116, rue de la Convention à Paris, a été exposé dans la maison de « Elle » au Salon des Arts Ménagers.

SALON DES PLASTIQUES 55

OYONNAX, 28 AVRIL-3 MAI

Le troisième Salon des Plastiques aura lieu à Oyonnax, sous le haut patronage du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Cette ville produit le plus fort tonnage d'articles finis dans l'Industrie nationale des Matières plastiques français ; on peut compter en outre plus de 800 fabricants dans la région avoisinante.

En 1953, les exposants occupaient 1.200 mètres carrés de stands pour une superficie totale d'exposition de 2.300 mètres carrés. En 1954, les exposants occupèrent plus du double de cette surface : 2.500 m² de stands, 4.500 m² de superficie totale. L'exposition sera plus importante encore cette année.

Le Salon comprendra deux Sections : la première, groupera le matériel, l'outillage, les matières premières nécessaires à la transformation. La seconde Section, les objets manufacturés dans les matières plastiques les plus diverses.

Toutes les demandes de logement seront satisfaites. En faire part, au préalable au Comité d'organisation, Hôtel de Ville, Oyonnax (Ain), téléphone n° 6, pour tous renseignements.

Pour ceux qui ne pourraient effectuer le déplacement, le catalogue officiel sera envoyé franco sur demande : contre 150 francs pour les deux Sections, contre 75 francs pour une seule Section (bien spécifier le choix).

BUREAU DE COORDINATION DU BATIMENT

Ce bureau a été constitué en vue de rapprocher les professions du bâtiment. Le maître de l'ouvrage, l'architecte, les entreprises peuvent se décharger pratiquement sur lui de questions qui traitent de la conduite des chantiers, soit : fonction de pilotage général, documentation technique, économique, juridique, réglementation administrative, législation, urbanisme, dossiers de financement, mise au point technique et administrative de dossiers d'exécution, devis, descriptifs, cahiers des charges, marchés, commandes ; préparation technique et pratique du chantier ; planification, organisation et affectation des paiements, vérifications, situations, compte final, etc.

S'adresser : B.C.B. (G.-L. Blanchon et P. Ferrand), 57, rue Monge, à Paris (5ᵉ). DAN. 24-89.

ARDOISIERES D'ANGERS

Le bar « Elysées-Matignon », dont nous publions ci-dessous un détail, vient d'être réalisé en collaboration entre l'architecte Anger et le décorateur Thual. Le revêtement mural est constitué par des dalles gravées, en ardoise de 60 × 45 cm et d'une épaisseur de 15 mm. La gravure a été exécutée par MM. Gianferrari et Bertoux d'après des dessins de Constantin Guys. Au sous-sol, le revêtement des piliers est également en dalles d'ardoise de 10 mm, assemblées à joints vifs.



FORMICA

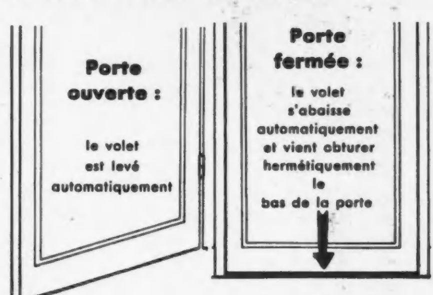
Une exposition itinérante vient d'être organisée, par la Société Française des Produits Industriels De La Rue, pour la présentation de « Formica ».

Un car-exposition vient d'entreprendre un grand circuit à travers la France. Ce car, avec son tracteur, mesure 12 mètres de long et 2,50 m. de large ; sa hauteur totale est de 3,55 mètres. Au niveau supérieur a été prévu un petit salon de réception avec éléments de rangements intégrés, entièrement équipés en « Formica ». Lorsque le car est arrêté, il est possible de développer, de part et d'autre, deux importants volumes d'exposition déterminés par une structure métallique et abrités par des vélums. Cette présentation n'est pas conçue dans un esprit strictement publicitaire, mais plutôt comme une exposition destinée à documenter le visiteur sur la fabrication du « Formica » sous forme d'un schéma complet avec photos en couleur, ses qualités (tests scientifiques), la gamme de ses coloris (37), ses utilisations infinies.

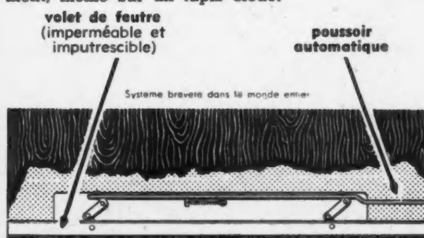
A l'intérieur du camion, de nombreux ektachromes donnent une synthèse des différentes utilisations de « Formica » ainsi que quatre maquettes : une cuisine (M. Roux et Y. Roa), une chambre d'enfant (M. Gascoin), un hall d'hôtel (J. Dumond), un magasin (G. Gouillard).



LE VOLET AUTOMATIQUE BENOIT



Cette porte plane est équipée d'un volet automatique « Benoit » absolument invisible, totalement efficace. Avec ces volets automatiques, l'air ne passe plus, les portes fonctionnent normalement, même sur un tapis cloué.



PRIX DE LA POUZZOLANE

Les prix de la pouzzolane au 1ᵉʳ juillet 1954 sont modifiés comme suit à partir du 1ᵉʳ mars 1955 : *Chap. II. — Fourniture sur wagons départ.*

Des remises de 4, 7 ou 10 % sont accordées lorsque la distance fer dépasse 450, 500 ou 550 km.

De plus, une remise saisonnière de 5 % sur le prix ci-dessus est consentie pour toute expédition par fer à 100 km. ou plus par wagons de 20 t., expédiés du 1ᵉʳ mars au 30 septembre 1955.

ARCHITECTURE

GENERALITES

PLANNING. The Architect's Handbook, par « E. et O. E. » (S. Rowand Pierce et Patrick Cutbush). 7e édition publiée pour « The Architect and Building News » par Iliffe and Sons Ltd, Dorset House, Stamford Street, Londres S.E.I. 22,5×28. 571 pages, 655 illustrations. Relié sous jaquette couleurs. Prix : 30 shillings.

Une très importante documentation sur la plupart des types de construction est réunie ici, avec pour chacun des détails précis et de nombreux plans. Relevons quelques têtes de chapitres qui donneront une idée de l'ampleur et de la diversité de l'ouvrage : L'habitat - Habitations individuelles - Appartements - Constructions scolaires - Centres communautaires - Centres sportifs - Hôtels - Fermes - Musées et galeries d'art, etc.

PHILOSOPHIE DE LA COMPOSITION ARCHITECTURALE, par Albert Ferran. Ed. Vincent Fréal, 4, rue des Beaux-Arts, Paris. 16×22. 98 pages illustrées. Broché.

Œuvre posthume de l'ancien architecte du Louvre, qui donne la synthèse de ses réflexions sur la composition architecturale.

L'ARCHITETTURA MODERNA, par Gillo Dorfles. Ed. Garzanti, Milan. Collection « Saper Tutto ». 11,5×18,5. 91 p. illustrées. Broché. Prix : 300 lires.

Petit ouvrage de vulgarisation paru dans une série qui rappelle la collection française « Que Sais-Je ? ». L'auteur examine les différentes tendances de l'architecture moderne et les œuvres des personnalités qui l'ont le plus fortement marquée. Il complète l'ouvrage d'une bibliographie qui permettra à ceux qu'il aura intéressés par le présent volume de mieux connaître la question.

BUILDING. THE EVOLUTION OF AN INDUSTRY, par P. Morton Shand, dessins de Charles Mozley. Ed. par « Token Construction Company Ltd », 68 Mount Street, Londres W.I. 18×25. 85 pages. Relié toile sous jaquette. Prix : 15 s.

Agréablement présenté et d'une typographie soignée, ce petit ouvrage retrace brièvement le développement, l'historique de la construction pour tous ceux qui, à un titre quelconque, s'y intéressent.

MONOGRAPHIES

SINAN. Der Baumeister Osmanicher Glanzzeit, par Ernst Egli. Les Editions d'Architecture, Erlenbach/Zurich (Suisse). 18,5×24,5. Relié toile sous jaquette. 140 pages, 120 illustrations. Prix : 26 francs suisses.

Sinan, l'un des plus grands maîtres d'œuvre de l'histoire de l'architecture, le personnage fabuleux qui aurait vécu de 1490 à 1596, laissant derrière lui une œuvre immense de plus de trois cents constructions (mosquées, caravansérails, magasins, dépôts divers, écoles, hammams, tombeaux, etc.) marquant de son empreinte l'architecture ottomane médiévale, fait, pour la première fois, l'objet d'un livre. Celui-ci rend compte, avec une grande richesse de documentation — plans, coupes, photographies — des œuvres principales de Sinan et éclaire l'époque, l'ambiance dans lesquelles il a travaillé. Il intéressera tous ceux qui voudront se documenter sur l'architecture islamique.

RAPPORT GENERAL DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DE LA REGION DE LA DURANCE. Editions du M.R.L. 21×27. 274 pages illustrées.

L'aménagement général du bassin de la Durance devenait urgent en raison des grands travaux d'équipement hydro-électrique qui allaient être entrepris. C'est dans cette conjoncture que fut formée une Commission d'Aménagement de la Durance dont le Rapport général, synthèse de ses travaux, vient d'être publié.

Il étudie donc la région sous des angles très divers : géographique, climatologique, industriel et démographique ainsi qu'au point de vue des circulations et transports. Des états, tableaux, schémas complètent ou résument les textes d'études.

L'ALGERIE CONTEMPORAINE. Ed. par le Gouvernement Général de l'Algérie. 1954. 21×27. 235 pages illustrées.

Cet ouvrage, fort bien présenté et abondamment illustré, a été publié sur les instructions de M. Roger Léonard, Gouverneur général de l'Algérie.

Il présente d'abord le pays et les hommes avant d'aborder l'organisation politique et administrative puis les facteurs déterminants de l'économie algérienne. L'œuvre sociale ainsi que l'œuvre d'enseignement et de culture sont mises en valeur. Abordant tous les problèmes, ce volume évoque aussi les questions financières. On y trouvera également le reflet de l'œuvre architecturale entreprise en Algérie.

PROBLEMES DE PARIS. Contribution aux travaux du Conseil municipal : Esquisse d'un plan directeur et d'un programme d'action, par M. B. Lafay, Président du Conseil municipal de Paris. Décembre 1954. 21×27, 260 pages.

Le problème angoissant et complexe que pose l'aménagement de Paris et que nous évoquons d'ailleurs en page V fait l'objet de cet ouvrage, qui comprend de nombreux plans et des photographies. M. Lafay le présente comme une contribution à l'effort commun et souhaite qu'il retienne également l'attention des parlementaires parisiens. Il souligne la nécessité, en cette matière, d'un plan d'ensemble et d'un programme d'action.

Au sommaire. Préambule — Le problème financier. 1re partie : Paris et ses projets d'aménagement. 2e partie : Les grands problèmes urbains dans leurs rapports avec un projet d'aménagement. 3e partie : Programme financier d'action immédiate. 4e partie : Esquisse d'un plan directeur.

MURI, VOLTE E CASE DI PUGLIA, par Saul Greco. Ed. Istituto Propaganda Internazionale, Via Tadino 62, Milan. 17×24,5. 78 pages illustrées.

Analyse des procédés architecturaux et techniques qui ont été utilisés pour édifier les monuments et les habitations de la région de Pouille, dans un petit ouvrage très soigneusement présenté. On y trouvera une documentation intéressante sur les constructions traditionnelles en voûte, du type dites sarrasines.

HABITATIONS

HOUSES, INTERIORS, PROJECTS, par Harry Seidler. Ed. Associated General Publications, Sydney (Australie). 26×22, 156 pages illustrées, relié toile.

Nous avons publié à différentes reprises des œuvres d'Harry Seidler (nos 45, 49, 54 notamment). Elève de Gropius, Seidler a également travaillé avec O. Niemeyer, mais il reste nettement fidèle aux principes de Gropius et de Breuer, surtout dans son architecture résidentielle. En 1952, il obtint la plus haute récompense australienne concernant l'architecture. L'ensemble de ses réalisations et de ses projets couvrant les cinq premières années qu'il a passées en Australie sont présentés dans cet ouvrage avec de nombreuses photographies, plans et coupes et un intéressant article expliquant sa position devant les principaux problèmes qui se posent à l'architecture contemporaine.

Excellente présentation d'une œuvre qui mérite toute notre attention.

BRUCKMANNS 150 EIGENHEIME. Verlag F. Bruckmann, Nymphenburger Str. 86, Munich 2. 20×27. 112 pages illustrées. Broché. Prix : 9,80 D.M.

Les Editions Bruckmann présentent cent cinquante habitations individuelles, principalement allemandes et suisses, ainsi que quelques exemples américains. Pour chacune figurent une ou deux photographies et les plans.

La plupart des habitations allemandes et suisses présentées sont d'un style très traditionnel. L'utilisation assez fréquente de matériaux locaux et le soin de l'exécution leur donnent leur caractère. Quelques-unes seulement, ainsi que les habitations américaines d'ailleurs déjà connues pour la plupart, montrent la tendance de l'architecture moderne dans ce domaine.

INTERNATIONAL BIBLIOGRAPHY OF PREFABRICATED HOUSING, par Phyllis M. Kelly et Caroline Shillaber. Arthur Rotch Memorial Library, Massachussets Institute of Technology, Cambridge, Mass. (U.S.A.).

Cette bibliographie internationale des maisons préfabriquées couvre une période qui va de 1948 à juin 1954. Les ouvrages sont groupés par pays et répartis en trois catégories : 1° Ouvrages ; 2° Liste alphabétique d'articles parus dans des journaux ; 3° Liste alphabétique par titre de journal. En appendice, une liste de firmes spécialisées dans la préfabrication.

BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES DU LOGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION POUR L'EUROPE. Vol. II. No 2. Edition des Nations Unies. Commission Economique pour l'Europe. Division de l'Industrie. Diffusion par l'Office européen des Nations Unies, Genève (Suisse). Prix : 2,50 fr. suisses.

Ce numéro fournit les statistiques concernant la période du 1er janvier 1948 au 30 juin 1954 classées par pays en deux grandes sections : Habitat et Bâtiment et Travaux publics.

Nous extrayons ci-dessous les chiffres donnés en milliers de logements pour les travaux achevés de 1949 à 1953 et au cours des premier (I) et deuxième (II) trimestres 1954.

PAYS	49-53	1954	
		I	II
ALLEMAGNE OCCIDENTALE	1.702,9	42,4	71,6
DANEMARK	106,8	10,3	
ESPAGNE	91,7	8,5	7,1
FINLANDE	43,9	3,6	2,2
FRANCE	537,7		
ITALIE	205,9	18,2	18,7
PAYS-BAS	263	10,8	17,7
ROYAUME-UNI (Sauf Irlande du Nord)	1.149,2	78,1	89,6
SUEDE	127,2	7,2	7,4
SUISSE	107,4	13,2	

Pour les pays d'Europe orientale, les chiffres suivants sont donnés :

BULGARIE :	1950-52 : 3.400.000 m².
TCHECOSLOVAQUIE :	1949-53 : 120.000 logements.
ALLEMAGNE ORIENTALE :	1951 à 1953 : 5.700.000 m².
HONGRIE :	1949 à 1953 : 106.000 logements.
POLOGNE :	1949 à 1953 : 498.000 pièces pour les régions urbaines.
ROUMANIE :	1950 à 1952 : 1.395.000 m² pour les régions urbaines.
U.R.S.S. :	1949 à 1953 : 131 millions de mètres carrés pour les régions urbaines. 2.270.000 logements pour les régions rurales.

HOUSING DESIGN, par Eugene Henry Klaber. Ed. Reinhold Publishing Corp., 430 Park Avenue, New York 22 N.Y. 21,5×27. 247 pages illustrées. Relié toile sous jaquette couleurs. Prix : 8,50 dollars.

L'auteur examine tous les problèmes posés par l'habitation sous une forme analytique en partant des normes intérieures de l'habitat : mobilier, encombrement, organisation intérieure, circuits, blocs cuisines, blocs sanitaires, etc. Il passe à l'organisation générale des cellules, individuelles et collectives, puis à leur assemblage, pour aboutir au plan-masse, à l'établissement des services communs et à l'aménagement des espaces libres. De très nombreux plans et schémas, ainsi que des photographies, illustrent très heureusement un texte abondant.

MAISONS ET LOGEMENTS 1955. Album de 120 planches sous jaquette deux couleurs. Editions des Arts et Manufactures, 9, rue Laromiguière, Paris. Diffusion : Jacques Vautrain, 12-14, rue Ernest-Psichari, Paris. Prix : 1.400 francs.

Une sélection des 120 habitations homologuées par le M.R.L. est présentée dans cet ouvrage. Chaque planche comprend la reproduction de l'habitation elle-même, les plans cotés et un descriptif très détaillé.

La préface constitue une sorte de mémento du candidat propriétaire et indique la marche à suivre pour faire construire, les avantages acquis à ces constructions ainsi que le mécanisme des prêts.

A TREASURY OF CONTEMPORARY HOUSES. Edition de The Architectural Record, F. W. Dodge Corporation 119 West 40th Street New York 18 N.Y. Format 22×30, 224 pages illustrées. 1954. Prix : 5,95 dollars.

Partant du principe que le meilleur critère sur lequel on peut s'appuyer pour juger d'une habitation est de savoir si elle répond aux besoins de ceux qui l'habitent et si elle permet la solution de leurs problèmes vitaux, tant physiques qu'esthétiques, les éditeurs de *The Architectural Review* ont sélectionné cinquante habitations récemment réalisées aux Etats-Unis. Le programme de chacune d'elles est présenté succinctement et photographies et plans montrent comment l'architecte y a répondu.

TELEVISION

T. V. STATIONS, A guide for Architects, Engineers and Management, par Walter J. Duschinsky, Progressive Architecture Library. Reinhold Publishing Corp., 430 Park Avenue, New York 22 N.Y. 22,5×30. 136 pages illustrées. Relié toile sous jaquette couleurs. Prix : 12 dollars.

Spécialiste des questions de télécommunications, radio et télévision, l'auteur analyse les besoins que doit satisfaire une station de télévision. C'est le premier ouvrage consacré à ce problème et il apportera à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'y intéressent, une documentation très bien étudiée qui leur permettra de se faire une idée précise de tout ce qui touche à la télévision.

La première partie traite des plans d'ensemble d'une station : plan d'organisation, plan-masse, utilisation de l'espace, équipement, et la seconde des problèmes pratiques tels que programmes, films, éclairage, effets spéciaux, etc. En appendice, l'étude d'un exemple-type de station de télévision.

Dans un domaine encore relativement peu exploré, du moins en Europe, mais appelé à la plus grande extension, nous trouvons, grâce à cet ouvrage américain, une documentation précieuse, les Etats-Unis ayant été les premiers à aborder d'une manière aussi vaste ce problème technique particulier.

HOPITAUX

NORMES HOSPITALIERES. Construction et aménagement. Publié sous les auspices du Ministère de la Santé Publique et de la Population. Ed. Masson et Cie, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. 24×15,5. 100 pages, 22 figures. Prix : 550 francs.

Cet ouvrage, préparé par la Direction de l'Hygiène Publique et des Hôpitaux, au Ministère de la Santé Publique et de la Population, tend à résumer les principes généralement admis en matière de construction et d'aménagement des hôpitaux.

Les éléments constitutifs de l'hôpital moderne sont classés par catégories puis décrits en partant du plus simple pour aboutir au plus complexe. Ils sont ensuite assemblés pour faire comprendre la formation et le fonctionnement des différents services et, finalement, reformer l'hôpital.

TOURISME

MOTELS, par Geoffrey Baker et Bruno Funaro. Progressive Architecture. Ed. Reinhold Publishing Corp., 430 Park Avenue, New York 22 N.Y. 22,5×30. 264 pages. Relié toile sous jaquette couleurs. Prix : 12 dollars.

L'ampleur prise en Amérique par les « motels » qui répondent aux besoins et à l'état d'esprit des automobilistes américains, ainsi que le développement prévisible de ce genre de construction en Europe, donnent à cet ouvrage sa valeur de document d'actualité. Un certain nombre de motels sont présentés selon les conditions dans lesquelles ils ont été réalisés, avec des photographies et des plans. En outre, les auteurs ont étudié des problèmes spécifiques tels que choix du terrain et plan-masse, liaison des motels avec des hôtels déjà existants, etc. Ils montrent pourquoi les motels sont d'un coût de construction inférieur à celui des hôtels et comment on évolue actuellement vers un nouveau type de bâtiment : l'hôtel-motel.

L'intérêt réside dans la documentation technique et les programmes présentés plus que dans les solutions architecturales adoptées dont certaines sont peut-être discutables.

D. V.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

ARCHITECTURE AND THE UNIVERSITY, par Robert W. Mac Laughlin. Ed. Princeton University, Princeton, New Jersey, U.S.A. 14×22, 72 pages. Relié.

Ce texte des discussions qui ont eu lieu au cours d'une réunion groupant professeurs et architectes à Princeton les 11 et 12 décembre 1953 fait l'objet d'un ouvrage d'une élégante présentation. Il traite des divers problèmes de l'enseignement de l'architecture sous un angle plus spécifiquement américain qui n'est pas sans intérêt.

TOWARD BETTER SCHOOL DESIGN, par William W. Caudill. Collection de l'Architectural Record. Publié par F. W. Dodge Corporation. Relié toile sous jaquette couleurs. 22×30. 271 pages illustrées. Prix : 12,75 dollars.

Etude très à l'ordre du jour dans un domaine où les recherches se poursuivent sans cesse actuellement. Les problèmes d'ordre général posés par la construction d'écoles sont examinés en premier lieu, puis vient l'exposé d'une centaine d'exemples pratiques résolvant des problèmes extrêmement particuliers sans que l'école dont ils font partie soit donnée dans son ensemble. C'est par là que l'ouvrage prend toute sa valeur, car il peut ainsi aborder des aspects techniques spéciaux et donner, dans chaque cas, des solutions valables. Excellent instrument d'information et de travail précédé d'une intéressante introduction de R. J. Neutra qui situe le problème.

INDUSTRIE

BAUTEN DER LEBENSMITTEL-INDUSTRIE, par Karl Ellsässer et Horst Ossenberg. Ed. Julius Hoffmann, Leuschnerstrasse 44, Stuttgart. 23,5×30, 184 pages illustrées. Relié toile sous jaquette couleurs. Prix 42 D.M.

Cet ouvrage très abondamment illustré traite des problèmes particuliers que posent les constructions destinées à des industries d'alimentation et présente des exemples très variés de réalisations internationales : entrepôts, hangars, moulin, boulangeries, fabriques de pâtes alimentaires, sucrerie, raffinerie, boucheries, fabriques et usines diverses de produits alimentaires, marchés couverts, etc. Il s'agit là d'une documentation extrêmement fournie dans un domaine limité avec, pour tous les exemples présentés, non seulement des explications, mais des coupes et plans extrêmement utiles.

ÉQUIPEMENT

IDEA 53. Annuaire International des Formes Utiles, par Gerd Hate. Ed. Arthur Niggli et Willy Verkauf, Teufen/St Gallen - Bregenz/Vienne. 22,5×30,5. 129 pages illustrées. Relié toile sous jaquette. Prix : 2.900 francs.

Des articles d'introduction de Max Bill, Paul Reilly, Alberto Rosselli, Herwin Schaefer ouvrent cet annuaire qui donne une vue d'ensemble des réalisations significatives dans le domaine des formes industrielles modernes, mettant en lumière les tendances des créateurs modernes de onze pays différents cherchant à allier beauté et fonction. Dix chapitres : Porcelaine et faïence - Matières plastiques - Verre - Métal - Bois - Textiles - Lampes - Equipement ménager - Pendules - Appareillage électrique. Notons que les exemples français retenus sont très peu nombreux.

WHAT IS MODERN INTERIOR DESIGN ?, par Edgar Kaufmann Jr. Ed. The Museum of Modern Art 11 West, 53 Street, New York. 19×25,5. 32 pages, 57 illustrations.

Il s'agit d'une analyse rapide du développement de l'équipement intérieur moderne au cours des cent dernières années par un spécialiste de la question. De nombreuses descriptions d'intérieurs modernes ainsi que des exemples illustrés sont présentés.

TECHNIQUES

COFFRAGES METALLIQUES. Emploi. Applications, par M. J. Ricouard. Ed. Eyrolles, 61, boulevard St-Germain, Paris. 16,5×25. 232 pages, 94 figures. Relié. Prix : 1.950 francs.

Pour montrer aux utilisateurs dans quels cas ils auront intérêt à employer les coffrages métalliques (dans le bâtiment et les travaux publics), l'auteur expose tout d'abord les caractéristiques de ceux-ci ; il met ensuite l'accent sur la notion d'organisation de chantier et sur l'établissement de normes de rendement, puis passe à l'analyse des procédés d'utilisation. La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen des cas particuliers qui peuvent se présenter. Des dessins et photos montrent la structure des coffrages et les résultats obtenus.

COSTRUIRE CORRETTAMENTE, par P.L. Nervi. Ed. Hoepli, Milan. 22,5×28. 90 planches d'illustrations. Relié toile sous jaquette couleurs.

Le sous-titre de cet ouvrage, « Caratteristiche e possibilita delle strutture cementizie armate » (caractéristiques et possibilités des structures en béton armé), indique clairement le but de l'ouvrage qui montre, en s'appuyant sur les réalisations et les projets du célèbre ingénieur italien, ce que permet l'emploi du béton armé. L'œuvre de Nervi, présentée et commentée par lui-même, constitue sans aucun doute un ensemble extrêmement intéressant et une documentation de premier plan pour tous ceux qui réfléchissent aux questions que posent les structures modernes. Nous avions nous-mêmes consacré, dans notre n° 48, une étude aux travaux de P. L. Nervi. Le présent ouvrage donne une vue d'ensemble beaucoup plus complète et détaillée que ce que nous pouvions nous permettre en quelques pages et mérite la plus grande attention.

PERSPECTIVE CONIQUE. Méthode intuitive de perspective conique, par A. J. Faling, traduit de l'italien. Ed. Dunod, 92, rue Bonaparte, Paris, 1955. 24×32. 32 pages, 11 figures, 8 planches. Broché. Prix : 680 francs.

L'auteur expose les méthodes qu'il a imaginées pour exécuter rapidement de belles perspectives. La première méthode des « graphiques normaux » suppose que l'un des trois centres perspectifs est l'infini ; la seconde méthode des « graphiques spéciaux » correspond à une perspective à trois points de fuite. Des règles et des conseils pratiques sont donnés pour la construction et l'emploi des graphiques « Faling » tant normaux que spéciaux.

MATERIAL AND METHODS IN ARCHITECTURE, par Burton H. Holmes. Ed. Reinhold Publishing Corp., 430 Park Avenue, New York 22 N.Y. 22,5×30. 412 pages illustrées. Relié toile sous jaquette couleurs. Prix : 10 dollars.

Notre confrère américain *Progressive Architecture* présente dans cet ouvrage une sélection d'articles techniques choisis par Burton H. Holmes et qui traitent du problème des structures et des matériaux qu'elles utilisent.

Quatre grandes parties : Méthodes de construction - Matériaux de construction - Equipement - Problèmes particuliers.

Photographies, plans et détails techniques illustrent les textes très fournis et montrent les exemples d'application.

NEW WAYS OF SERVICING BUILDINGS, par Eric de Maré. Ed. Architectural Press, 9-13 Queen Anne's Gate, Londres S.W.I. 18×23,5. 228 pages dont 44 planches et 190 illustrations. Relié toile sous jaquette couleurs de Gordon Cullen. Prix : 30 s.

Les installations techniques et l'équipement des constructions font l'objet des différents chapitres de cet ouvrage : Eclairage - Chauffage des immeubles d'appartements - Chauffage des habitations individuelles - Sanitaire - Plomberie - Hygiène - Revêtements - Divers. Chacun d'eux est traité par un spécialiste de la question et suivi d'une bibliographie, l'ensemble ayant été coordonné par Eric de Maré.

DOCUMENTI ARCHITETTURA. Ed. Antonio Vallardi Via Stelvio 22, Milan.

Le n° 20, fascicule 7, série O, de ce périodique traite des menuiseries extérieures en bois et groupe, en 99 planches, 51 exemples choisis par Carlo Villa.

Le n° 22, fascicule 8, de la même série présente, en 104 planches, 76 exemples d'escaliers réunis par les architectes Bassi, Berlanda, Boschetti.

Dans l'un comme dans l'autre, on trouvera, dans ces domaines particuliers, d'intéressants détails. L'éloge de cette documentation technique, que nous ne manquons jamais de signaler à nos lecteurs, n'est plus à faire.

COURS DE DESSIN TOPOGRAPHIQUE, par A. Clouet et B. Dubuisson. Editions Eyrolles, 61, boulevard Saint-Germain, Paris. « Collection M.R.L. » (Centre de Perfectionnement). 16×25. 180 pages, 116 figures, un hors-texte en dépliant : Prix : 980 francs.

Les auteurs ont eu le souci de mettre leurs connaissances dans cette spécialité difficile qu'est le dessin topographique, non seulement à la portée des élèves et des dessinateurs, mais aussi à la disposition des techniciens qui font ou utilisent les plans topographiques : géomètres, ingénieurs, architectes, etc. Cet ouvrage se présente donc à la fois comme un recueil de conseils à suivre et un guide pour tous ceux qui se penchent sur des documents à base topographique.

LA PROTECTION DES CONSTRUCTIONS CONTRE LA CORROSION, par G. Thiel. Traduit et adapté par T. Holca. 16,5×25. 144 pages. 51 figures. Broché. Prix : 1.160 francs.

Le développement croissant de l'industrie chimique et les travaux des laboratoires réalisés depuis une vingtaine d'années ont permis d'étudier de près l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre de la construction : la lutte contre la corrosion.

La nouvelle technique des « constructions anti-acides » permet de protéger les bâtiments et ateliers de travail contre ses attaques et d'éviter ses effets néfastes sur toutes les installations industrielles.

Le présent ouvrage apporte à ces problèmes la solution, sinon idéale, du moins l'une des meilleures en l'état actuel des connaissances.

AIDE-MEMOIRE DUNOD BATIMENT, par Ch. Mondin. Dunod, éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris (6e). Tome I : XVI-224-LXIV pages 10×15, avec 150 figures. 67e édition. 1955. Relié simili-cuir : 480 fr. Tome II : XVI-248-LXIV pages 10×15, avec 59 figures. 67e édition. 1955. Relié simili-cuir : 480 fr.

Les progrès réalisés dans certaines techniques, ainsi que les modifications récemment apportées à la réglementation et la législation de la construction immobilière, ont naturellement conduit à refondre et à développer certains chapitres importants de l'*Aide-Mémoire Bâtiment, Dunod.*

Tel est le cas de la préfabrication dans le gros œuvre, de la réglementation des conduits de fumée, des techniques nouvelles de chauffage, de la normalisation des menuiseries métalliques, de la législation concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées (fosses septiques).

Extrait de la table des matières. — Tome I : Organisation des chantiers. Terrassements. Fondations. Gros œuvre. Charpente en bois. Charpente métallique. Menuiserie. Menuiserie métallique. Escaliers. Serrurerie quincaillerie du bâtiment. Couverture. Tome II : Plomberie. Chauffage et ventilation. Revêtements de sols et de parois. Electricité. Peinture, vitrerie, tenture. Normalisation, marques de qualité. Exécution et règlement des travaux.

PRATIQUE DU COFFRAGE EN BOIS ET DU FERRAILLAGE, par C. Kupfer. Ed. Eyrolles, 61, boulevard Saint-Germain, Paris. Tome III : Le coffrage des parois, des murs, dalles et escaliers. 19×27, 128 pages, 135 figures. 950 fr.

L'auteur traite la question des coffrages des parois, des murs et des dalles et celle des coffrages d'escaliers.

Il applique avec fruit dans ce livre ses principes : emploi presque exclusif des planches 2,7×10,5 cm de largeur, avec bastaing ou madrier, quelques chevrons et des éais ronds ; justification des sections et de la direction du bois ; indications précises de l'emplacement et des dimensions des pointes ; prévisions du décoffrage. Ce livre sera donc consulté avec profit par les entrepreneurs, les bureaux d'études et les chantiers.

Au sommaire. — Le coffrage des parois : coffrages exécutés sur place, parois des sous-sols et rez-de-chaussées, parois isolées et renforcées, parois situées aux étages supérieurs, emploi d'agrafes spéciales et des pointes à T. Le béton banché. Le coffrage des parois avec panneaux préfabriqués s'appuyant sur le sol ou pour les étages supérieurs avec panneaux verticaux. Le coffrage des dalles : dalles en béton armé, dalles à nervures avec goussets, dalles s'appuyant sur des poutres en fer profilé, coffrages à l'aide des fers de coffrages, coffrages avec brides en fer rond, dalles nervurées, galerie en porte-à-faux, plancher champignon, pavement du béton. Le coffrage des escaliers : escaliers droits à une ou plusieurs volées, escaliers tournants et escaliers en colimaçon.

DIVERS

LES MATERIAUX VIVANTS. Altérations et traitement des bois. Publié par l'Académie d'Architecture. Ed. Ch. Massin, 2, rue de l'Echelle, Paris. 21×27. 52 pages illustrées. Prix : 500 francs.

Cet ouvrage permettra aux usagers du bois de connaître les causes des altérations et maladies de ce matériau et les remèdes à y apporter. Illustré de photographies et dessins de champignons et insectes, il constitue une documentation sûre et précise basée sur les dernières données scientifiques.

THE BOMB, SURVIVAL AND YOU, par F. N. Severud et A. F. Merrill, Progressive Architecture. Reinhold Publishing Corp., 430 Park Avenue, New York 22 N.Y. 16×23,5. 264 pages, 16 pages de photographies hors texte, 31 croquis. Relié toile sous jaquette couleurs. Prix : 5,95 dollars.

Nous voici devant le premier qui traite de la protection des populations, des bâtiments et de l'équipement contre la bombe atomique. Les auteurs partent de matériaux et de méthodes connus et suggèrent des systèmes de protection entièrement nouveaux. Des photographies des destructions d'Hiroshima et Nagasaki, tenues secrètes jusqu'à présent, sont publiées dans ce volume.

LA COULEUR DANS LES ACTIVITES HUMAINES, par M. Deribéré. Ed. Dunod, 92, rue Bonaparte, Paris. 16×25. 240 pages, 53 figures. 1955. Relié toile. Prix : 1.980 francs.

Les techniques nouvelles mises au point ces dernières années dans le domaine de l'éclairage ont eu d'importantes répercussions dans l'utilisation de la couleur dans la vie de tous les jours. La possibilité de s'éclairer avec des sources de nuances variées confère désormais au problème posé de nouveaux aspects, car il est évident que la couleur d'un objet dépend aussi de la lumière qui l'éclaire, ce qui conduit à la recherche des meilleures harmonies de couleurs, sans oublier les effets psychologiques et physiologiques. Cet ouvrage très documenté fait le point des connaissances actuelles dans ce domaine.

ACIER. Conseils pratiques relatifs à la protection de l'acier contre la corrosion. Peintures et vernis. Ed. par l'O.T.U.A., 15, rue d'Astorg, Paris. 1954. 27×20,5. 28 pages illustrées.

LE PROBLEME DE L'EAU EN ALGERIE. Petite brochure éditée par le Gouvernement Général de l'Algérie.

REVUES

LE MONDE SOUTERRAIN, 94, rue Saint-Lazare, Paris.

Signalons que la Revue mensuelle *Le Monde Souterrain* a consacré son numéro 86 (décembre 1954) aux garages-parking souterrains. Tous ceux qui se préoccupent de ce problème d'actualité le liront avec intérêt.

Relevons, notamment, au sommaire : Les garages-parking souterrains au Conseil municipal de Paris. Problèmes de la circulation et du stationnement des véhicules dans Paris. Les crédits des Travaux publics. Les garages souterrains automatiques. Parkings souterrains à Rouen et Los Angelès. Garage automatique rotatif à New-York. Des transports urbains et des nécessités qui en résultent. Découvertes nouvelles dans le sous-sol de l'île de Minorque. Historique du sous-sol. Aspect physiologique de l'urbanisme souterrain.

U.S.A. TOMORROW. Edition U.S.A. Tomorrow Inc. 210 Fifth Avenue New York 10 N.Y.

Notre confrère *U.S.A. Tomorrow* vient de publier dans son numéro de janvier 1955 une étude complète du plan organique de New Haven de Maurice E.H. Rotival dont nous avions donné les grandes lignes dans notre numéro 50-51. Tous les problèmes que pose ce programme d'envergure sont examinés en détails sous leurs divers aspects. Un intéressant article de Frank Lloyd Wright ouvre le numéro.

D. V.

architecture contemporaine en france et dans le monde

A. A. N° 58

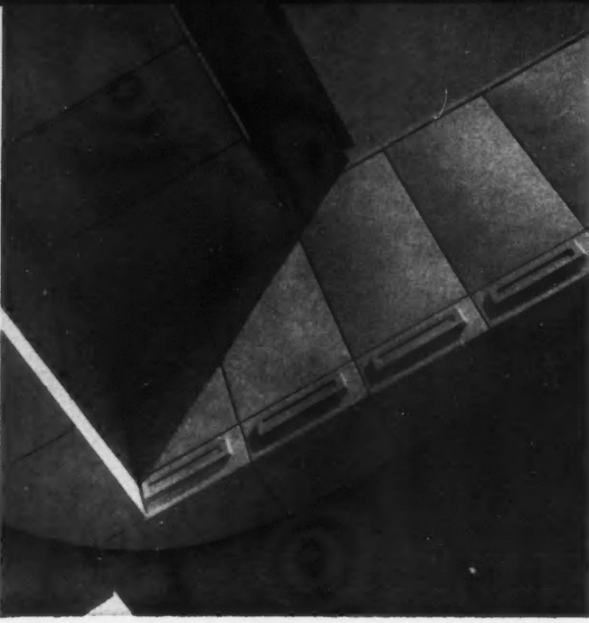


Détail de la façade principale du Siège de la Société Olivetti à Milan.

SOMMAIRE

En page de couverture : Maquette de la Caisse Centrale d'Allocations familiales à Paris. Photo Lund Hansen.





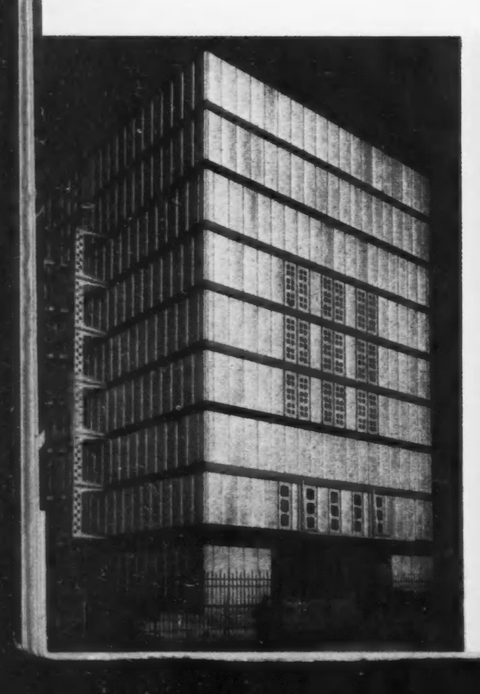


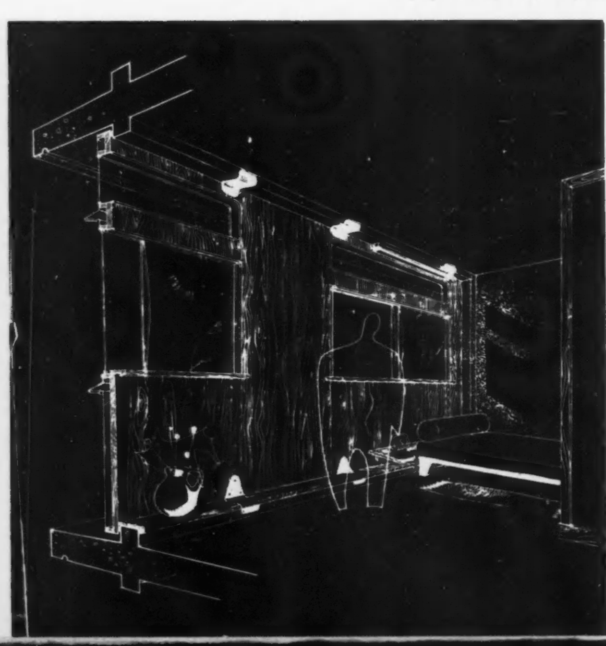
ÉLÉMENTS DE FAÇADE EN ALUMINIUM ÉTUDIÉS ET RÉALISÉS PAR LES ATELIERS JEAN PROUVÉ

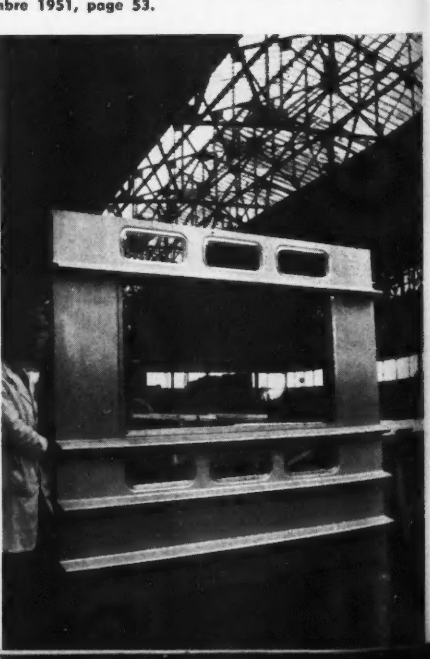
1	2	3	4
			5
6	7	8	9

1 et 2. 1937. Le marché couvert de Clichy utilisé comme marché, salle des fêtes et cinéma ; façade principale et détail intérieur montrant le toit ouvrant, Eugène Beaudouin et Marcel Lods, architectes. 3 et 4. 1951. Fédération du Bâtiment, rue Lapérouse à Paris ; mise en place des éléments de façades préfabriqués et détail de la façade sur le jardin, Gravereaux et Lopez, architectes. 5. 1955. Immeuble d'habitation, square Mozart à Paris, Lionel Mirabaud, architecte. 6. 1951. Palais de la Foire de Lille, Paul Herbé et Maurice Gauthier, architectes. 7 et 8. 1953. Panneaux de revêtement vus de l'intérieur et de l'extérieur, étudiés pour l'ensemble d'habitation de Bron-Parilly, Grimal et Gagès, architectes, et réalisés pour le groupe d'habitation de Saint-Jean-de-Maurienne, Blanc, architecte. 9. 1955. Préfecture de Nevers, M. Robert, Architecte.

Ces diverses études ont fait l'objet de publications dans nos précédents numéros : Marché couvert de Clichy, nº 3-4, 1940, page 40. Fédération du Bâtiment, nº 38, décembre 1951, page 58, et nº 47, février 1953, page 73. Immeuble square Mozart à Paris, ce numéro, page 80. Palais de la Foire de Lille, nº 35, mai 1951, page XXIX, et nº 38, décembre 1951, page 53.













Alors que les techniques anciennes du bâtiment étaient celles de la maçonnerie, c'est-à-dire la superposition de matériaux, tels que moellons, pierres de taille, etc., constituant des refends et des façades tous porteurs, les architectes et les entrepreneurs, devant la nécessité de la main-d'œuvre spécialisée et donc, coûteuse, qu'elles imposaient et leurs difficultés actuelles d'application, ont été amenés à envisager des solutions constituées par des structures tant en béton qu'en acier.

Il apparaît alors que la structure assurant la stabilité et la résistance du bâtiment, l'élément de remplissage n'ayant plus aucun rôle constructif, devient alors uniquement élément d'étanchéité et d'isolation thermique.

On en est arrivé à ce que l'on peut appeler le « mur rideau » dont les premières réalisations dans le monde ont été le Marché couvert de Clichy 1937) (E. Beaudouin et M. Lods, architectes), édifice toujours en service et le Pavillon de l'aéroport de Buc, démonté par les Allemands.

A l'étranger, des réalisations à grande échelle parmi lesquelles on peut citer le building de l'Alcoa de Pittsburg et celui de Park-Avenue à New-York (26 étages) ont démontré que l'emploi des panneaux de revêtement en aluminium apportait de grandes possibilités. En France, j'ai pu participer selon cette formule, à l'édification de différents bâtiments parmi lesquels on peut citer :

Fédération du Bâtiment, rue Lapérouse, à Paris.
Gravereaux et Lopez, architectes.

Palais de la Foire de Lille.
Paul Herbé et Maurice Gauthier, architectes.

La Cité administrative de Bayonne.
Rémondet, architecte.

La Sécurité Sociale de Marseille.
Sourdeau et Crozet, architectes.

La Caserne des Pompiers de Bordeaux.
Ferret, architecte.

La Préfecture de la Nièvre.
Robert, architecte.

La Sécurité Sociale du Mans.
Paul Herbé et Jean Le Couteur, architectes.

Immeubles d'habitation à Saint-Jean-de-Maurienne.
Blanc, architecte.

Immeuble d'habitation, avenue Mozart, à Paris.
Mirabaud, architecte.

Immeuble d'habitation à Saint-Etienne.
Bernard Zehrfuss, architecte.

Dans la constitution de ces façades « rideaux » le choix des matériaux est essentiel. Dans le cas particulier de l'habitation, j'ai été amené à utiliser des matériaux courants mais dont la mise en œuvre a conduit à des proportions d'emploi bien définies.

A l'intérieur, le bois traité par les procédés les plus récents (contrecollage par induction et haute fréquence, densification par pressage, ignifugation par badigeonnage de sel oxyfuge), constitue l'élément d'isolation et permet la résistance aux chocs tout en offrant une très grande facilité d'entretien et un aspect particulièrement agréable.

A l'extérieur, la pellicule d'étanchéité et de protection est réalisée en aluminium dont les qualités principales sont les suivantes :

inoxydabilité totale après traitement anodique ;

aspect de surface immuable dans le temps ;

grand pouvoir réfléchissant des rayons solaires permettant un renforcement d'isolation thermique.

Les menuiseries sont également prévues en alliages légers et comme la façade, elles ne nécessitent aucun entretien.

J'ai été conduit, par l'emploi de ces matériaux, à la fabrication en usine dans les meilleures conditions de travail, de panneaux de grandes dimensions respectant la modulation de la structure.

Ces panneaux arrivant sur le chantier entièrement terminés, mis instantanément en place, précisent un des éléments essentiels des possibilités de ces techniques qui éliminent après la terminaison généralement rapide du gros-œuvre, la superposition des travaux de finition, longs et coûteux (crépis, plâtre, peinture, etc.).

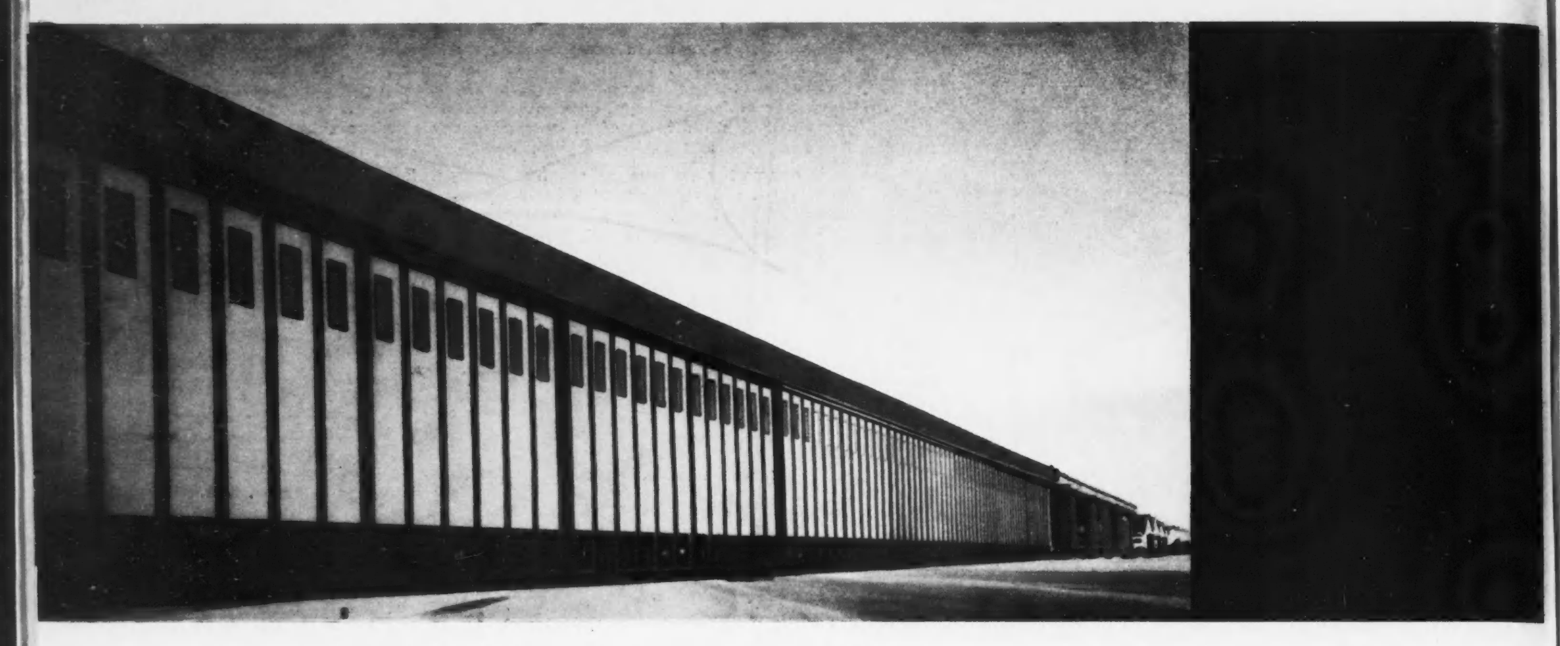
D'autre part, ce système de construction évite la multiplication des joints, car le panneau dont le périmètre seul est appliqué sur le béton, ou l'acier, par l'intermédiaire d'une matière plastique indestructible, permet ainsi entre le « mur rideau » et la maçonnerie, les dilatations réciproques qui dissocient les joints dans les bâtiments de construction classique.

Il est évident que cette évolution technique ne s'est pas réalisée sans susciter des mouvements d'opinion.

Cependant, on est en droit d'affirmer maintenant qu'il ne s'agit plus d'expériences puisque les premières réalisations datent de 20 ans, qu'elles sont toujours absolument intactes, bien qu'exécutées avec des matériaux n'apportant pas toute la garantie de ceux dont on dispose actuellement.

Ces techniques permettent une expression nouvelle de l'architecture adaptée à la vie moderne, tout en conservant les qualités indispensables de durée et de confort qui doivent également présider à l'édification de nos grandes unités d'habitation.

Jean PROUVE.

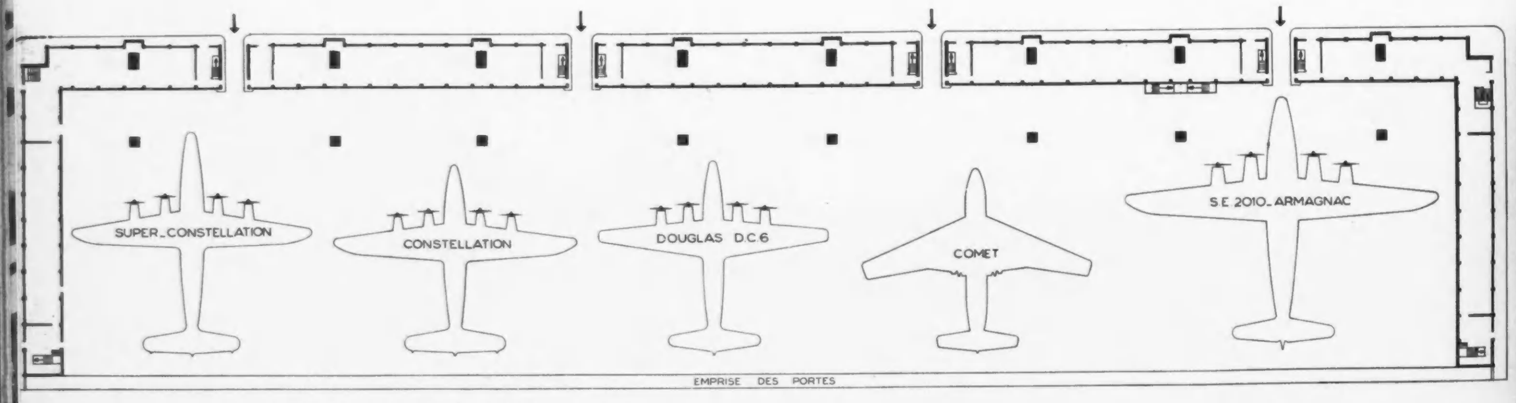


LES NOUVEAUX HANGARS DE L'AÉROPORT D'ORLY

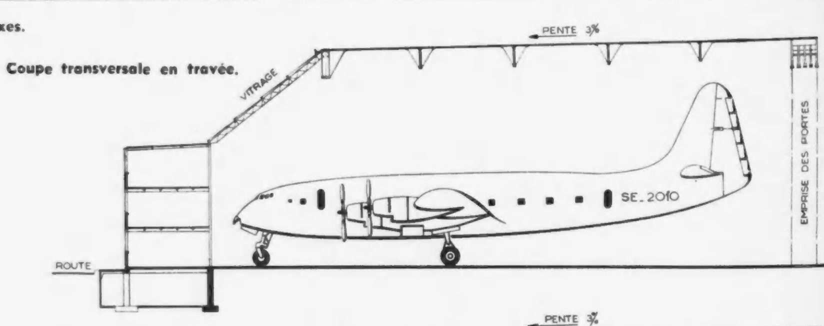
RÉALISÉS PAR LE BUREAU D'ÉTUDES DE L'AÉROPORT DE PARIS

Deux hangars de grande ouverture, destinés à abriter des avions d'importantes dimensions pendant leurs révisions périodiques, viennent d'être édifiés sur l'aéroport d'Orly.

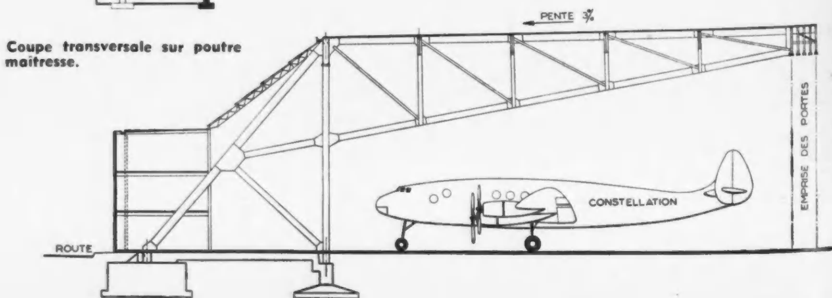
Situés au nord du terrain, ces bâtiments ont une structure identique et comportent les mêmes éléments de charpente. Le hangar Ouest a 216 mètres d'ouverture, 45 mètres de largeur utile et 15 mètres de hauteur libre sous la poutre de guidage des portes ; il sera occupé par la Compagnie française Transports Aériens Intercontinentaux et par la Compagnie américaine Trans World Airlines. Le deuxième hangar (Est) a 162 mètres d'ouverture, les autres dimensions étant les mêmes que pour le premier ; il sera occupé par Air France.



Hangar de 216 mètres d'ouverture. Rez-de-chaussée et annexes.



Coupe transversale en travée.



Coupe transversale sur poutre maîtresse.

Deux données essentielles ont été retenues dans la conception des nouveaux hangars :
1° Les hangars doivent pouvoir abriter des appareils de dimensions très variées non déterminées de façon précise, sans perte de place excessive ;
2° Les avions seront rangés sur une seule ligne, leur fuselage étant perpendiculaire au front du hangar.
Le simple auvent permet l'éclairage naturel du hangar et des annexes attenantes au long-pan et permet d'orienter le bâtiment par rapport aux vents dominants.
La profondeur a été calculée pour abriter les appareils de la classe B et a fortiori les Constellation et DC 4 (le plan ci-dessus représente les diverses possibilités de rangement des appareils et montre la souplesse d'utilisation de ce type de hangar).



Dans les annexes de ces hangars seront installés les bureaux, magasins et ateliers des compagnies aériennes.

Les caractéristiques de ces hangars ont été déterminées en fonction des avions à loger, de leur durée d'existence et de leurs conditions d'utilisation.

De l'étude du matériel volant nécessité par le trafic aérien, il résulte que l'aéroport d'Orly recevra des appareils que l'on peut classer, en égard à leurs dimensions :

— Appareils du genre Constellation, D.C. 6, etc (envergure 38 mètres) ;

— Appareils de la classe B (envergure 50 mètres : S.E. 2010 Armagnac) ;

— Appareils de la classe A (envergure 70 mètres, largeur 50 mètres, avec une hauteur de dérive de 15 mètres).

A l'heure actuelle, les plus grands appareils commerciaux en service sont de la classe B. Dans l'avenir la plupart des appareils qui fréquenteront l'aéroport d'Orly seront encore des appareils de classe B. C'est pourquoi les hangars sont conçus pour abriter des appareils de ce type et non pas pour abriter des appareils hypothétiques de classe A.

Les nouveaux hangars peuvent sembler trop vastes et surtout trop hauts pour la plupart des appareils en service à l'heure actuelle (Constellation, D.C. 4). Mais la durée d'amortissement de ces installations étant de 30 ans, elles doivent rester utilisables pour l'entretien des avions pendant tout ce temps ; il est donc nécessaire de prendre pour les dimensions principales une marge raisonnable afin qu'elles ne deviennent pas inutilisables au bout de quelques années.

Enfin il est nécessaire que les manœuvres d'entrée et de sortie des appareils puissent être effectuées facilement sans déplacer les appareils voisins autour desquels le travail s'effectue sur des plateformes à niveau variable disposées autour des appareils et constituant de véritables docks de réparations.

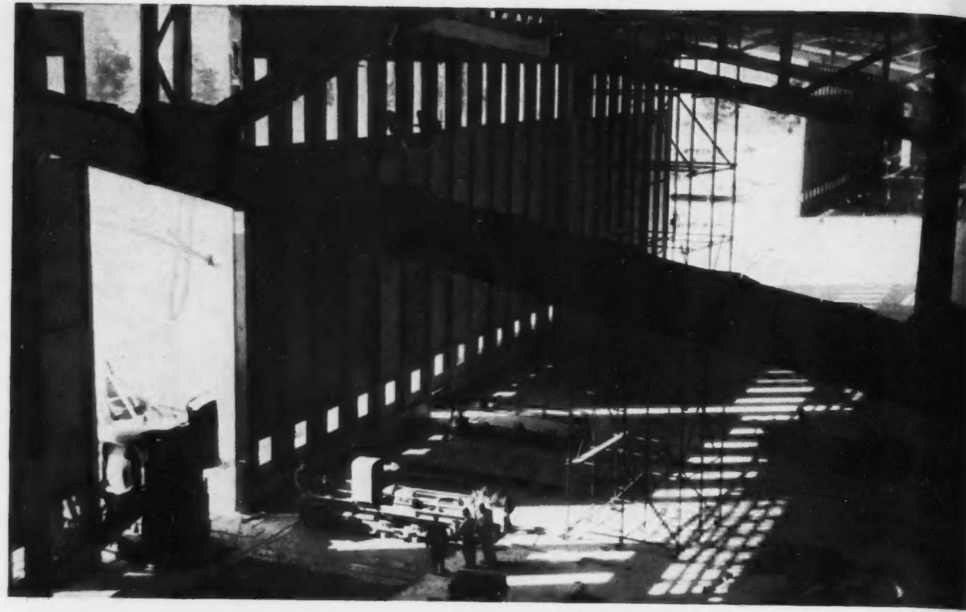
Les deux hangars étant identiques, à leur largeur près, nous ne présentons que le plus grand.

Photos Chevojon

NOUVEAUX HANGARS D'ORLY

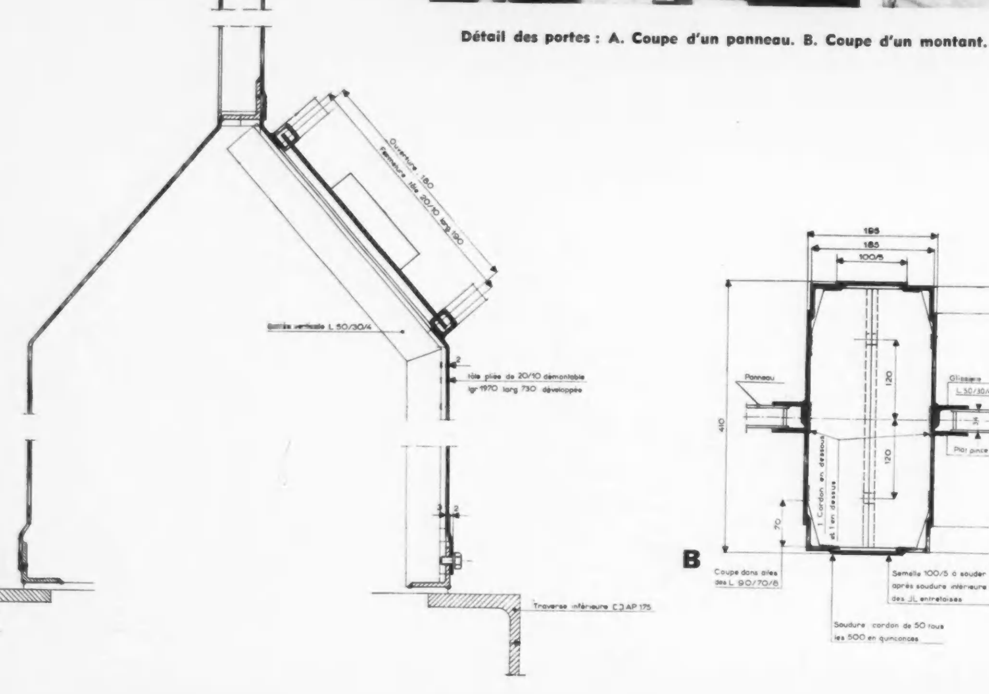
Les études ont été faites par M. Becker, ingénieur des Ponts et Chaussées, sous la direction de M. Pierre D. Cot, directeur des études et travaux de l'aéroport de Paris, et de M. L. Lesieux, directeur général de l'aéroport de Paris. M. Becker était assisté de MM. Bougette et Bailly, ingénieurs des T.P.E. La direction des travaux et la rédaction des marchés ont été assurés par M. Busson, ingénieur des Ponts et Chaussées, assisté de M. Roudier, ingénieur des T.P.E.

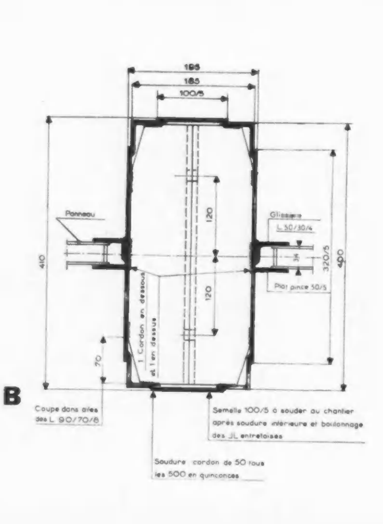
Ci-contre : Vues intérieures et extérieure du hangar montrant les dispositions d'ouverture des portes et leur fixation. En page de droite : le pan vitré, assurant l'éclairage général du hangar, s'étend sur 216 mètres de long, sa largeur est de 10,5 mètres.











Détail des portes : A. Coupe d'un panneau. B. Coupe d'un montant.

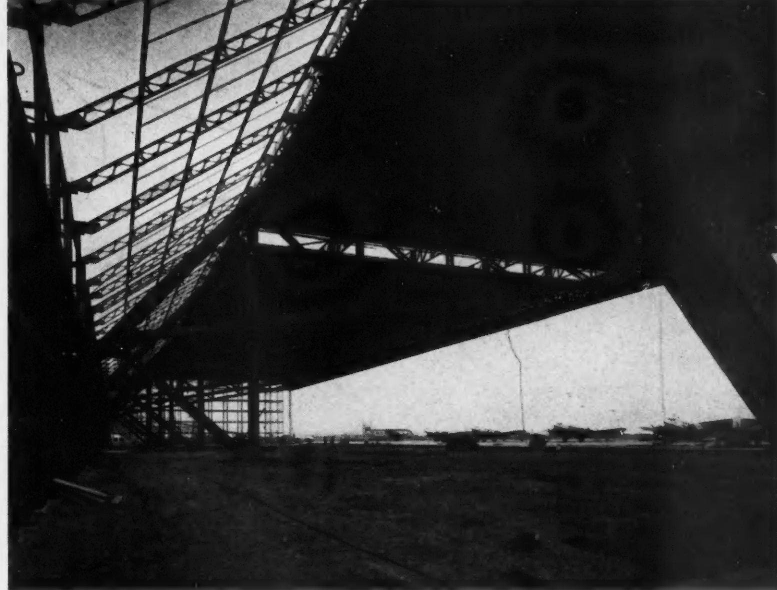
Les quatre groupes de deux portes roulent sur quatre cours de rails parallèles distants entre eux de 0,50 mètre.

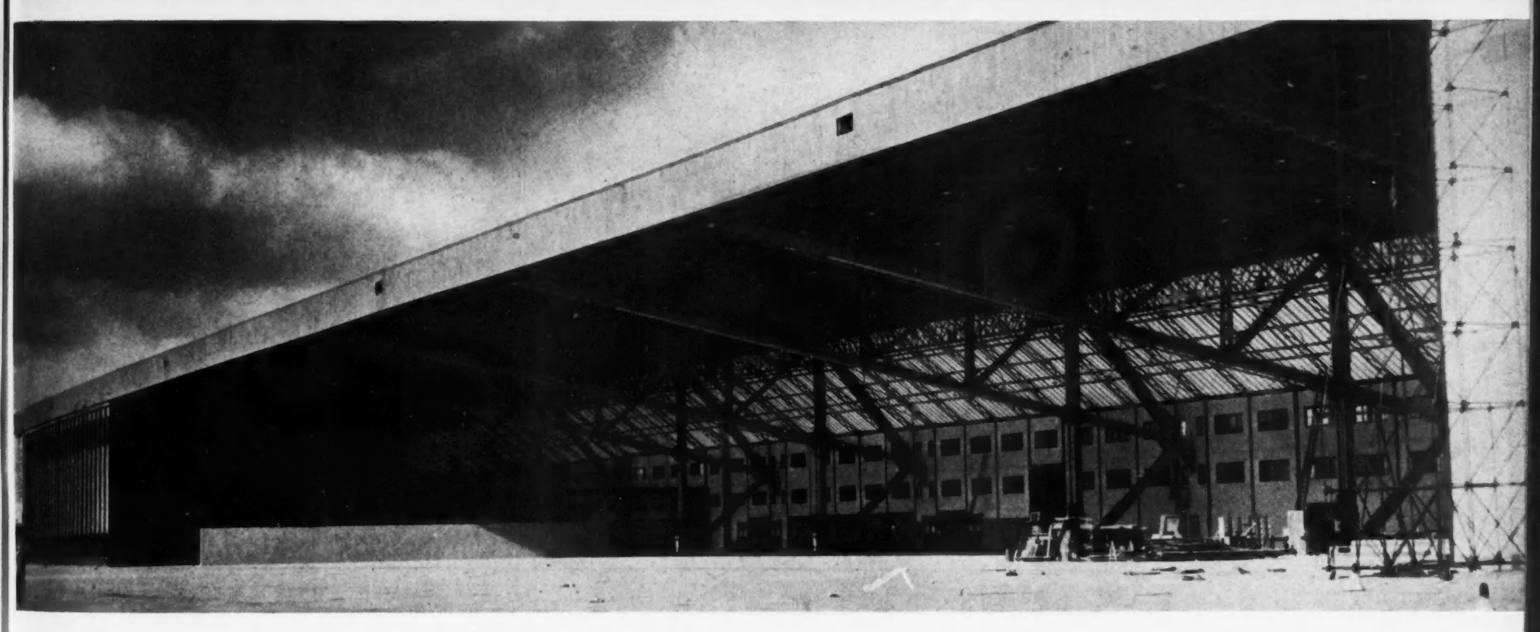
Les rails dépassent le hangar de 216 mètres du côté Ouest sur une longueur de 6 mètres. Du côté Est, ils rejoignent ceux du hangar de 162 mètres.

Il est ainsi possible de dégager complètement quatre portes du côté Est ; par contre, du côté Ouest, les quatre portes restantes engagent encore dans leur position extrême 21 mètres de longueur devant le hangar. Etant donné que les portes peuvent occuper une position quelconque sur leurs rails, il est possible de réaliser les dispositions d'ouverture les plus diverses et de satisfaire ainsi les demandes les plus exigeantes des utilisateurs.

Chaque porte est constituée de deux éléments de 13,5 mètres de longueur pesant 15 tonnes. Pour chaque élément, on a prévu deux appuis verticaux et deux appuis horizontaux isostatiques suffisamment rapprochés. Ces deux éléments sont réunis en permanence par un attelage articulé. Chaque élément comporte deux roues à gorge de 58 centimètres de diamètre, l'une d'elle est actionnée par un moteur électrique de 3 CV 1/2 ; la vitesse maximum d'ouverture des portes est de 30 centimètres par seconde.







La toiture est supportée par la charpente métallique et forme auvent ; le porte-à-faux qui est la distance entre l'axe des poteaux supportant les poutres maîtresses et la face extérieure de la poutre de guidage, est égal à 38 m. Sur la façade arrière exposée au Nord, le hangar comporte un pan vitré incliné de 11 m de largeur régnant sur toute la longueur.

La façade avant, exposée plein Sud, est bordée par l'aire de stationnement et peut être fermée par des portes métalliques de 15 m de hauteur roulant sur des rails posés sur une longrine en béton armé. Il y a 8 portes de 27 m de largeur réparties par 2 sur 4 cours de rails parallèles ; ces portes sont guidées à leur partie supérieure par des tourillons verticaux s'appuyant sur les rails horizontaux supportés par la poutre de guidage.

Le sol de fondation a fait l'objet d'une étude détaillée confiée à la Sté Mecasol à Paris avec sondage et foncement de puits facilitant l'étude des couches. Cette étude a servi à déterminer notamment les éléments constructifs des massifs des poteaux et tirants ; ces derniers sont des massifs-poids dimensionnés de façon que leur poids soit au moins égal à la traction qui les sollicitent, compte tenu d'un coefficient de sécurité de 5/3 appliqué aux surcharges. Le dallage en béton n'a été exécuté qu'après l'achèvement de la charpente, de façon qu'il ne soit pas détérioré accidentellement par les éléments de charpente et les engins de l'entreprise.

L'ossature métallique est en acier A C 42 dont tous les éléments principaux sont assemblés par rivure ; la soudure a été utilisée seulement pour l'attache des treillis secondaires. Elle comporte 8 poutres maîtresses qui sont des poutres consoles perpendiculaires au front du hangar, espacées alternativement de 23 mètres et de 31 mètres. Le porte-à-faux est de 38 mètres. Chaque ferme principale est associée à un ensemble triangulé dénommé queue de console, constitué par un poteau de 15,85 m de hauteur, par un tirant et des barres de triangulation, qui reporte les efforts au massif de fondation du poteau et au massif de fondation du tirant.

Chaque poutre maîtresse, qui comporte une membrure supérieure et une membrure inférieure reliées par une triangulation du système Pratt, est une poutre de hauteur variable.

Les extrémités des fermes principales sont réunies par un ensemble dénommé poutre de guidage, constituée par 2 poutrelles verticales de 2 m de hauteur et distantes de 2 m, réunies par une poutre de contreventement horizontal située à peu près à mi-hauteur ; les 5 rails servant au guidage horizontal des tourillons verticaux des portes sont suspendus à des montants verticaux assemblés sur des entretoises qui relient les 2 poutrelles verticales.

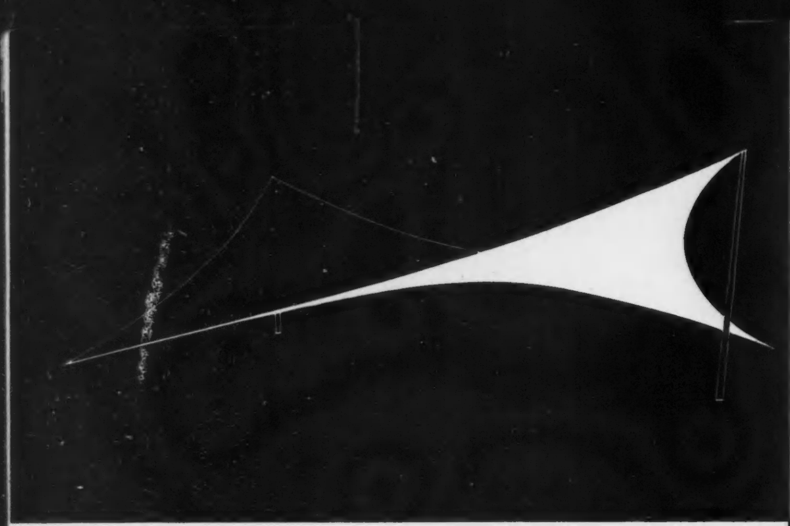
Le poids total de l'ossature métallique (y compris l'ossature du pan vitré incliné) est de 600 tonnes environ. La surface du hangar utilisable pour le garage des avions est d'environ 10.000 mètres carrés. Le poids moyen au m² de la surface couverte est donc de 60 kg.

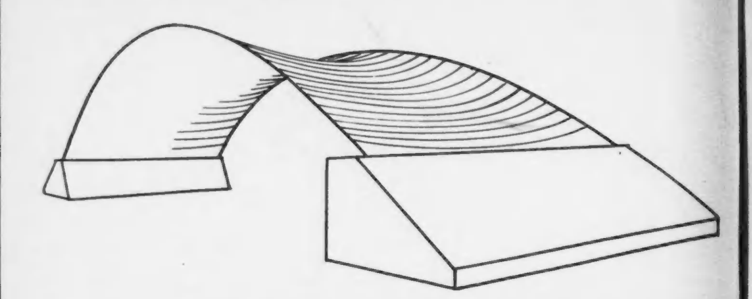
Le sol du hangar est constitué par des dalles en béton de ciment, de 30 centimètres d'épaisseur, de 8 mètres de longueur et de 5 mètres de largeur, qui reposent sur une fondation de 25 centimètres d'épaisseur. La couverture, qui présente une pente transversale vers l'annexe nord de 3 %, est en « Acieroïd ». Ce type de couverture est constitué de tôles en acier doux de 1 mm d'épaisseur comportant des nervures de 5 centimètres de hauteur obtenues par pliage, espacées de 18 centimètres. Le poids de la couverture est de 22 kilos par mètre carré.

L'éclairage naturel du hangar est obtenu par un pan vitré incliné exposé au nord, qui a 216 mètres de longueur et 10,5 mètres de largeur environ. Il est supporté par une ossature métallique.

Le hangar sera chauffé pendant la saison froide par rayonnement et par circulation d'air chaud. Les installations sont conçues de telle sorte que la température à l'intérieur du hangar soit au moins égale à 12° centigrades lorsque la température extérieure est de — 7° C. ***Coût de l'ensemble : 1.500.000.000 de frs environ.***

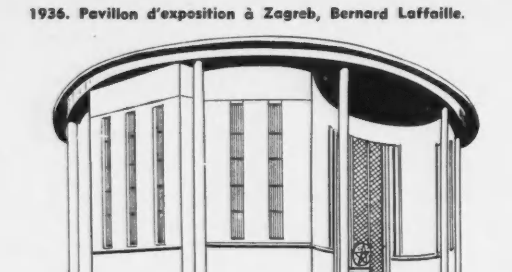
TOITURES SUSPENDUES



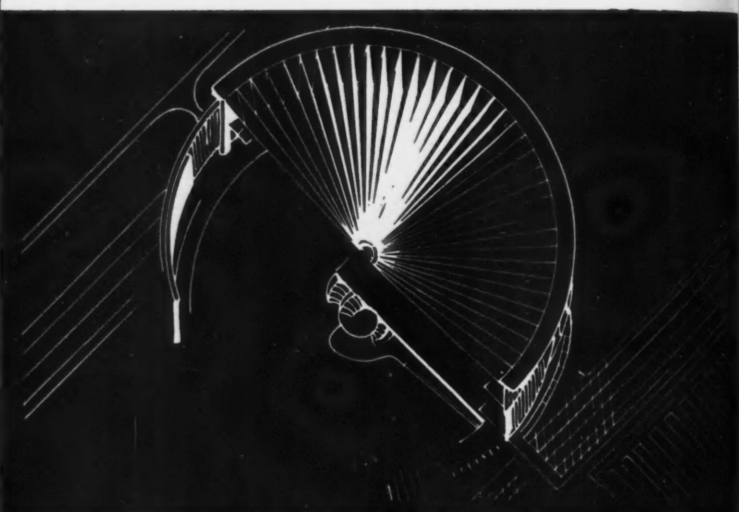


Voûte expérimentale mince autoportante de forme hyperboloïde, en dalle de 12/1 d'épaisseur et de 14 mètres de portée, réalisée à Dreux.

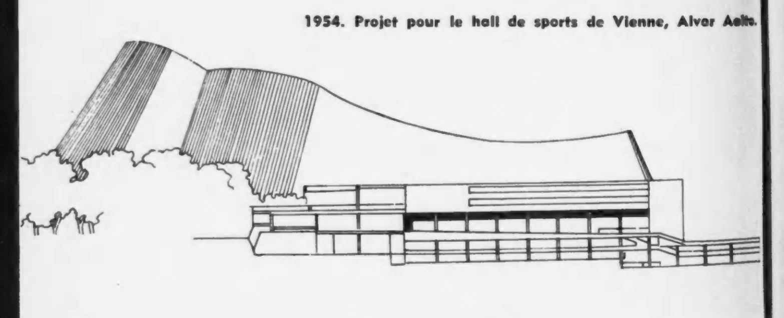
1936. Pavillon d'exposition à Zagreb, Bernard Laffaille.



1937. Pavillon d'exposition à Paris, E. Beaudouin et M. Lods. →

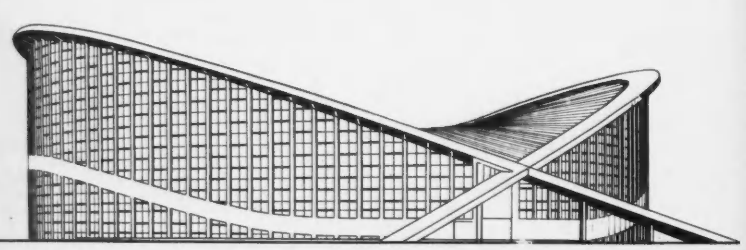


1954. Projet pour le hall de sports de Vienne, Alvar Aalto.

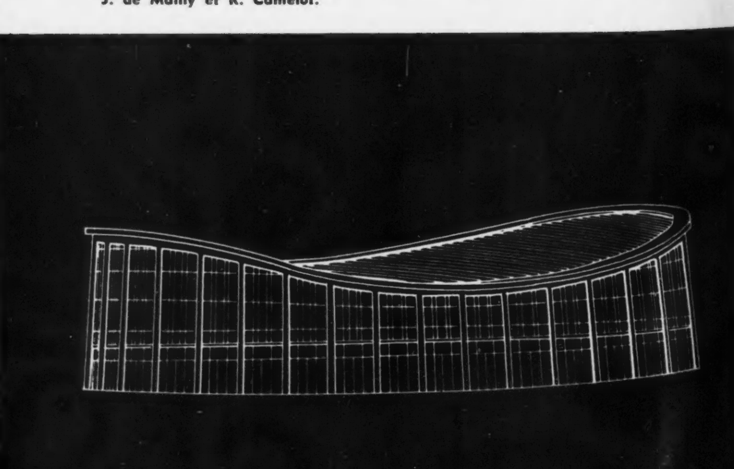


← 1936. Projet pour le Centre des Industries Mécaniques à Paris, B.-H. Zehrfuss, J. de Mailly et R. Camelot.

1954. Hall d'exposition à Karlsruhe, E. Schelling →



1953. Hall de Foire à Raleigh, W. H. Dietrich et M. Nowicki






Reportage photographique de Paul Henrot

CENTRE ÉMETTEURS DE RADIO-TÉLÉVISION EUROPE N° 1

JEAN-FRANÇOIS GUEDY, ARCHITECTE
A. NEJAVITS-MERY, ARCHITECTE COLLABORATEUR
BARTH ET SCHMIDT, ARCHITECTES D'OPÉRATION

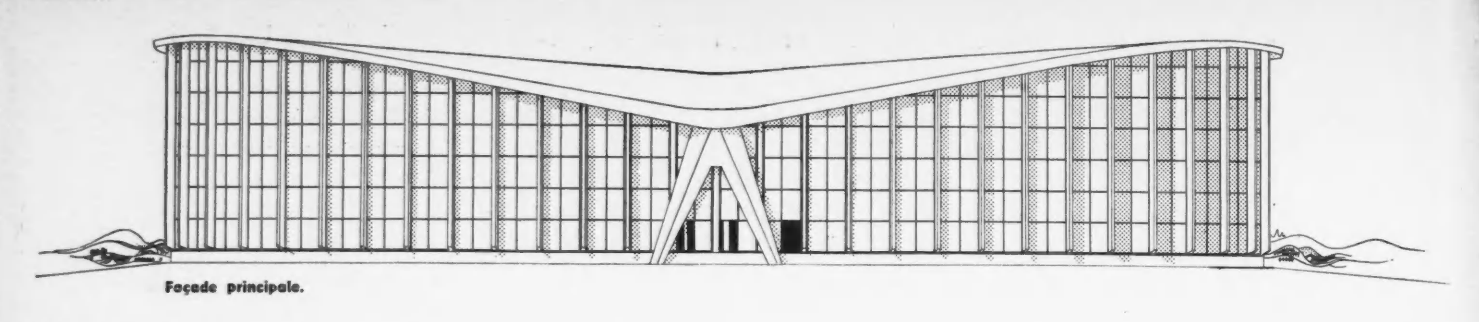
Reportage photographique de Paul Henrot

Plan d'ensemble. Première tranche en cours de chantier : 1. Hall du centre émetteur. 2. Services généraux. 3. Condenseurs. 4. Départ des feeders. 5. Antenne de télévision relais hertziens. 6. Antenne de 300 mètres et cabine. 7. Parking. 8. Entrée de service. 9. Entrée du public et des studios. 10. Entrée de la station. Constructions ultérieures : 11. Réception. 12. Studios. 13. Logements. 14. Gardien. 15. Kiosque. 16. Pièce d'eau.

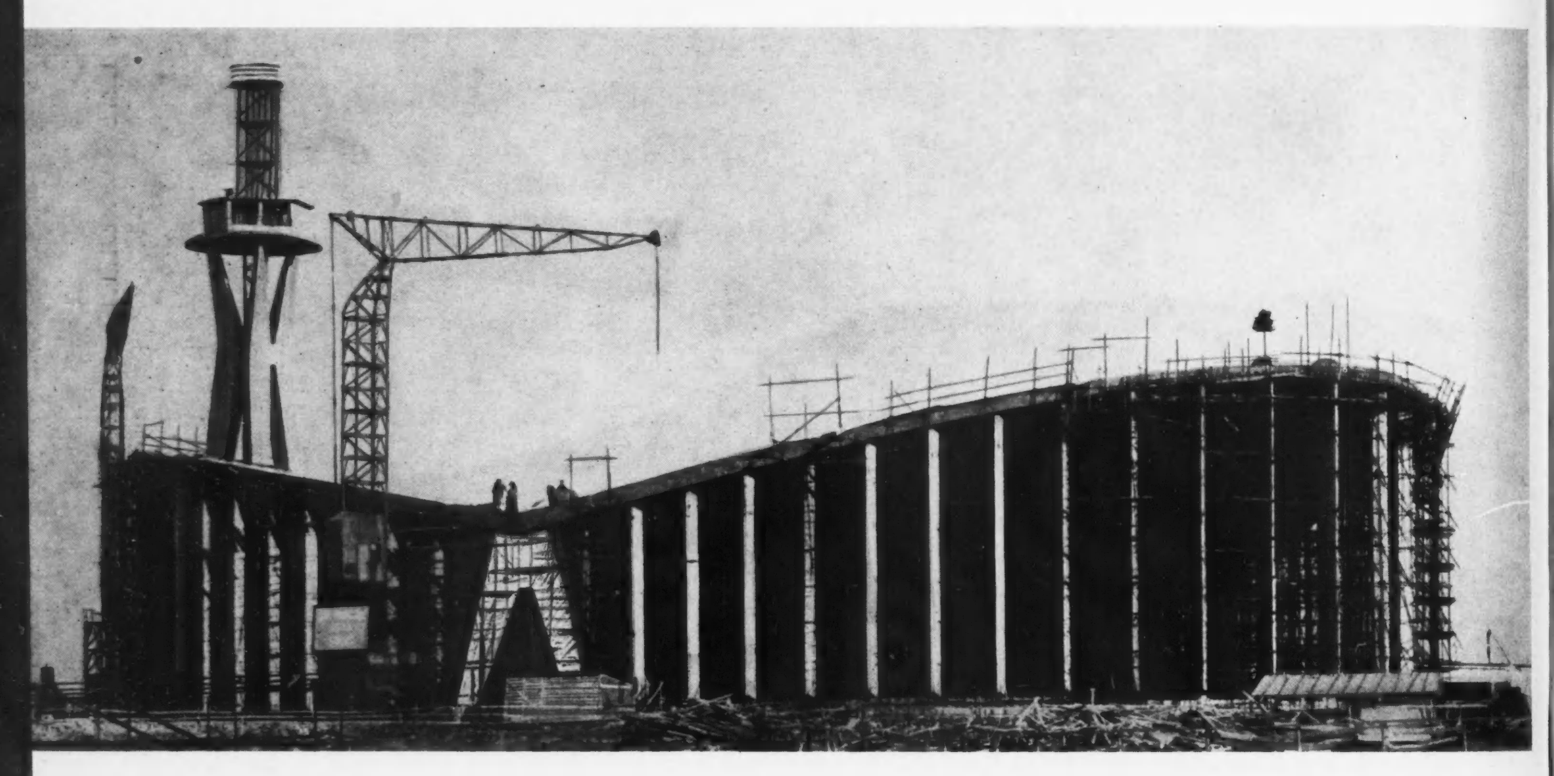
Ci-dessus : Façade latérale nord. Projet.

La nouvelle technique de la construction des toitures suspendues offre un vaste champ d'applications. Ce procédé pourra permettre de résoudre les problèmes où il sera nécessaire de couvrir une grande surface sans poteaux intermédiaires. Il est donc d'un grand intérêt de présenter les premiers documents d'une toiture suspendue destinée à couvrir le bâtiment qui abrite le centre émetteurs de radio et télévision Europe n° 1. On notera un progrès dans l'évolution de ce type de construction.

Ce qui caractérise plus particulièrement la conception de la couverture et la différencie de toutes les autres, réalisées sur le même principe, est, d'une part, que les deux arcs qui délimitent sa surface ne sont pas symétriques par rapport à l'axe transversal du bâtiment (voir pointillé vert sur plan ci-contre) ; d'autre part, que le poids mort de la couronne est maintenu par les poteaux métalliques très légers espacés de 3 m. 40 et que l'ensemble du système de la couverture ne repose que sur trois points : l'un forme un A sur la façade principale, les deux autres formant butée sur la façade postérieure.



Façade principale.



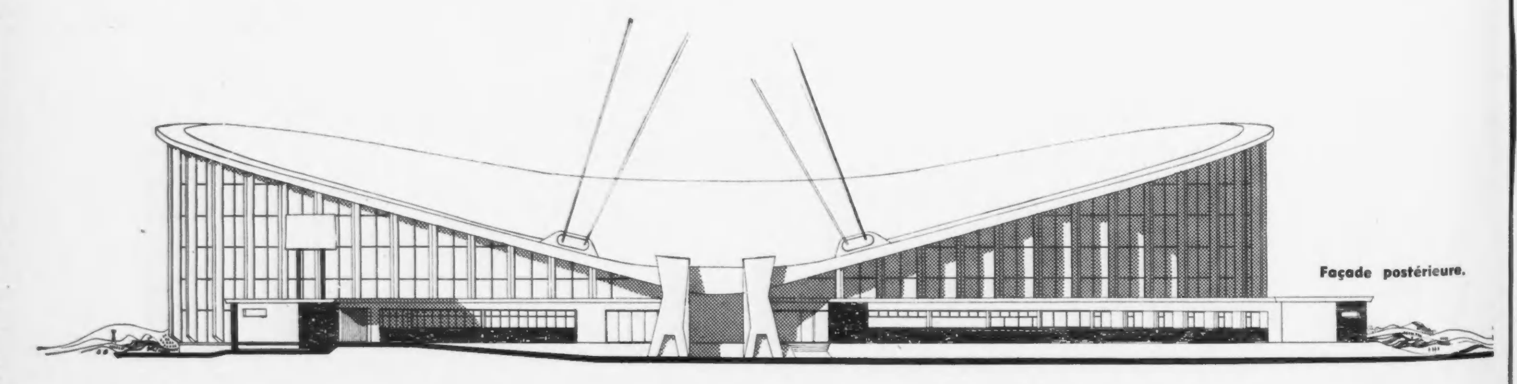
Dégageant l'homme des contraintes de l'espace, les Centres Emetteurs de Télévision sont essentiellement des lieux de libération et d'expansion. A partir de ces données, J.-F. Guédy et ses collaborateurs, ont imaginé pour la Télévision et la Radiodiffusion sarroise, un bâtiment de forme elliptique entièrement vitré et recouvert par une pellicule de béton à double courbure, ayant son point bas sur la partie centrale de la construction.

Ce bâtiment, encore en cours de construction, aura une portée de 83 mètres dans le sens longitudinal et de 45 mètres dans le sens transversal. Par ses dimensions, il sera l'un des plus importants d'Europe. Orienté est-ouest, en direction de la France, implanté au centre d'un terrain de 50 hectares, les vitrages qui forment l'armature circulaire, atteignent aux points bas 4 m. 50, aux points hauts 16 m. 50 et sur la partie frontale 9 mètres. Dans cet écrin transparent, qui s'élance du sol, les architectes ont offert aux ingénieurs de la Télévision des dispositifs à la fois fonctionnels et suffisamment étendus et modulés pour qu'on y puisse associer les équipements techniques et les nécessités spatiales inhérentes à la télévision comme à la radiodiffusion. Ainsi se présente le noyau, la cellule mère de ce vaste ensemble qui comprend en outre deux pylônes-antennes de 300 mètres de hauteur, munis d'ascenseurs ; un tour de télévision de 60 mètres de hauteur qui supporte les appareils du relais hertzien ; un bâtiment de réception qui comprend le logement du chef du centre, et une conciergerie-contrôle.

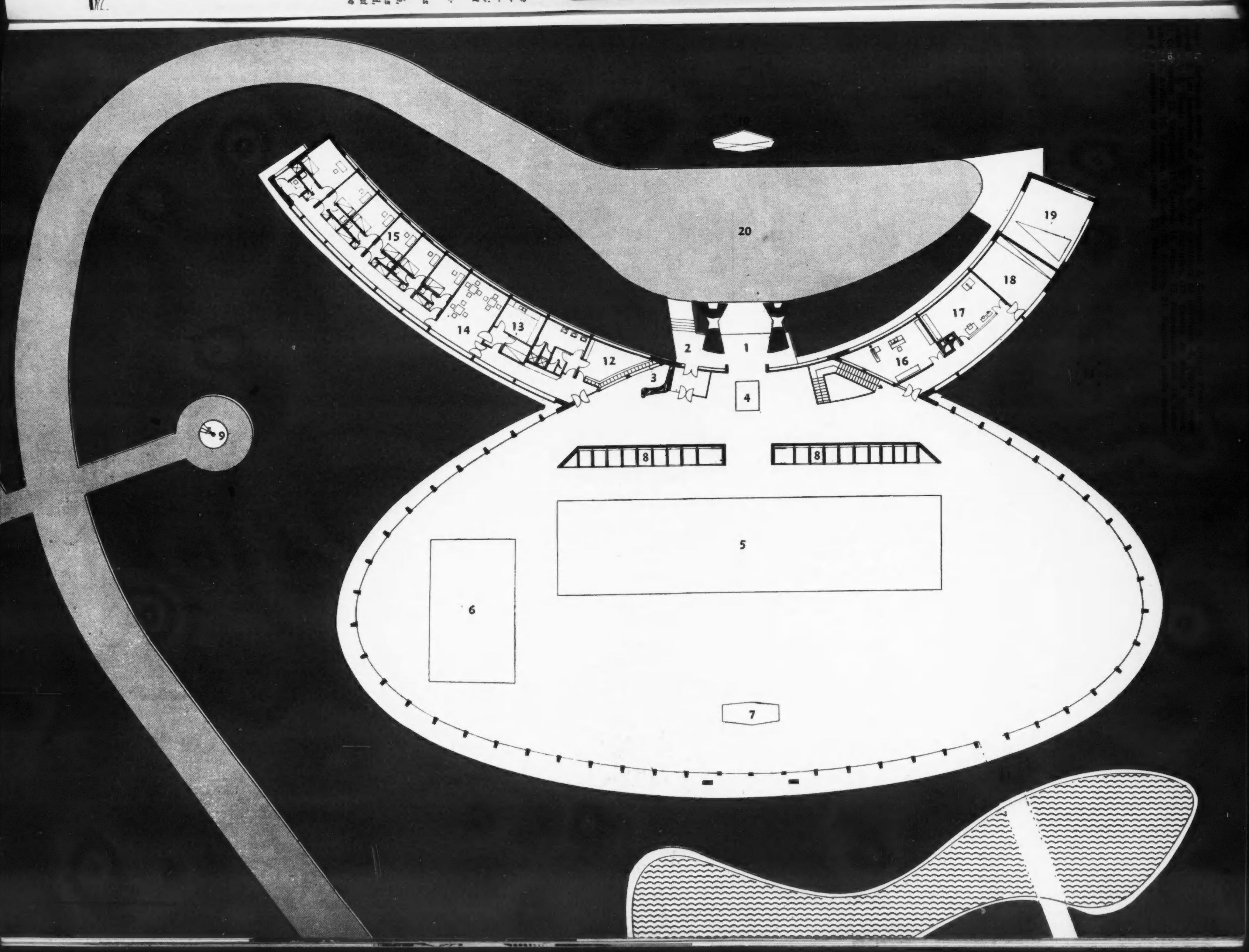
La nappe d'eau, de forme libre, qui s'étend au pied du bâtiment principal met en valeur, par le jeu des reflets sa pureté et sa transparence.

Elle est utilisée comme antenne fictive et comme réfrigérateur pour les appareils d'émission.

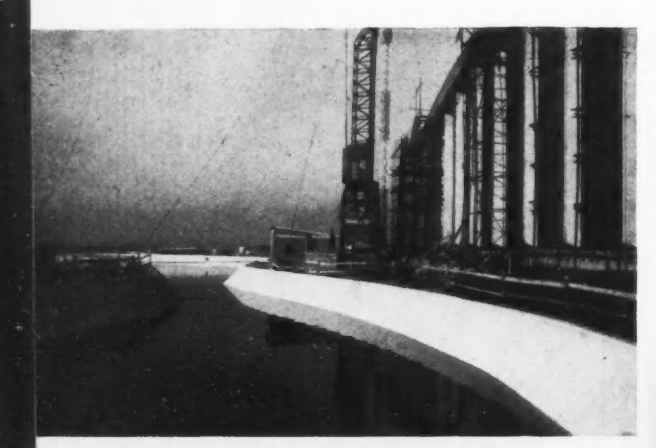
La conception de cet ensemble, d'une audace exempte de témérité, exprime plastiquement toute la magie qu'impliquent ces deux découvertes magistrales de notre siècle, la Radiodiffusion et la Télévision. Elle répond, en outre, à un programme rigoureusement fonctionnel. Le prix de revient de cet ensemble de 2.600 mètres couverts ne dépasse pas celui d'un vaste bâtiment industriel de mêmes dimensions.



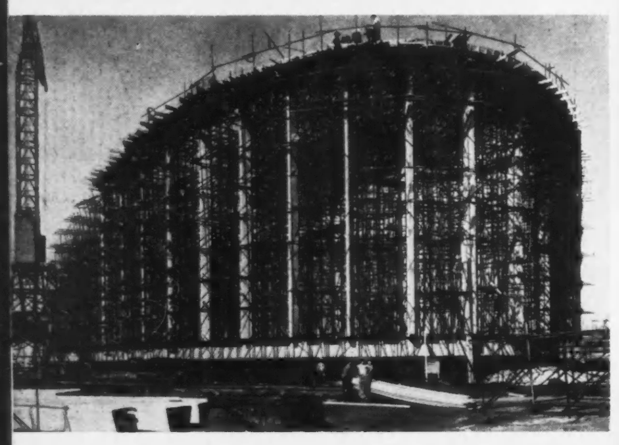
Façade postérieure.

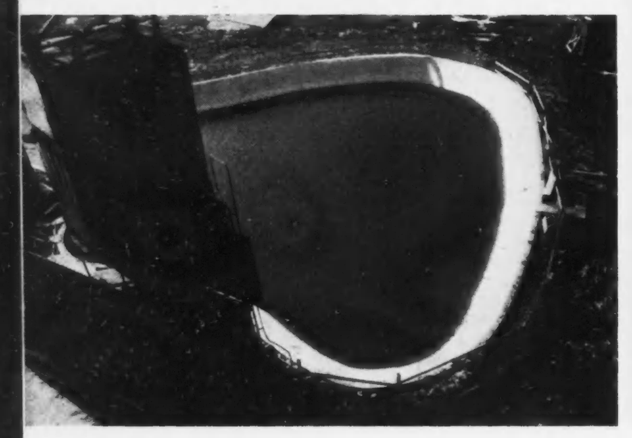

1
2
3
4
5
6
7
8
8
9
10
12
13
14
15
16
17
18
19
20

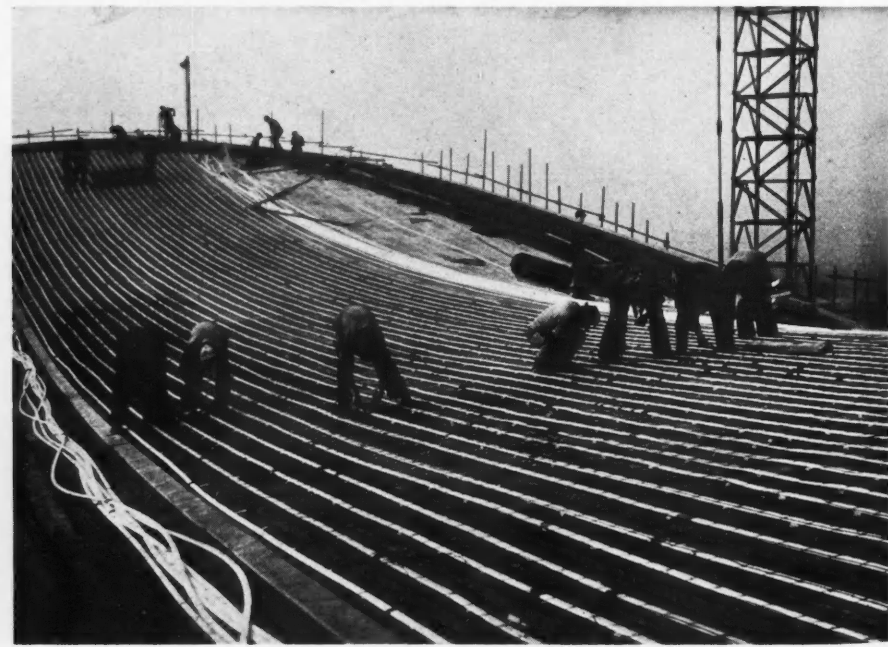
CENTRE ÉMETTEURS DE RADIO-TÉLÉVISION EUROPE N° 1









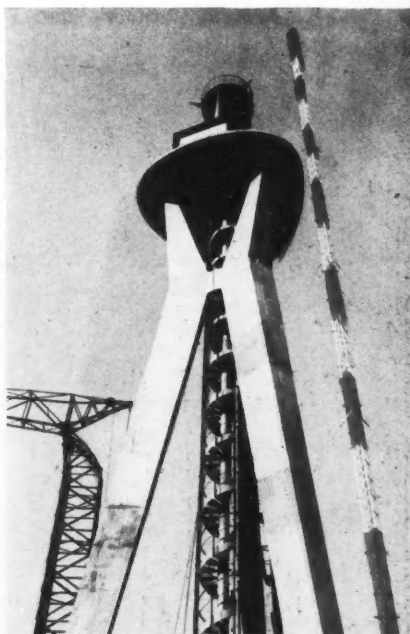


1 | 4
2 | 5
3

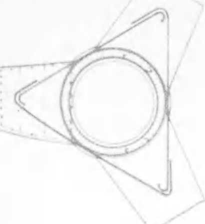
1. Pièce d'eau servant d'antenne fictive s'étendant en bordure de la façade principale du bâtiment. 2. Façade sud ; coffrage de la couronne. 3. Détail de la pièce d'eau. Cet élément fera l'objet d'une publication ultérieure dans notre revue « Aujourd'hui ». 4. Coffrage du voile mince de béton formant couverture. 5. Mise en place des gaines de précontraint. Le voile de béton couvre une surface de 2.600 mètres carrés.

LA TOUR DE TÉLÉVISION







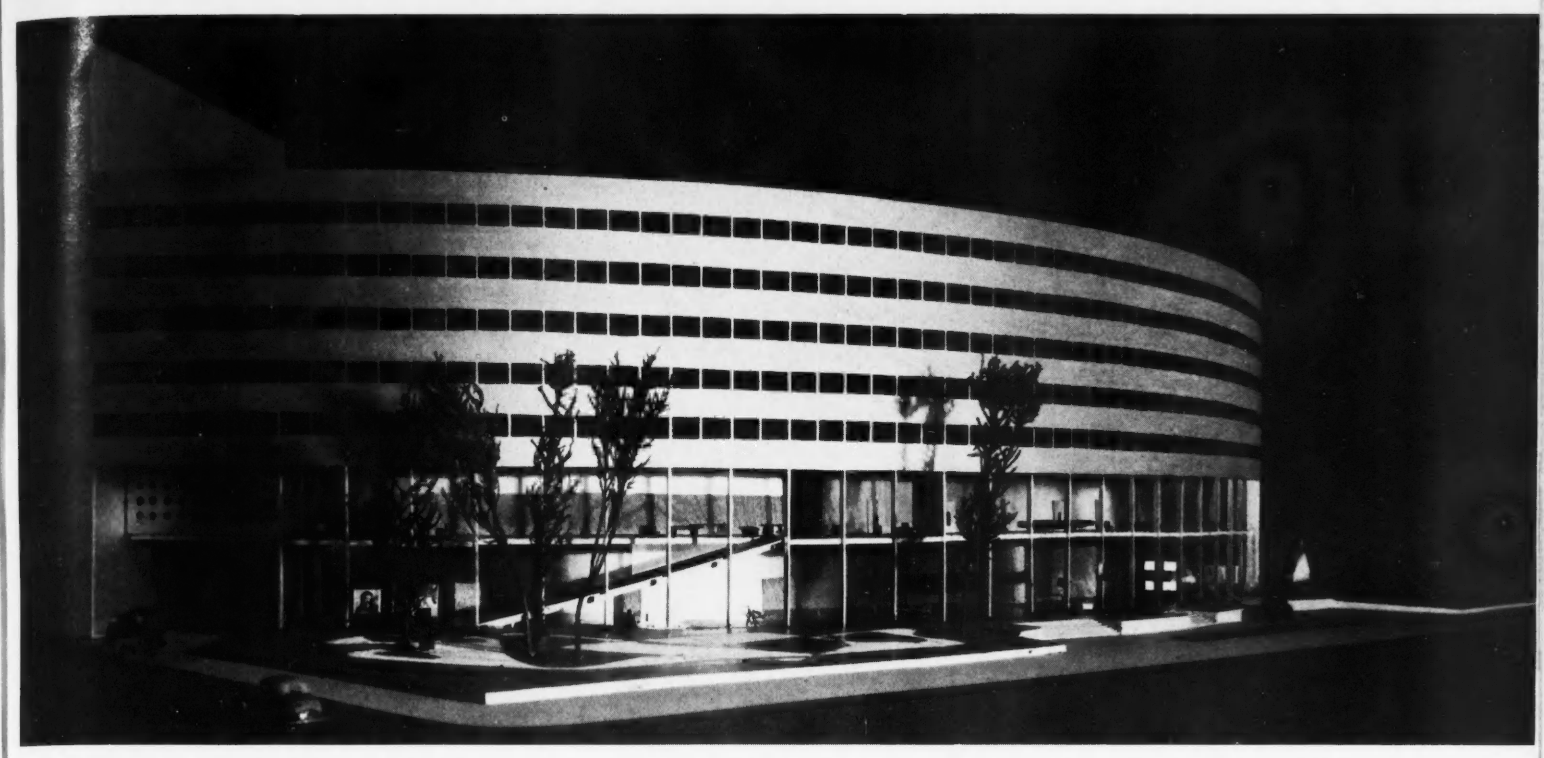


Façade
érieure
place

La tour tripode en béton armé mesure 45 mètres jusqu'à la plateforme sur laquelle se trouvent les appareils de relais hertziens et d'où part une antenne métallique de 12 mètres. L'écartement à la base est de 6 m. 50. Escalier à vis à noyau central métallique. A gauche, départ de l'antenne tubulaire de 300 mètres, à droite, amorce du bâtiment principal. Ci-contre : Ferraillage d'un mât de la tour tripode.



Une des deux antennes à structure tubulaire métallique triangulaire. Hauteur : 300 mètres. L'antenne est montée sur une rotule métallique fixée sur un massif de béton armé. Sa stabilité est assurée par un certain nombre de couronnes d'haubans. Les différentes taches de couleur, visibles sur les documents photographiques, font apparaître le balisage blanc et rouge. Les ascenseurs vont être installés incessamment.



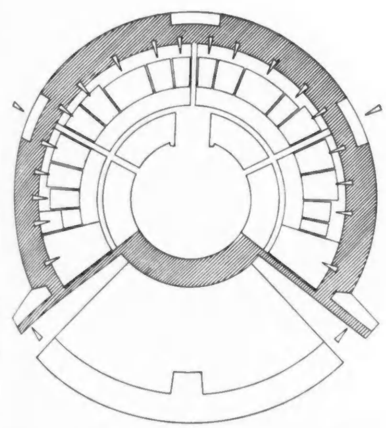
MAISON DE LA RADIO A PARIS

HENRY BERNARD, ARCHITECTE

La maquette définitive a été légèrement modifiée par rapport au projet de concours en raison de quelques adjonctions faites au programme (voir A.A. n° 49, page XXIII).

Le chantier est commencé, le terrassement (100.000 m³) est virtuellement terminé, les fondations en cours d'adjudication. Le gros œuvre (béton armé, charpente métallique, couverture, façades aluminium) sera lancé au mois d'avril et réalisé dans un délai de deux ans. L'étude des aménagements intérieurs de studios se poursuivra parallèlement à la construction du gros œuvre.

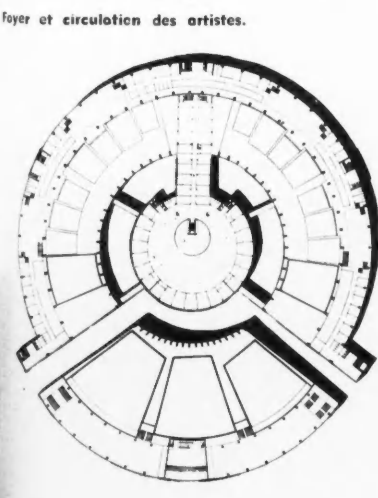
Cette publication est donnée à titre d'information. Dès que les travaux seront plus avancés, la Maison de la Radio fera l'objet d'une étude très complète.



Foyer et circulation des artistes.

Circulation des techniciens.

Circulation des visiteurs.



Ci-contre : Premier étage. Implantation schématique des grands et moyens studios.

Maquette montrant le bâtiment dégagé des constructions existantes sur le quai.

Photos Duprat

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - RÉGION D'EQUIPEMENT THERMIQUE II - CENTRALE DE NANTES-CHEVIRE

BOILEAU ET LABOURDETTE, ARCHITECTES

Photos J. Bourdon

C'est en 1948 que les premières études d'une centrale importante, dans la région nantaise, furent entreprises. L'Ouest de la France ne possédait que des petites centrales thermiques, généralement anciennes, ayant un rendement médiocre, et apparaissait comme insuffisamment équipé. Nantes, grand centre industriel consommateur d'énergie électrique, se trouve située sensiblement au centre de la consommation de cet ensemble. Il a donc paru intéressant d'envisager la construction, dans la région nantaise, d'une centrale susceptible d'un grand développement, reliée à la fois au réseau local et au réseau d'interconnexion.

La centrale de Nantes-Cheviré sera construite par étapes, au fur et à mesure du développement de la consommation : la première étape, comprenant deux unités de 50.000 kW, a été entreprise en 1950 et mise en service à la fin de l'année 1953 ; la deuxième étape, comprenant une unité de 100.000 kW, a été entreprise en 1951 et mise en service en 1955 ; la troisième étape, comprenant une unité de 115.000 kW, vient d'être entreprise et sera en service en 1958.

La puissance totale de la centrale pourra être portée à 500.000 kW environ.

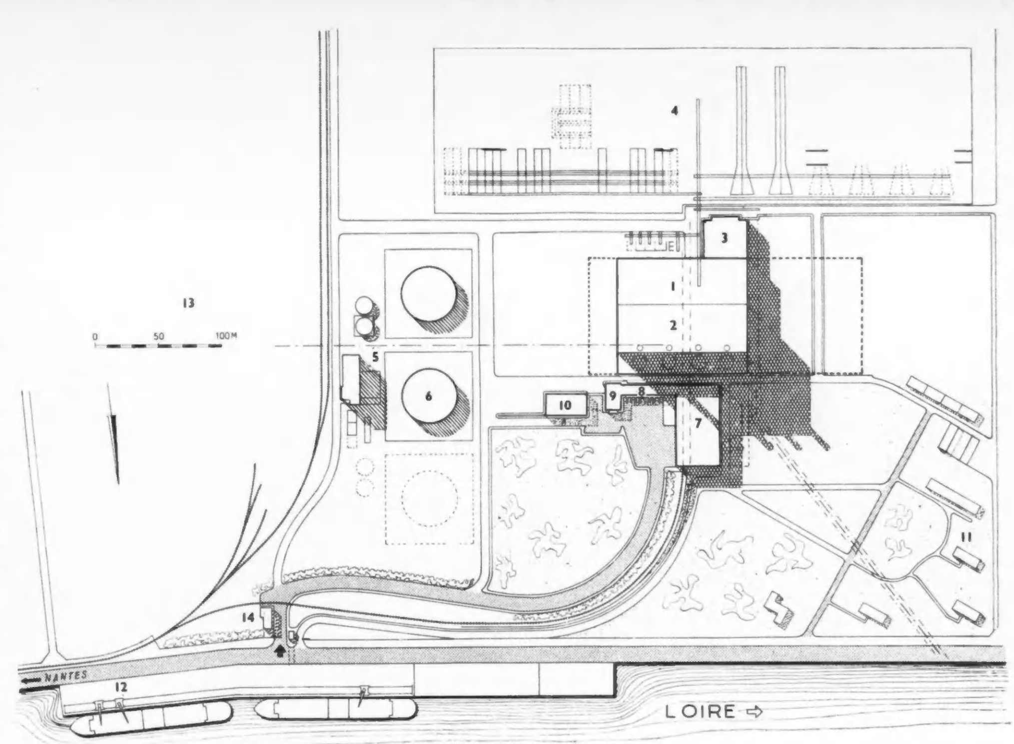
Les premiers travaux ont consisté à entreprendre le remblaiement du terrain acquis par E.D.F., d'une superficie d'environ 52 hectares, sur une hauteur de 4 mètres, entre la cote du terrain naturel (+ 5,50) et la cote retenue par les Ponts et Chaussées, Service Maritime de la Loire-Inférieure, pour établir les futurs quais de l'Ile Cheviré à l'abri des inondations (+ 9,50).

Il fallut ensuite établir les voies d'accès : Voie ferrée reliant le réseau S.N.C.F. depuis la gare de Pont-Rousseau jusqu'à la Centrale sur une longueur de 7 km. ; route de raccordement au réseau routier capable de résister à de lourds convois.

Par la suite, l'eau de ville et le gaz ont été amenés à la centrale. Plutôt que de renforcer le réseau existant sur une quinzaine de kilomètres, il fut décidé de le boucler, en immergeant dans une souille en fond de Loire, les deux tuyauteries d'eau et les deux tuyauteries de gaz reconnues nécessaires, en forme d'U, d'une longueur de plus de 300 mètres. Le lancement et l'immersion de ces tuyauteries furent une des opérations les plus originales, les plus spectaculaires de la construction de la Centrale.

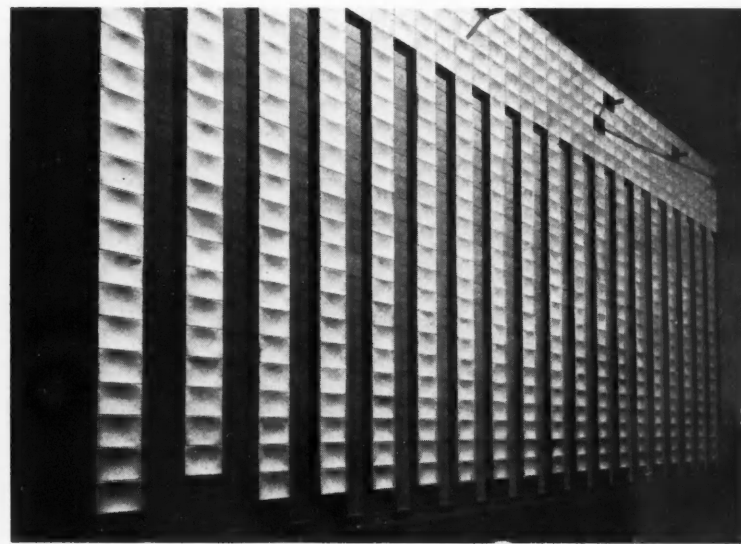
Enfin, le remblai d'une partie importante du lit majeur de la Loire a nécessité le rescindement du fleuve dont la largeur a été portée de 200 à 225 mètres, afin de ne pas faire obstacle à l'écoulement des crues.

L'établissement de la centrale de Nantes-Cheviré et les travaux annexes sont considérés comme le point de départ du développement industriel de l'Ile Cheviré et de l'extension du Port de Nantes.



PLAN D'ENSEMBLE.
En trait plein : constructions réalisées. En grisé : circulation voitures et piétons. En pointillé : extension : troisième étape de travaux.
1. Salle des machines. 2. Chaufferie. 3. Bâtiments des commandes électriques. 4. Poste de haute tension. 5. Parc à mazout. 6. Réservoir à fuel (20.000 m³). 7. Ateliers-magasins, services sociaux. 8. Bureaux. 9. Garages. 10. Station de filtrage. 11. Logements de fonction. 12. Estacade en Loire. 13. Parc à charbon. 14. Service d'entrée et logement.



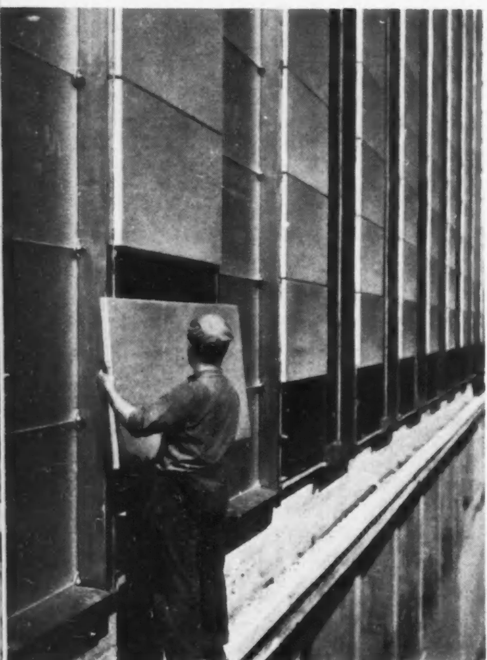


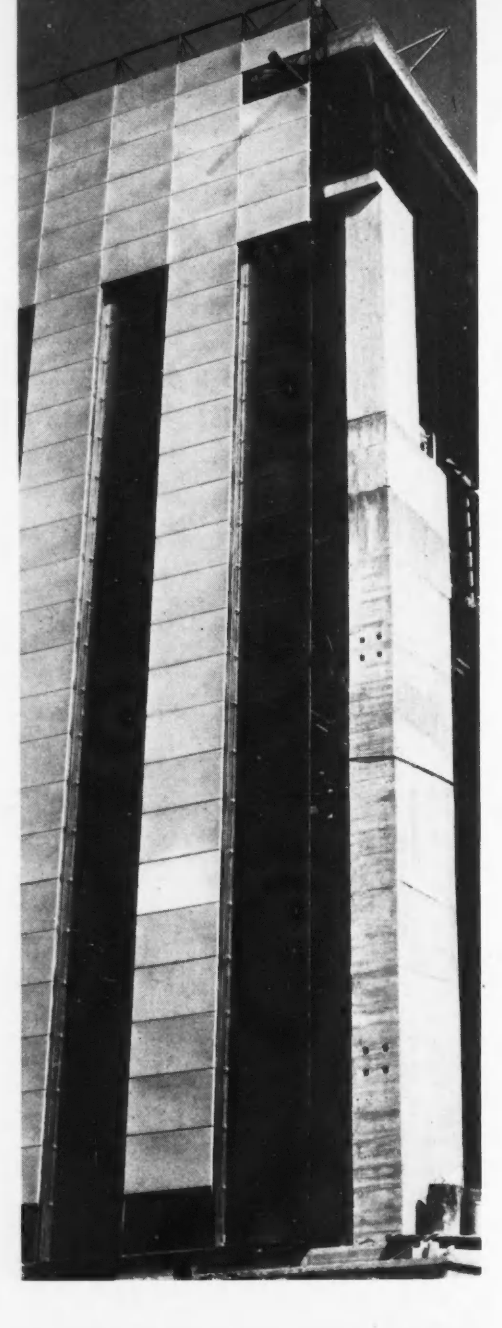
Photos Baranger

1 | |
2 | 3 | 4

1. Vue d'ensemble de la Centrale. Façade Nord sur la Loire. 2. Détail de la façade Est, amorce de la salle des machines ; à droite, chaufferie. 3. Vue partielle de ces mêmes bâtiments. 4. Façade Sud de la salle des machines.











Photos Baranger

Les travaux de génie civil de la centrale ont été conduits en tenant compte des conditions particulières imposées par le site de l'Ile Cheviré et, notamment, par la nature du sous-sol, les niveaux de la Loire et les niveaux de la nappe phréatique.

Une campagne de sondages a montré que le sous-sol était constitué par des couches de sable et des couches d'argile non consolidées de forme lenticulaire, recouvrant le rocher — gneiss — qui constituait autrefois le lit majeur de la Loire.

Afin de réduire l'importance de ces fondations, la centrale a été implantée à environ 300 mètres du fleuve, en un point où le rocher est le plus voisin de la surface du sol (entre les cotes — 7,00 et 0,00).

La marée se fait sentir à Nantes. Le niveau de la Loire varie au droit de l'Ile Cheviré entre les cotes + 0 m. 50 et + 6 mètres en marée de vives eaux. Les installations de chantier ont été établies sur des remblais et les fouilles protégées par des merlons de sable atteignant la cote + 9 m. 50, retenue par les Pont et Chaussées comme cote d'établissement des quais de l'Ile Cheviré.

Les fouilles des bâtiments principaux ont été ouvertes à l'engin mécanique, jusqu'au rocher, à sec, la nappe phréatique étant rabattue à la cote la plus basse (environ — 6 mètres) par des stations de pompage capables de 1.000 m³/h établies sur les bords des fouilles et abaissées au fur et à mesure de l'approfondissement des fouilles.

Ainsi, du Nord au Sud, en s'éloignant de la Loire, on trouve trois corps de bâtiments juxtaposés : la station de pompage dans laquelle se trouvent les galeries de circulation d'eau de réfrigération des condenseurs, les pompes de circulation et les auxiliaires généraux de chaque unité : compresseurs d'air à 7 et 35 kg/cm², pompes de château d'eau, pompes d'incendie, etc. ; la chaufferie dans laquelle se trouvent les chaudières et leurs auxiliaires notamment : les bancs de pulvérisateurs, les dépoussiéreurs, les cendriers, les ventilateurs de tirage et de soufflage, les pompes alimentaires, les tableaux électriques 5 kV et 380 V, partie de la « control-room », etc. ; la salle des machines dans laquelle se trouvent les turbo-alternateurs et leurs auxiliaires : condenseurs, éjecteurs, poste de réchauffage, bouilleur évaporateur, pompes diverses, excitatrices, etc.

Ces corps de bâtiments ne sont séparés par aucune cloison et l'on circule librement de l'un à l'autre.

Dans le sens Est-Ouest, c'est-à-dire dans le sens longitudinal de la centrale, le bâtiment a été divisé en trois travées égales de 11 m. 50 conduisant, pour la première et la deuxième étapes, à une longueur totale voisine de 100 mètres. Ces travées sont alternativement des travées de circulation et des travées meublées par des unités.

Dans le sens vertical, on trouve, de bas en haut : sous-sol à la cote 3 m. 50, sur lequel sont installés tous les matériels lourds : pompes, compresseurs, pulvérisateurs, cendriers, tableaux, réchauffeurs, etc. ; le plancher principal à la cote 13 m. 50 ; un plancher secondaire à la cote 25 mètres ; un plancher à la cote 34 mètres, au niveau des ballons des chaudières ; un plancher lourd à la cote 43 mètres supportant la chaudière ; une ossature à la cote 47 m. 50 supportant les dépoussiéreurs ; un plancher secondaire à la cote 50 m. 20 pour la visite des bâches du château d'eau ; la terrasse de la chaufferie à la cote 58 m. 30, et supportant les gaines de gaz et les cheminées, et la terrasse de la salle des machines a été établie à la cote 34 mètres.

Les bâtiments ont été réalisés entièrement en béton armé, à l'exception de la couverture de la salle des machines. Les parties basses de l'usine, notamment le radier poids, le plancher principal à 13 m. 50 et les massifs des groupes turbo-alternateurs ont été coulés à la pompe à béton. Les superstructures ont été coulées soit à la pompe à béton, soit à l'aide de grues. Ces travaux ont nécessité la mise en œuvre, pour la première et la deuxième étapes, de : 50.000 mc. de béton, 95.000 mq. de coffrage et 7.500 tonnes d'acier.

Les façades du bâtiment ont été traitées d'après des idées nouvelles, en utilisant des panneaux d'aluminium accrochés à une charpente métallique fixée sur l'ossature en béton armé. Ces panneaux assurent la protection extérieure. Cette charpente métallique supporte aussi, vers l'intérieur du bâtiment, des panneaux de monorélith dont la face interne est lisse et ne nécessite aucun enduit, ni aucune peinture. L'air emprisonné entre ces panneaux d'aluminium et de monorélith distants de 60 cm. assure l'isolation thermique. Les grandes baies font pénétrer largement la lumière à l'intérieur des locaux.

CENTRALE DE NANTES-CHEVIRE

ÉVACUATION DES FUMÉES
DÉPOUSSIÉREURS
VENTILATEURS
SURCHAUFFEUR
TRÉMIE
CHAUFFERIE
CHAUDIÈRE
BRÛLEURS
RÉSERVOIR JOURNALIER 450 M³ FLUEL-OIL N° 2
MAZOUT
BROYEUR A CHARBON
CHARBON
POMPES CIRCULATION
AMENÉE D'EAU
RETOUR D'EAU
ROCHER
PLANCHER D'EXPLOITATION
SALLE DES MACHINES
TURBINE
HP
MP
BP
ALTERNATEUR
VAPEUR
CONDENSEUR
COURANT ÉLECTRIQUE VERS POSTE
13,50
9,50
0 5 10 M

Circuit vapeur.
Circuit eau de condensation.
Circuit combustible.
Circuit courant électrique.

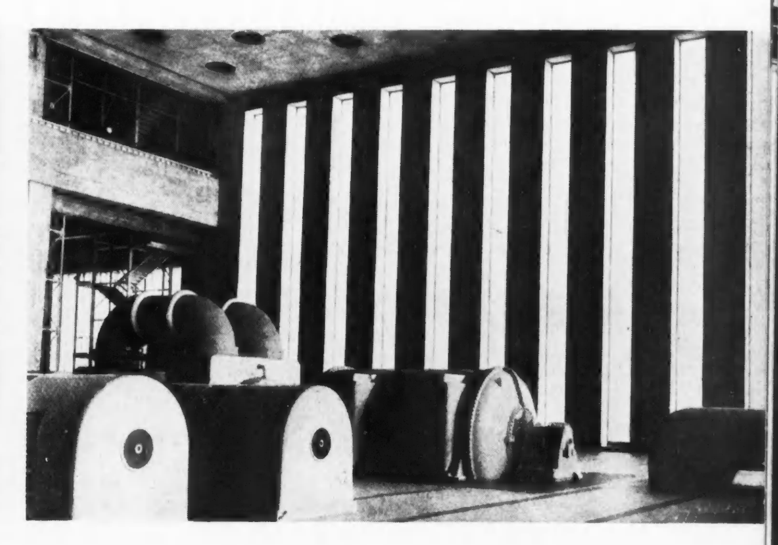
1	4		
2			
3	5	6	7

1. Structure métallique supportant les revêtements de façades en aluminium et verre. 2. Mise en place des panneaux de revêtement en aluminium étudiés par les architectes. 3. Revêtement intérieur en « monorelith ». 4. On notera la fixation des panneaux vitrés en glace trempée, directement sur l'ossature. 5. Salle de commande du poste extérieur. 6. Façade Est, salle des machines et chaufferie. 7. Vue intérieure de la salle des machines, le plafond en amiante projetée peint en jaune ; les ouvertures servent à la fois à l'éclairage et à la ventilation. Cette salle comporte un pont de 150 tonnes.

Ci-dessus coupe sur la chaufferie et la salle des machines.

Photo Bourdon





Coupe A.A.

Coupe B.B.

INSTITUT DES COMBUSTIBLES ET DE L'ÉNERGIE A PARIS

Epure d'ensoleillement des bâtiments réalisés sur l'initiative de l'architecte, grâce à un contrat de cour commune établi pour toutes les propriétés riveraines et sauvegardant ainsi un espace libre planté qui sera maintenu.

Position du soleil à 8 h.
» » » à 10 h.
» » » à 12 h.
» » » à 14 h.

Cas des bâtiments réalisés.

Ensoleillement au solstice d'été.

Ensoleillement aux équinoxes.

Cas des bâtiments utilisant le gabarit autorisé.
H : P ou L + 3 m. Plafond : 31 m.

Epure d'ensoleillement de bâtiments utilisant sur le même terrain le gabarit de la ville de Paris sans contrat de cour commune.

Ensoleillement au solstice d'été.

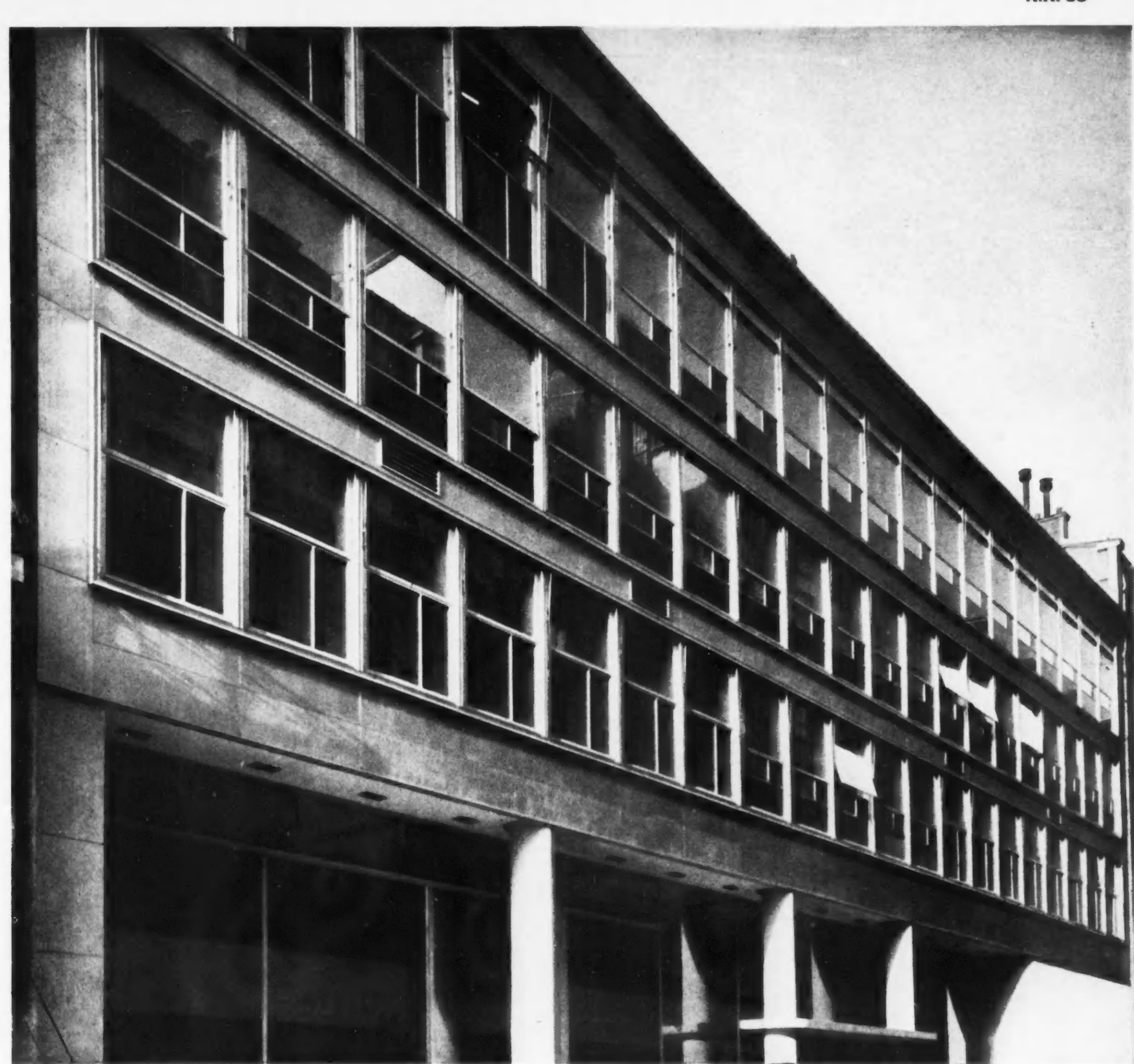
Ensoleillement aux équinoxes.

Echelle 1 = 0,001

Coupe C.C.

Coupe D.D.

PIERRE VIVIEN, ARCHITECTE



INSTITUT FRANÇAIS DES COMBUSTIBLES ET DE L'ÉNERGIE ET O. C. C. R. A PARIS

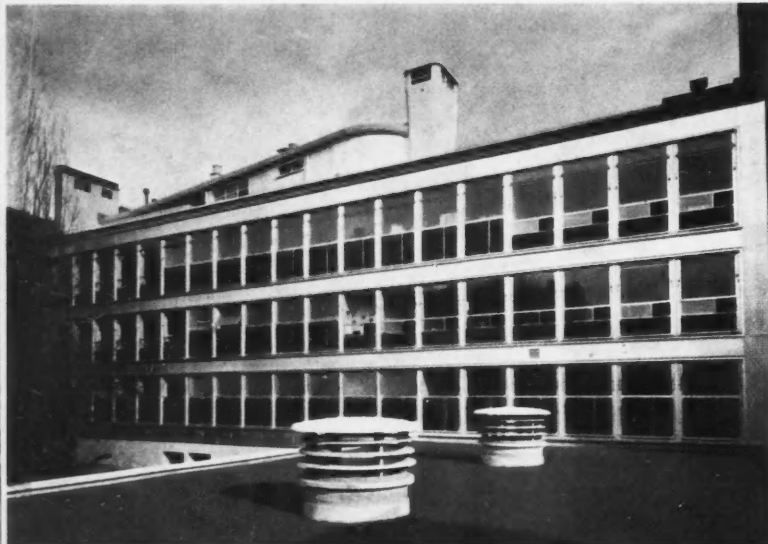
RUE HENRI HEINE
3
26
RUE DE LA SOURCE
AVENUE MOZART

La Société pour l'Amélioration des Conditions d'Enseignement et de l'Utilisation des Combustibles vient de faire construire à Paris un immeuble destiné à recevoir, d'une part, un établissement de formation d'ingénieurs spécialisés dans les questions relatives aux combustibles liquides et solides ; d'autre part, un centre de recherches et d'essais sur l'utilisation de ces combustibles dans les installations de chauffage : chauffage central individuel ou collectif, chauffage central industriel, chaufferies à grande puissance, centrales thermiques, fours métallurgiques, etc.

Les bâtiments ont été édifiés sur un terrain de 1.320 m² s'ouvrant 26, rue de la Source et 3, rue Henri-Heine, de part et d'autre d'un immeuble existant à l'angle de ces deux voies.

Dans ce quartier de Paris, le sous-sol est constitué de couches d'argile plastique et des sondages exécutés avant la construction avaient révélé la présence de nappes d'eau souterraines qui confirmaient que l'on se trouvait à l'emplacement des anciennes sources qui alimentaient l'établissement thermal d'Auteuil, encore au début du siècle.

Malgré les difficultés qui résultaient de la contexture du sous-sol et les précautions particulières qu'il était nécessaire de prendre pour la réalisation des fondations des bâtiments, il était cependant justifié de construire l'immeuble à cet emplacement, en raison du prix de revient du terrain, dont l'achat avait été réalisé en 1949, dans des conditions très intéressantes.



Un autre problème se posait également à l'architecte, car la largeur du terrain, rue Henri-Heine, n'était que de 12 m. 30, ce qui imposait, pour construire sur cette partie, d'obtenir des riverains un contrat de cours communes autorisant l'ouverture de baies vitrées sur la façade arrière du bâtiment.

Des négociations ont été menées par l'architecte qui put obtenir de l'ensemble des riverains un contrat créant un espace libre et sauvegardant d'un façon définitive tous les jardins existants ; éléments particulièrement intéressant dans ce quartier de Paris déjà sursaturé.

La conception du projet et la direction des travaux ont été confiés à M. Pierre Vivien, architecte en chef des Bâtiments Civils et des Palais Nationaux, qui a proposé de construire sur la rue Henri-Heine un bâtiment de quatre étages sur rez-de-chaussée et un bâtiment bas sur la rue de la Source, afin de ménager l'ensoleillement de l'ensemble ainsi créé.

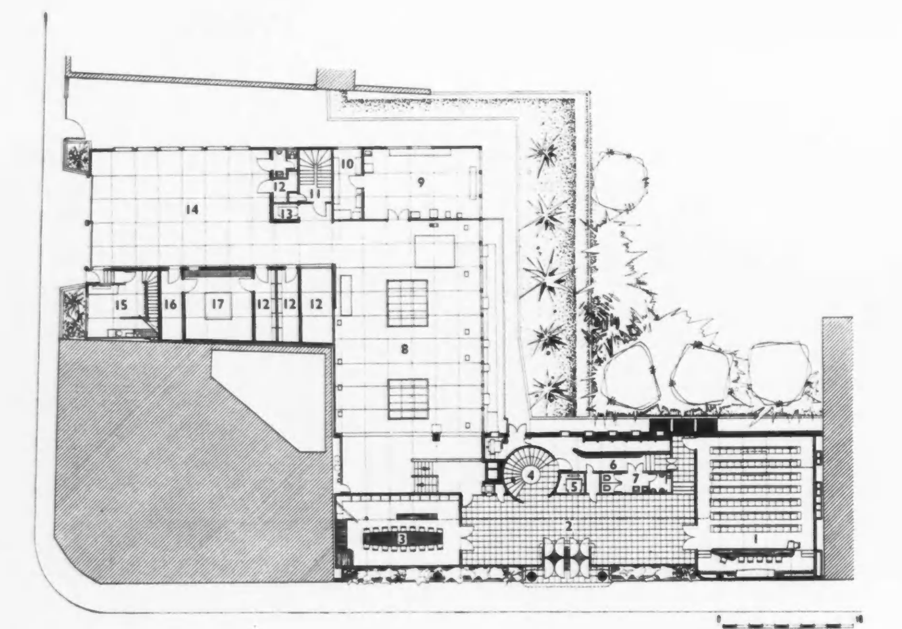
L'ensemble de la construction, après plusieurs recherches, a été modulé suivant une trame de 1 m. 80 répondant aux impératifs d'utilisation et



1 | 2 | 3 | 4 | 5

1. Façade sud-ouest du bâtiment principal, côté jardin, vue prise de la terrasse du bâtiment annexe. 2. Salle de conférence. Fauteuils Gallay mis au point par l'architecte. Le mur de fond derrière l'écran est constitué de claies en frêne avec remplissage en contreplaqué « Flokker » ; cet aménagement et la table de l'estrade sont dus à deux jeunes décorateurs : Ramos et Baillon. 3. Vue du dégagement de l'entresol du bâtiment annexe desservant les laboratoires ; sol en grès cérame. 4. Dégagement au deuxième étage du bâtiment principal vu depuis le grand escalier vers le bureau du directeur général. 5. Façade sud-ouest du bâtiment principal ouvrant sur le jardin. Au premier plan, façade nord de l'annexe.

Ci-dessous, plan du rez-de-chaussée : 1. Salle de conférences. 2. Hall d'entrée. 3. Bibliothèque. 4. Escalier principal. 5. Ascenseurs. 6. Vestiaire. 7. Groupe sanitaire. 8. Hall d'exposition. 9. Atelier de mécanique. 10. Outillage. 11. Escalier d'accès à l'entresol. 12. Dépôt. 13. Monte-charges. 14. Garage. 15. Gardien. 16. Etuve. 17. Echantillons



constituant un rythme polyvalent des besoins des laboratoires, des halls de présentation et d'essais, des bureaux et de l'école.

De nombreuses études ont déterminé la place et la surface de chaque service afin d'assurer, tant sur le plan horizontal que sur le plan vertical, un rendement maximum des locaux, des liaisons et des intercommunications rapides.

Dans cet esprit, l'équipement intérieur de travail et de classement a été étudié et conçu en même temps que le gros œuvre et une installation téléphonique très poussée permettant la recherche de personnes dessert tous les locaux.

Le caractère volontairement dépouillé et fonctionnel des bâtiments ne pouvait cependant être affirmé sans que l'on pensât à l'ambiance des différentes zones de travail et au côté humain d'une telle réalisation.

A cet effet, une sobre polychromie intérieure accuse certains plans, égaie certaines surfaces et oppose des tons neutres à des tons vifs et clairs étudiés en fonction de l'ensoleillement ou de l'activité de la zone intéressée, créant ainsi des ambiances de concentration ou de détente à tous les étages de la construction.

En raison de la contexture du sous-sol, l'architecte a proposé de faire reposer les bâtiments sur un radier en béton armé, constitué par des voûtes minces inversées, destinées à absorber les

poussées hydrostatiques et à répartir au maximum les charges de la construction.

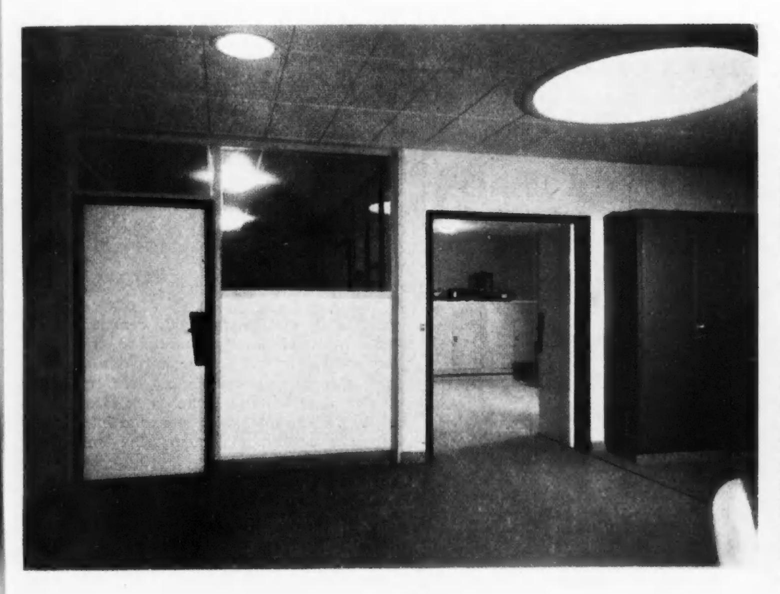
Pour cette dernière raison, l'infrastructure, jusqu'au niveau du plancher du rez-de-chaussée et du premier étage, a été réalisée en béton armé.

Sur l'ossature portante en acier, les éléments (allèges des fenêtres) modulés suivant la trame de 1 m. 80, arrivent à l'atelier et constituent la façade.

Eléments d'allèges opaques en verre émaillé, spécialement étudiés pour le bâtiment, châssis d'éclairage à double vitrage hermétique « Thermopane » et « Aterphone », plaques ondulées d'aluminium des linteaux affirmant fonctionnellement l'épaisseur variable des planchers qui constituent des gaines horizontales pour le passage des multiples circuits de câbles et canalisations, desservant les laboratoires et les bureaux, expriment les fondations des différentes parties de la construction.

Sur la rue Henri-Heine, le sous-sol renferme des locaux de service : chaufferie, bâche à eau, soutes à combustibles, poste de transformation.

INSTITUT FRANÇAIS DES COMBUSTIBLES ET DE L'ÉNERGIE ET O. C. C. R. A PARIS





Reportage photographique de B. Weill

Le rez-de-chaussée est occupé par un grand hall d'entrée donnant accès à une salle de conférence et à un centre de documentation.

Aux premier, deuxième et troisième étages sont placés les laboratoires, bureaux des services administratifs, bureaux de dessin, amphithéâtres, salles de cours.

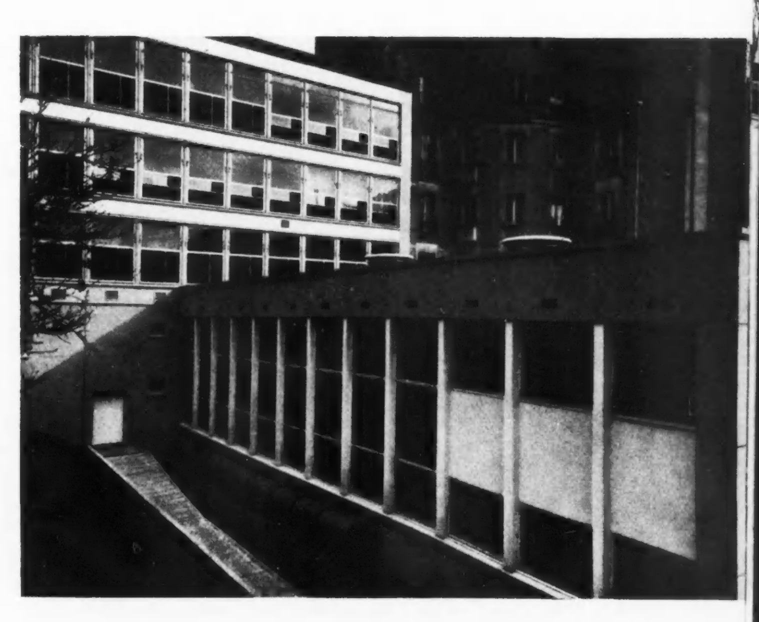
Au dernier étage est aménagé, sur la terrasse accessible servant de lieu de détente, un club réservé aux élèves de l'école.

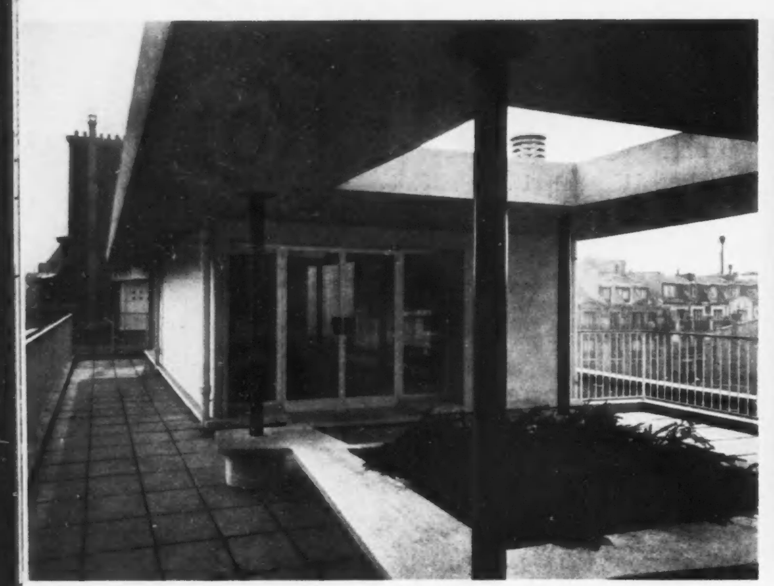
En arrière de ce bâtiment et se raccordant avec l'aile s'ouvrant sur la rue de la Source, un hall de présentation et d'essais est destiné à recevoir les appareils que les constructeurs désirent faire essayer, tels que fours, chaudières, étuves, etc. Ce hall est également couvert par une terrasse.

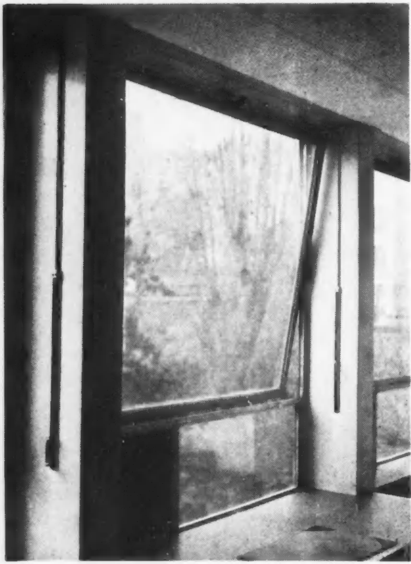
Sur la rue de la Source, la construction comporte un rez-de-chaussée à usage de garage et de dépôt de matériel, un étage pour bureaux, magasins et locaux divers et une terrasse.

Le chauffage des bâtiments se devait de constituer un témoignage des techniques actuelles, aussi a-t-il été décidé de mettre en œuvre, en fonction des différentes utilisations des locaux, les systèmes suivants :

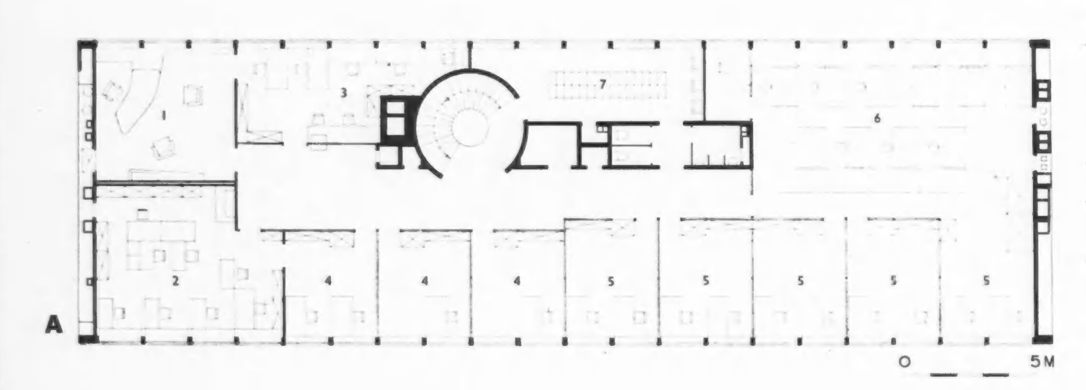
— Panneaux rayonnants incorporés dans les planchers chauffent le hall d'entrée, les laboratoires et les bureaux ;



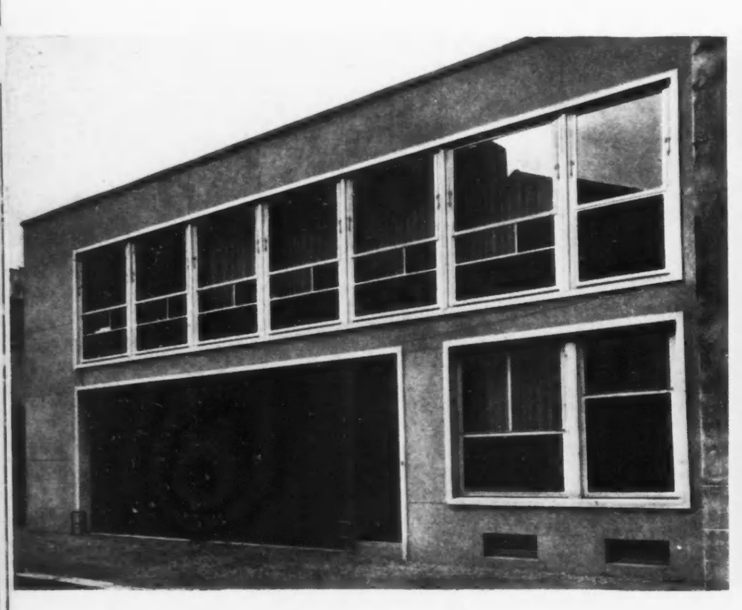




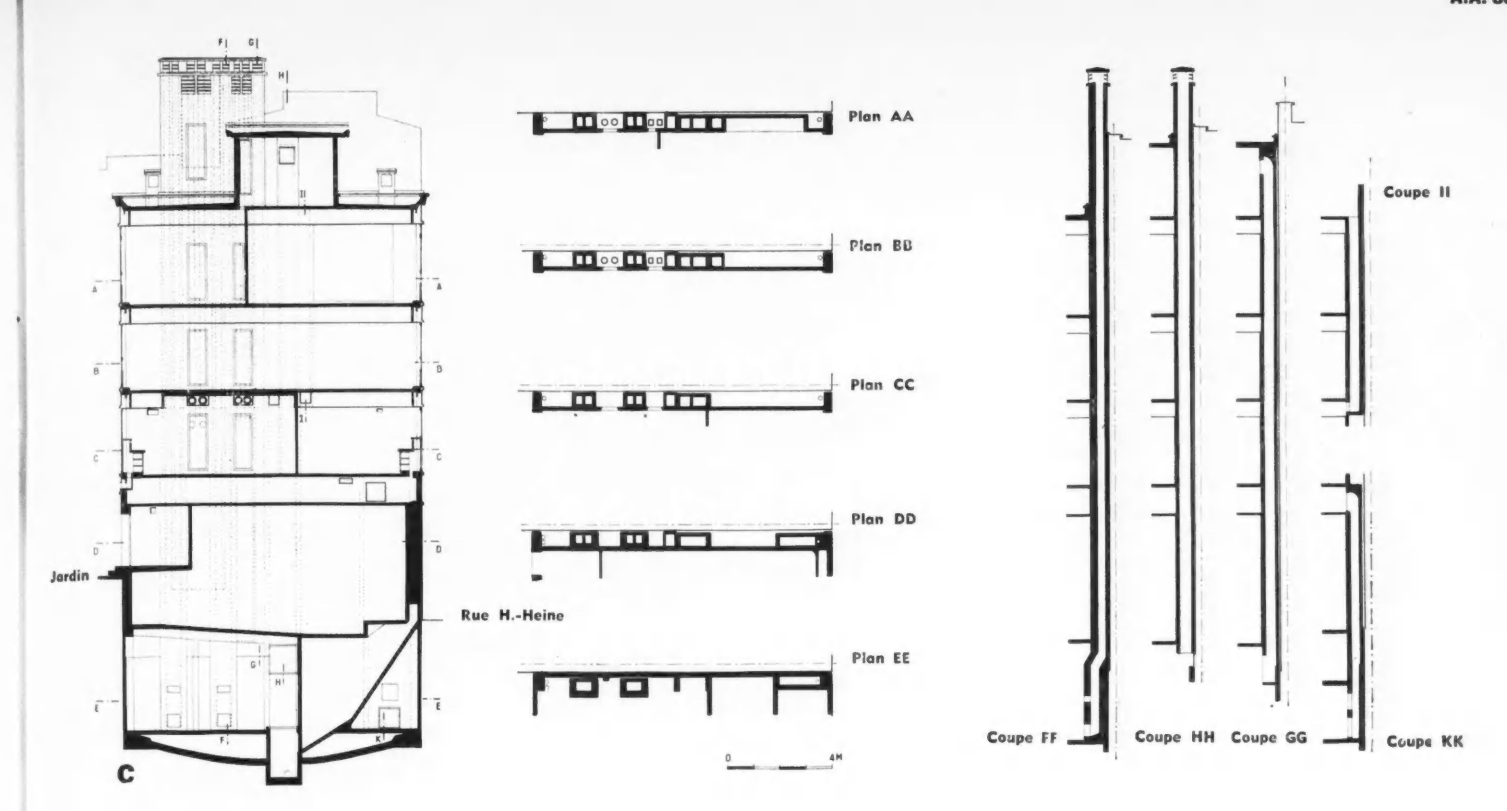
INSTITUT FRANÇAIS DES COMBUSTIBLES ET DE L'ÉNERGIE A PARIS



— *Système de conditionnement, comprenant des aérothermes et un générateur à air chaud, complète l'installation et assure aux laboratoires des renouvellements d'air très rapides en cas de nécessité, ainsi que la mise en température immédiate de locaux à usage intermittent;*
— *Panneaux rayonnants suspendus en plafond chauffent le garage;*
— *Convecteurs et bouches de soufflage élèvent la température de certaines zones ou les mettent en surpression;*
— *Chauffage traditionnel indépendant, constituant un prototype d'installation individuelle, alimenté par une chaudière à gaz d'appartement, assure le chauffage de la loge du concierge.*







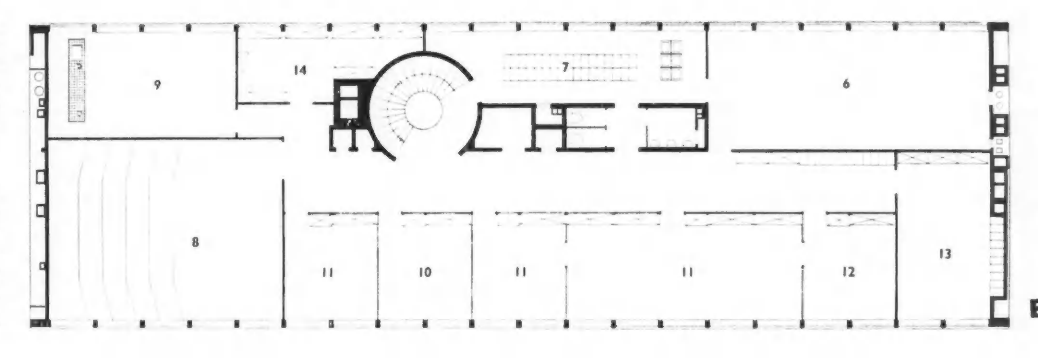
1. Détail de la terrasse du bâtiment principal : club réservé aux élèves de l'école. 2. Panneau vitré ouvrant à châssis métallique. 3. Façade du bâtiment annexe rue de la Source. Au rez-de-chaussée : garage et locaux de service. A l'étage : logement du concierge, magasins et laboratoires. 4. Hall d'exposition et d'essai. 5. Amphithéâtre A au troisième étage du bâtiment principal pouvant être totalement obscurci pour permettre des projections. 6. Détail d'un laboratoire.

ECOLE DE CHAUFFAGE.

A. Deuxième étage : 1. Bureau du Directeur général. 2. Secrétariat technique. 3. Secrétariat administratif. 4. Bureaux des directeurs. 5. Bureaux des ingénieurs. 6. Salle de dessin. 7. Vestiaires.

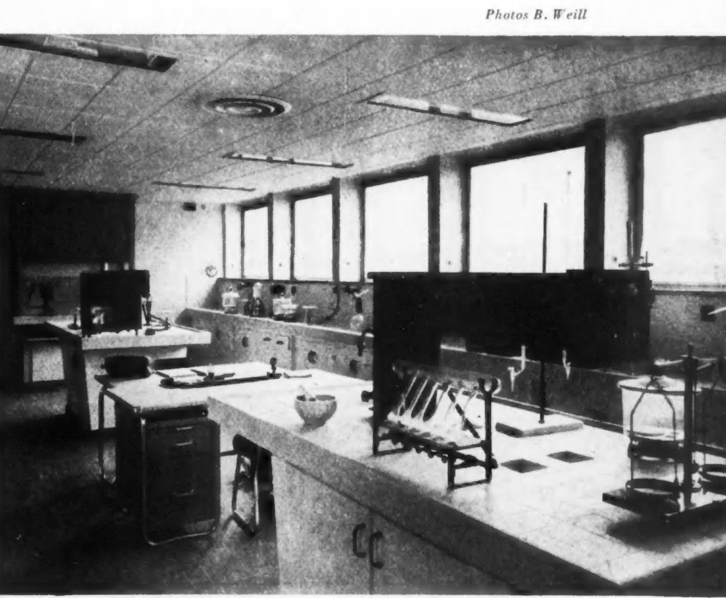
B. Troisième étage : 6. Salle de dessin. 7. Vestiaire. 8. Amphithéâtre. 9. Salle de cours. 10. Bureau du directeur de l'école. 11. Secrétariat. 12. Bureau du secrétaire de l'Institut. 13. Salle d'études. 14. Réserve.

C. Coupe transversale sur le bâtiment principal. Détail du mur pignon. Gaines d'aération.



Photos B. Weill



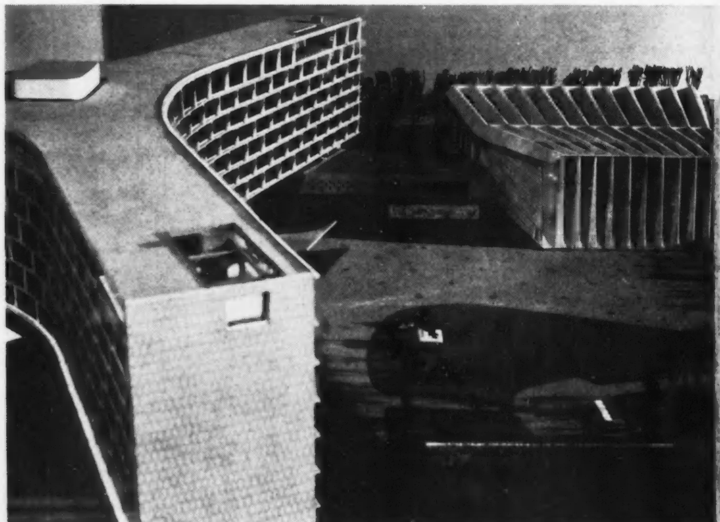


LE SIÈGE DE L'UNESCO A PARIS

MARCEL BREUER, ARCHITECTE, ÉTATS-UNIS
PIER LUIGI NERVI, INGÉNIEUR, ITALIE
BERNARD H. ZEHRFUSS, ARCHITECTE, FRANCE

Le Comité consultatif de l'Unesco comprend :
LUCIO COSTA BRÉSIL. WALTER GROPIUS ÉTATS-UNIS, LE CORBUSIER, FRANCE, SVEN MARKELIUS SUÈDE, ERNESTO ROGERS ITALIE

PIERRE MARCEL, ARCHITECTE COLLABORATEUR POUR L'EXÉCUTION
G. M. PRÉSENTE, INGÉNIEUR POUR LES ÉTUDES TECHNIQUES



Reportage photographique de Lucien Hervé



Photo R. Duprat

1		
2	3	4
5		

1. Façade principale de l'aile sud-ouest du secrétariat ouvrant sur la piazza. 2. Vue plongeante sur le même corps de bâtiment et la salle de conférences. 3. Vue opposée. 4. Vue prise du point haut du terrain sur la salle de conférences et le secrétariat. 5. Vue aérienne. De gauche à droite : Conférences, Secrétarait et, au premier plan, la salle du Conseil Exécutif, de plan carré. Pour informations complémentaires, voir A.A. avril 1953, pp. 77 et suivantes.

Dans quelques jours sera posée la première pierre du Siège de l'Unesco. On connaît les difficultés que les architectes ont eu à surmonter pour obtenir l'autorisation de construire et les différentes campagnes menées contre ce projet par des organismes officiels ou officieux et par la presse, qui a fait de ce combat un sujet d'intérêt général.

Depuis de longues années, l'édification d'un bâtiment aussi important n'avait été envisagée à Paris et nous sommes heureux de constater que cette réalisation répond à une conception contemporaine sans que les auteurs aient eu à faire des concessions malheureuses. Espérons que ce précédent sera suivi et que Paris reprendra sa place à l'avant-garde de la pensée architecturale.

Nous avons déjà publié dans nos précédents numéros l'avant-projet du Siège de l'Unesco, place Fontenoy. Les divers documents, que nous reproduisons ici, indiquent les quelques modifications intervenues au cours de la mise au point définitive du projet. La plus importante de ces modifications est celle qui a donné à la Piazza son vrai caractère en y incorporant des éléments naturels (pelouses, plantations) architecturaux (compositions planes, murets) et des éléments plastiques (sculptures).

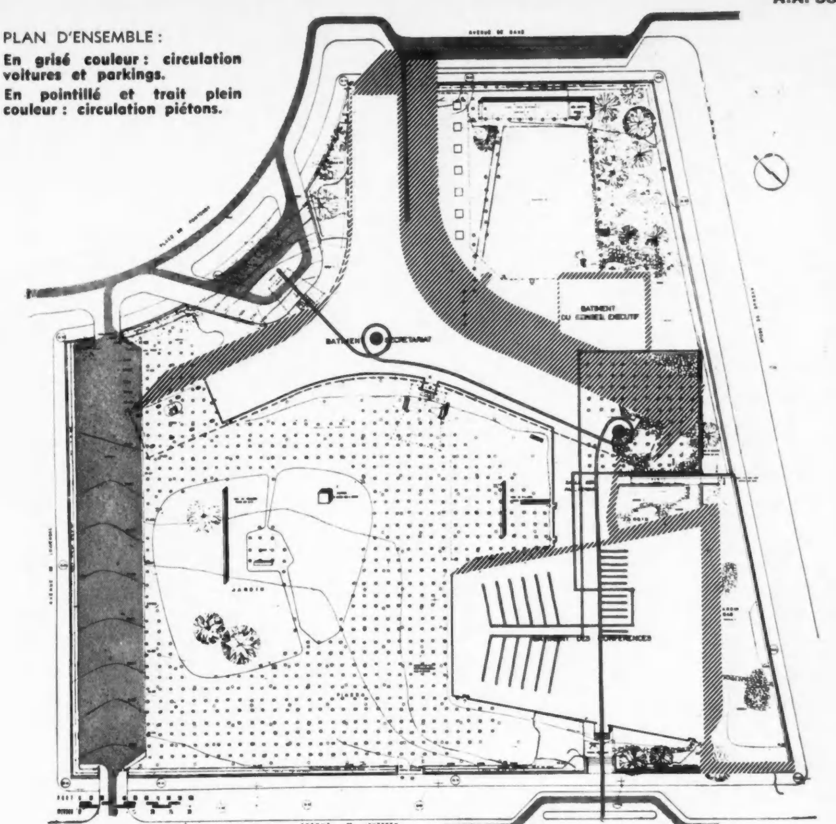
Afin de dégager l'accès principal du public, le bâtiment des Conférences a été déplacé vers le sud-est en même temps que le Secrétariat vers le nord-est, ce qui a permis de mieux fermer l'hémicycle de la place Fontenoy et de rendre disymétriques les deux ailes du Secrétariat fermant la Piazza. Les auvents qui abritent les deux entrées principales (accès piétons et accès voitures) donnent à cet ensemble un caractère monumental.

Les études concernant l'aménagement intérieur ont surtout porté sur un choix judicieux en ce qui concerne les matériaux utilisés pour la structure ou pour les revêtements, ce qui aura pour conséquence de créer des volumes diversifiés en affirmant la texture et la couleur naturelle de ces matériaux. Ainsi dans le hall central de chaque étage, le bloc des ascenseurs sera en béton bouchardé et un revêtement en lattes de mélèze a été prévu pour les trois volumes formés par le groupe sanitaire et par les deux dépôts de documents.

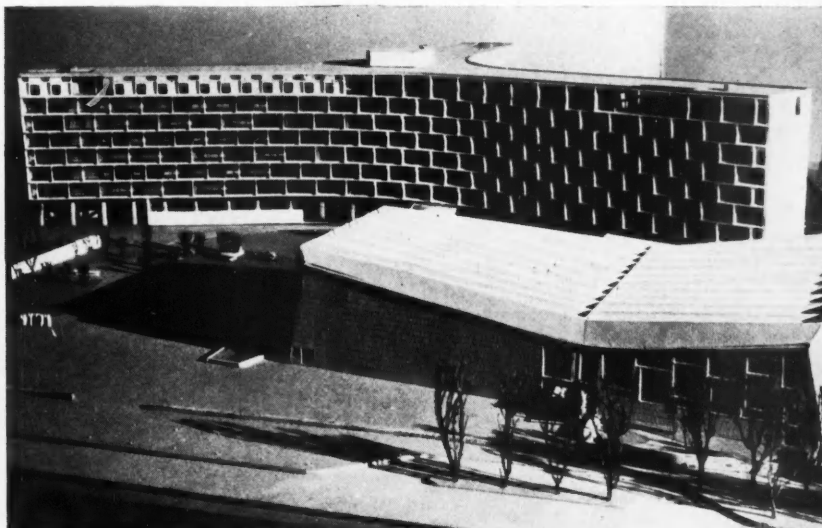
Au septième étage, dans le restaurant et le bar, le béton des parties structurales sera laissé apparent. Pour les murs, on utilisera le bois et le travertin. Pour les plafonds, revêtement de panneaux acoustiques, et, pour les sols, carreaux de liège ou tapis de caoutchouc.

Dans le bâtiment des conférences et le foyer des délégués, la dominante sera laissée aux revêtements en mélèze. Le béton bouchardé sera utilisé pour la structure et, pour certains murs, on a retenu le travertin romain. L'ébène de Macassar a été choisi pour les deux parois latérales de la salle des séances plénières, le frêne pour les gradins et les estrades. Le mur ondulé du fond de cette salle sera laissé en béton et le plafond, destiné à réfléchir la lumière projetée depuis les parois latérales, sera peint de couleurs claires. Dans les parties réservées au public ont été prévues d'importantes compositions murales planes ou en relief, qui contribueront à apporter à l'ensemble une note vivante et un reflet des arts de notre époque.

PLAN D'ENSEMBLE :
En grisé couleur : circulation voitures et parkings.
En pointillé et trait plein couleur : circulation piétons.





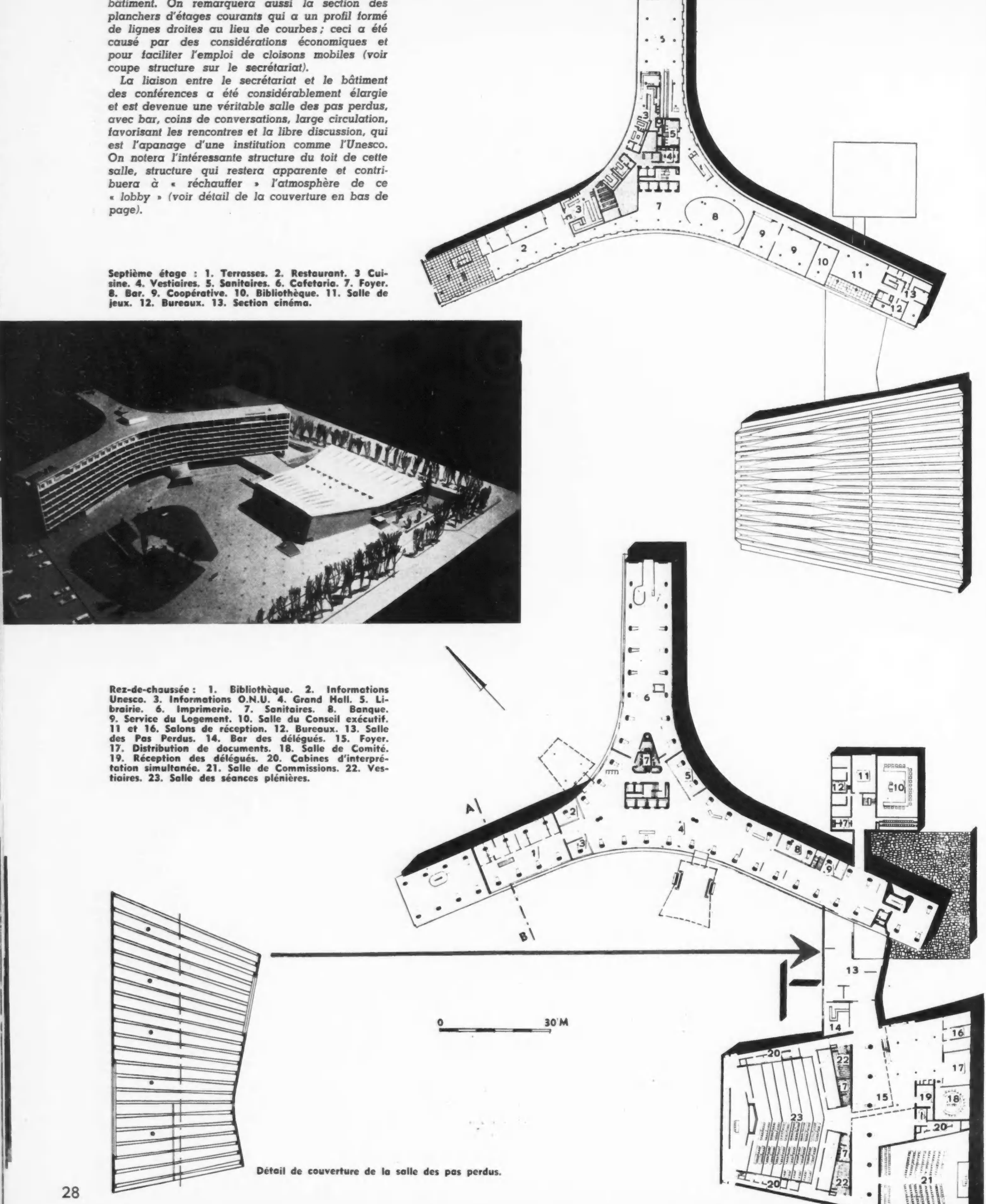


Cette publication a été réalisée avec le concours de Jean-Louis Lalonde, architecte, collaborateur de MM. Breuer, Nervi et Zehrfuss.

Ont collaboré au projet dans l'atelier B.N.Z. : Belva J. Barnes, Seymour Howard, Jr., Wolfgang Hübner, Piotr Kowalski, Jean-Louis Lalonde, André Laurenti, Peter McLaughlin, Roger Michaud, Roger Mouton, Antonio Nervi, Evelyn Rocourt, Claudius Suter, Rolland Thompson, Aravind Vaidya, Robert Veillet, Hernan Vieco, Robertson Ward, Jr.

A l'intérieur du secrétariat, on notera la nouvelle implantation du noyau central, formant des volumes de formes indépendantes du profil du bâtiment. On remarquera aussi la section des planchers d'étages courants qui a un profil formé de lignes droites au lieu de courbes; ceci a été causé par des considérations économiques et pour faciliter l'emploi de cloisons mobiles (voir coupe structure sur le secrétariat).

La liaison entre le secrétariat et le bâtiment des conférences a été considérablement élargie et est devenue une véritable salle des pas perdus, avec bar, coins de conversations, large circulation, favorisant les rencontres et la libre discussion, qui est l'apanage d'une institution comme l'Unesco. On notera l'intéressante structure du toit de cette salle, structure qui restera apparente et contribuera à « réchauffer » l'atmosphère de ce « lobby » (voir détail de la couverture en bas de page).



Septième étage : 1. Terrasses. 2. Restaurant. 3 Cuisine. 4. Vestiaires. 5. Sanitaires. 6. Cafetaria. 7. Foyer. 8. Bar. 9. Coopérative. 10. Bibliothèque. 11. Salle de jeux. 12. Bureaux. 13. Section cinéma.

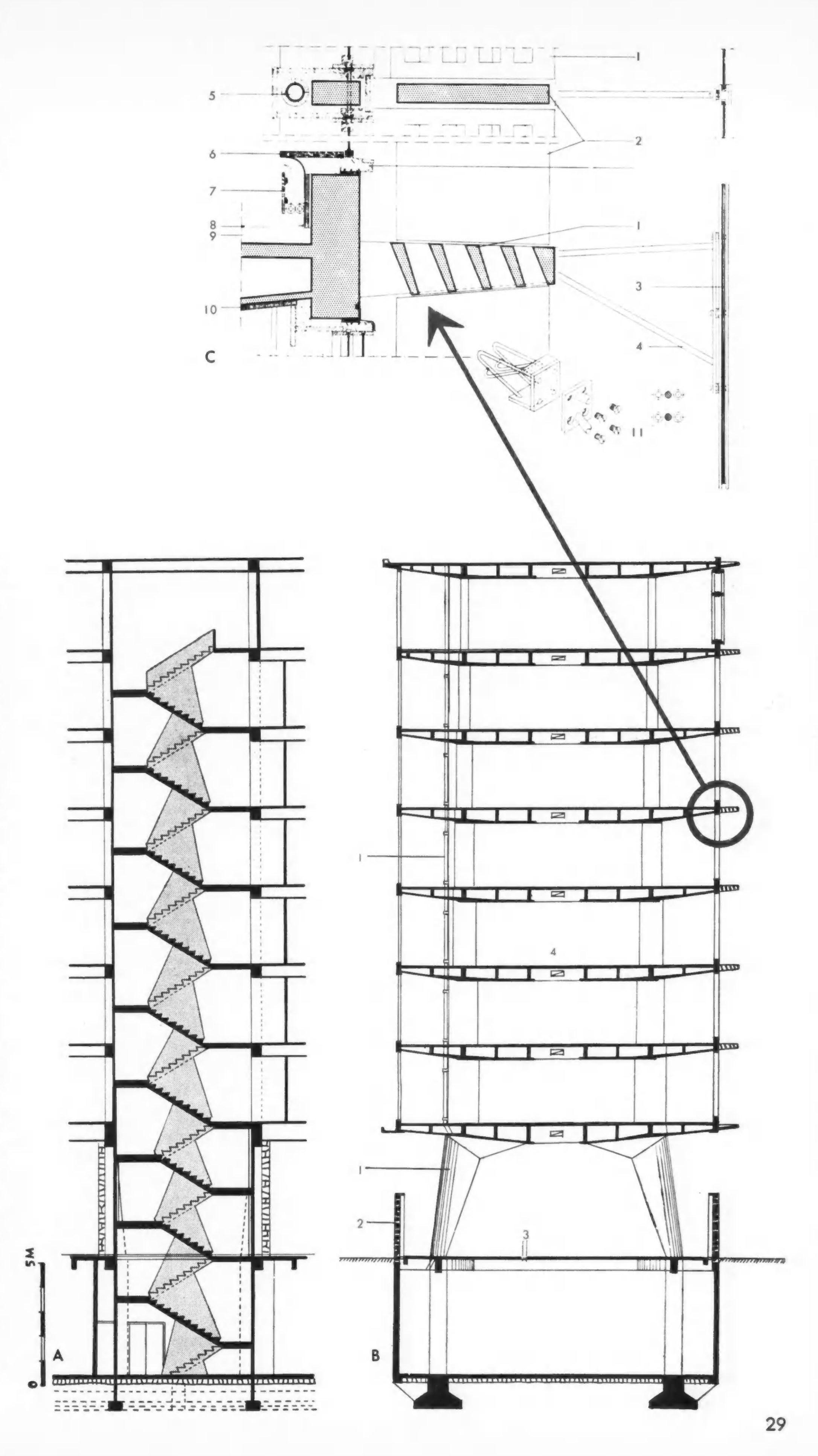
Rez-de-chaussée : 1. Bibliothèque. 2. Informations Unesco. 3. Informations O.N.U. 4. Grand Hall. 5. Librairie. 6. Imprimerie. 7. Sanitaires. 8. Banque. 9. Service du Logement. 10. Salle du Conseil exécutif. 11 et 16. Salons de réception. 12. Bureaux. 13. Salle des Pas Perdus. 14. Bar des délégués. 15. Foyer. 17. Distribution de documents. 18. Salle de Comité. 19. Réception des délégués. 20. Cabines d'interprétation simultanée. 21. Salle de Commissions. 22. Vestiaires. 23. Salle des séances plénières.

Détail de couverture de la salle des pas perdus.

A. Coupe structurale sur un escalier-type. En grisé, limon central en béton armé.

B. Coupe structurale AB sur le secrétariat : 1. Descente d'eaux pluviales. 2. Gaine de soufflage d'air conditionné. 3. Gaine de retour. 4. Passage de canalisation.

C. Détail des brise-soleil : 1. Brise-soleil horizontaux en béton brut apparent. 2. Pare-soleil verticaux en travertin romain. 3. Filtre soleil en verre antisolaire. 4. Support métallique du filtre soleil. 5. Colonne montante de chauffage. 6. Tablette en ardoise. 7. Plinthe chauffante. 8. Revêtement de sol en carreaux de liège. 9. Chape de béton. 10. Revêtement acoustique du plafond. 11. Détail des attaches.

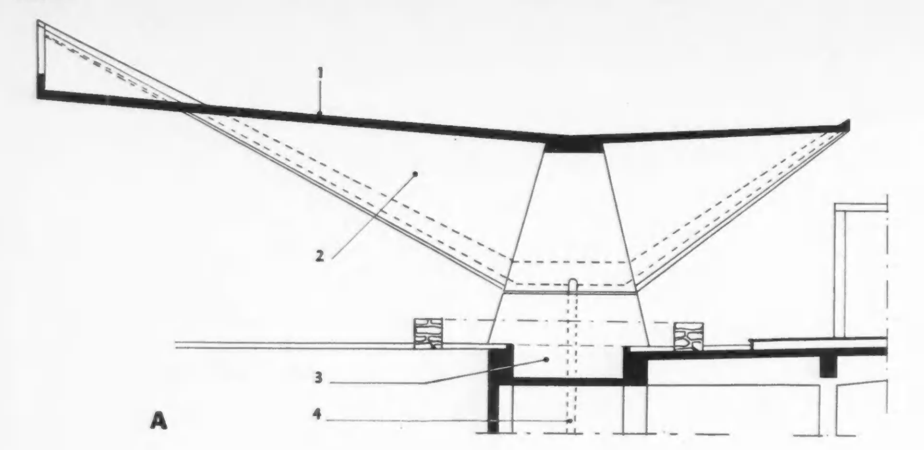


LE SIÈGE DE L'UNESCO

Les piliers sont disposés de façon à permettre une organisation aussi souple que possible des bureaux et à limiter au maximum les pertes de surface utile. Dans tout le bâtiment, ils sont placés à 6 mètres les uns des autres et toujours à 3 mètres en retrait de la façade. La distance en diagonale entre deux piliers est calculée de façon à ce que le moment positif de courbure au centre de l'écartement soit presque égal au moment négatif au-dessus du pilier. En d'autres termes, la portion en porte-à-faux est toujours équilibrée par la portion située entre les montants. Cette disposition et la présence de la dalle d'épaisseur variable qui renforce statiquement les poutres, permettent de réduire au minimum l'épaisseur des planchers. La dalle d'épaisseur variable forme le plafond des bureaux ; dans les couloirs un faux plafond dissimule les canalisations. La structure de la partie centrale du bâtiment s'appuie sur la cage du « noyau » vertical. Les poteaux du rez-de-chaussée sont rectangulaires au sommet et elliptiques à la base. Leur surface est formée uniquement de lignes droites. Etant donné les dimensions horizontales du bâtiment, trois joints de dilatation sont prévus.

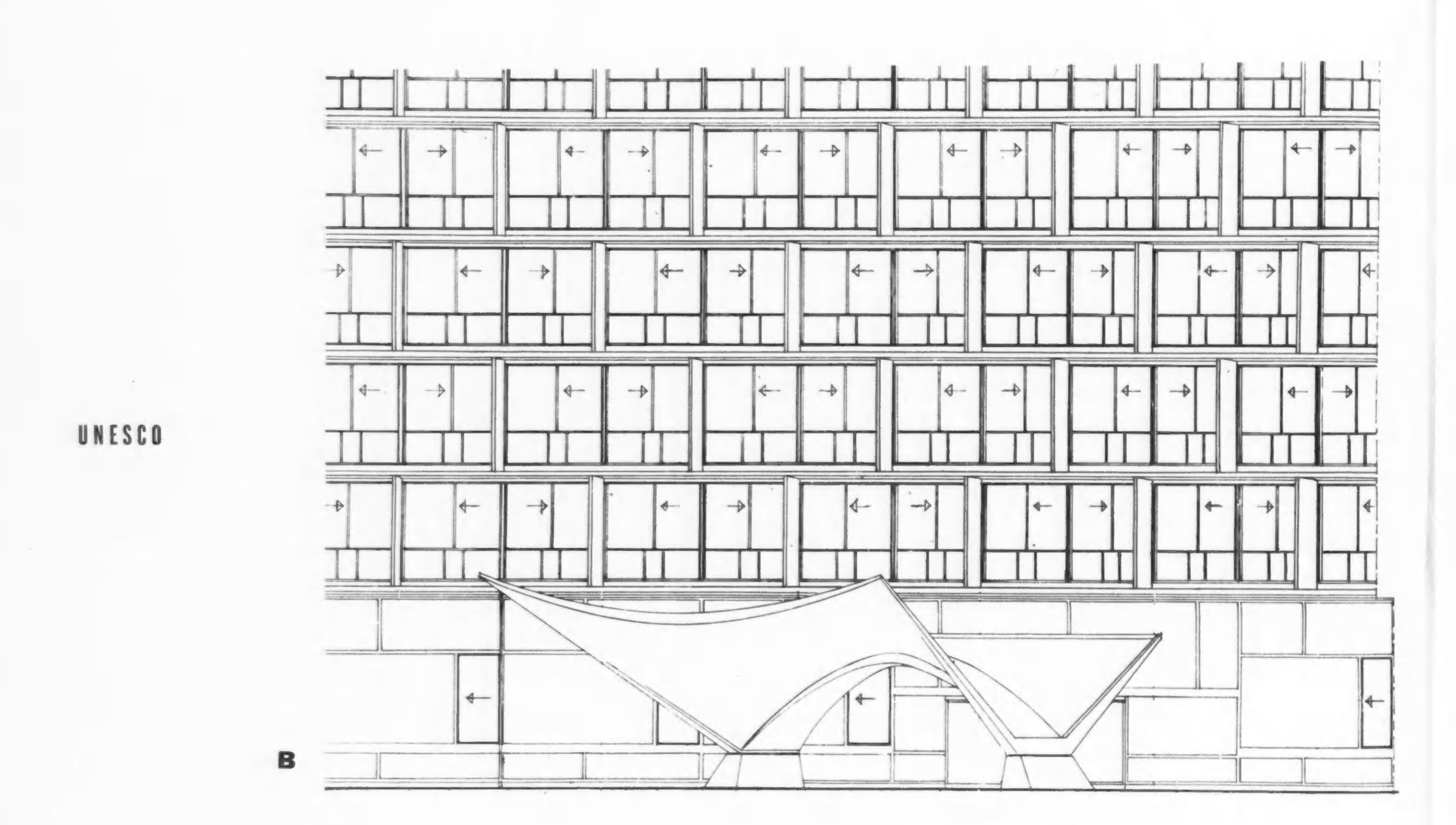
Le bâtiment jouit, dans sa plus grande partie, d'un bon éclairage et d'une ventilation naturelle au moyen de baies coulissantes à menuiserie bois. Les deux niveaux supérieurs du bâtiment des Conférences, la bibliothèque et les sous-sols sont climatisés. Les différences de traitement, entre les trois façades curvilignes du bâtiment du Secrétariat, ne tiennent pas seulement à un souci de créer une variété architecturale, mais répondent aussi à des recherches scientifiques très poussées sur l'utilisation des radiations solaires et sur la protection contre ces radiations. On a tenu compte des variations saisonnières et journalières. Le soleil d'hiver pénètre largement à l'intérieur des locaux, mais les brise-soleil défendent des rayons trop chauds du soleil d'été. Ces brise-soleil sont constitués par le prolongement, à l'extérieur, des dalles de planchers et par des parois verticales pourvues de filtre-soleil horizontaux en verre « Solar », placés respectivement sur les façades Sud-Est et Sud-Ouest. Tout a été conçu en vue d'offrir la vue la plus dégagée et d'assurer l'éclairage naturel maximum.

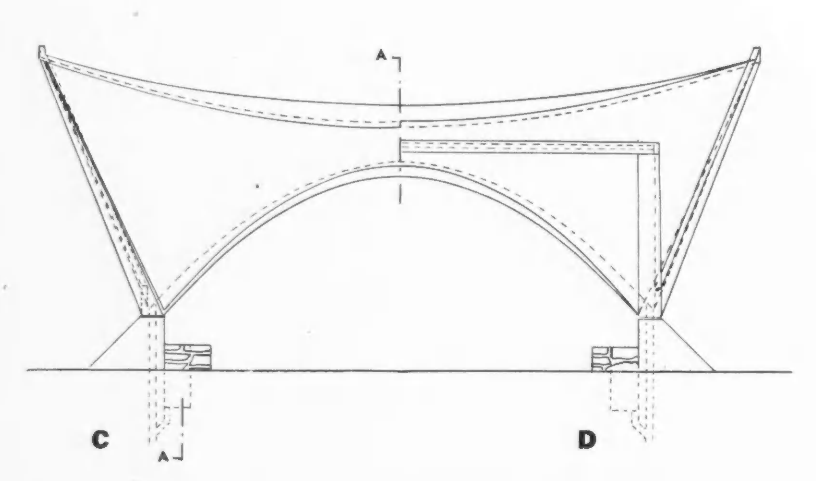
AUVENT SUR L'ENTRÉE PRINCIPALE



A. Coupe AA : 1. Etanchéité en matière plastique. 2. Béton brut de décoffrage. 3. Fosse pour projecteurs. 4. Descente d'eaux pluviales.
B. Détail de façade, entrée principale et auvent.
C. Elévation côté piazza.
D. Elévation côté secrétariat.

UNESCO





L'auvent sur la piazza, rappelant une cornette de religieuse, est en béton armé. La face inférieure, laissée brute de décoffrage, sera fortement éclairée au moyen de projecteurs dissimulés à l'arrière des murets de pierre prévus de chaque côté. L'étanchéité de l'autre face sera réalisée en matière plastique.

La forme de cet auvent est caractéristique des structures de P.-L. Nervi. En effet, alors que d'autres grands ingénieurs et constructeurs se sont employés à réduire les volumes de béton utilisé en faisant travailler les aciers à des maxima, Nervi a cherché à obtenir les mêmes résultats en faisant travailler les formes mêmes des volumes, ce qui l'a amené à réaliser des structures dont la conception plastique semble très libre, alors qu'elle résulte toujours des efforts exercés.

LE BATIMENT DES CONFÉRENCES

E

F

Le bâtiment des conférences n'a pas subi de transformations en plan ; mais les façades latérales sont plus ouvertes et permettent, entre autres, un large éclairage naturel de la salle des commissions.

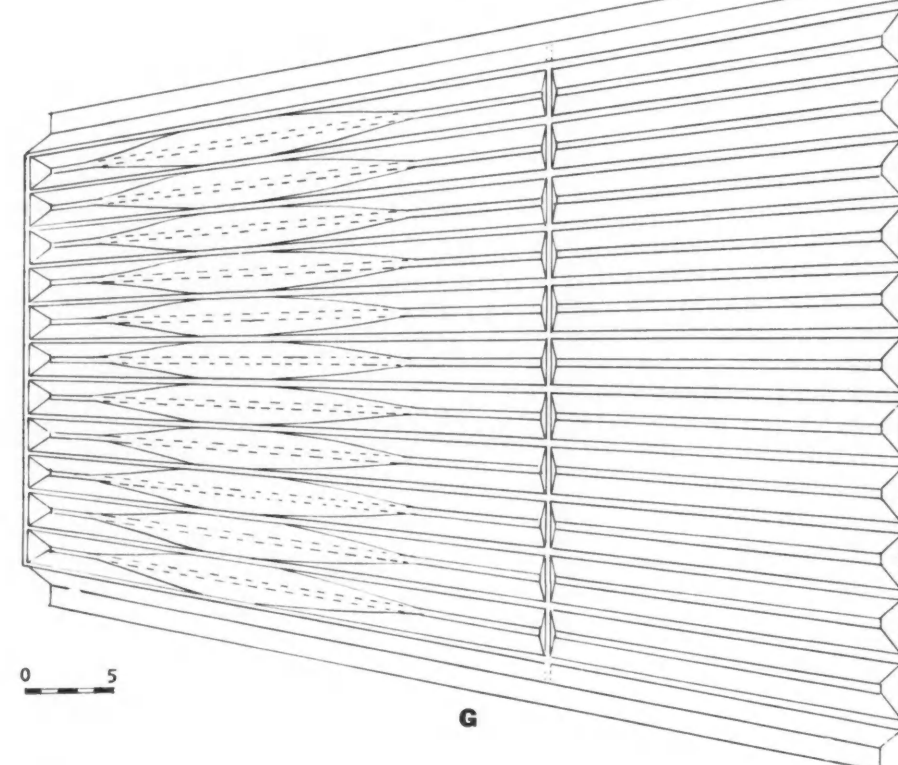
La structure portante du bâtiment des conférences acquiert, par son importance statique même, une expression architecturale très nette. Elle est constituée par une toiture ondulée en béton armé statiquement solidaire aux parois S.-E. et N.-O.

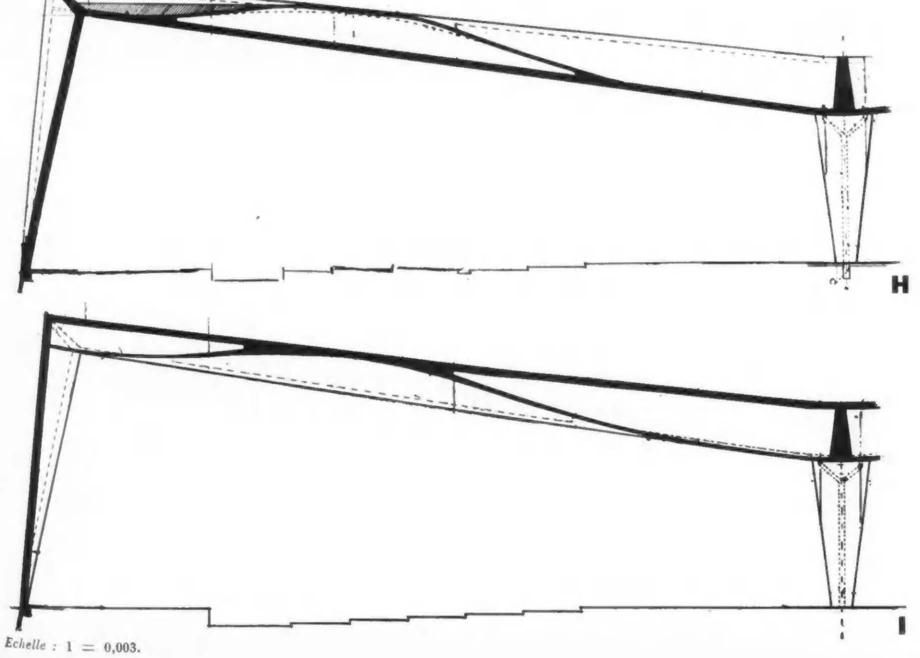
La structure ondulée de la toiture est raidie et statiquement complétée par une dalle d'épaisseur variable qui, partant de la partie inférieure de la structure, en correspondance des appuis sur les poteaux, monte vers la partie supérieure pour donner la résistance nécessaire au moment positif.

La toiture trouve son appui sur les susdites parois S.-E. et N.-O. et sur une rangée de poteaux disposés à 40 m. 50 de la paroi N.-O. et à 27 m. 50 de la paroi S.-E.

On notera la séparation des structures, qui font du toit et des murs-pignons une calotte indépendante recouvrant les divers locaux. Cette séparation structurale permettra la libre dilatation de la toiture et des parois verticales ondulées.

Au point de vue visuel, les espaces intérieurs monumentaux et dynamiques, constitué par le foyer des délégués et la salle des Séances plénières, démontrent les possibilités de la construction pure, de la planification claire, de la poésie inhérente aux lignes d'une structure simple.





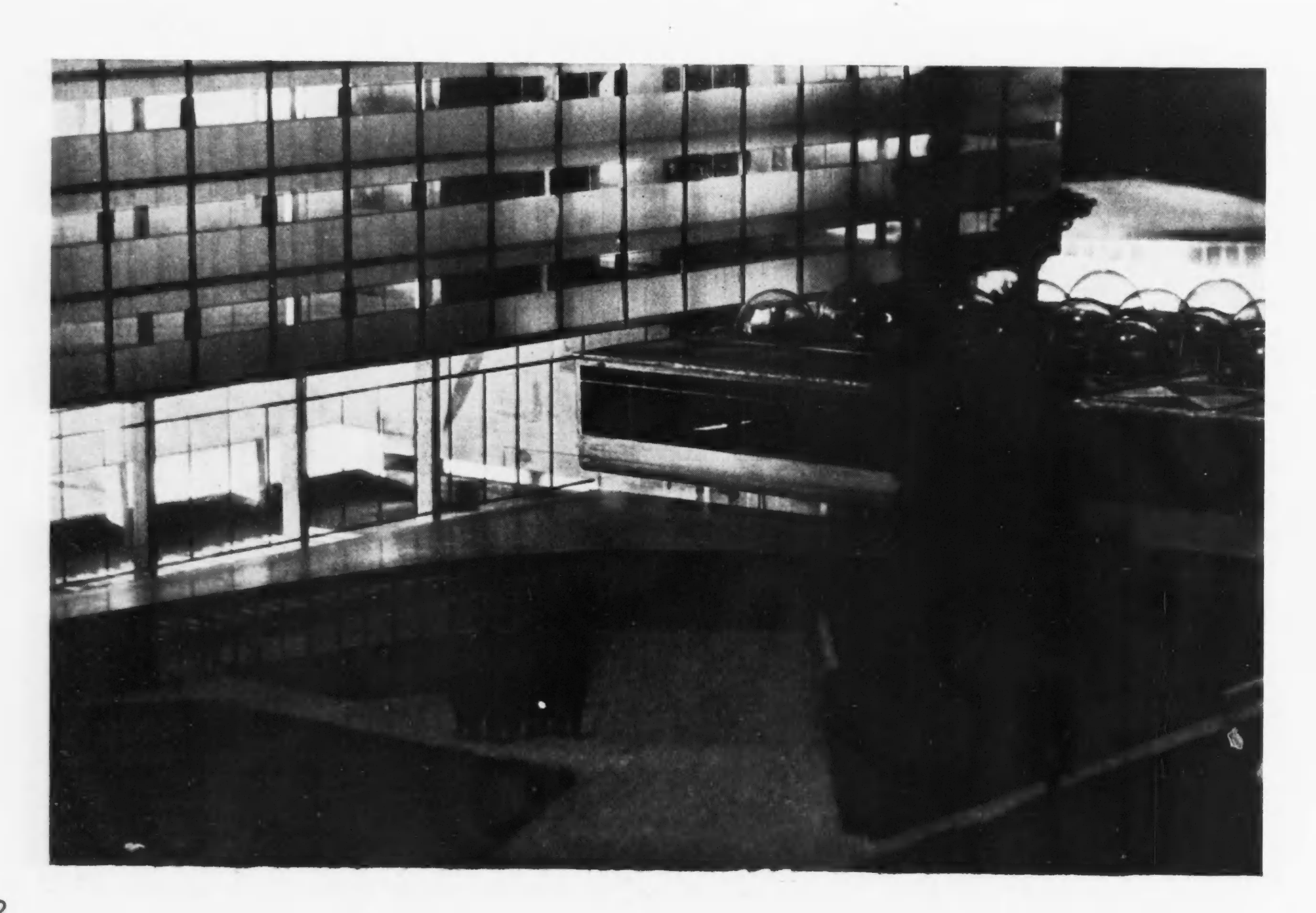
E. Façade sur le Secrétariat et coupe sur la salle des pas perdus.
F. Façade sur l'avenue de Suffren.
G. Plan de la couverture.
H. Coupe structurale partielle à la partie basse d'une ondulation.
I. Même coupe à la partie haute d'une ondulation.

Le plafond et le mur pignon de la salle des Séances plénières, en béton brut, offrent, grâce à leur forme, des avantages acoustiques incontestables ; la voix humaine, le son des instruments et celui des amplificateurs électriques se trouvent ainsi dispersés et renforcés. L'inclinaison des murs pignons du bâtiment des Conférences produit des effets analogues. Le plan géométrique de la salle des Séances plénières et des salles de réunions est favorable à une bonne acoustique ; le temps de réflexion sera contrôlé par un agencement judicieux des détails.



CAISSE CENTRALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES A PARIS

RAYMOND LOPEZ ET MARCEL REBY, ARCHITECTES
MICHEL HOLLEY, ARCHITECTE COLLABORATEUR



La Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne, désireuse de regrouper en un seul ensemble la totalité de ses services épars en quinze immeubles à travers Paris, a chargé les architectes Raymond Lopez et Marcel Reby d'étudier l'ensemble des bâtiments destinés à abriter ses 2.500 employés.

Les services de tutelle de la Caisse ont accepté, pour ce faire, le principe de la construction de 25.000 m² de bureaux sur un terrain de 10.000 m² attenant à l'immeuble des 10 et 12, rue Viala, qui réunit déjà de nombreux services de la Caisse Centrale et, entre autres, ceux de Direction.

L'îlot dans lequel sont compris les terrains acquis par la C.C.A.F.R.P. étant classé catégorie « A 1 » c'est-à-dire à aménagement immédiat) dans le plan transitoire d'aménagement de la Ville de Paris, offrait la possibilité d'une remodélation sur la plus grande partie de sa surface, les deux tiers environ.

Les architectes ont, de ce fait, pu étudier un plan-masse sur les terrains remodelables dont la partie sud ne pourrait toutefois l'être qu'ultérieurement. Ils ont pu ainsi, particulièrement sur la rue Viala, se libérer de l'alignement sur rue et dégager les différents volumes à construire résultant des études exprimées plus loin.

Il leur fut possible d'implanter alors les différents bâtiments, normalement, en fonction :

de l'orientation : bureaux répartis sur les façades Est et Ouest, disposition déterminant un axe longitudinal Nord-Sud, puisque perpendiculaire à la rue Viala ;

des vues directes : dégagement maximum des façades par rapport aux mitoyens et aux façades des immeubles construits en bordure des trois rues limitrophes sur les alignements opposés (vues directes comprises en trente-cinq et cent cinquante mètres). Cette implantation leur permit d'échapper aux servitudes de retrait sur gabarit d'alignement et de monter à la verticale le grand immeuble central qui atteint la hauteur plafond.

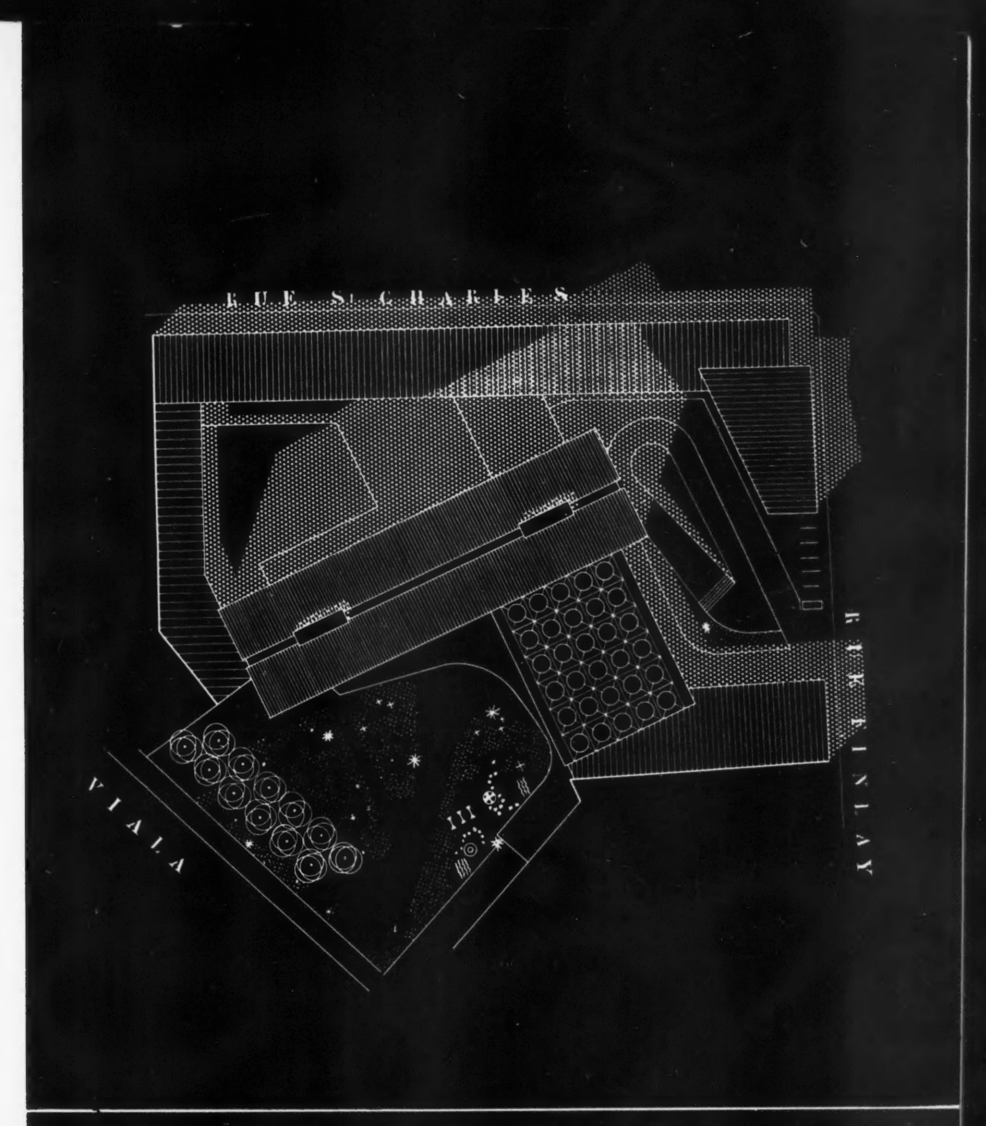
Les autres services furent, au contraire, établis dans des bâtiments d'un rez-de-chaussée et d'un étage, dégagés du grand bâtiment.

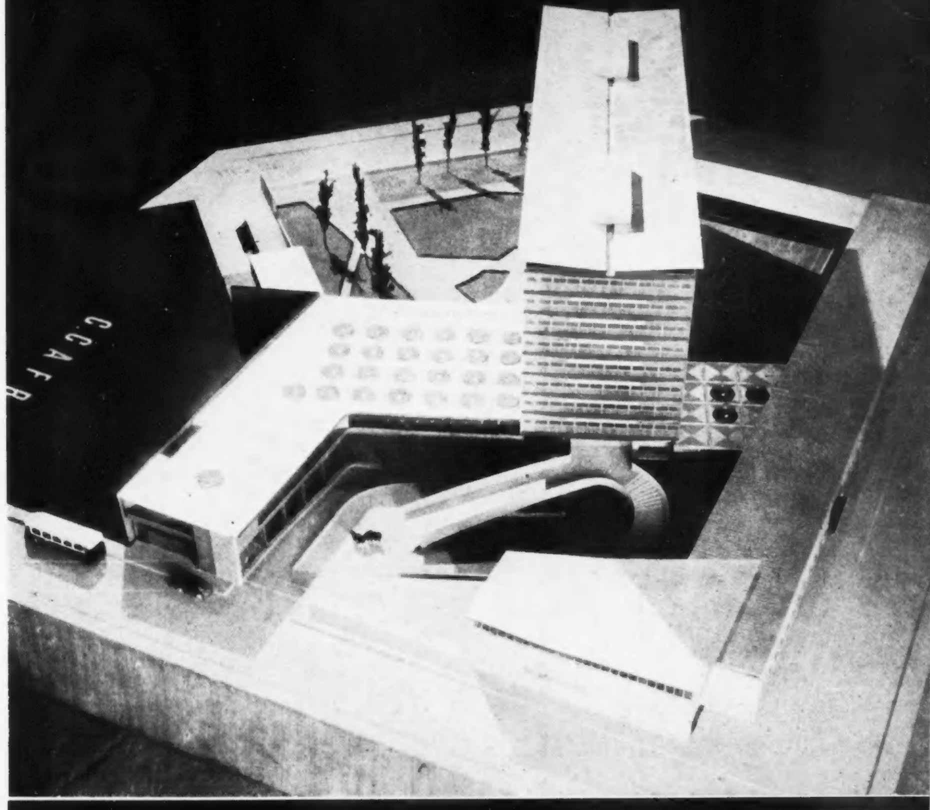
L'ensemble de la composition réserve la plus grande surface libre possible au sol, tant en jardins d'accès qu'en halls de réception du public à rez-de-chaussée. Cette libération du sol a permis de resserrer, entre la rue Viala et les divers accès du public, d'une part, des jardins exposés en plein Sud et, d'autre part, des parkings à voitures, à bicyclettes et à vélomoteurs, en vue de réduire au maximum le stationnement sur les rues avoisinantes déjà fortement encombrées.

Elle a permis aussi de dégager sur la rue Saint-Charles de larges accès pour le personnel, l'arrivée du matériel et des fonds et aussi de prévoir des garages en sous-sol.

Une telle composition d'ensemble fait entrevoir ce qu'une politique de remodélation d'îlots ou de groupes d'îlots, au sein d'un plan d'urbanisme rationnel de la capitale, permettrait d'obtenir dans de nombreux quartiers.

Le Conseil général des bâtiments de France accepta ce parti en premier examen, réservant pour une deuxième séance, qui aura lieu sous peu, l'étude des solutions de constructions que nous décrivons dans les pages suivantes.





1 | 3
2 | 4

1. Façade Ouest sur rue Saint-Charles. Au premier plan : salle de conférences et services sociaux au second plan : le bâtiment des bureaux. 2. Accès du public au grand hall, le jardin ouvre sur la rue Viala. 3. Plan-masse. Pour le bâtiment principal, axe Nord-Sud. 4. Vue aérienne, façade Nord. Au premier plan, rampe d'accès des employés au bâtiment des bureaux.

Salariés

Le programme des besoins et des structures administratives fut exprimé d'une manière très précise par la Direction de la C.C.A.F.R.P. sous formes d'organigrammes.

De ces documents, les architectes, en collaboration avec les directions des services intéressés, déduisirent les principaux circuits internes, particulièrement ceux du personnel, du public, du courrier, des fonds, et les représentèrent dans leur expression fonctionnelle, en tentant de les simplifier au maximum, sous forme d'organigraphes.

L'étude des fonctions extrêmement complexes de chacun des services et des circuits de relation qu'ils devaient avoir entre eux, détermina « le parti général » de composition du plan, à savoir :

— Groupement en un seul immeuble central de 8 étages de 1.500 mètres carrés chacun, des divisions administratives d'importances sensiblement identiques et ayant entre elles de constantes relations.

— Réservation pour le public de la totalité du rez-de-chaussée de cet immeuble (ne lui permettant jamais d'accéder aux étages).

— Groupement en un même bâtiment indépendant d'un rez-de-chaussée, plus un étage, des services de mécanographie bruyants, à conditions climatiques spéciales (60 % d'humidité d'air, 18° de température constante) et à éclairage Nord, et de ceux d'occupation temporaire : restaurant et annexes.

Action Sociale

— Groupement encore en un troisième bâtiment bas (d'un rez-de-chaussée, plus un étage), des services sociaux : médecine du travail et service dentaire, et de ceux de l'administration générale et des directions. Ces dernières reliées directement à la salle de conférence (400 personnes) et aux services du Conseil d'administration.

Ainsi, d'une part, l'ensemble du public : allocataires salariés, allocataires travailleurs indépendants, allocataires forains, employeurs, pénètre, côté Sud, dans l'établissement par les jardins de la rue Viala et est reçu en divers halls situés au rez-de-chaussée du grand immeuble central.

Il y trouve : les halls de renseignements, ceux de réclamations, ceux de paiement, pouvant, dans leur ensemble, contenir environ 1.500 personnes et précédés de services d'accueil dont une garderie pour les enfants des allocataires (les attentes pouvant être de 1 heure ou 1 h. 30).

D'autre part, l'ensemble des employés accède par la rue du Docteur-Finlay, côté Nord, à un entresol qui le distribue vers chacun des trois bâtiments précités, par deux escaliers et deux batteries d'ascenseurs (cinq au total) qui desservent les 8 étages de bureaux du bâtiment central.

Par le même entresol aménagé en foyer, on accède au restaurant capable de servir 1.200 repas en trois services de 400 couverts chacun.

Les meilleures conditions de travail ont été recherchées et la disposition souhaitée de la plupart des services en grands bureaux, la souplesse de distribution exigée par une législation en constante évolution ont amené la prévision de bureaux de 6 mètres de profondeur, répartis sur toutes les faces du bâtiment.

Employés et travailleurs indépendants



Echelle 1 = 0.001. **A**

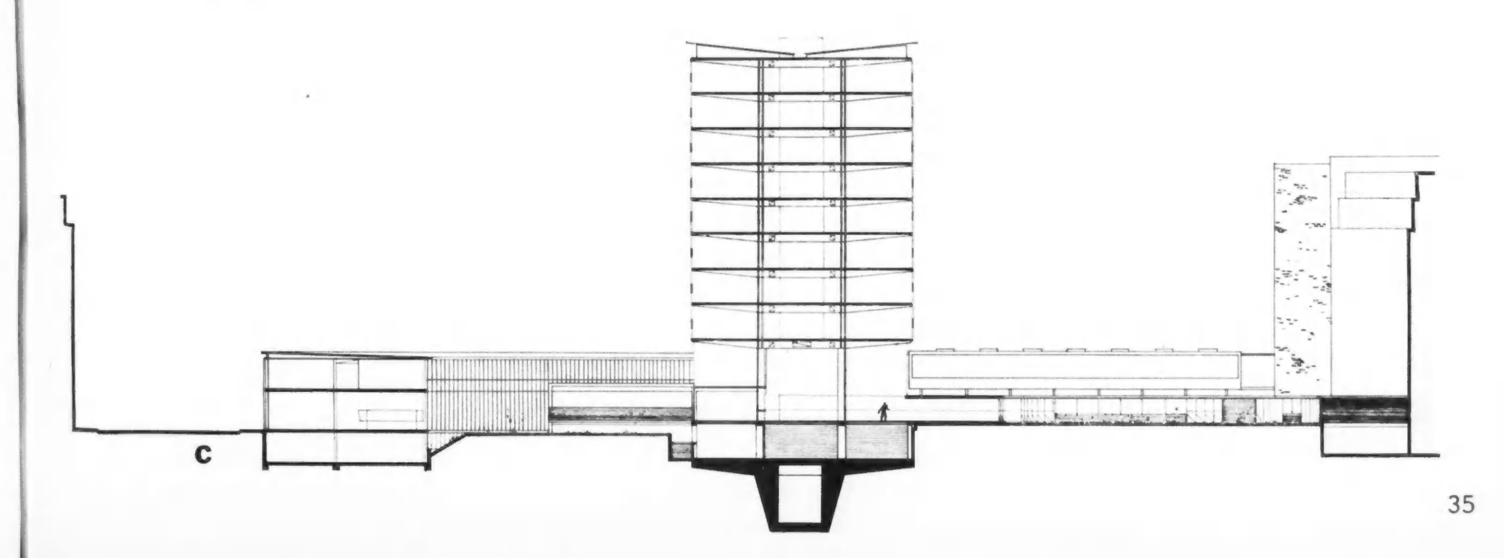
B

A. Plan d'étage courant.
En grisé : bureaux. Au centre : ascenseurs, escaliers, groupes sanitaires et vestiaires.

B. Schéma de distribution : 1. Mécanographie. 2. Crèche. 3. Hall des entreprises. 4. Hall des salariés. 5. Agents payeurs. 6. Restaurant. 7. Cuisines. 8. Accès employés.

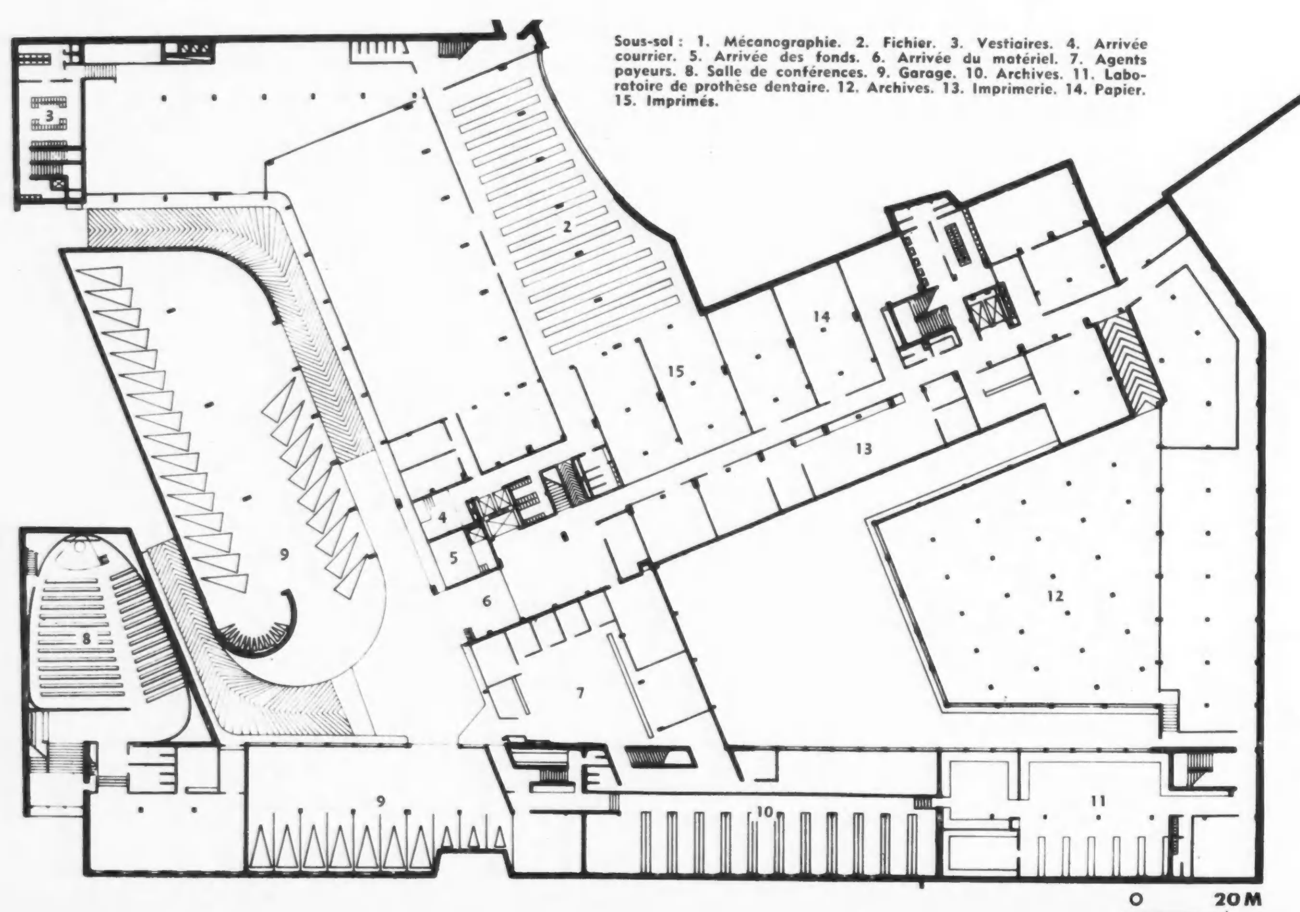
C. Coupe Est-Ouest ; de gauche à droite : services sociaux, cour des archives, coupe sur le bâtiment des bureaux, élévation des accès et du restaurant.

CAISSE CENTRALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES A PARIS



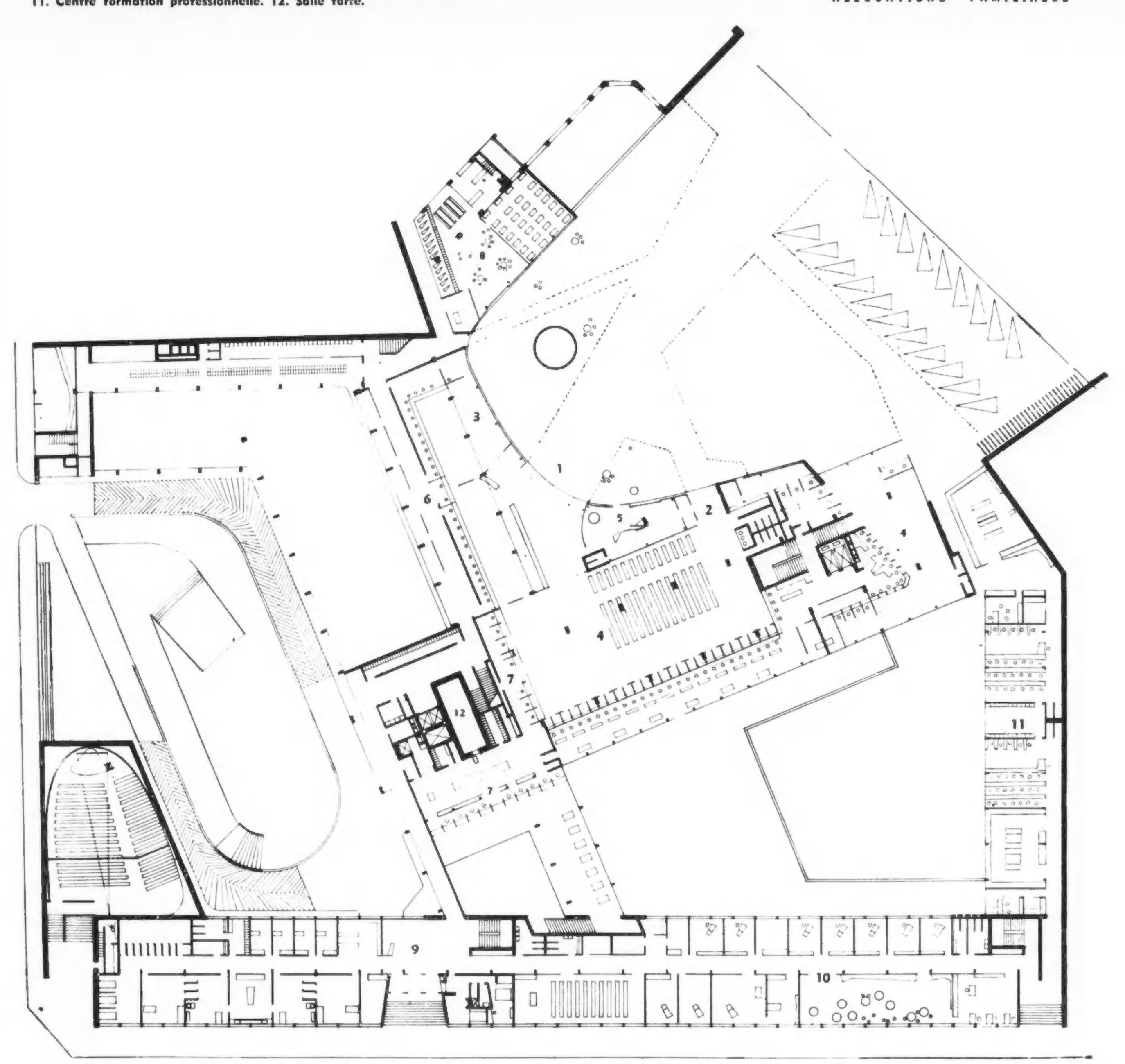
C

Entresol : 1. Accès employés. 2. Restaurant. 3. Cuisine. 4. Conseil d'administration. 5. Direction générale. 6. Administration.



Sous-sol : 1. Mécanographie. 2. Fichier. 3. Vestiaires. 4. Arrivée courrier. 5. Arrivée des fonds. 6. Arrivée du matériel. 7. Agents payeurs. 8. Salle de conférences. 9. Garage. 10. Archives. 11. Laboratoire de prothèse dentaire. 12. Archives. 13. Imprimerie. 14. Papier. 15. Imprimés.

Rez-de-chaussée : 1. Accès du public. 2. Sortie. 3. Renseignements. 4. Hall du public. 5. Garderie enfants public. 6. Guichets. 7. Caisses. 8. Crèche personnel. 9. Médecine du travail. 10. Services dentaires. 11. Centre formation professionnelle. 12. Salle forte.



La partie centrale du bâtiment principal est réservée aux circulations verticales (2 escaliers, 5 ascenseurs, 7 monte-lettres ou monte-charges) répartis en deux blocs Nord et Sud, aux gaines techniques, aux groupes sanitaires et aux vestiaires (250 par étage).

Enfin, en un sous-sol qui couvre la totalité des surfaces construites, sont prévus les services d'imprimerie, d'économat, d'archives, les garages à vélos, vélomoteurs, voitures. En un deuxième sous-sol, les galeries techniques, la sous-station thermique du chauffage urbain et les installations de climatisation des halls, de la salle de conférence et de la mécanographie.

La solution constructive adoptée est la suivante, liée par ailleurs à l'impératif de dégagement total des façades pour un meilleur ensoleillement et la possibilité de transformation des bureaux ;

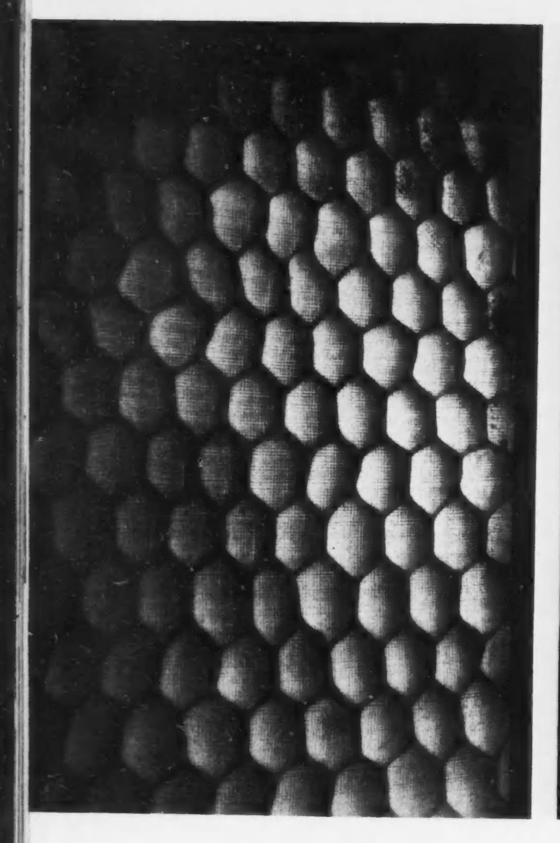
— ossature métallique générale composée de deux files de poteaux de 12 mètres d'entre-axes transversaux ;

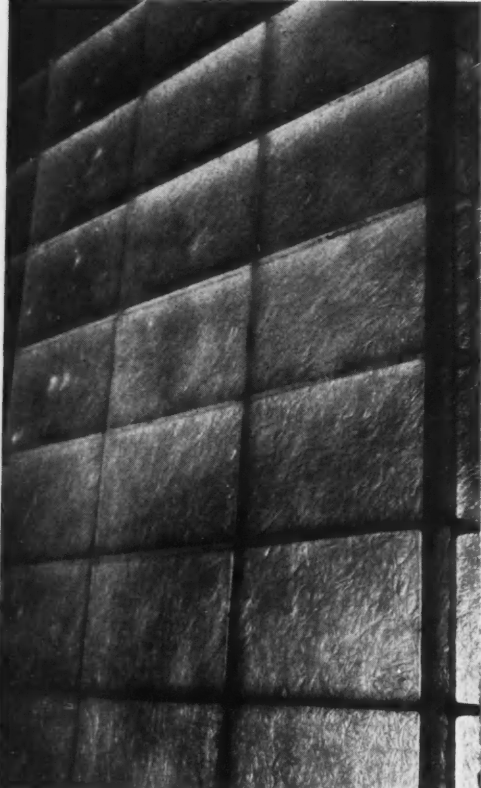
— planchers métalliques sur poutres Cantilever (porte-à-faux de 6 mètres sur ces files de poteaux).

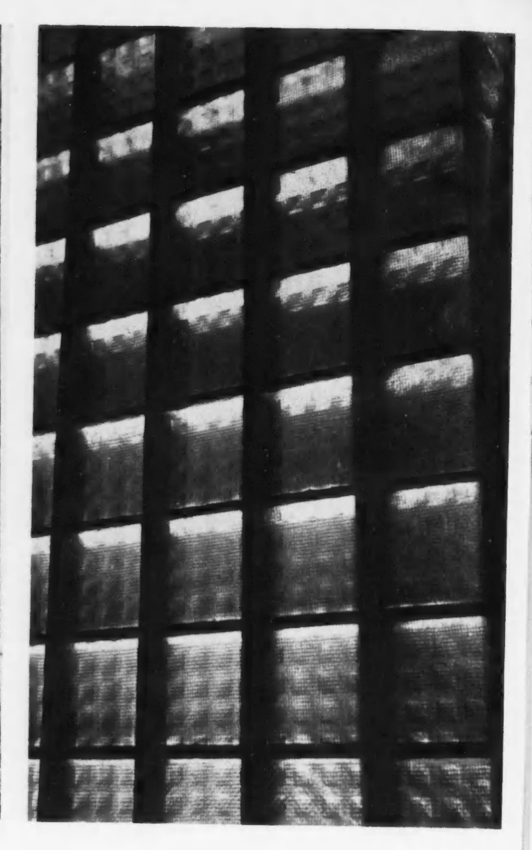
Ce parti technique exigeait, pour concurrencer en économie les ossatures de type classique (à quatre files de poteaux dont deux à l'aplomb des façades), des solutions de légèreté des charges réparties : poids des planchers et concentrées : poids des façades.

Pour les premières, un plancher de tôle nervurée fut mis au point par les architectes avec isolation phonique et surface d'usure dont l'ensemble pèse 35 kilos le mètre carré (1/10e du poids habituel).

Pour les secondes, des éléments de façade furent étudiés pendant plus d'un an et demi sur le principe d'allèges et retombées légères et translucides et de fenêtres en aluminium dont les surfaces pouvaient être d'autant plus réduites que la translucidité des parois pleines serait grande ; le complexe devant donner un coefficient d'isolation thermique favorable.





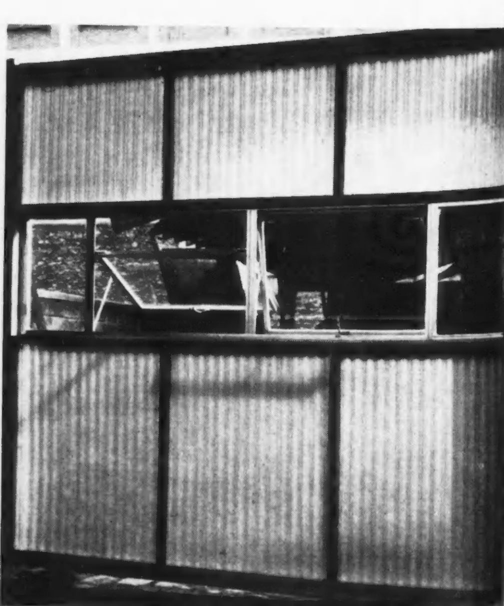


Photos Picard

CAISSE CENTRALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES A PARIS - PANNEAUX DE REVÊTEMENT

1	2	3	4	5
6	7	8		





1. Panneau dufaylite. Juin 1953. S.C.A.N. 2. Panneau nervuré homogène Février 1954. Genin. 3. Panneau trame bois. Décembre 1954. E.U.R. 4 et 5. Panneau définitif : âme ondulée. Septembre 1956. Holletre. 6. Coupole d'essai de 2 m² de surface, de 2 mm d'épaisseur et pesant en totalité 8 kgs. 7. Bureau expérimental réalisé dès octobre 1953. 8. Eléments de façade définitivement mis au point. Janvier 1955. Vue prise de l'intérieur du bureau.

La solution paroi de verre, à translucidité parfaite, ne pouvant être retenue du fait de sa trop grande déperdition calorifique et de sa fragilité (aux Etats-Unis, une climatisation totale des bâtiments la rend possible), les architectes recherchèrent le matériau qui présenterait les qualités requises caractéristiques, en quelque sorte, d'une peau : translucidité, résistance, souplesse, légèreté.

Certaines matières plastiques employées à diverses fins industrielles présentant ces qualités, c'est vers leur étude qu'ils s'orientèrent.

Jusqu'à ce moment (1952), les matières plastiques, réputées d'un coût élevé dû aux difficultés de moulage, ayant pris dans le monde industriel une place importante, n'avaient pas d'application dans le bâtiment, tout au moins en Europe.

Les recherches des architectes les amenèrent à penser que les reproches adressés aux « plastiques » : coût élevé, peu de résistance aux efforts mécaniques, au vieillissement, au feu, étaient applicables à des matériaux depuis longtemps dépassés et que de nouveaux produits à base de résine synthétique, inexistants en France, étaient en train de conquérir le marché américain du bâtiment.

Le plus grand marché de panneaux translucides y a atteint, en 1953, 16.000.000 de pieds carrés, et ce total devrait être triplé en 1957. Le plus employé, un complexe de tissus de fibres de verre et de résines polyesters, dont la production totale atteignait 28.000.000 de pounds en 1953, semblait répondre aux qualités recherchées et précédemment exprimées. Son emploi aux Etats-Unis permettait de résoudre séparément chacun des problèmes précédemment posés :

— En plaques ondulées translucides pour toiture : translucidité.

— En blindage pare-balle, casque, extrémité de torpille, bord d'attaque d'ailes d'avions : résistance.

— En cloisonnage de cellules d'avions : légèreté.

— En élément démontable de baraquement pour la zone arctique : coefficient thermique intéressant.

Il restait à composer, à partir de ces éléments de base expérimentés chacun pour le cas requis, un matériau final, de prix de revient normal, voire économique, facilement usinable.

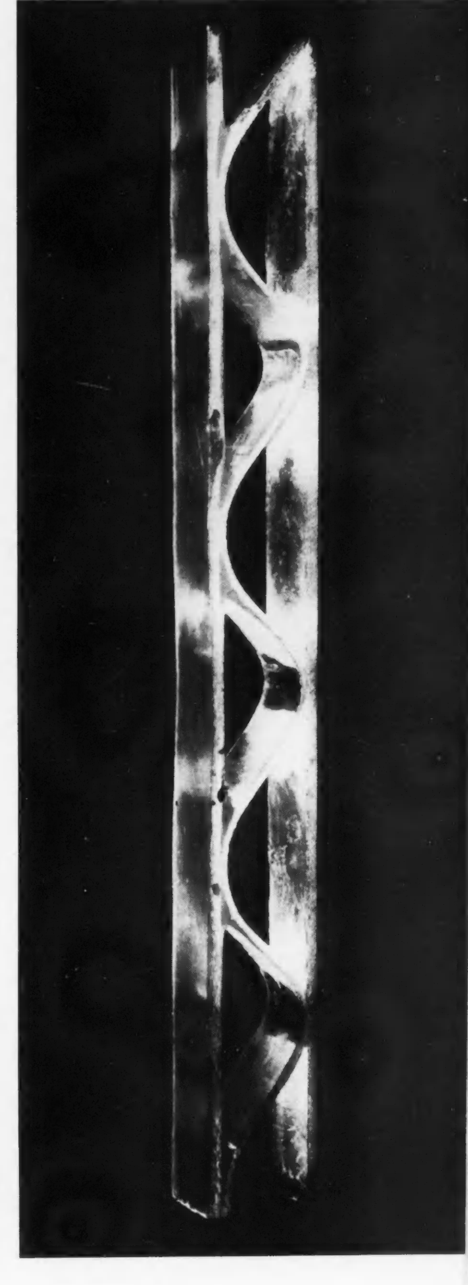
Ce fut alors sur le marché français, entre les mouleurs artisanaux et les compagnies de produits chimiques, réticentes et peu pressées de concurrencer leurs propres productions, une difficile recherche d'entreprises sérieuses documentées et capables de production industrielle.

A cette époque, seules en France étaient outillées les entreprises procédant à des essais pour la Défense nationale, en particulier la S.C.A.N. (Ets Douzille), où M. Reverdy, spécialiste de la préfabrication aluminium, accepta de tenter de résoudre le problème.

Inspirés des sandwiches Dufaylite, les premiers échantillons réalisés, soumis aux Laboratoires des T.P., avec réseau hexagonal Kraft et deux faces de polyester, confirmèrent certaines qualités attendues, mais le réseau et son collage ne résistèrent pas aux essais de chocs.

Il sembla alors aux architectes qu'un système homogène, à réseau directement venu de moulage, éliminerait cet inconvénient et, d'après une maquette grandeur faite en Agence (avril 1953), une firme française de fabrication de tissus de verre (correspondant du Textiglass Américain) procéda à la confection de tanneaux qui servirent au premier montage, grandeur d'un élément de façade, qui équipa un bureau-témoin à la C.C.A.F.R.P. en avril 1954, ce pour juger des effets physiologiques et psychologiques sur le personnel.





Le principe général de composition des façades fut ensuite accepté par l'administration de la Caisse, puis par le Conseil Supérieur des Bâtiments de France, sur le rapport de M. Carlu, lequel, connaissant fort bien les produits à base de résine synthétique et leurs références américaines, pressentit l'intérêt pour le Bâtiment de la mise au point d'un matériau réunissant un tel ensemble de qualités.

Les architectes disposant alors (1954) de leurs propres essais de laboratoire, purent rédiger un cahier des charges comportant toute spécifications pour un usage bien défini et le concours fut lancé qui exigeait un parfait équilibre entre les qualités requises pour résoudre le délicat problème du coefficient maximum de transmission lumineuse (40 %) compatible avec un éblouissement minimum, celui d'un coefficient thermique de l'ensemble vitré (K=2), d'une résistance mécanique suffisante ; d'une absorption d'humidité faible ; d'un vieillissement normal sans coloration accentuée ; d'une résistance à l'incendie acceptable par les services de sécurité (au minimum self extinguishing).

Entre temps, la fabrication industrielle étant démarrée en France, au moins pour les plaques ondulées, trois importantes firmes participèrent au concours.

La Société Vitrex soumit aux essais un élément composé d'une plaque ondulée comprise entre deux plaques planes qui donna le meilleur résultat, tant du point de vue technique que du point de vue économique, ce assortie de garanties de fabrication industrielle.

L'élément-type définitf de façade : trame « Walls Pan », fenêtre aluminium ouvrant à l'italienne, allèges et retombée en polyester, fut alors présenté aux autorités de tutelle et par elles accepté.

Il semble que les résultats actuels dépassent ce qui n'était, en 1952, qu'un espoir, et même que l'on puisse attendre, d'après de récentes expériences de rayonnement de pile atomique appliqué au polyesters, faites simultanément à Hartford et en Amérique, que les 2,5 cm d'épaisseur et 8 kg/m² de façade ne sont qu'un premier pas et que ce matériau enfin va nous affranchir du poids et du temps.

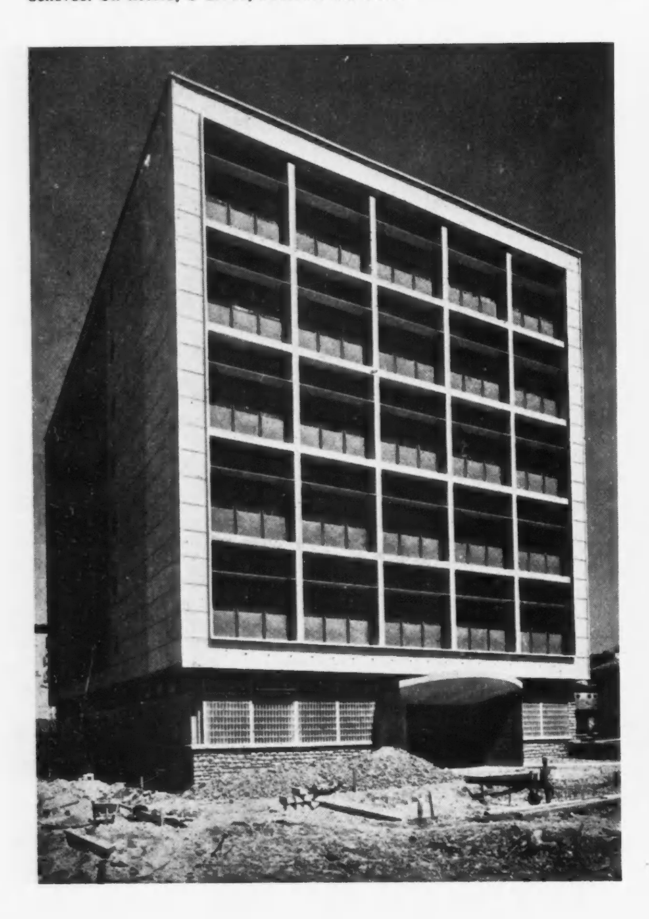


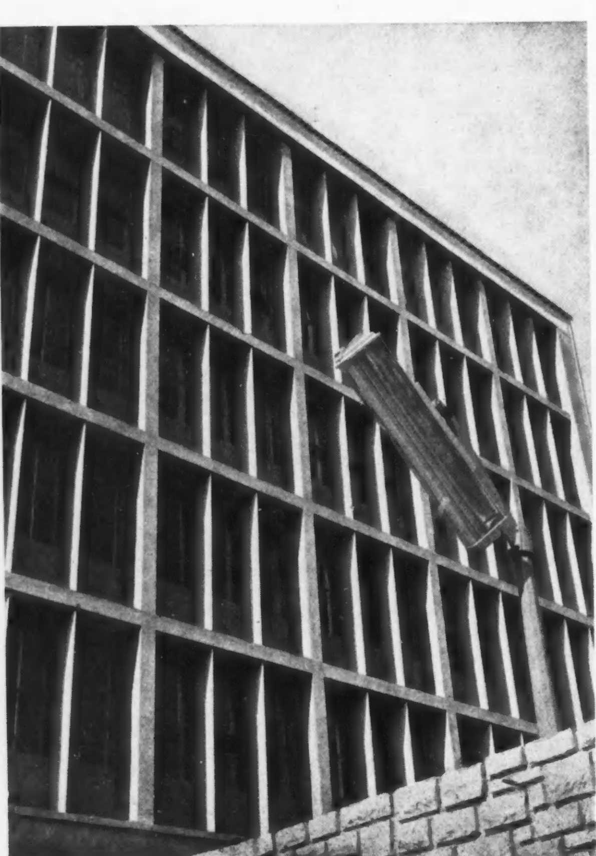
CAISSE RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE A MARSEILLE

J.-L. SOURDEAU ET J. CROZET, ARCHITECTES

1. Entrée principale, céramique d'Amado et miroir d'eau. 2. Facade principale, le chantier est à peine terminé. 3. Détail de la façade est, menuiseries en aluminium des ateliers Jean Prouvé. Le projecteur, à tube fluorescent, fait partie de l'éclairage municipal. 4. Façade est, aujourd'hui complètement achevée. On notera, à droite, l'escalier extérieur.

1
2 | 3 | 4





Photos H. Delleuse

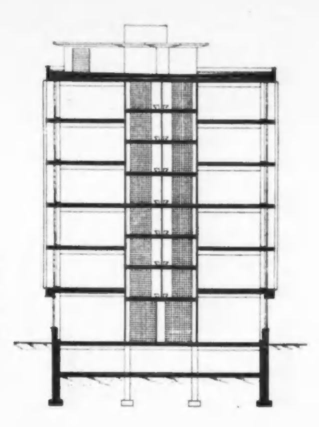
L'immeuble de la Caisse régionale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés du Sud-Est est uniquement occupé par des bureaux. L'ensemble des Vieux-Travailleurs, actuellement pensionnés par cette caisse, est d'environ 400.000. En outre, il a été nécessaire de prévoir des locaux permettant le classement des répertoires de tous les assurés. L'emplacement était imposé et le nombre d'étages a été déterminé en fonction des services que l'on peut superposer ou mettre en liaison. La volonté de donner le plus possible d'éclairage aux bureaux a décidé du parti choisi : ils ont été répartis sur les quatre façades, avec concentration des services au centre. Cet immeuble est caractérisé par le fait que la circulation du public a été concentrée au rez-de-chaussée.

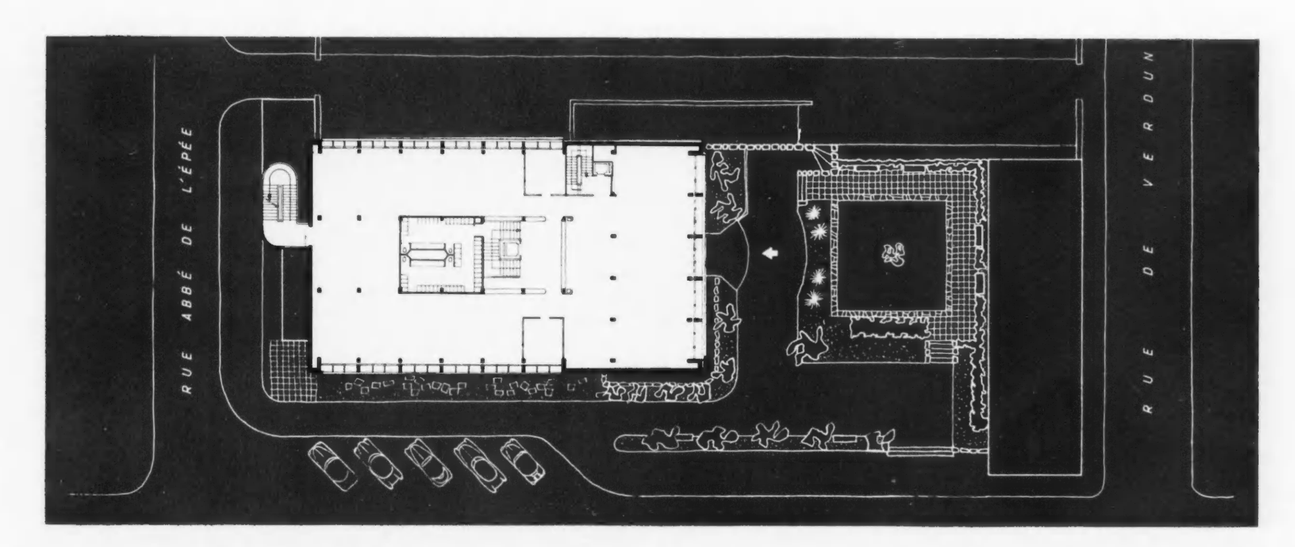
Les services sont pourvus de machines-comptables ultra-modernes et les planchers ont dû être isolés spécialement.

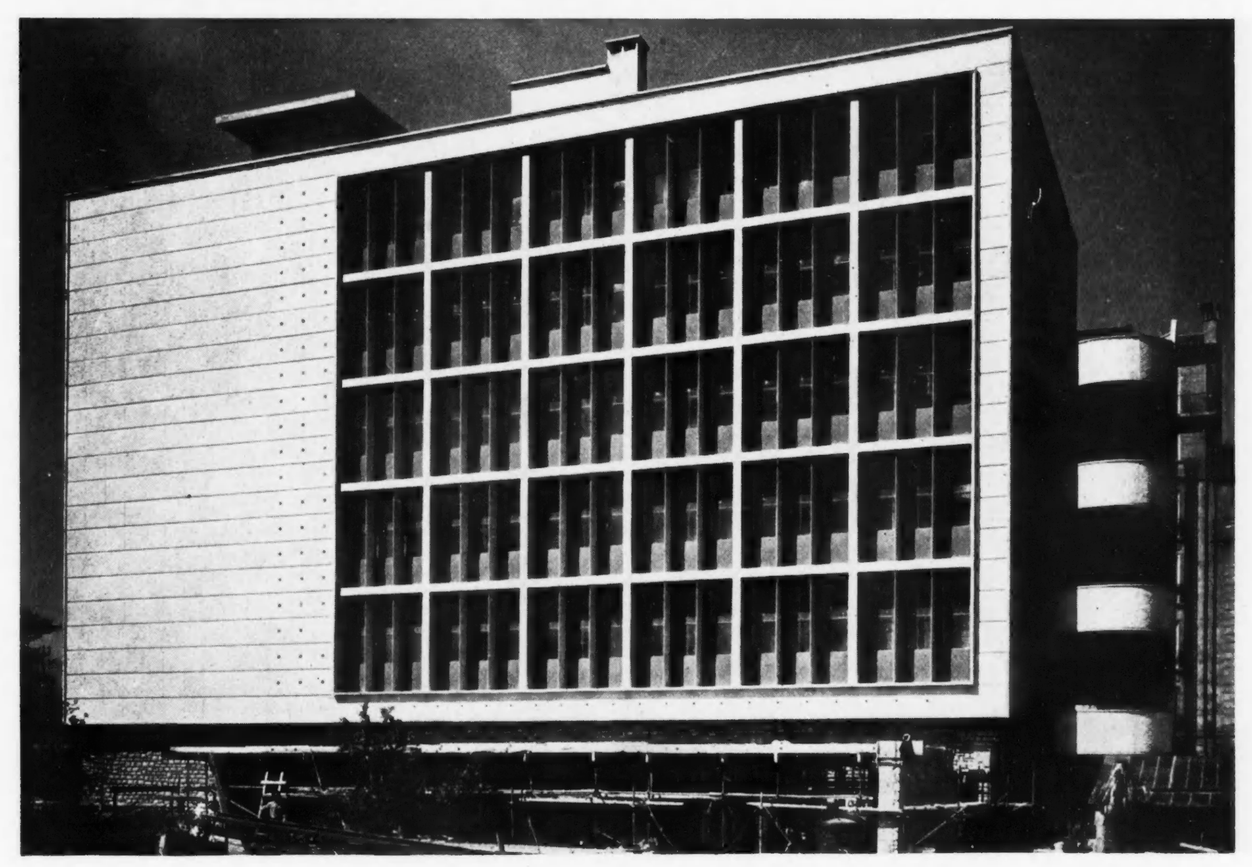
Les trois façades exposées au soleil sont très ouvertes et ont motivé des menuiseries brise-soleil en aluminium réalisées par les ateliers Jean Prouvé. L'ossature est en béton armé, toutes les menuiseries sont en aluminium. Sol en thermoplastique. Chauffage par le sol à circulation basse de température. Mobilier métallique.

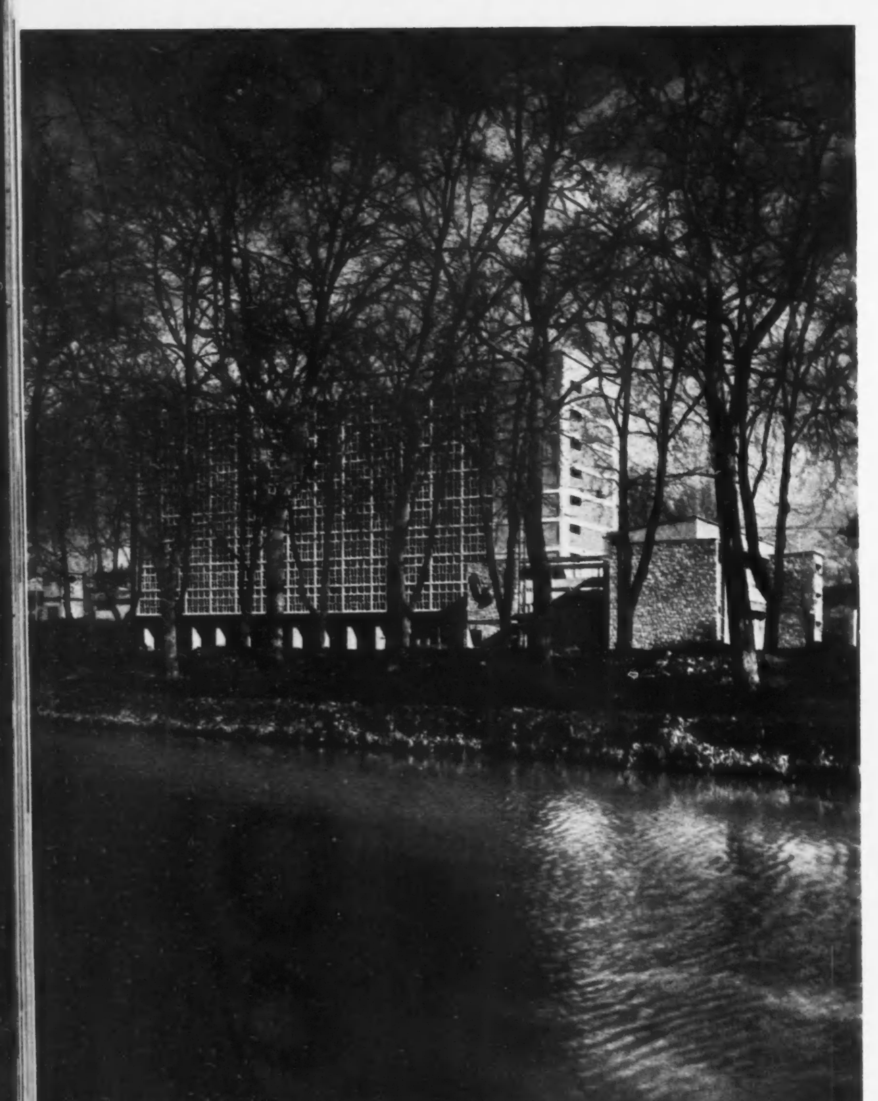
Plan du rez-de-chaussée et coupe transversale.

La distribution a été ainsi organisée : Au rez-de-chaussée : réception, examens médicaux et salles du personnel (réfectoire, etc.). Aux premier, deuxième, troisième et quatrième étages : bureaux du personnel. Au cinquième étage : direction et contentieux général. Au sixième étage : micro-film et documentation.









ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA

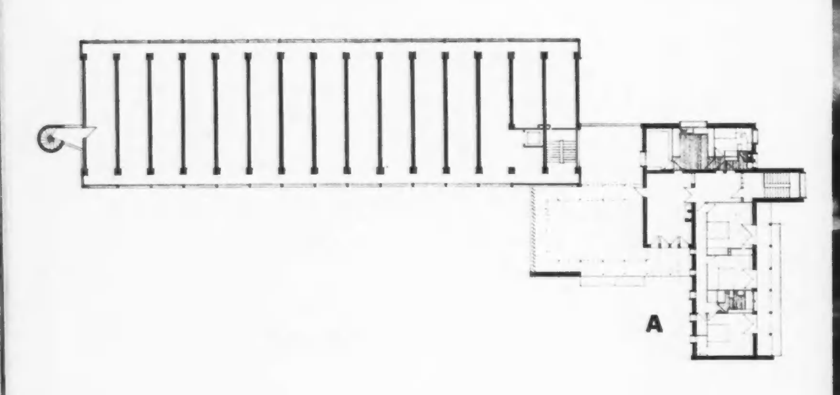
PIERRE VIATGE ET FABIEN CASTAING, ARCHITECTES

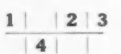
Les archives départementales de la Haute-Garonne occupent à Toulouse un ensemble comprenant trois parties bien distinctes : le dépôt de documents, les services administratifs et l'appartement de l'archiviste.

L'élément essentiel de cette composition est l'immeuble haut de huit étages sur pilotis constituant le dépôt de documents. Les étages comprennent quinze alvéoles de 10 mètres de long desservies à chaque extrémité par une coursive. La profondeur de ces alvéoles a obligé les architectes à vitrer entièrement les deux façades au moyen de claustras préfabriqués en béton armé. Elles comprennent, dans la partie haute pour chaque panneau de 3 × 2,20 mètres, un bandeau forcé de châssis ouvrants, permettant une excellente ventilation naturelle. Les dimensions de ce dépôt permettent la mise en place de rayonnages métalliques développant une longueur totale de tablettes de 30.000 mètres.

Les services administratifs sont répartis de part et d'autre du hall d'entrée ; à gauche, la salle de lecture ; à droite, la salle de conférences. Dans le hall : secrétariat et renseignements. Face à l'entrée, bureau de l'archiviste en chef et de ses adjoints avec secrétariat particulier. Enfin au même niveau, sous le dépôt de documents, le service de tri. L'appartement de l'archiviste, lisible sur le plan, comprend : entrée, living-room, cuisine, trois chambres avec penderies, salles de bains et chambre de bonne.

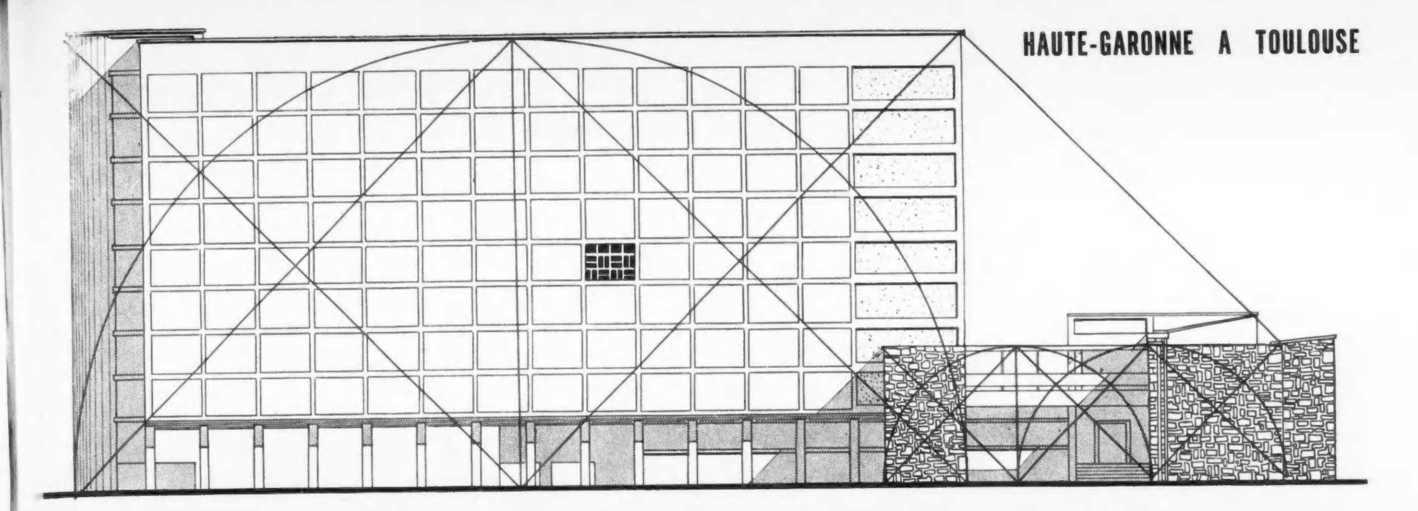
1. Vue d'ensemble : bâtiment principal façade Ouest. Au premier plan, les annexes. 2. Vue prise sous le même angle de vue. Au rez-de-chaussée du bâtiment bas, salle d'exposition et bibliothèque. A l'étage, appartement de l'archiviste exposé plein Sud. L'élément de liaison, à gauche, abrite le hall d'entrée et la salle de lecture. 3. Détail de la claustra vitrée comprenant, en partie haute, les châssis ouvrants. 4. Portique au rez-de-chaussée.

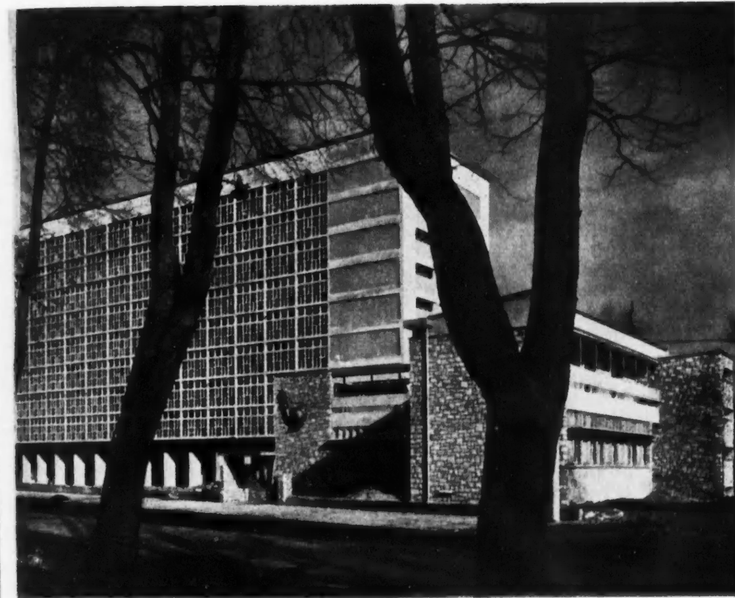


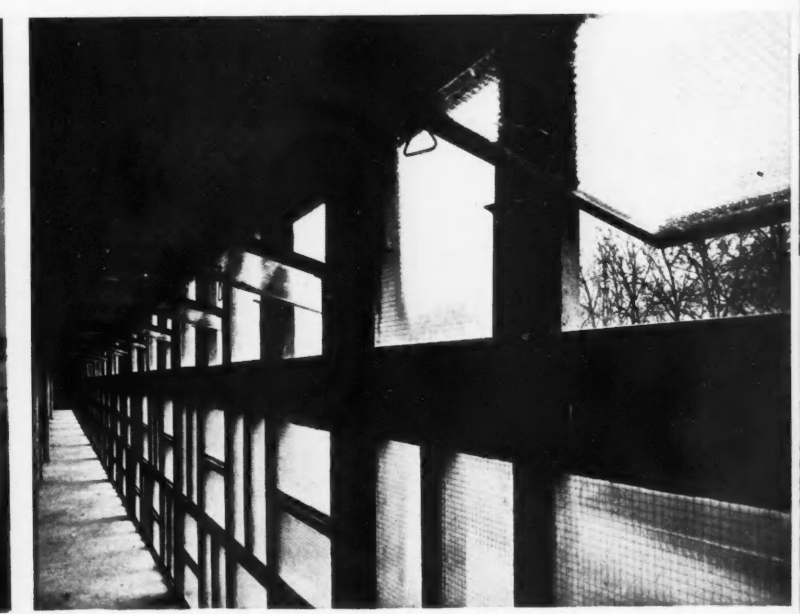


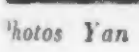


HAUTE-GARONNE A TOULOUSE

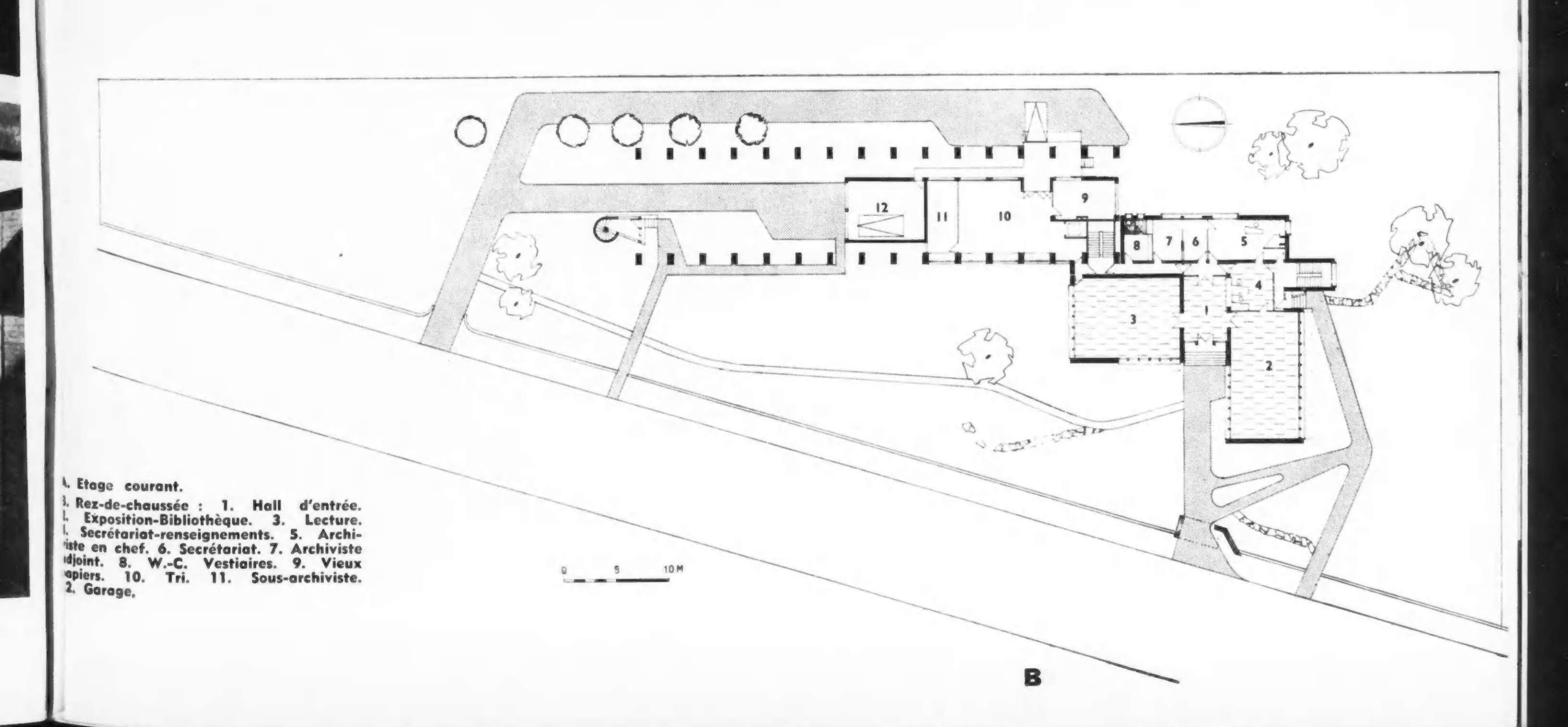






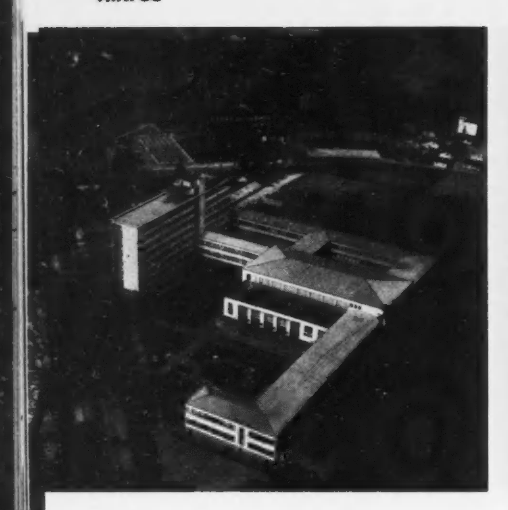


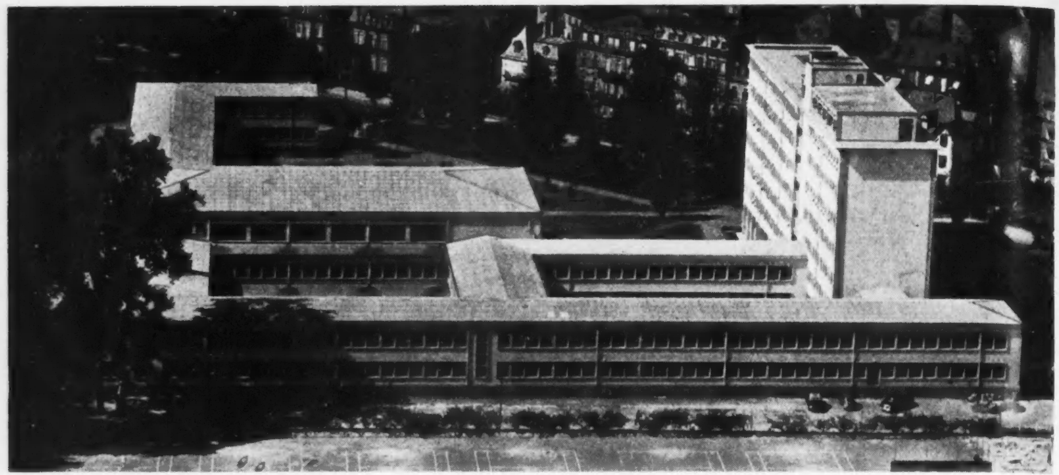
Photos Yan



A. Etage courant.

B. Rez-de-chaussée : 1. Hall d'entrée. 2. Exposition-Bibliothèque. 3. Lecture. 4. Secrétariat-renseignements. 5. Archiviste en chef. 6. Secrétariat. 7. Archiviste adjoint. 8. W.-C. Vestiaires. 9. Vieux papiers. 10. Tri. 11. Sous-archiviste. 12. Garage.





NOUVEAUX BATIMENTS DE LA MAISON DE L'EUROPE A STRASBOURG

B. MONNET, ARCHITECTE
J. GALINOWSKI, R. FRIEDEL
ARCHITECTES COLLABORATEURS

L'ensemble des bâtiments constituant la Maison de l'Europe à Strasbourg sert de siège permanent au Conseil de l'Europe, abrite les sessions de l'Assemblée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ainsi que les services et assemblées communs entre ces deux organismes. D'autres organisations internationales y tiennent leurs assises.

Placée au carrefour des grandes voies européennes — c'est le sens étymologique de son nom — Strasbourg tend à devenir un des centres actifs de la vie de l'Europe sur les plans politique et économique.

Cette réalisation s'est faite en trois étapes : 1° Installation provisoire du Conseil de l'Europe à l'Université de Strasbourg en août 1949 ; 2° Réalisation de la Maison de l'Europe en 1950 ; 3° Extension de la Maison de l'Europe en 1953-54.

C'est dans le cadre de l'Université de Strasbourg, aménagée à cet effet en trois semaines, et aux moindres frais, que se tint en août 1949 la session inaugurale du Conseil de l'Europe.

Dès la clôture de cette première session, le Comité des Ministres décidait de réaliser à Strasbourg, dont le choix était confirmé, une construction provisoire susceptible de durer une dizaine d'années.

De cette décision prise en novembre 1949 a surgi en août 1950 la Maison de l'Europe, dont le caractère reflète la rapidité et l'économie qui ont présidé à sa conception, ainsi que la souplesse d'organisation interne requise dans un organisme international en vue des besoins et des développements futurs. (Voir A.A. déc. 1951, n° 38, p. 66)



1 | 2 | 4
| 3 |

1 et 2. Vue aérienne de l'ensembel de la Maison de l'Europe. Le bâtiment haut et l'aile de liaison sont définitifs, les bâtiments bas réalisés en 1950 seront vraisemblablement remplacés ultérieurement. 3. Bâtiments définitifs (extension). De gauche à droite, bâtiment haut, élément de liaison et amorce des constructions anciennes. On notera, à l'étage supérieur, l'auvent abritant la terrasse du club. 4. Circulation.

Ces premiers bâtiments se sont révélés rapidement trop étroits et l'extension a été décidée au début de 1953. Elle a donné au Conseil de l'Europe 5.000 m² de surface utile complémentaire, soit avec les circulations et locaux annexes, une augmentation de surface développée de 7.200 m². Elle comprend : une aile de jonction et un bâtiment de 6 étages (avec 7ᵉ partiel) dans lequel ont été transférés la bibliothèque, la salle du Comité des Ministres, les salles de Commissions et où ont été aménagés les nouveaux bureaux nécessaires ; club au 7ᵉ étage.

Dans toute la partie réservée aux bureaux, le principe du cloisonnement mobile a été maintenu et perfectionné, notamment en ce qui concerne la distribution du chauffage.

Les circonstances ont conduit à faire de ce dernier bâtiment une construction définitive, en hauteur, évitant l'allongement des communications internes.

L'architecte s'est assigné comme objectif : de réaliser une construction s'harmonisant avec les bâtiments anciens, aussi bien par le jeu des oppositions de masses que par l'unité modulaire et de faire en sorte que l'extension principale pût constituer le noyau de futurs bâtiments sur lesquels l'inconnu plane encore.

Caractéristiques de l'extension :

Longueur 64 m. 35 ; largeur 11 mètres 82 ; hauteur 30 m. 38.

Fondations en partie sur semelles (A) en partie sur puits (B).

Ossature béton armé vibré coulé sur place dans coffrages métalliques.

Planchers : dalle sur coffrage perdu en roseau, dalle sur poutrelles IPN 12 et corps creux céramique, dalle nervurée sur coffrage métallique.

Contreventement par les pignons, cages d'escaliers et d'ascenseurs (béton armé, remplissage brique).

Parois extérieures sandwiches, à l'extérieur : dalles de béton armé préfabriquées et vibrées, avec enduit gratté incorporé ; à l'intérieur : vide d'air et contrecloison de 12 ; parement intérieur Lurite 25 mm. Encadrements de baies : béton armé vibré avec parement incorporé Jurassite. Corniches et auvents en béton armé vibré. Etanchéité par asphalte coulé. Pour les menuiseries extérieures, chassis oscillants à double vitrage et stores vénitien incorporés système « Unitas ». Plafonds placoplâtre (isolation acoustique assurée par interposition de joints feutre dans le litelage. Cloisonnement « Eurelithe » amélioré.

Sols en « Pegulan » (chlorure de polyvinyle) 2 mm. collé sur chape.

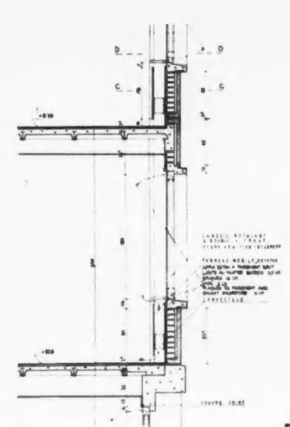
Chauffage par mazout (eau chaude accélérée) convecteurs en allèges ; régulation automatique. Eclairage fluorescent dans les circulations et salles de commission ; incandescent dans les bureaux.

Batteries de deux ascenceurs avec appel enregistré et mise à niveau automatique.

Le module de 1 m. 66 utilisé dans les anciens bâtiments a été maintenu.

Les points porteurs étant espacés de 3 m. 33 et étant enrobés par les châssis d'encadrement des baies, altersis d'encadrement des baies, ils alternent avec des gaines ménagées par les canalisations de chauffage et divers autres réseaux. L'ensemble de cette extension a été réalisée en dix mois. Aucun ravalement n'a été nécessaire à l'exception de la peinture des éléments de béton apparent.

Au fur et à mesure de l'avancement du gros-œuvre, les menuiseries ont été posées vitrées et le chauffage mis en service étage après étage. Délai et crédits ont été respectés.





Détail de travée-type

7ᵉ étage : Club

2ᵉ à 5ᵉ étages : Bureaux et Commissions

Coupe transversale Echelle 1 = 0,002

rez-de-chaussée Echelle 1 = 0,001

AMBASSADE DE FRANCE EN SARRE A SARREBRUCK

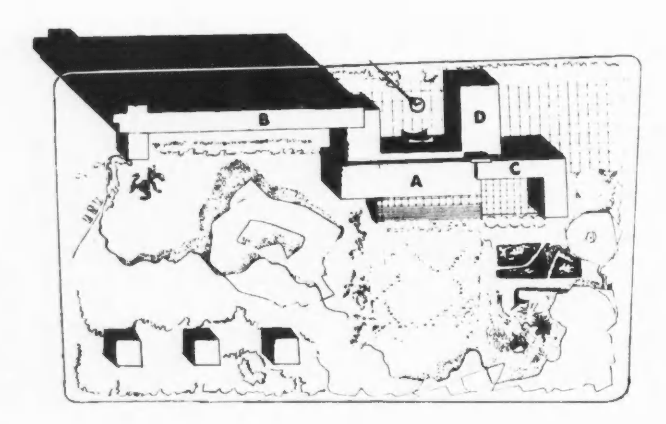
G.-H. PINGUSSON, ARCHITECTE

MM. BAUR ET SCHULTHEISS, ARCHITECTES ASSOCIÉS

L'Ambassade de France a été le premier jalon vers la réalisation du plan de Sarrebruck. Placée au centre du quartier résidentiel et administratif, elle fait face à l'actuel port aux charbons, qui doit, dans quelques années, laisser place au centre civique, futur cœur de la capitale. Acte de foi dans son aménagement rationnel, application première du principe de la ville-parc qui était au départ du plan d'urbanisme de ce quartier ; elle a ainsi voulu être un témoin de la présence française en Sarre. Malgré les diverses altérations du projet primitif entraînées par des modifications successives de programme, le parti général a été conservé.

L'ensemble comprend trois parties distinctes, liées deux à deux : les bureaux administratifs, les salons de réception, la résidence privée. Précédant les bureaux et en contact avec eux par l'intermédiaire du secrétariat et du cabinet, le bureau de l'Ambassadeur constitue la dominante de la composition à laquelle aboutit la séquence des salons de réception, ce que souligne la façade. Les services, placés dans une aile en retour, séparent la cour d'honneur de la cour de service et desservent également la salle à manger des grandes réceptions ou la salle à manger particulière. La résidence privée située à l'extrémité du bâtiment, opposée aux bureaux, s'ouvre sur une terrasse en retrait, abritée et dissimulée aux regards des bâtiments voisins.

L'ensemble s'ouvre au Sud sur le parc, qui devait être prolongé au-delà du grand axe Nord-Sud et constituer la grande composition transversale de la rive gauche.



1 | 2
3 | 4
5

1. Façade principale Sud du bâtiment administratif : au premier plan, portique conduisant au hall d'entrée du bureau. 2. Angle Nord-Est. 3. Détail du même mur pignon. 4. Détail de façade : on notera les éléments de l'ossature en béton armé coulés sur place et les menuiseries bois des baies à double vitrage entre lesquelles sont placés des stores à lamelles. 5. Détail des pilotis du bâtiment administratif.

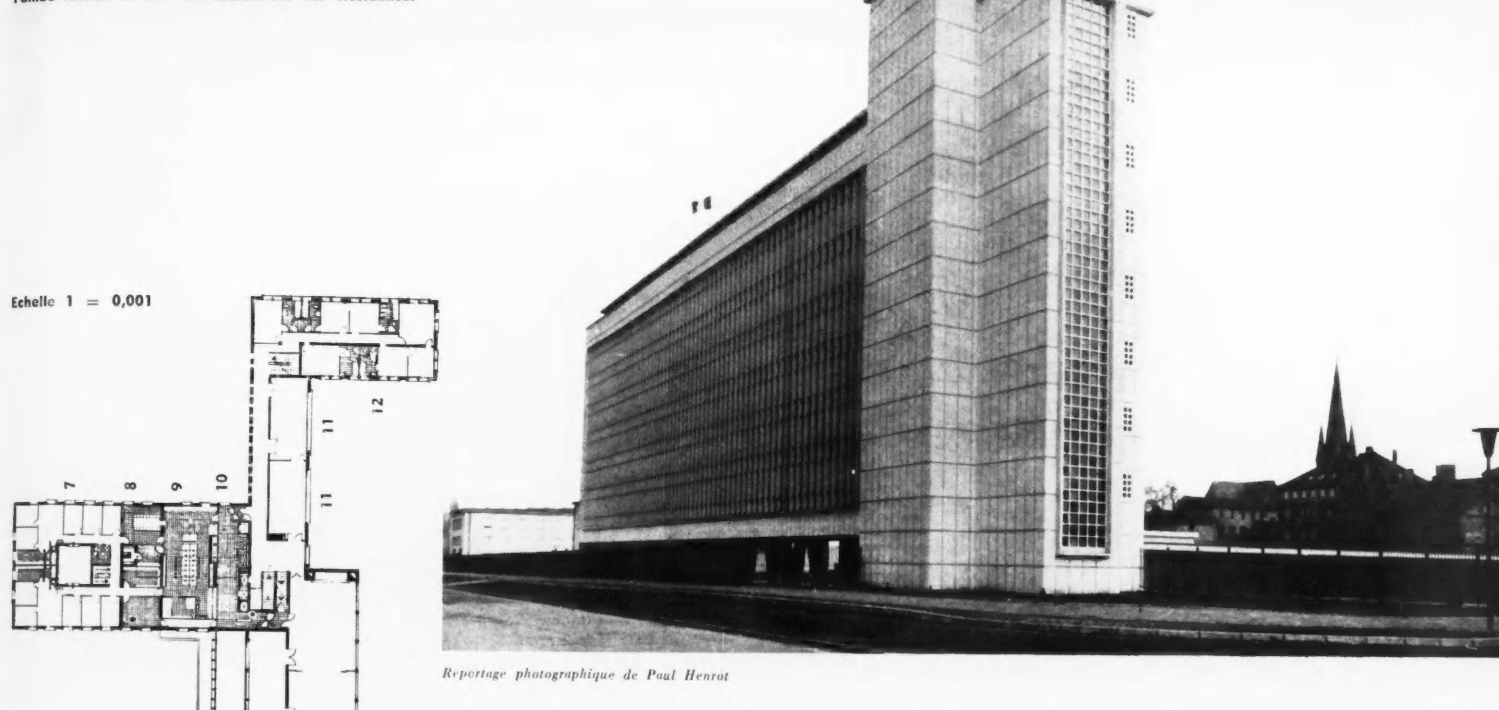
Plan-masse : A. Réception. B. Administration. C. Résidence. D. Services.

Premier étage : Rez-de-jardin : galerie et réception. 3. Bureau personnel de l'Ambassadeur. 4. Secrétaire particulier. 5. Premier Conseiller. 6. Bureaux. 7. Chambres du personnel. 8. Salle commune. 9. Cuisine. 10. Office. 11. Salon privé de l'Ambassadeur et de l'Ambassadrice. 12. Résidence.

Pour informations complémentaires, se reporter à notre précédente publication, n° 47, avril-mai 1953, page 82.

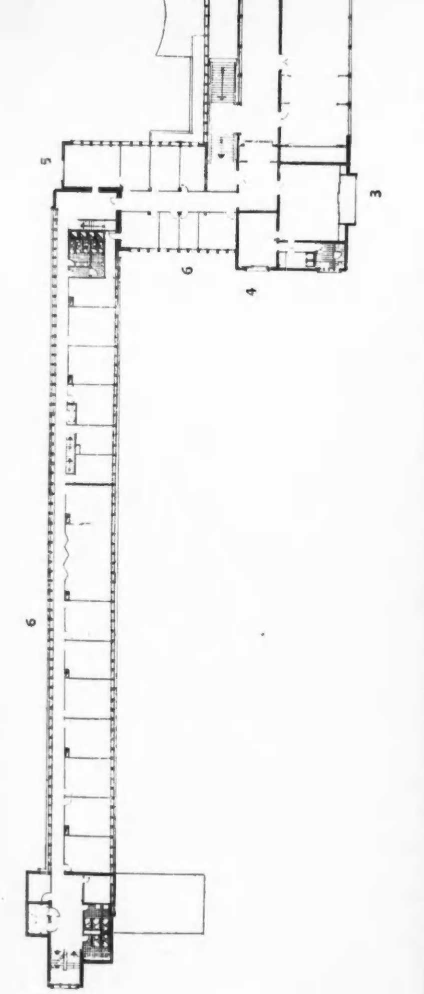
Premier étage à rez-de-jardin :

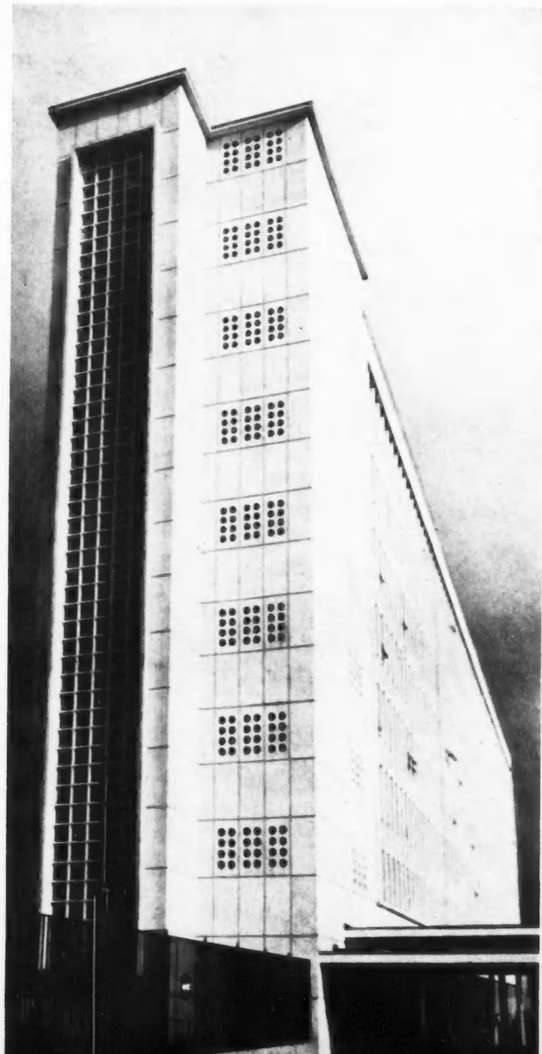
Galerie et réception. 3. Bureau personnel de l'ambassadeur. 4. Secrétaire particulier. 5. Premier conseiller. 6. Bureau. 7. Chambres du personnel. 8. Salle commune. 9. Cuisine. 10. Office. 11. Salons privés de l'ambassadeur et de l'ambassadrice. 12. Résidence.



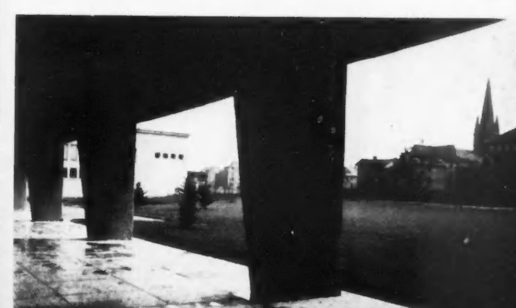
Reportage photographique de Paul Henrot

Echelle 1 = 0,001









uisant
Détail
et les
res à

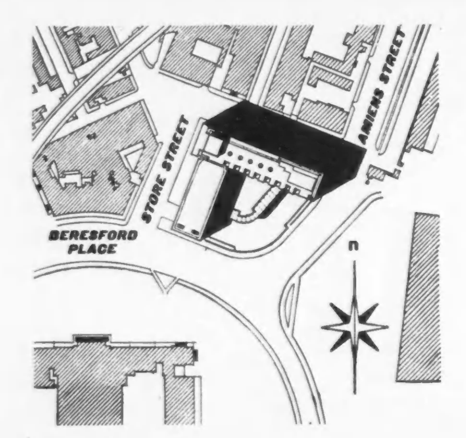
mbas-
per-
et de

47,

STATION TERMINALE D'AUTOBUS ET IMMEUBLE DE BUREAUX A DUBLIN

MICHAEL SCOTT, ARCHITECTE



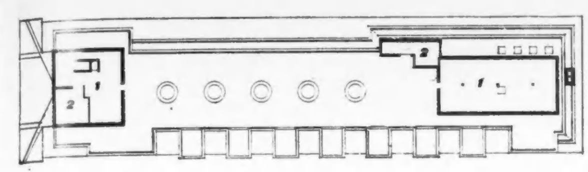


Le siège du Service National des Transports d'Irlande est la plus importante réalisation d'architecture moderne à Dublin. Elle est située au centre de la ville sur un terrain cédé par le Département du Bien-Etre social. Cette construction a conduit à envisager la remodélation du quartier, à créer une voie de grande circulation et à prévoir un nouveau pont sur le Liffey. L'ensemble comporte deux blocs perpendiculaires l'un à l'autre : l'un de six étages, l'autre de quatre étages. Ces blocs sont composés autour d'un bâtiment bas abritant le grand hall du public avec un étage partiel en rotonde formant tour de contrôle ; l'élément plastique de liaison est l'auvent ondulé prolongeant la couverture et formant abri pour les voyageurs préférant attendre dehors le départ des autobus. Au sous-sol, sous le terrain et sous les immeubles, ont été répartis : une salle de cinéma d'actualités, un garage vélos, les archives et les services du public : foyer, cabines téléphoniques, toilettes, ainsi que les services généraux : salles de machinerie des ascenseurs, chauffage, etc. Au rez-de-chaussée entre les bâtiments principaux et les constructions annexes prolongées par les rampes d'accès conduisant au sous-sol, s'étend un vaste parking pour 17 autobus ; ceux-ci pénètrent dans le parking à l'ouest du terrain par un passage aménagé sous le bloc de trois étages, contournent le vaste hall, stationnent et sortent au nord-est par un passage aménagé sous le bloc de six étages. Tous les mouvements des autobus sont réglés par haut-parleur depuis la tour de contrôle aménagée dans le hall central.

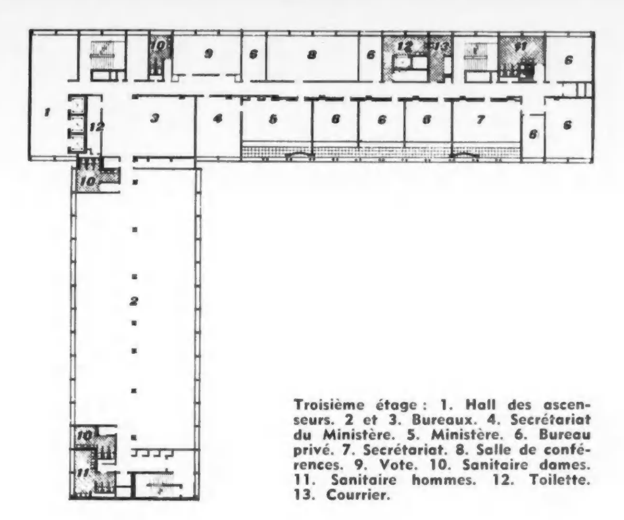
Photos B. Calvey.



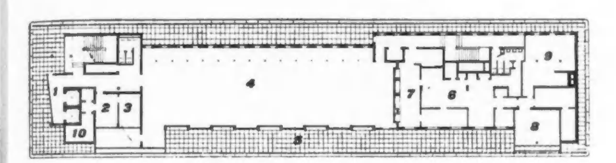
Documents Architectural Review.



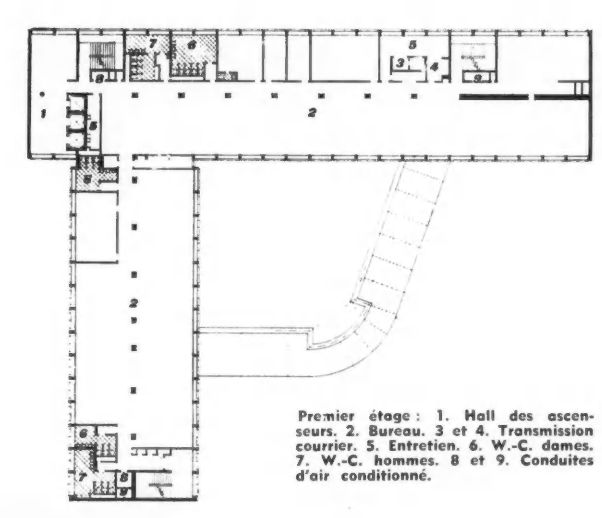
Toit-terrasse : 1. Air conditionné. 2. Machinerie des ascenseurs.



Troisième étage : 1. Hall des ascenseurs. 2 et 3. Bureaux. 4. Secrétariat du Ministère. 5. Ministère. 6. Bureau privé. 7. Secrétariat. 8. Salle de conférences. 9. Vote. 10. Sanitaire dames. 11. Sanitaire hommes. 12. Toilette. 13. Courrier.



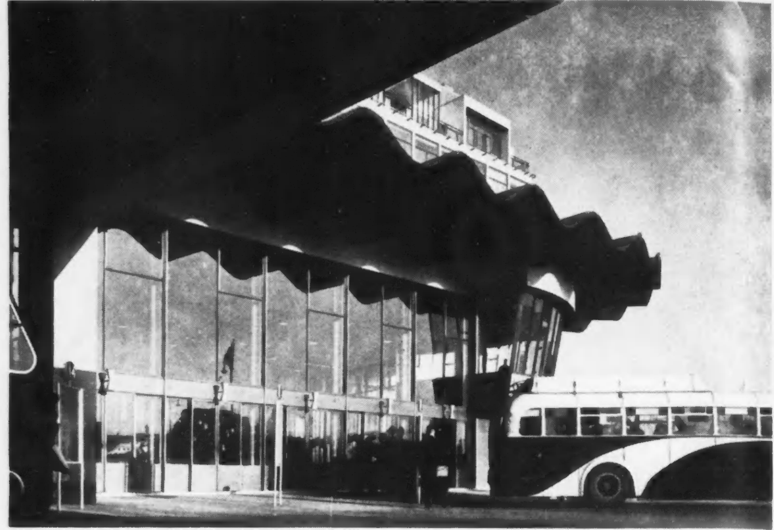
Sixième étage : 1. Hall des ascenseurs. 2. Intendant. 3. Salle de repos. 4. Restaurant du personnel. 5. Terrasse du restaurant. 6. Cuisine. 7. Service. 8. Petite salle à manger. 9. Imprimerie. 10. Machinerie des ascenseurs.



Premier étage : 1. Hall des ascenseurs. 2. Bureau. 3 et 4. Transmission courrier. 5. Entretien. 6. W.-C. dames. 7. W.-C. hommes. 8 et 9. Conduites d'air conditionné.



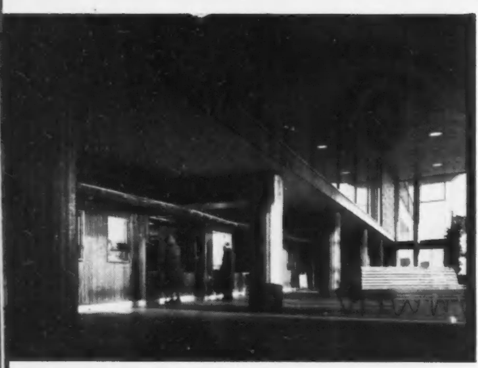


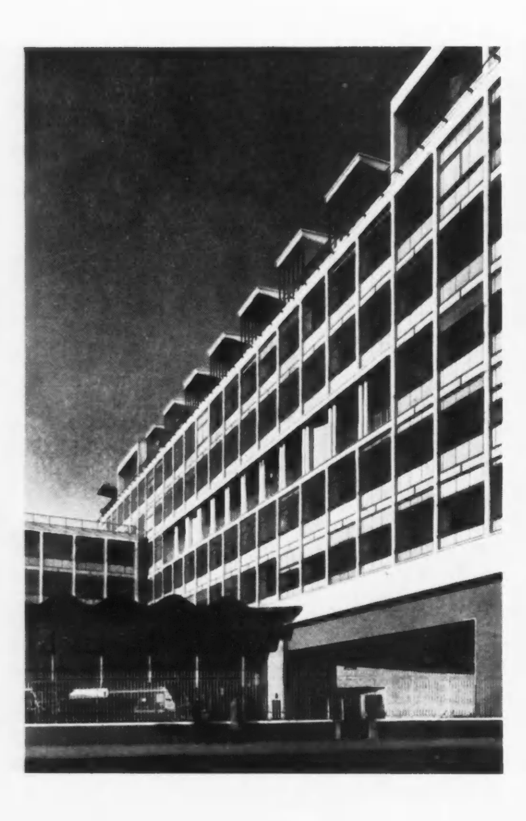


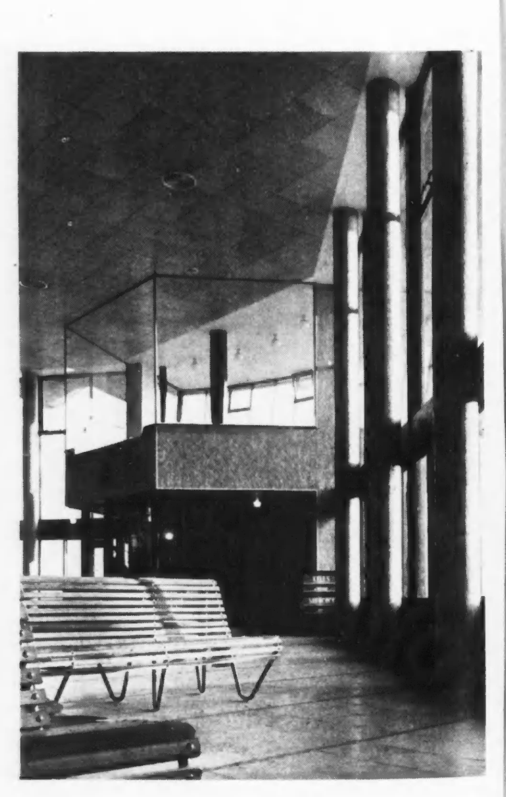
Les blocs de bureaux ont été conçus sur une trame unique de 3 m., permettant une souple subdivision des locaux intérieurs. Une seule exception : au troisième étage du bloc de six étages, une annexe du Département du Bien-Etre social est exprimée en façade par une loggia continue, dont les éléments de structure sont des piliers jumelés. Les circulations verticales comprenant trois ascenseurs et un escalier sont groupées au point de jonction de deux blocs. Les bureaux sont desservis depuis ces ascenseurs par une galerie de circulation. La superstructure comporte le restaurant pour le personnel du Département du Bien-Etre social avec terrasse et cuisine indépendante. Un autre restaurant avec bar et snack-bar pour le public est aménagé à l'étage intermédiaire du grand hall avec également sa propre cuisine. Une terrasse ouverte au sud, abritée par l'auvent ondulé, permet en été de prolonger le restaurant et le bar.

Le bâtiment repose sur un radier général qui forme le plancher du sous-sol. En raison des infiltrations d'eau, dans les couches profondes du terrain, on a dû prévoir une étanchéité obtenue au moyen d'un revêtement d'asphalte sur les faces extérieures de la structure en béton. Les drains au sous-sol encastrés dans le béton sont contenus à l'intérieur du réservoir ainsi constitué. La structure a été conçue pour simplifier au maximum ce travail d'étanchéité. Le sous-sol est, dans sa plus grande partie, à 3 m. 30 au-dessous du niveau de la rue. La dalle de béton armé est de 45 cm d'épaisseur et renforcée sous les piliers de l'ossature à 90 cm. Au rez-de-chaussée, l'ensemble du caisson est constitué en gros par une dalle de béton armé avec poutraison normale. Tout a été prévu pour les surcharges dues au poids des autobus. La membrane d'asphalte enfermant le sous-sol passe au niveau du rez-de-chaussée, entre la dalle de structure et le revêtement extérieur. Entre le rez-de-chaussée et le premier étage, les piliers sont espacés de 6 mètres d'axe en axe et en retrait de la façade. Au-dessus du premier étage, les meneaux verticaux sont espacés de 3 mètres d'axe en axe et en quinconce par rapport à ceux du rez-de-chaussée. Les efforts des consoles sont neutralisés par les poutres transversales qui s'amincissent vers l'intérieur du bâtiment afin de laisser un passage au-dessus du faux plafond pour les gaines de ventilation. Le grand hall est couvert par un système de poutraison en diagonale sans point d'appui intermédiaire. La dalle de l'auvent ondulé est d'une épaisseur de 6 cm Les ondulations comportent une profondeur de 75 cm. Revêtements en pierre de Portland, faïence et mosaïque au rez-de-chaussée et au dernier étage. A l'intérieur, mosaïque, pierre et céramique. Le plafond du grand hall comporte des panneaux acoustiques ainsi que les bureaux. Sols en linoléum sur isorel mou pour les bureaux, pour lesquels on a prévu des fenêtres à double vitrage en raison du bruit et de la poussière.





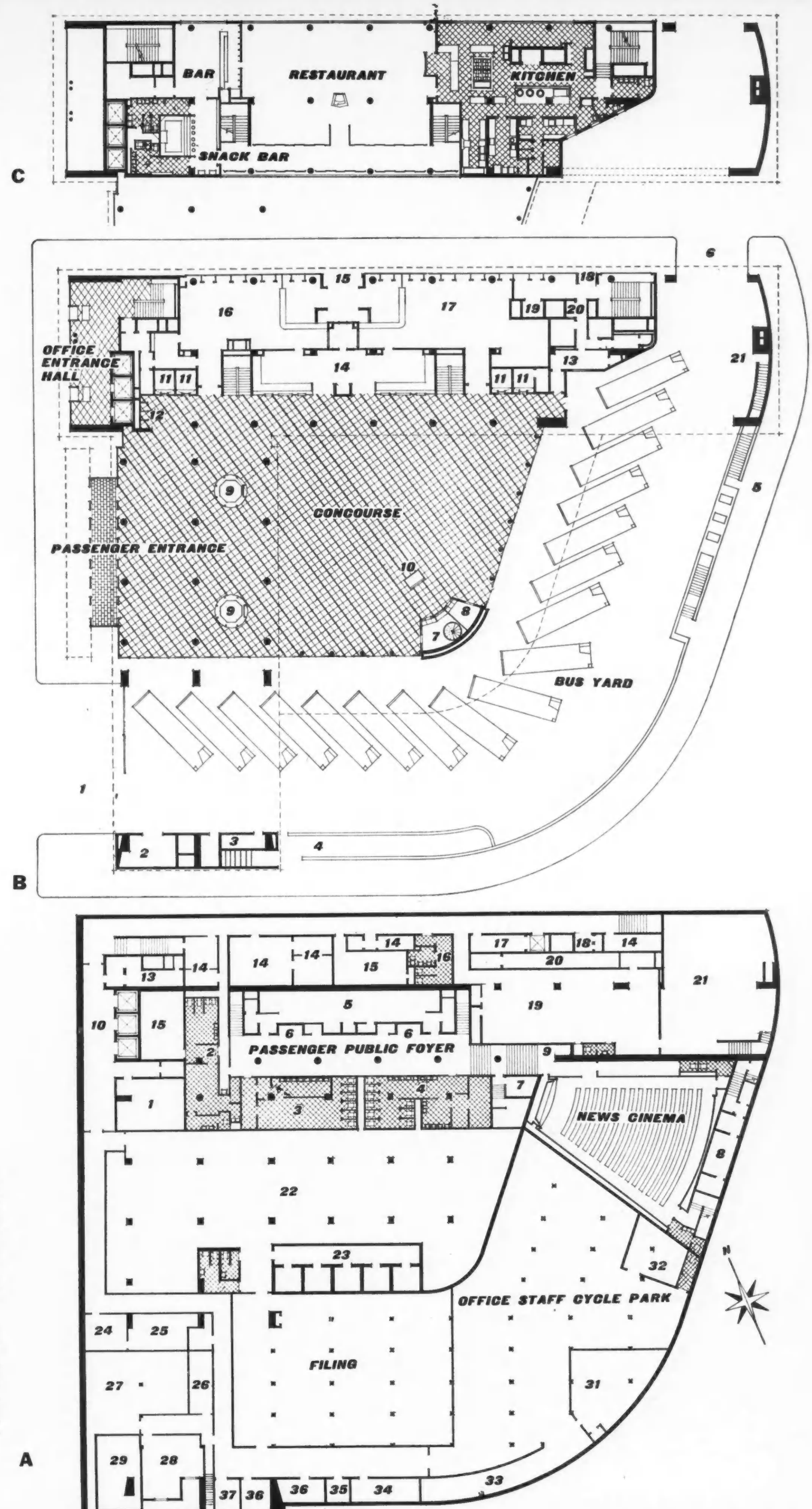




1. Parking autobus devant le hall du public et la tour de contrôle ; à gauche, accès des autobus sous le bâtiment bas. 2. Vue prise depuis le portique d'entrée. 3. Façade des bureaux avec, au troisième étage, le département du Bien-Etre Social. 4. Vue intérieure du hall du public. 5. Sous le bâtiment haut, sortie des autobus. 6. Hall du public avec vue sur la tour de contrôle et les guichets.

1	2
3 / 4	5 | 6

STATION TERMINALE D'AUTOBUS A DUBLIN

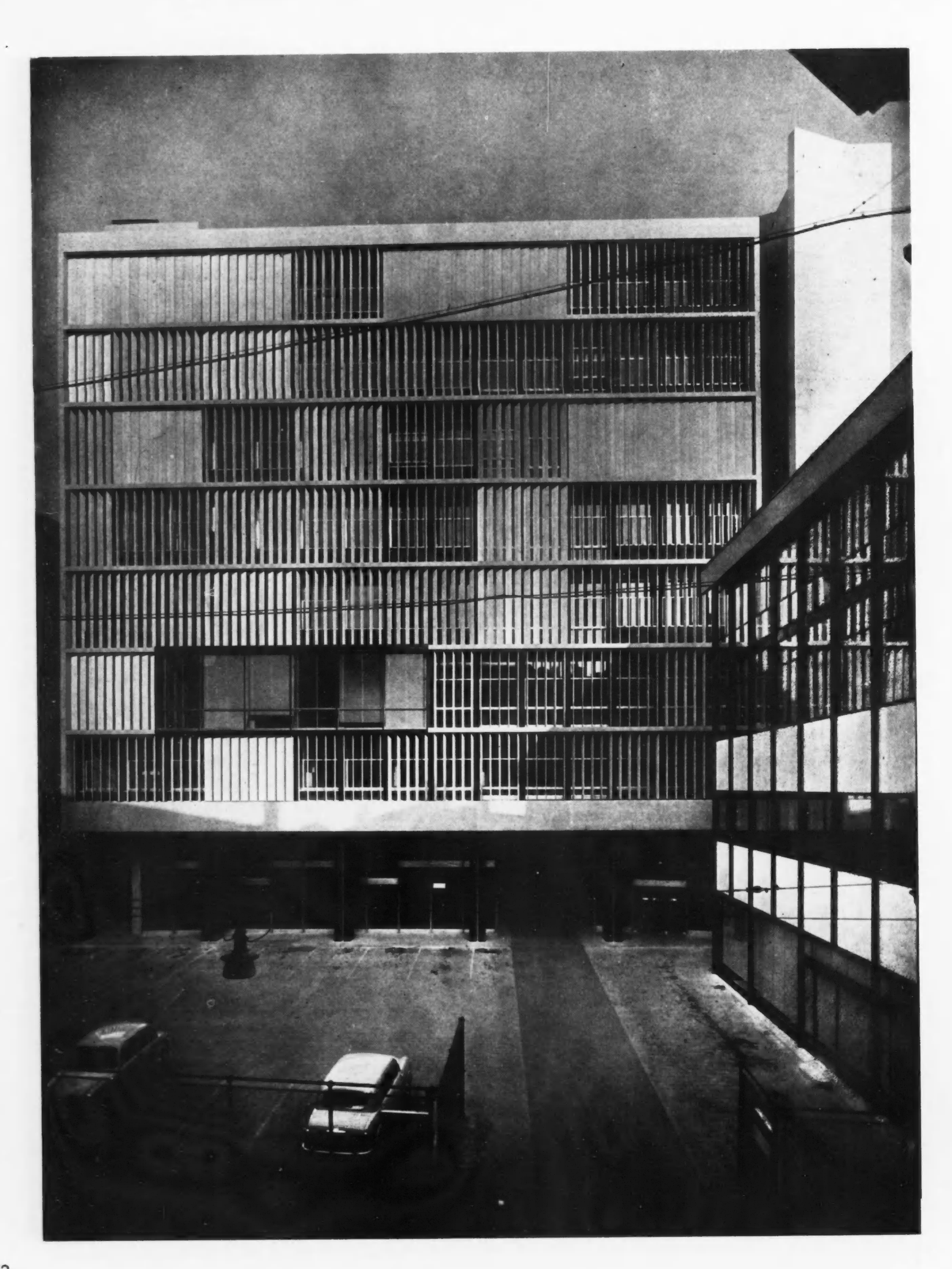


A. Sous-sol : 1. Atelier. 2 et 16. Vestiaires-lavabos du personnel. 3 et 4. Toilettes public hommes et femmes. 5. Bagages. 6. Téléphone public. 7. Directeur du cinéma. 8. Cabine de projections. 9. Caisse. 10. Hall des ascenseurs. 13. Entretien. 14. Dépôt. 15. Salle de repos. 17 et 35. Machines. 18. Monte-charges. 19 et 28. Air conditionné. 20. Gaines. 21. Chaufferie. 22. Archives. 23. Chambre forte. 24. Bureau des ingénieurs. 25. Magasin. 26. Equipement de survoltage. 27. Outillage. 29. Citerne. 31. Garage à vélos du personnel. 32. Chaudière. 33. Rampe d'accès au rez-de-chaussée. 34. Batteries. 36. Branchement. 37. Transformateurs.

B. Rez-de-chaussée : 1. Entrée des autobus. 2. Transformateurs. 3. Lavabos des chauffeurs. 4. Rampe d'accès au sous-sol. 5. Entrée à la salle de projections. 6. Sortie des autobus. 7 et 8. Renseignements et guichets placés sous la tour de contrôle. 9. Kiosque. 10. Tableaux horaires. 11. Magasin. 12. Téléphone public. 13. Infirmerie. 14. Bagages à main. 15. Messageries entrée et sortie. 16. Messageries arrivée. 17. Messageries départ. 18. Entrée de service. 19. Ascenseurs messageries. 20. Accès chaufferie. 21. Transformateurs.

C. Etage partiel au niveau de la tour de contrôle.

LE SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ OLIVETTI A MILAN



G.-A. BERNASCONI, A. FIOCCHI ET M. NIZZOLI, ARCHITECTES

Le siège de la Direction générale de la Société Olivetti vient d'être édifié à Milan au cœur de la ville face à un Palais du XVII[e] siècle. L'opposition entre ces deux bâtiments d'esprit moderne et ancien est extrêmement intéressante. Devant l'immeuble, situé en retrait de la rue Clérici, a pu être réservé un parking privé.

L'ensemble se compose d'un corps de bâtiment central de huit étages et de deux ailes de quatre étages disposées selon un plan en H. L'aile gauche n'est pas encore réalisée. Le rez-de-chaussée comprend essentiellement les accès et une salle d'exposition. Les étages sont entièrement consacrés aux bureaux. Deux sous-sols ont été prévus, dont l'un comporte un garage pour 40 voitures et l'autre les services généraux et les dépôts. Le volume, en sous-sol, est de 10.000 mètres cubes ; le volume, au-dessus du sol, de 20.000 mètres cubes ; la surface utilisable, de 5.300 mètres carrés environ. La façade de l'aile réalisée est en aluminium anodisé noir et blanc avec bandeaux en marbre de Botticino.

Les brise-soleil de la façade Sud-Est du bâtiment principal sont faits de lamelles orientables en aluminium. En ce qui concerne l'aile droite, l'effet de nuit est saisissant en raison des larges panneaux vitrés, qui permettent d'apercevoir, de l'extérieur, la structure intérieure du bâtiment.

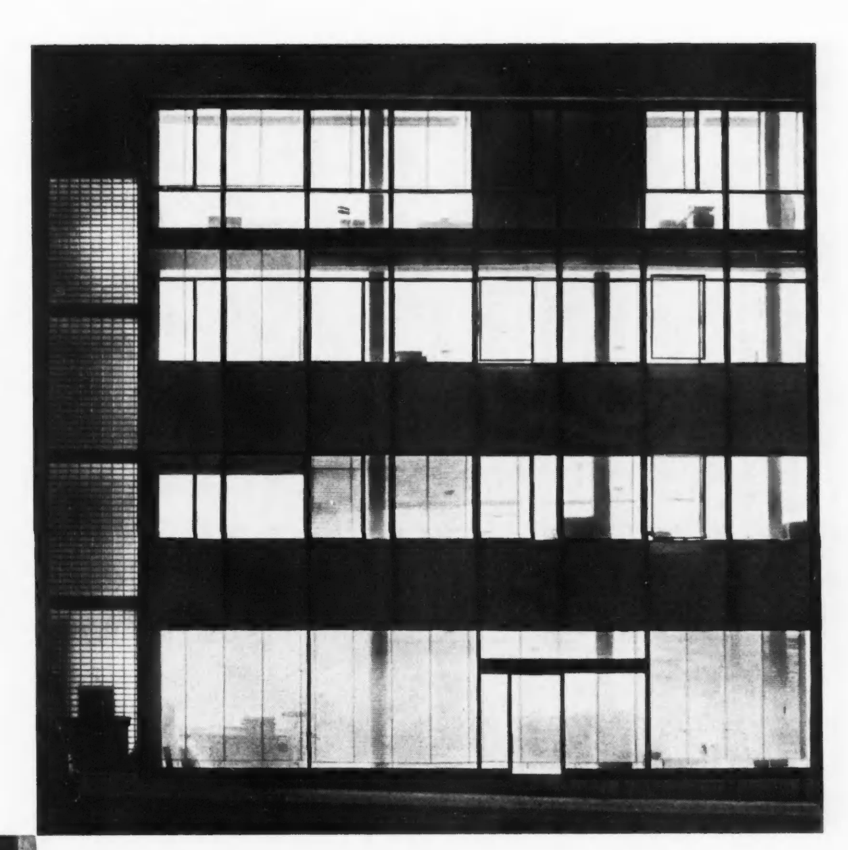
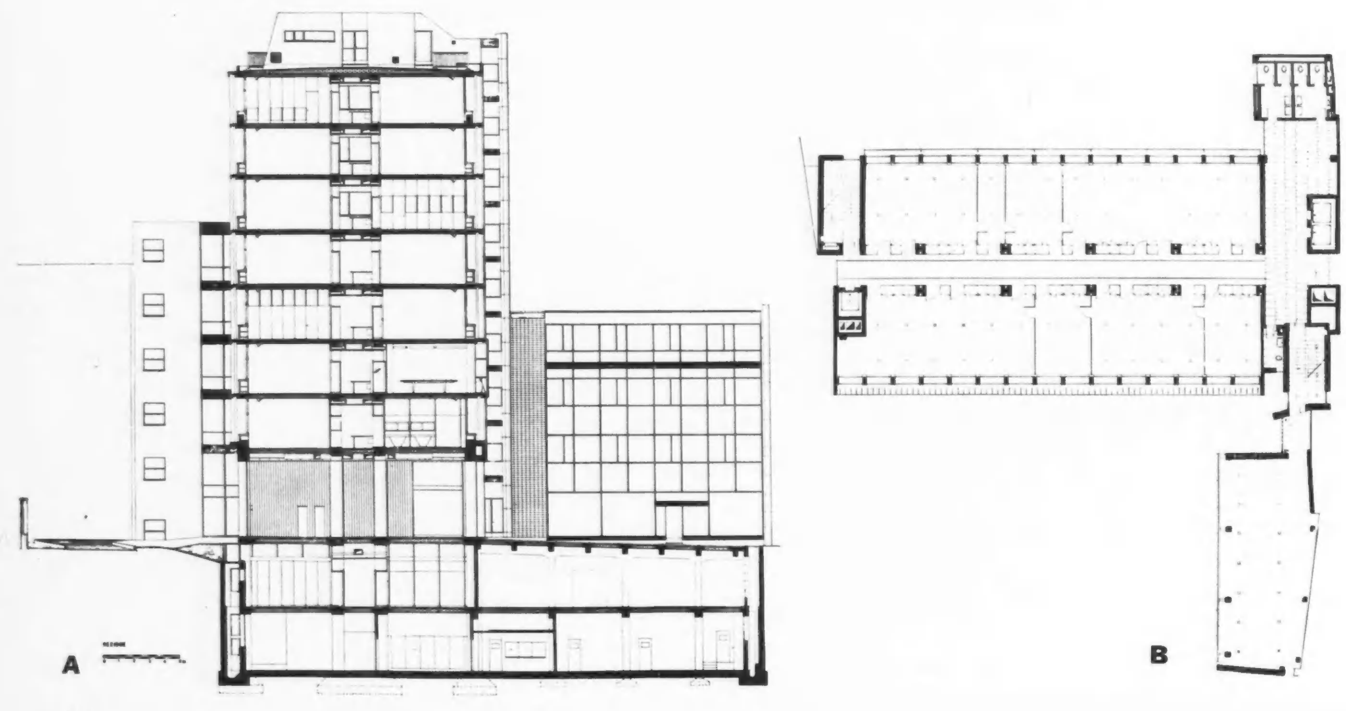


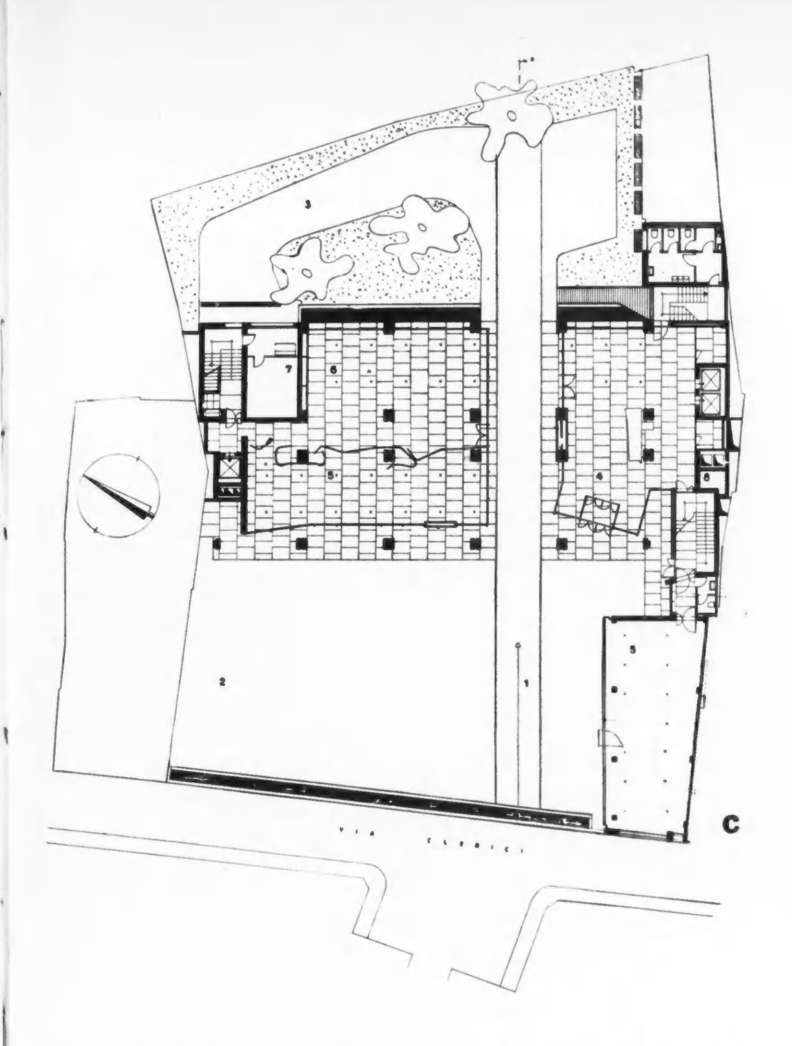


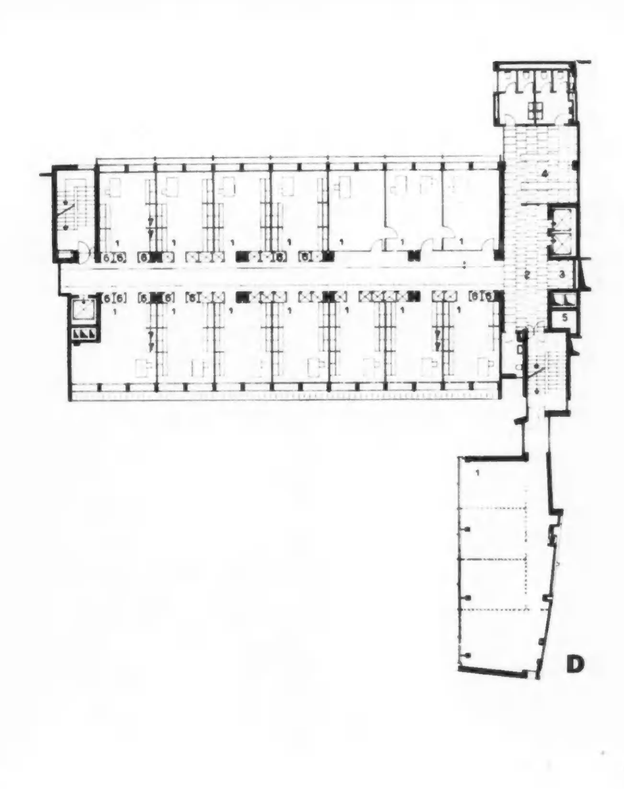
Photo Casali

Le rez-de-chaussée comporte une grande salle d'exposition qui est également utilisée pour conférences et réunions. Elle est séparée du hall d'entrée par un passage carrossable permettant aux voitures d'atteindre la rampe d'accès conduisant aux garages en sous-sol. Tous les étages comprennent des bureaux normalisés desservis par un couloir central et des locaux subdivisibles au moyen de cloisons mobiles en aluminium. Dans la cloison de séparation isolant les bureaux des couloirs a pu être réservé un volume de rangement intégré correspondant à l'épaisseur des piliers de l'ossature. Au deuxième étage du corps de bâtiment principal se trouve la salle du Conseil d'administration soulignée en façade (voir page 52).



LE SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ OLIVETTI A MILAN

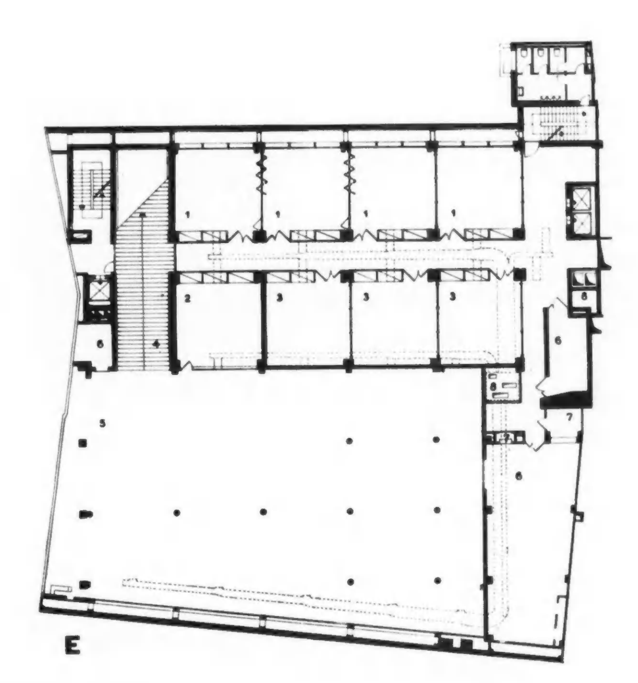


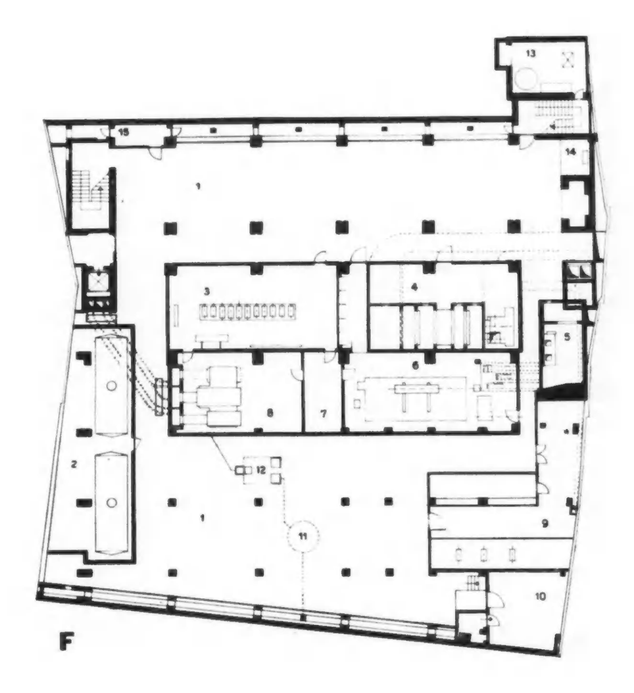


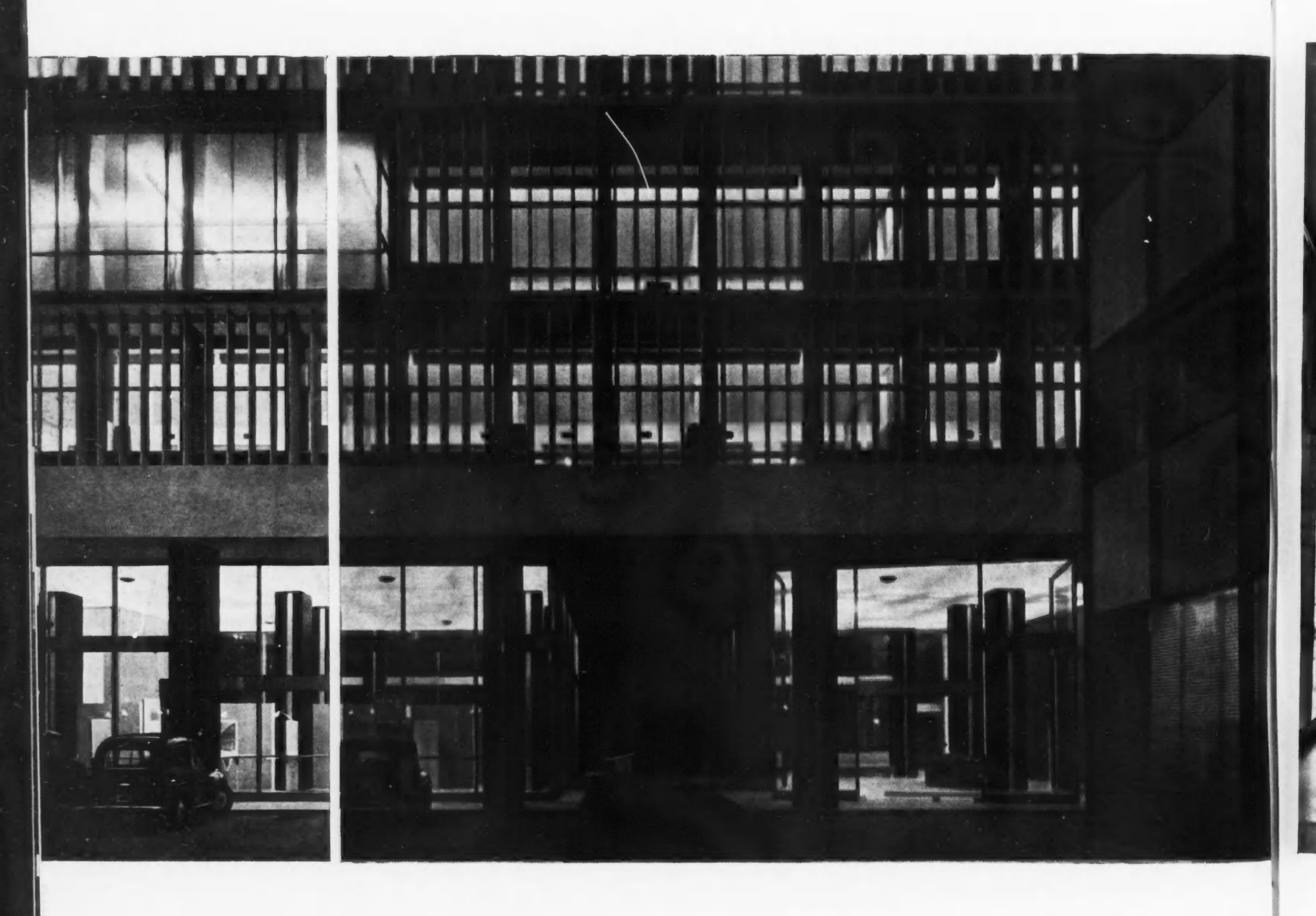
A. Coupe transversale sur le bâtiment principal et élévation de l'aile droite. B. Etage type : bureaux. C. Plan du rez-de-chaussée : 1. Accès des voitures, revêtement de sol en caoutchouc strié. 2. Parking, dallage en pierre. 3. Rampe d'accès au garage au sous-sol. 4. Entrée principale. 5. Hall d'exposition. 6. Salle d'exposition. 7. Standard téléphon. 8. Air conditionné.

D. Premier étage : 1. Bureaux de vente à cloisons mobiles. 2. Attente. 3. Renseignements. 4. Vestiaires. 5. Air conditionné. 6. Cabine téléphonique. 7. Poste. E. Premier sous-sol : 1. Salle de cours pour mécaniciens. 2 et 3. Laboratoires. 4. Rampe du garage. 5. Garage. 6. Magasins. 7. Tableaux électriques. 8. Air conditionné.

F. Deuxième sous-sol : 1. Magasin. 2. Cuves à fuel. 3. Centrale des pompes. 4. Salle de conditionnement d'air. 5. Groupe de thermo-ventilation. 6. Groupe frigorifique. 7. Surveillance des centrales. 8. Chaufferie. 9. Transformateurs. 10. Centrale Edison. 11. Puisard. 12. Récupération des eaux usées. 13. Centrale hydraulique. 14. Pompe d'épuisement. 15. Accus téléphon.



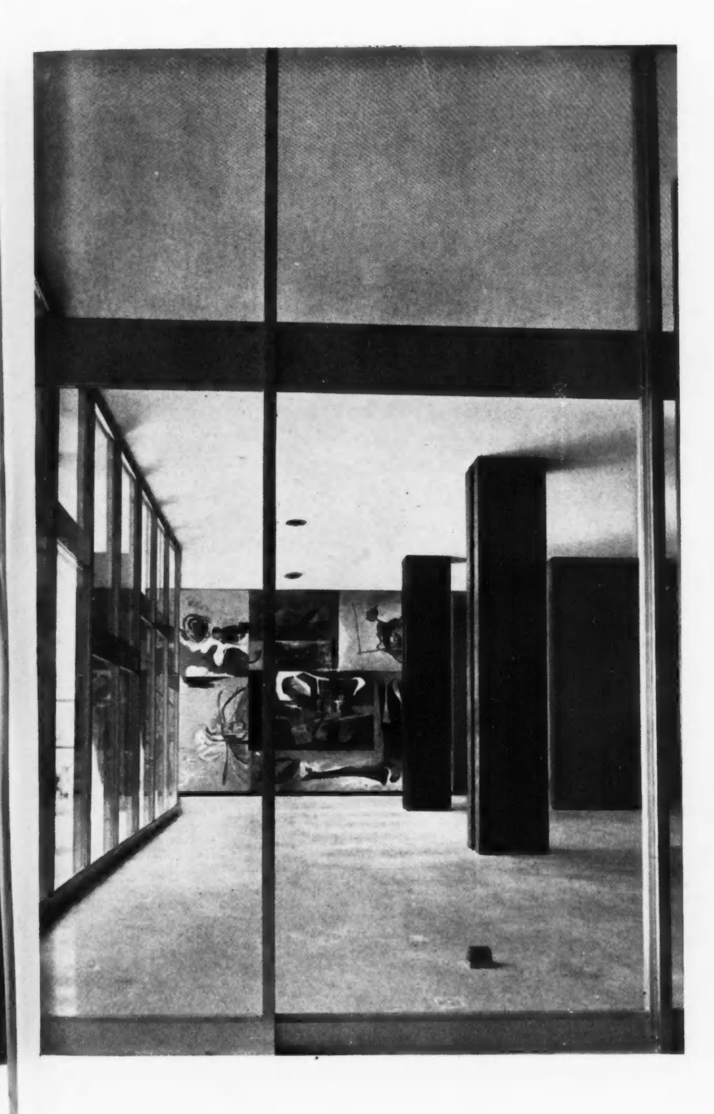




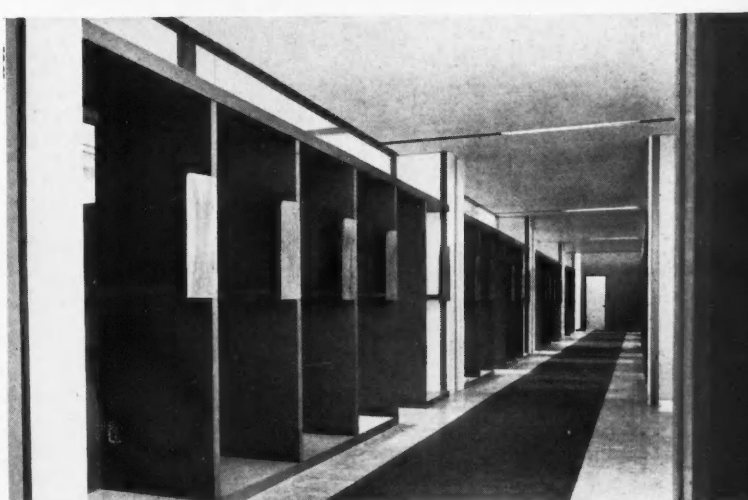
Construction : *Fondations sur semelles et ossature en béton armé avec éléments latéraux pour panneaux radiants. Canaux de drainage et ramifications sur tous les côtés libres ; isolation au sol au mortier de pierre ponce avec couverture plane constituée par des couches de verre asphalté et pavage en gravillons. Il est intéressant de souligner que la mise en place des éléments ne nécessitait aucune finition, ceux-ci ayant été complètement achevés en usine, d'où économie de temps et sûreté du résultat. C'est un des premiers exemples en Italie d'un essai de préfabrication intégrale. Presque tous les éléments sont démontables ; de tous les points de l'édifice, il est possible de les atteindre facilement pour raisons d'entretien ou de transformation. Revêtements extérieurs en aluminium anodisé noir et blanc, bandeaux de marbre de Botticino et plaques martelées de litocéramique blanc. Menuiseries en aluminium inoxydable ouvrant au moyen de loquets ou de pantographes. A défaut de brise-soleil sur la façade de l'aile de quatre étages, on a utilisé du verre anti-solaire. Sols en granit de Baveno au rez-de-chaussée, en mosaïque de marbre aux étages avec tapis de caoutchouc dans les couloirs. Porte d'entrée en verre « SECURIT ». Entre les bureaux, cloisons mobiles en profilé d'aluminium et vitres. Equipement mobilier fixe en bois avec plans de pose en linoléum ou formica. Chauffage et climatisation par panneaux radiants. En dehors du système d'air conditionné, une possibilité de réfrigération est donnée par circulation d'eau froide à partir d'un puits intérieur. La centrale électrique comporte trois transformateurs de 50 kW. Le central téléphonique compte cent lignes et un service de recherches par haut-parleur. Trois ascenseurs automatiques ont été prévus dont deux accouplés, ainsi qu'un monte-charges d'une résistance de 5.000 kilos.*

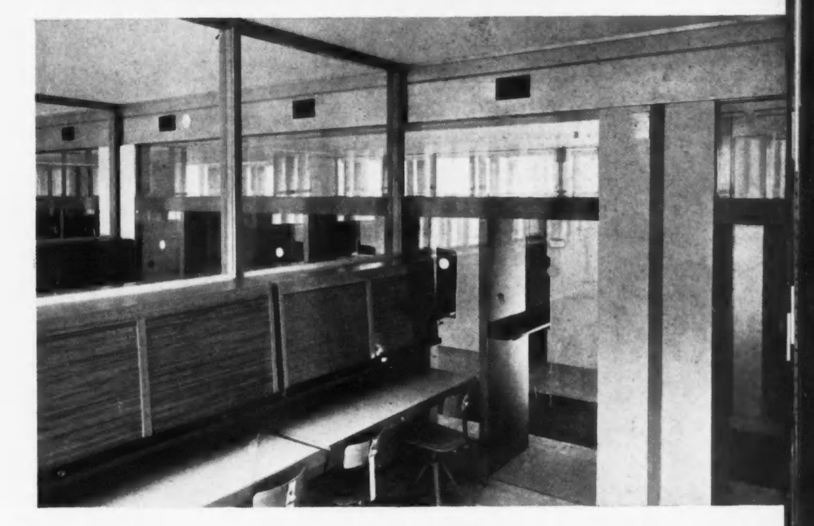
LE SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ OLIVETTI A MILAN

1 | 2 | 3 / 4 / 5 / 6











1. Façade Sud-Est. 2. Le hall d'entrée au rez-de-chaussée. 3. Cloison mobile en aluminium permettant la subdivision des locaux annexes. 4. Couloir de la section de vente aux cabines téléphoniques. 5. Détail de cette même section. 6. Salle des pompes au deuxième sous-sol.

NOUVEAU MAGASIN OLIVETTI A NEW-YORK

L.-B. BELGIOJOSO, E. PERESSUTTI ET E.-N. ROGERS, ARCHITECTES
RELIEF DE NIVOLA

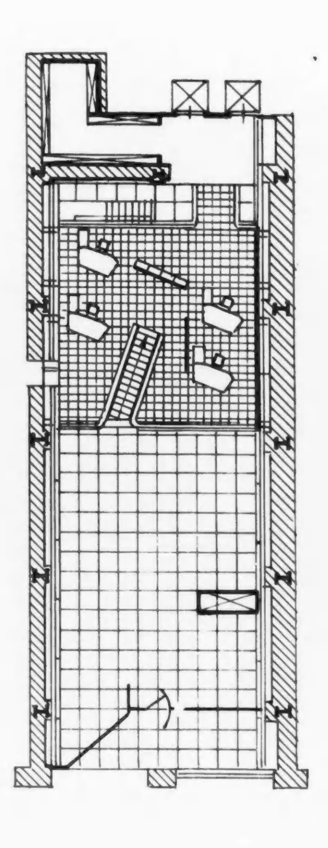


Photos H. Namuth

1	3	4
2	5	6

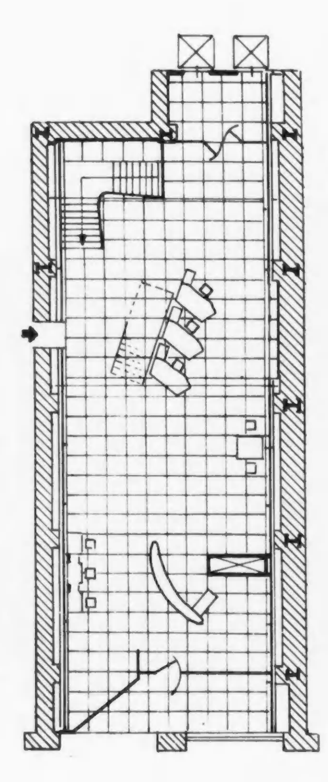
1. Vue d'ensemble du magasin. Au premier plan, table curviligne avec plan de pose en marbre rose comme les marches de l'escalier conduisant à l'étage partiel. A gauche, le long du mural de Nivola, tablette de marbre en porte-à-faux. Sol et supports de machines en marbre vert veiné. 2. Portique et entrée du magasin, la grande porte vitrée s'élève jusqu'au plafond. 3. Détail d'un support de machine. 4. Détail du mural de Nivola et lampe suspendue en verre soufflé « Murano » de diverses couleurs. 5 et 6. Vues d'ensemble de ce mural.

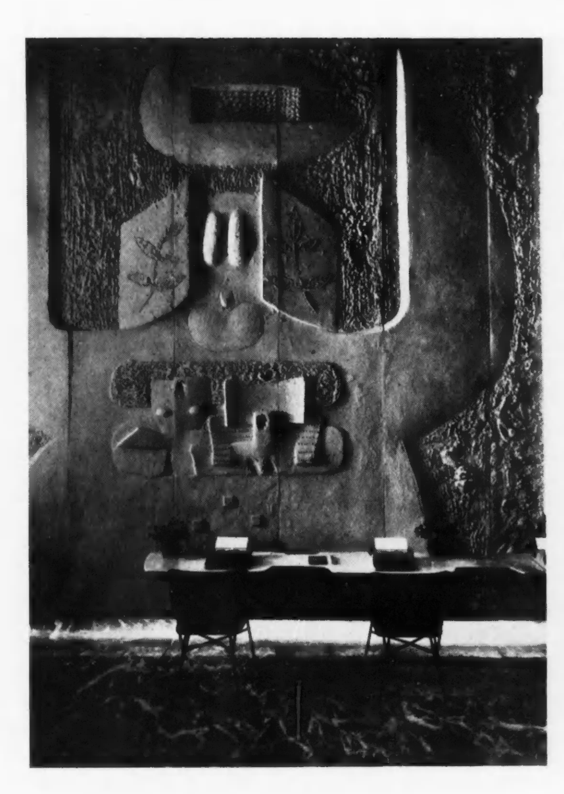
Ce hall d'exposition et de vente qui vient d'être inauguré à New-York présente un des aspects de la création italienne contemporaine, tant du point de vue de la conception générale que de l'utilisation des matériaux et de la polychromie. Ce qui donne à ce magasin son caractère est avant tout la composition en relief du peintre-sculpteur Nivola, qui couvre entièrement un des murs latéraux. Une innovation réside aussi dans la grande roue mobile utilisée pour la présentation des machines. Celles-ci sont exposées également sur des supports coniques en marbre vert de « Malachite » importé d'Italie comme les dalles du sol. La mise en valeur des formes est à la base des recherches poursuivies par les architectes. La structure de l'étage partiel et l'escalier qui y conduit, répondent à cette même préoccupation. La vitrine est en retrait par rapport à la rue, mais l'espace aménagé sous le portique est un élément de liaison entre la rue et le magasin proprement dit.



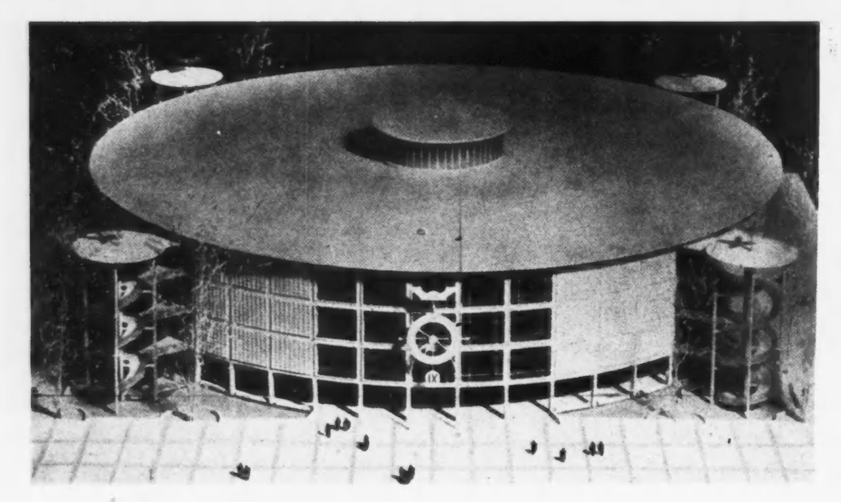


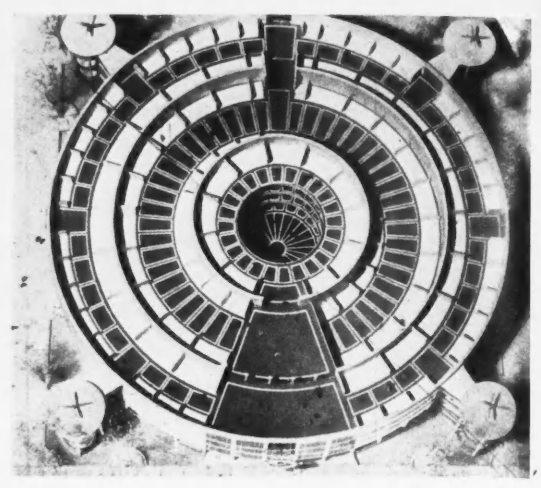












LE NOUVEAU HALL DE LA FOIRE DE BALE

HANS HOFMANN, ARCHITECTE

L'architecte Hans Hofmann avait été chargé en 1951, par le Comité directeur de la Foire suisse d'Echantillons, de la construction d'un édifice destiné à remplacer le hall provisoire en bois. Le bâtiment ancien couvrait 10.000 mètres carrés, mais l'architecte a disposé, pour l'ensemble du projet, d'un terrain de près de trois hectares, ce qui l'a amené à inscrire les bâtiments, les parkings et les espaces verts dans le cadre du plan d'urbanisme de l'agglomération de la rive droite, le petit Bâle. Le bâtiment principal, que nous présentons ici, est conçu sur un plan carré et comporte une cour intérieure au centre de laquelle s'élève le hall circulaire. Le flot des visiteurs est dirigé, depuis l'entrée principale par un passage couvert, large de 27 mètres, où se trouvent les guichets de distribution de billets et divers services (téléphone, change, etc.) jusqu'à la cour de 63 × 63 mètres d'où l'on peut accéder par l'une des quatre entrées, au hall central qui comprend une cour circulaire sur laquelle ouvrent les galeries.

En dehors du point de vue fonctionnel, l'architecte a cherché une conception simple du plan et de l'expression, un libre jeu de volume dégagé de toute théorie basée sur la symétrie ou l'asymétrie. « J'ai voulu, dit-il, au-delà de toute considération plastique, créer un cadre qui, par des fleurs, de l'eau, des couleurs et des drapeaux, soit en harmonie avec l'atmosphère de fête, sans tomber dans un « faux pathétique ».

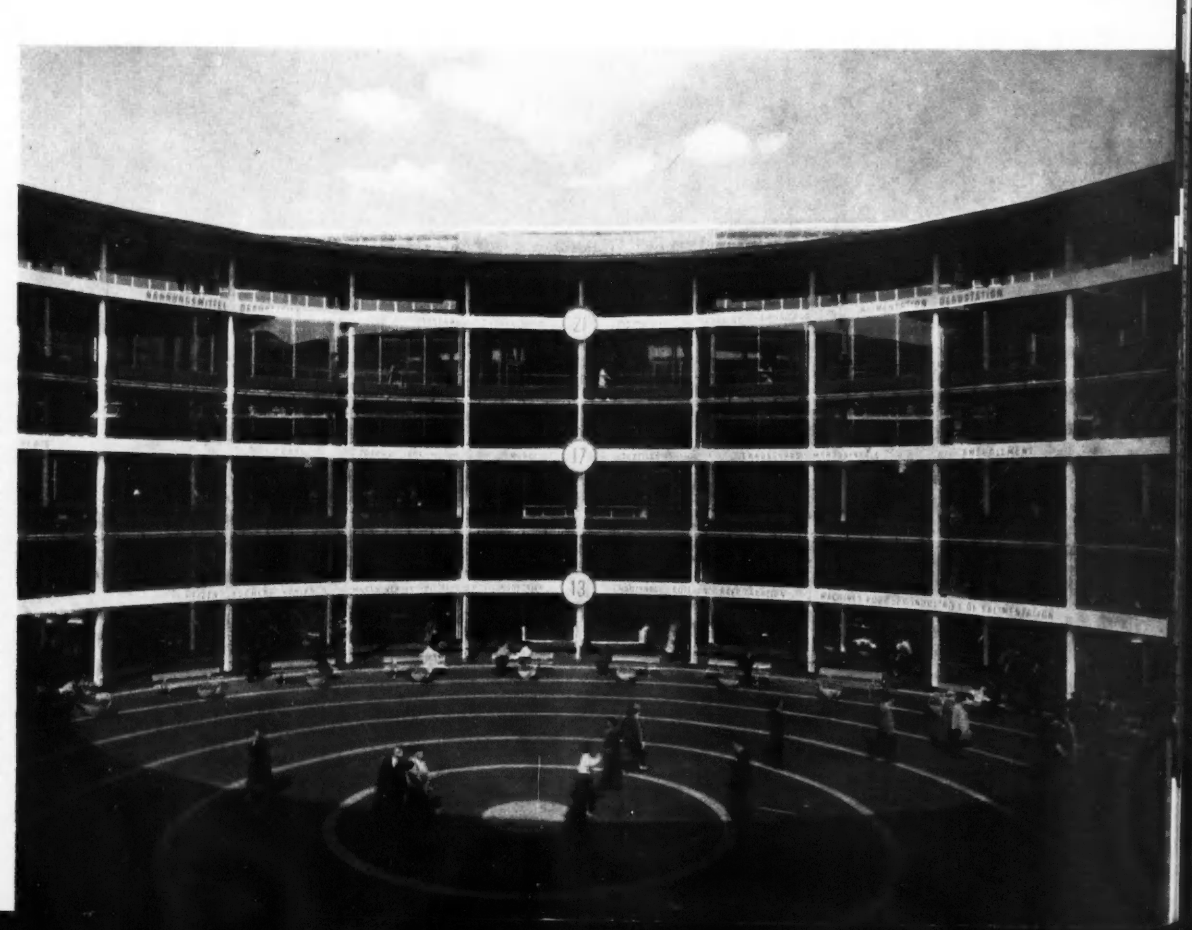


En haut de page : Maquette initiale du hall d'exposition et vue plongeante montrant la distribution des galeries autour de la cour circulaire. Ci-contre : Façade principale avec l'unique entrée réservée au public.



L'entrée principale du Palais de la Foire.

La cour circulaire du hall d'exposition.



Documents dus à la courtoisie de la revue « Werk »

HALL DE FOIRE A BALE

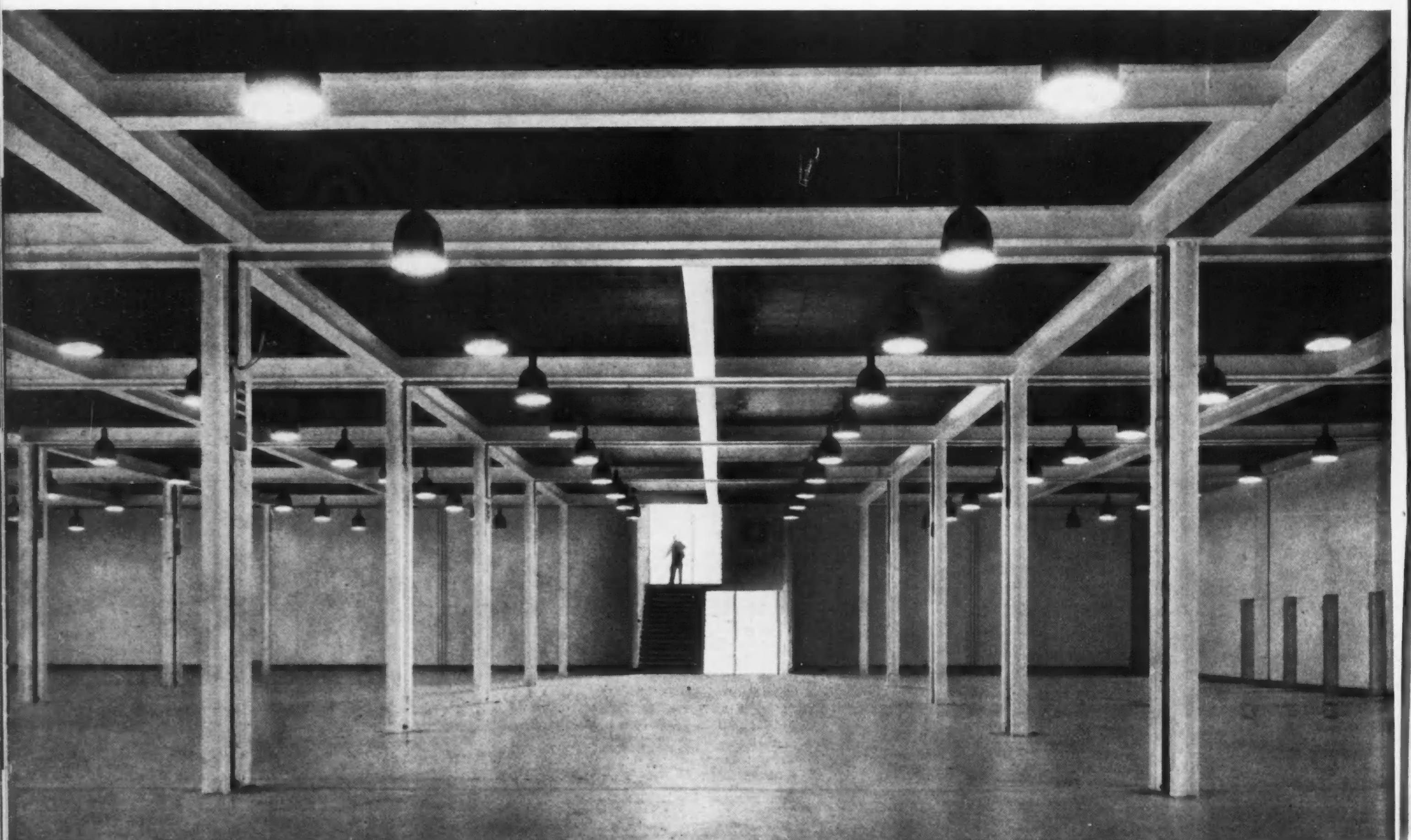
HALLE 13
DURCHGANG
HAUPTEINGANG
BLEICHESTRASSE
HALLE 11
RAMPE 12%
ISTEINERSTRASSE

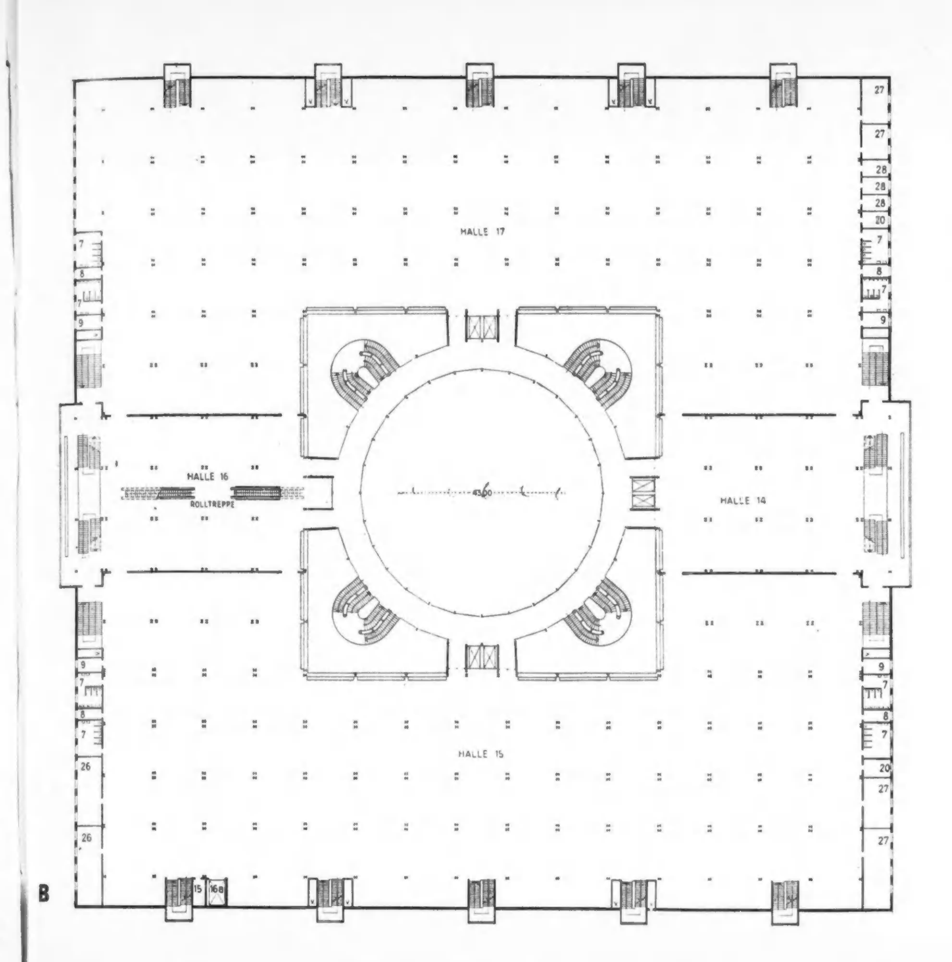
Ci-dessous : Salle d'exposition du rez-de-chaussée. Une salle exactement semblable est située à l'étage au-dessus. En page de droite : double colonne combinée, tuyauterie pour la circulation d'eau et gaines de canalisations pour le gaz, l'électricité (force et lumière), téléphone, et détail de la structure du hall.

Echelle 1 = 0,009.

A

Photos Hunz

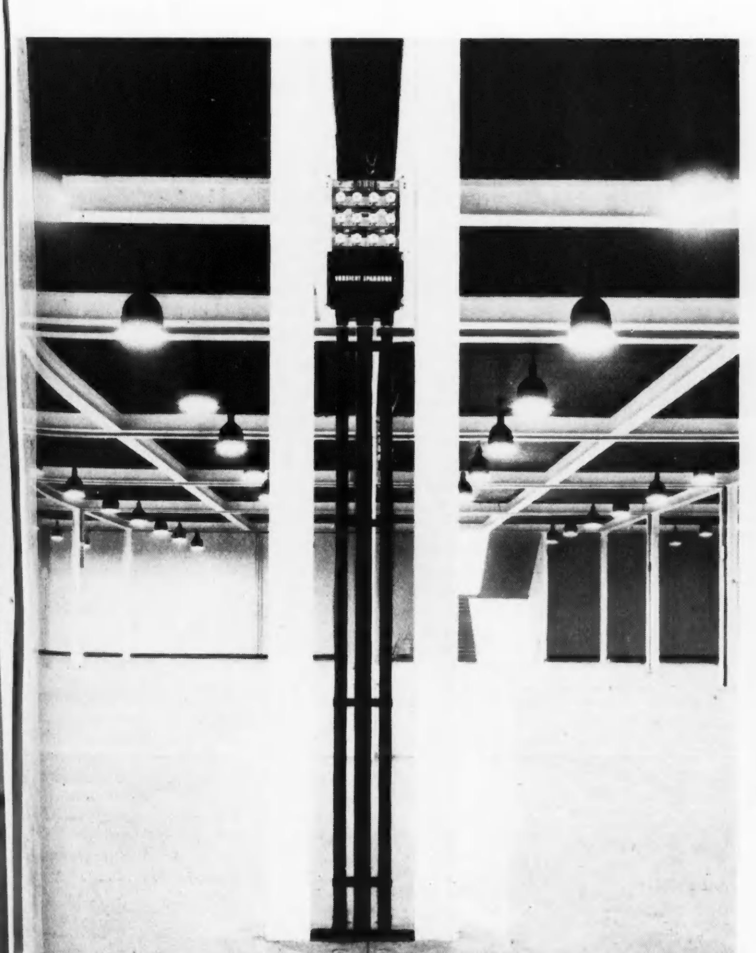


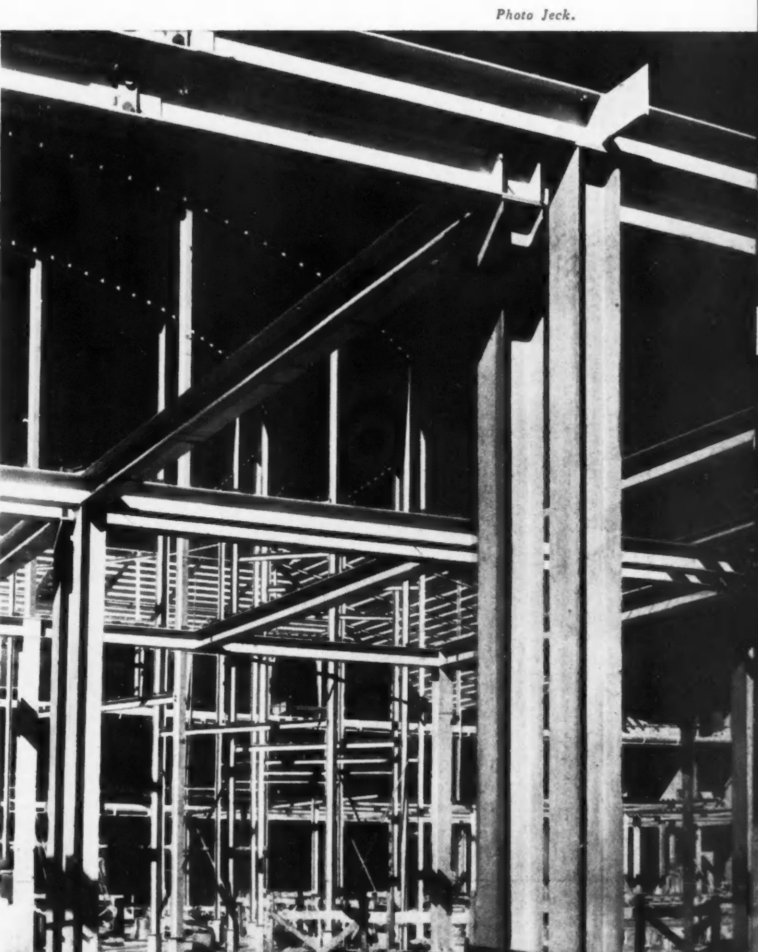


A. REZ-DE-CHAUSSEE. B. ETAGE-TYPE

1 Vestiaire. 2. Standard et cabine téléphonique. 3. Change. 4. Bar. 5. Coiffeur. 6. Bureau de courrier avec sténo-dactylos. 7. W.-C. 8. Entretien. 9. Compteurs. 10. Réception marchandises. 11. Caisse. 12. Poste de commande. 13. Pompiers. 14. Extincteurs automatiques. 15. Réserve. 16. Monte-charges. 17. Service relations extérieures. 18. Chef. 19. Réception. 20. Direction du hall d'exposition. 21. Commissariat. 22. Audition. 23. Objets perdus. 24. Personnel. 25. Sanitaire. 26. Salle de repos personnel. 27. Salle des séances. 28. Informations commerciales.

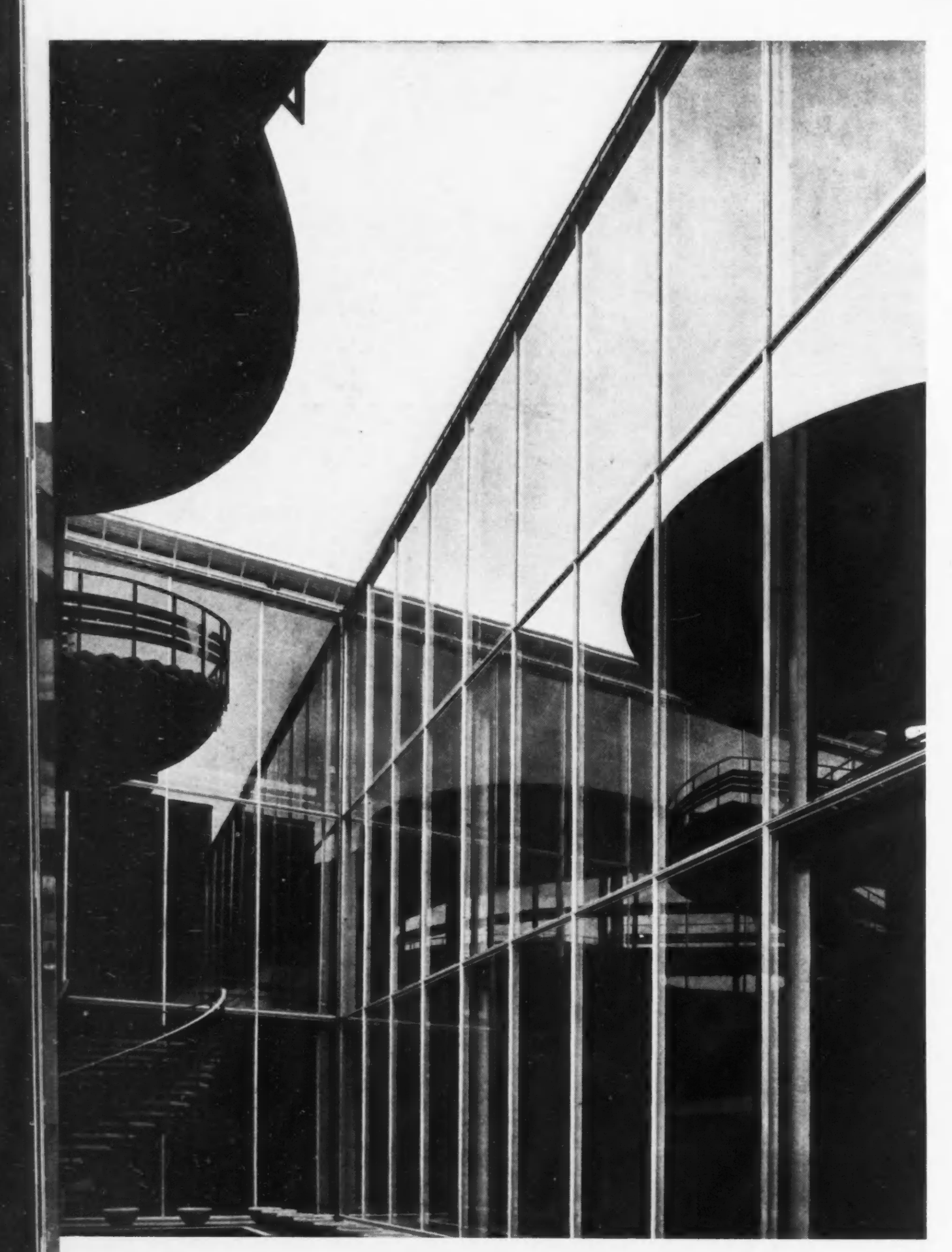
Photo Jeck.





HALL DE LA FOIRE DE BALE





Après avoir consulté, dans la cour carrée, le tableau des renseignements indiquant l'emplacement des sections et le circuit le plus court pour les atteindre, les visiteurs peuvent accéder, selon leur choix, au hall central ou aux halls répartis sur le pourtour, par quatre entrées, dont trois sont pourvues d'ascenseurs jumelés et, l'autre, d'un escalier mécanique. Conduits directement aux étages supérieurs, ils sont incités, en redescendant, à circuler dans les diverses galeries disposées en anneaux autour de la cour centrale circulaire. Les halls, répartis sur le pourtour, sont tous d'une largeur de 41 mètres et traités dans le même esprit que la cour carrée sur laquelle ils ouvrent. Ces halls sont en liaison directe avec l'extérieur par des accès de service. Les murs d'enceinte sont en briques de 38 cm. ; les murs en béton armé, le long du côté des escaliers de service, empêchent la poussée des vents de s'exercer directement sur les éléments antérieurs de la structure métallique.

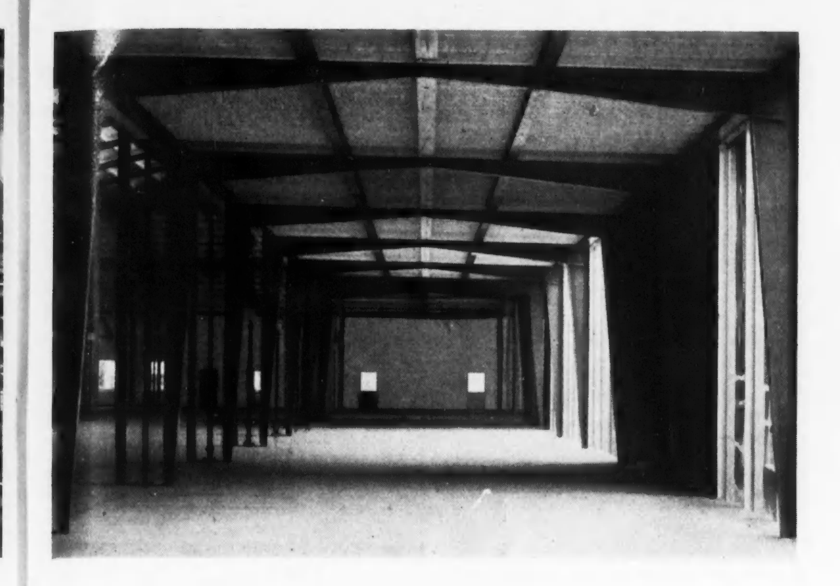
Après de nombreuses études, l'architecte a décidé, pour les halls rectangulaires, une portée de 9 mètres d'axe en axe, multiple de la trame habituellement employée de 3 mètres. Les supports sont constitués de doubles colonnes comprenant les conduites d'eau et les gaines de canalisations pour le gaz, l'électricité, le téléphone, avec relai maximum de 4 m. 5. Ainsi, la construction apparait légère malgré son poids important (500 kg. au m²). Les halls à grande portée (travées d'acier de 36 mètres d'axe en axe) ont fait l'objet d'une étude particulière. De nombreuses conduites ont été aménagées dans le plancher pour les diverses installations.

La façade des halls sur cour est entièrement vitrée. Ainsi, la cour intérieure demeure le centre de l'exposition et les employés comme les visiteurs bénéficient d'un excellent éclairage naturel. Un éclairage artificiel d'appoint par projecteurs permet de répartir à volonté les taches de lumière. Les halls rectangulaires à deux étages sont couverts en sheds avec châssis vitrés mobiles assurant, à la fois, l'éclairement et la ventilation.

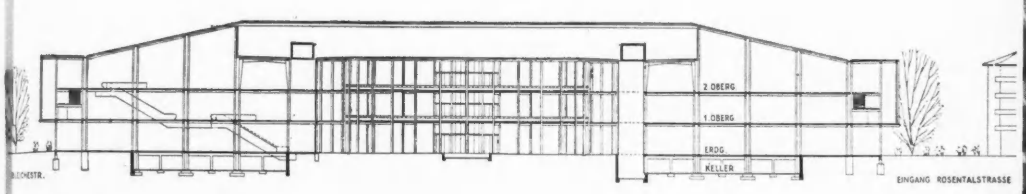
Une installation simple de conditionnement et d'aération permet de souffler, depuis la cave, l'air capté dans la périphérie des bâtiments ; une installation annexe aménagée dans le toit assure la ventilation pour le deuxième étage.

CONSTRUCTION :

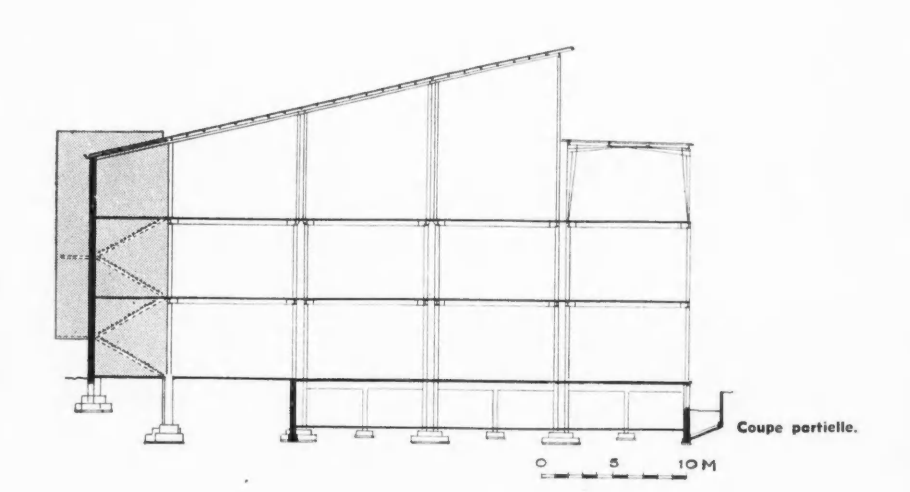
Fondations en béton armé (charge utile pour le plancher du rez-de-chaussée : 1.500 kg. au mètre carré). Le délai de construction, très court (onze mois entre deux foires), a déterminé le choix du fer pour les éléments porteurs des étages supérieurs, ainsi que le mode de construction très simple et économique obtenu par l'alliance des aciers profilés et normalisés avec les dalles de béton. Murs extérieurs en brique, à la fois porteurs et isolants. Couverture en éternit ondulé, posée sur des traverses en bois. Le choix des matériaux assure une longue durée et permet un entretien facile.





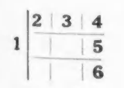


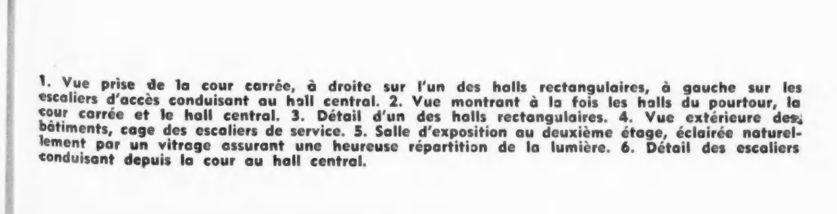
Coupe d'ensemble.



Coupe partielle.



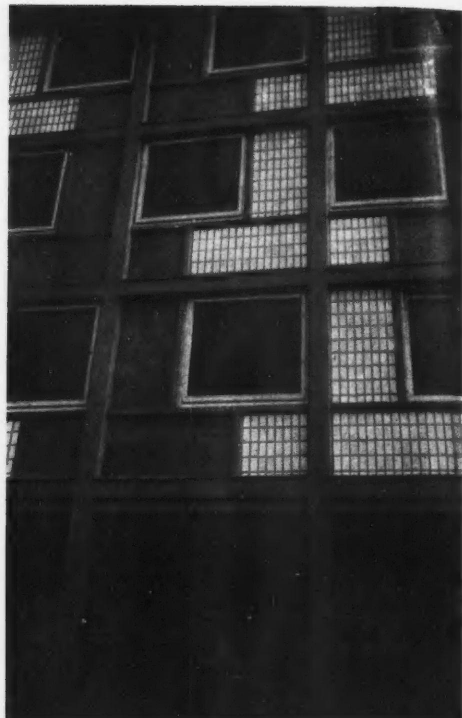




1. Vue prise de la cour carrée, à droite sur l'un des halls rectangulaires, à gauche sur les escaliers d'accès conduisant au hall central. 2. Vue montrant à la fois les halls du pourtour, la cour carrée et le hall central. 3. Détail d'un des halls rectangulaires. 4. Vue extérieure des bâtiments, cage des escaliers de service. 5. Salle d'exposition au deuxième étage, éclairée naturellement par un vitrage assurant une heureuse répartition de la lumière. 6. Détail des escaliers conduisant depuis la cour au hall central.







UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE LA SARRE. FACULTÉ DES LETTRES

ANDRÉ REMONDET ET HANS HIRNER, ARCHITECTES

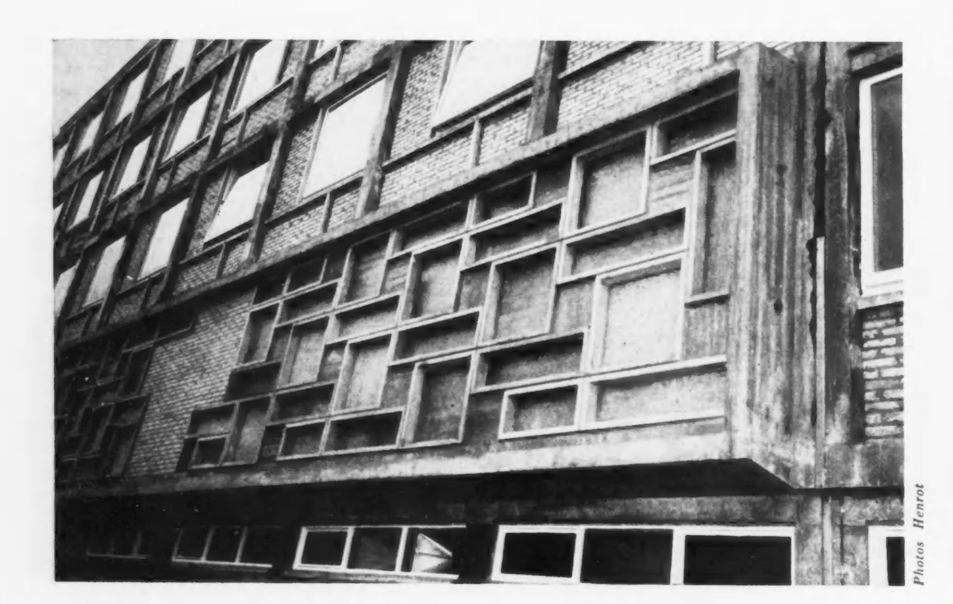
L'Université Européenne de la Sarre s'est accrue de deux nouveaux bâtiments destinés à la Faculté des Lettres et à l'Institut de Pédagogie.

La Faculté des Lettres vient d'être achevée en un an, l'Institut de Pédagogie, œuvre d'un architecte sarrois est en cours de construction.

Ces deux bâtiments, disposés en baïonnette, ont été conçus en vue de s'inscrire dans une composition d'ensemble autour d'un nouveau jardin de l'Université largement ouvert au sud vers un horizon dégagé. Les deux bâtiments sont réunis par une cage entièrement vitrée contenant un hall à chaque étage, lieu de circulation et de réunion des élèves. Dans la partie centrale se développe la volée de l'escalier principal permettant l'accès à une partie de la terrasse aménagée en promenoir couvert pour les élèves ; de ce belvédère, la vue s'étend sur les terrains de sports de l'Université et à l'horizon vers la colline boisée du Schwartzenberg.

Le corps de bâtiment de la Faculté des Lettres compte trois étages sur rez-de-chaussée dans lesquels sont répartis 13 Instituts (Philosophie, Histoire, Histoire de l'art, Interprètes, etc.). Un grand amphithéâtre de 200 places occupe une partie du rez-de-chaussée, son volume se développant partiellement en sous-sol. L'autre partie du rez-de-chaussée comprend : un petit amphithéâtre pour 100 auditeurs, les services administratifs, un logement de gardien et un portique. A proximité du pignon nord a été prévue une entrée secondaire d'où l'on accède directement à l'escalier en spirale, desservant à chaque étage l'extrémité de la galerie qui a son point de départ dans le grand hall de l'escalier principal.

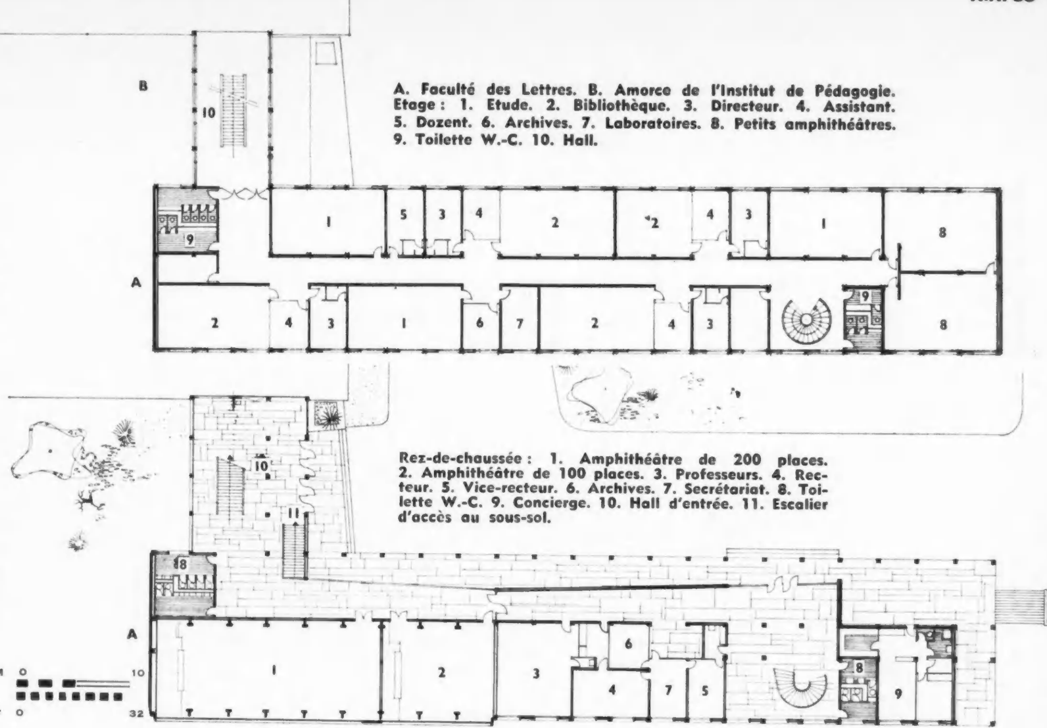
Le grand amphithéâtre a été équipé en vue de permettre plusieurs projections à la fois sur le grand écran occupant la presque totalité du fond de la salle. Certains rangs de sièges ont été pourvus d'appareils de traduction simultané pour la formation des interprètes. Comme pour les façades, l'architecture intérieure de l'amphithéâtre exprime la construction, des portiques de béton armé espacés de 5 en 5 mètres, formant écrans acoustiques, dont le profil en T permet de dissimuler en partie haute les tubes d'éclairage fluorescent. La paroi vitrée assurant l'éclairage diurne est constituée de cadres préfabriqués en béton et dalles de verre translucide dont l'ensemble a été étudié selon une composition abstraite s'affirmant en façade. La paroi opposée contraste par son revêtement en lattes de bois naturel (merisier). La salle peut être obscurcie au moyen de stores opaques commandés électriquement depuis la chaire du professeur. Ventilation et chauffage par air pulsé.



Photos Henrot

Les couleurs utilisées à l'intérieur de cet amphithéâtre rappellent en écho la polychromie des façades. La polychromie des circulations de chaque étage a été traitée de façon différente en fonction de la couleur choisie pour le revêtement de sol (linoléum). Les murs latéraux des couloirs entre les alvéoles d'accès aux instituts sont peints de couleurs alternativement claires et foncées. Un concours a été réalisé entre artistes sarrois pour la réalisation des grands panneaux en céramique occupant le fond du portique à rez-de-chaussée. Le jeu de couleurs est une synthèse de tous les tons utilisés à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment.

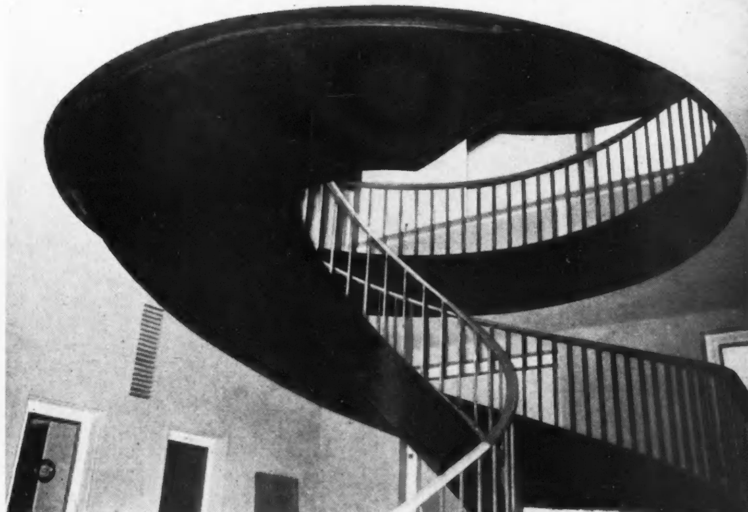
La construction a été réalisée au moyen d'une ossature en béton armé. Les grandes façades est et ouest ont été composées dans le but de supprimer l'effet d'étage, elles montrent un quadrillage d'ossature dans lequel s'inscrivent les fenêtres pivotantes à menuiserie bois et les panneaux de céramique, dont la recherche de polychromie a abouti volontairement à la suppression de l'effet d'horizontalité résultant, en général, des allèges. Ainsi a pu être obtenue une expression architecturale vivante et libre. Par opposition à ce dynamisme, les murs pignons aveugles ne comportent qu'un revêtement en dalles préfabriqués de relief peu accentué.



A. Faculté des Lettres. B. Amorce de l'Institut de Pédagogie. Etage : 1. Etude. 2. Bibliothèque. 3. Directeur. 4. Assistant. 5. Dozent. 6. Archives. 7. Laboratoires. 8. Petits amphithéâtres. 9. Toilette W.-C. 10. Hall.

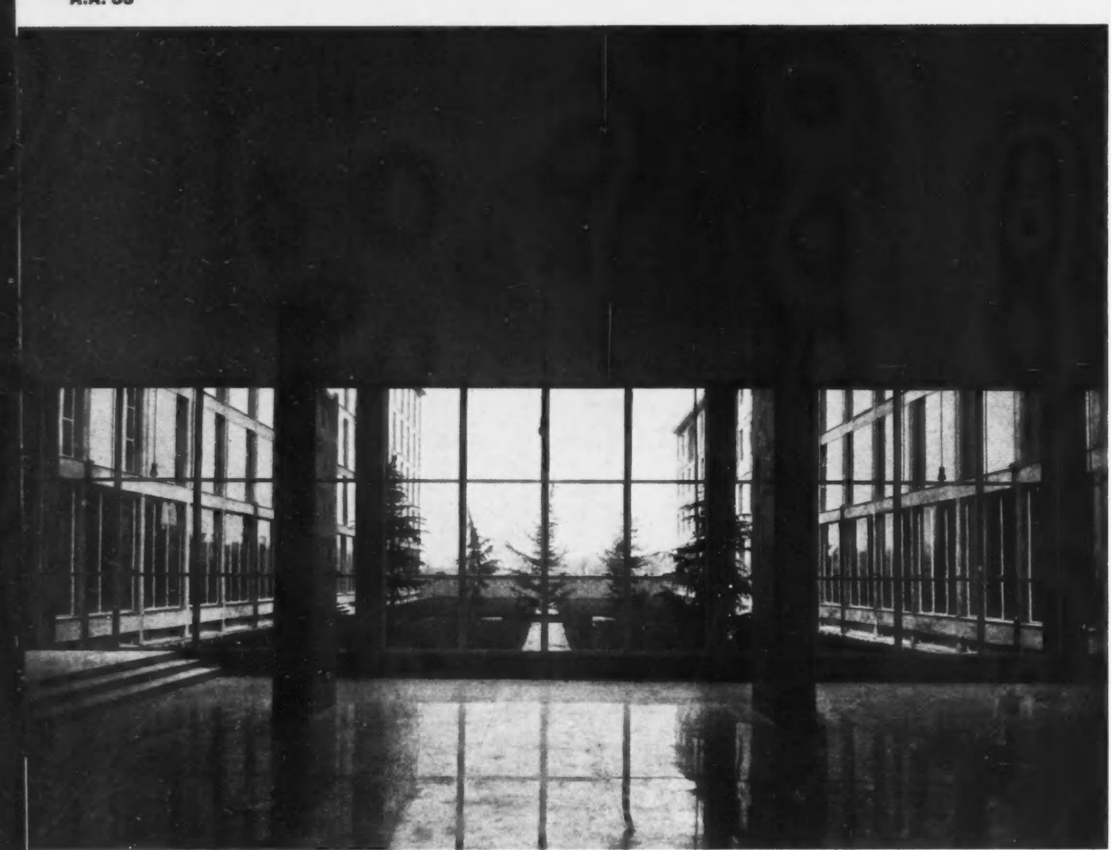
Rez-de-chaussée : 1. Amphithéâtre de 200 places. 2. Amphithéâtre de 100 places. 3. Professeurs. 4. Recteur. 5. Vice-recteur. 6. Archives. 7. Secrétariat. 8. Toilette W.-C. 9. Concierge. 10. Hall d'entrée. 11. Escalier d'accès au sous-sol.





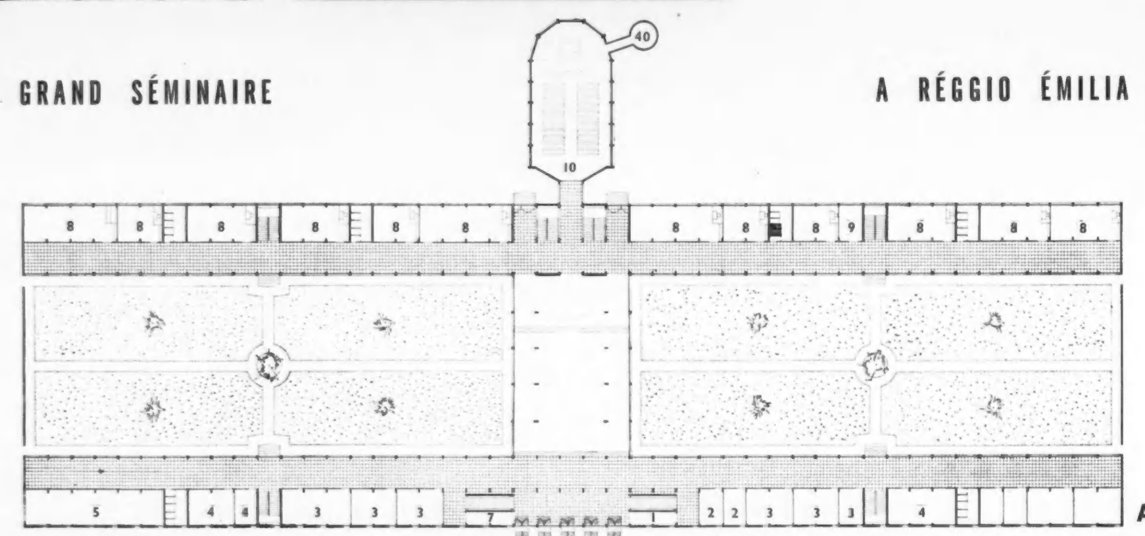






1. Le hall d'honneur au rez-de-chaussée. 2. Le cloître. 3 et 4. Galerie couvert le long du jardin. 5. Détail de l'entrée du hall d'honneur. 6. Façade principale. 7. Façade postérieure ouvrant sur la campagne.

GRAND SÉMINAIRE A RÉGGIO ÉMILIA



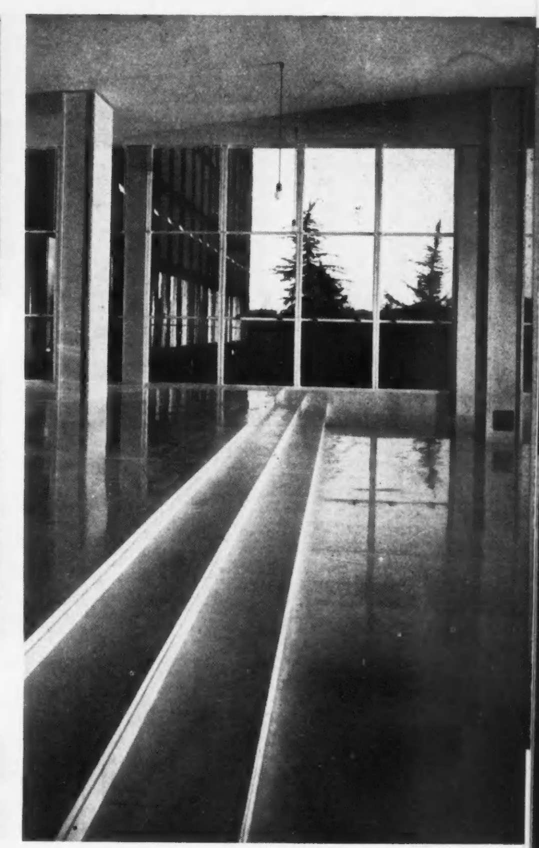


Photos Villani et Figli

Le séminaire s'étend en pleine campagne, le long d'une voie de grand trafic, sur un vaste terrain aux environs de Reggio Emilia, dans le Sud de l'Italie. Le plan est très clair : deux bâtiments parallèles sont destinés respectivement : l'un à la vie intérieure du collège, l'autre à ses contacts directs avec l'extérieur. La partie centrale est un élément de liaison dans lequel a été prévu le hall d'honneur. Dans son prolongement, s'élève la chapelle. Les parties des bâtiments qui ouvrent sur les jardins intérieurs comportent une galerie de circulation, qui est la transposition moderne du cloître. Il est intéressant de noter que l'implantation de ces bâtiments répond non seulement à un programme étudié du point de vue fonctionnel, mais aussi à un ensemble de préoccupation d'ordre spirituel. L'expression architecturale, par sa sobriété affirme le caractère particulier de cet édifice.





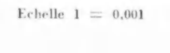


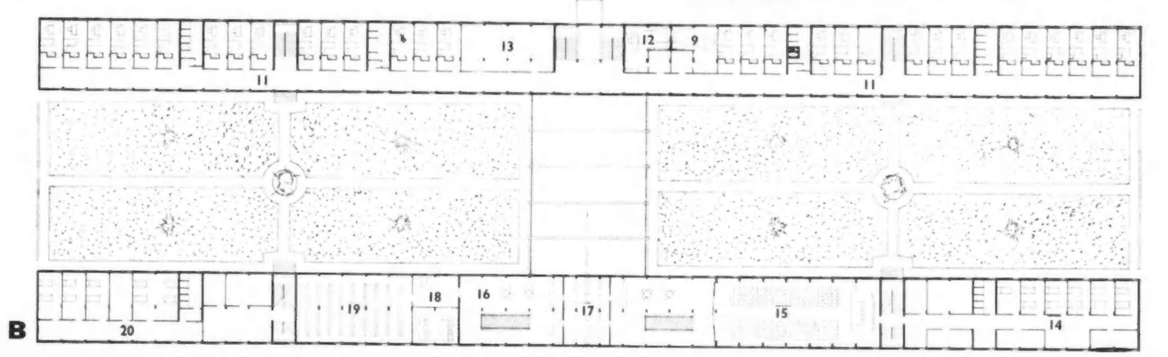
ENEA MANFREDINI, ARCHITECTE



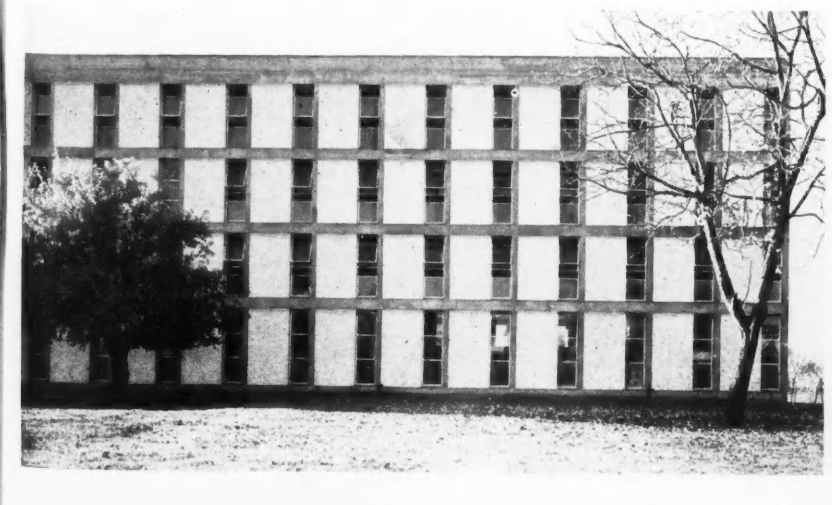
A. Rez-de-chaussée : 1. Concierge. 2. Economat. 3. Parloirs. 4. Salles d'attente. 5. Garage. 6. Hall d'honneur. 7. Téléphone. 8. Classes. 9. Recteur. 10. Chapelle. 40. Sacristie.

B. Premier et deuxième étages : 11. Etudiants en théologie. 12. Sous-recteur. 13. Salle de réunions. 14. Logements des sœurs. 15. Salle de conférences. 16. Fumoir. 17. Vestiaires. 18. Bibliothèque. 19. Dépôt des livres. 20. Infirmerie.

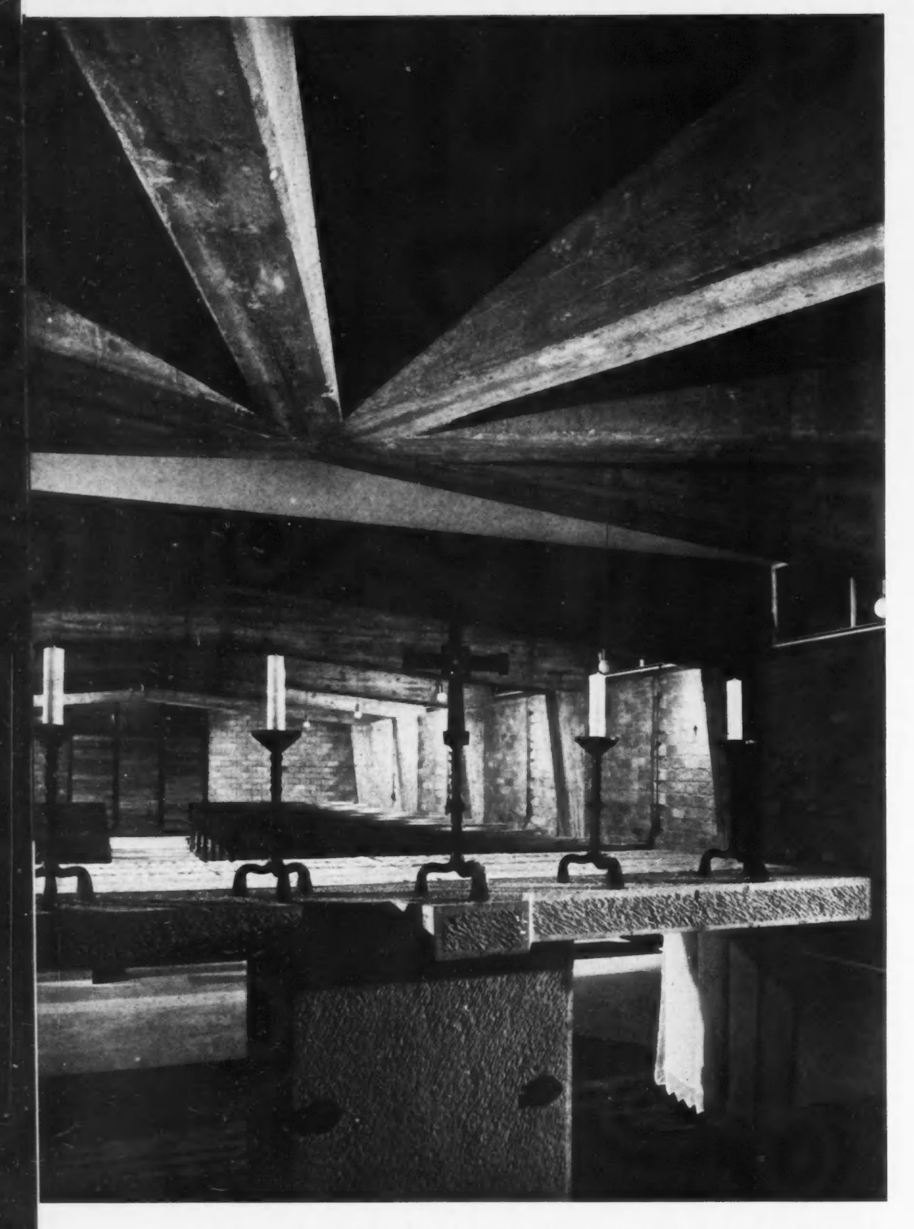


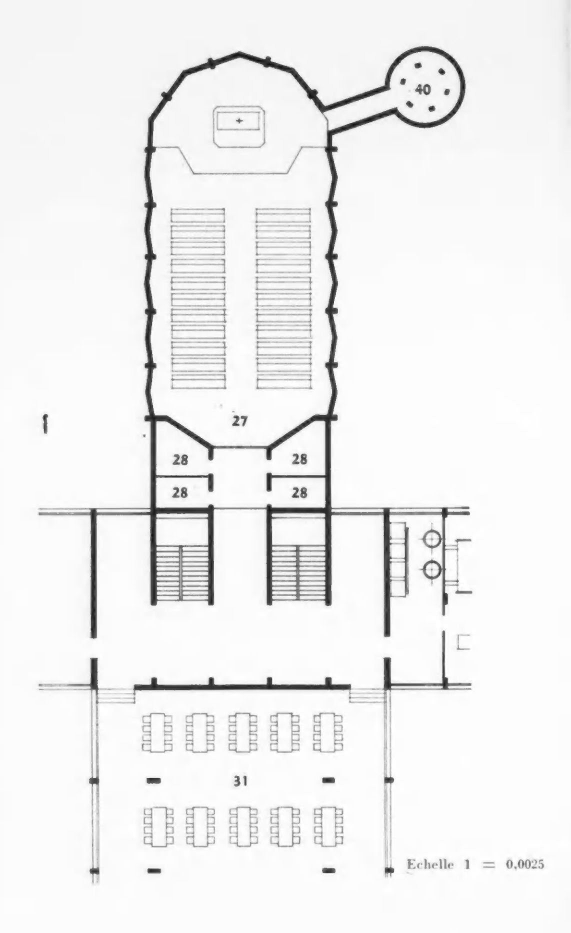


Echelle 1 = 0,001 **B**









Deux vues de la crypte et détail du plan du sous-sol : 27. Crypte. 28. Confessionnaux. 31. Réfectoire des étudiants. Coupe d'ensemble selon l'axe transversal. En bas de page : salle de classe, vues opposées.

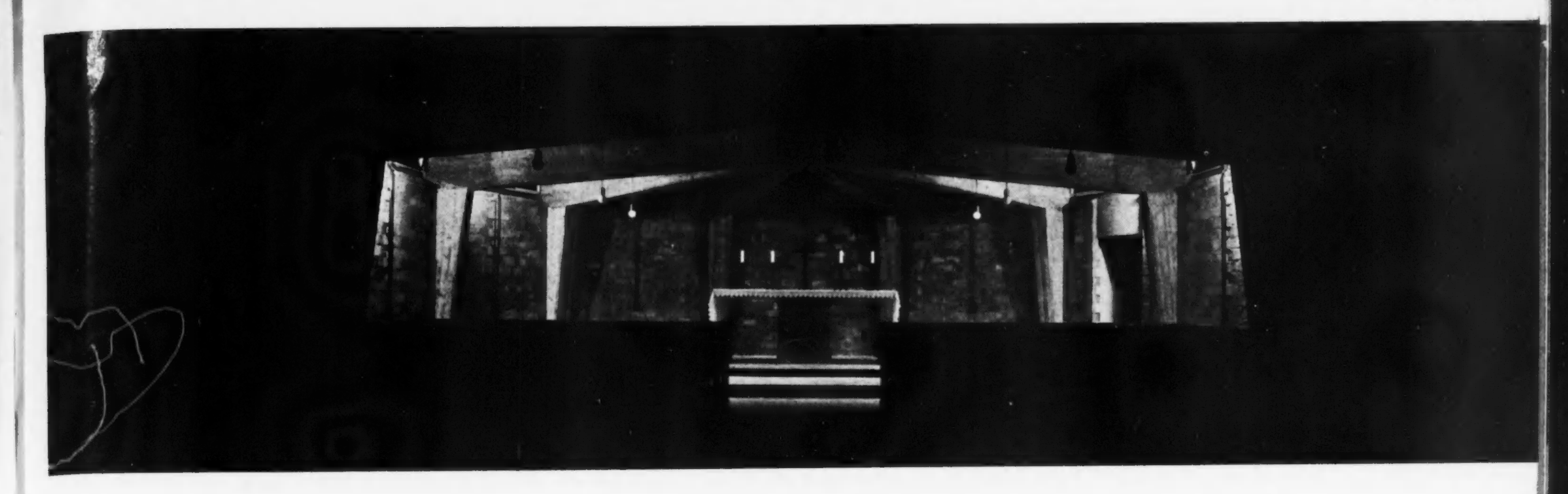
CLASSES

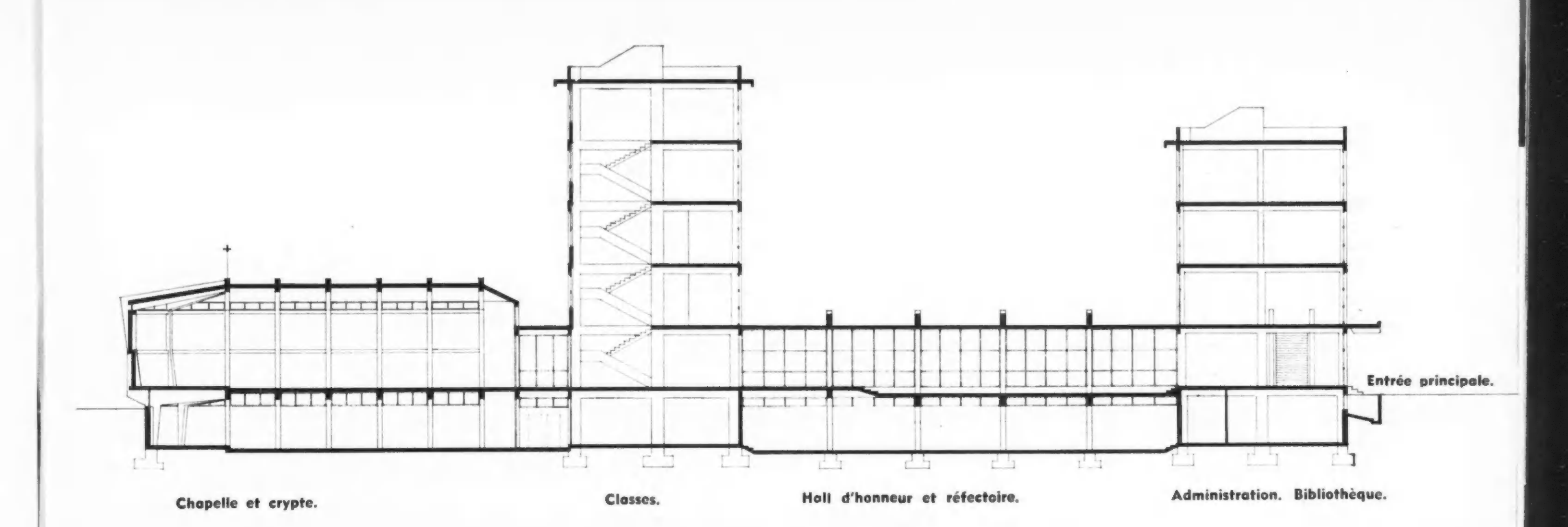
Le hall d'honneur est la partie la plus représentative qui s'annonce déjà à travers de la grande porte d'entrée. Ici, les éléments structuraux, de proportions imposantes, ont été affirmés avec la plus grande sincérité. Ils contribuent à donner un caractère monumental et solennel au volume général.

Le corps de bâtiment qui s'élève entre le parc et la campagne comporte cinq étages dont deux sont destinés aux étudiants du petit séminaire et deux aux étudiants en théologie. Des groupes de rampes ont été distribués judicieusement afin d'assurer l'indépendance de ces deux divisions essentielles, tout en maintenant l'unité fonctionnelle. Les bureaux des sous-recteurs sont centralisés sur le plan horizontal et superposés sur le plan vertical. Les salles de classes sont situées au rez-de-chaussée ; elles ont accessibles depuis les jardins ou la galerie de circulation. Les dimensions répondent aux trois exigences fondamentales : le meilleur éclairement naturel, la bonne vision du tableau noir et une excellente acoustique.

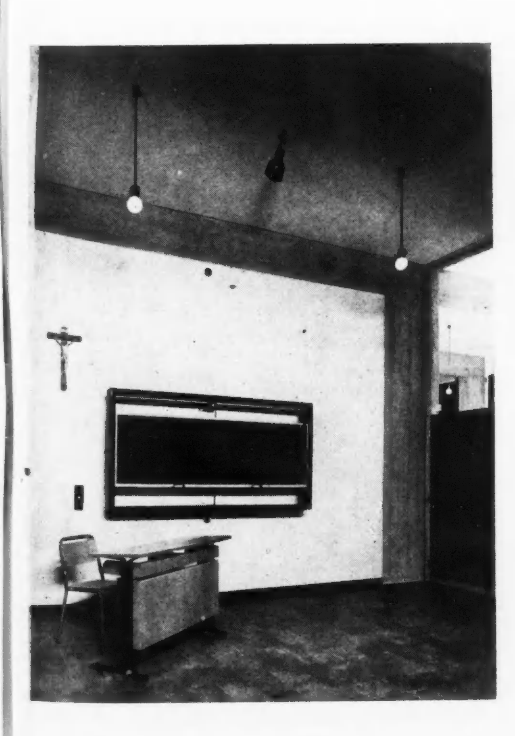
Dans le corps de bâtiment, qui ouvre sur la voie de grande circulation, ont été répartis : les parloirs, l'appartement du concierge et les grands garages qui longent le cloître. Deux grands escaliers au centre conduisent à l' « aula magna » et à la bibliothèque. A l'étage supérieur : logement de l'évêque, rectorat et économat. Au quatrième étage : logement des professeurs. Dans ce corps de bâtiment se trouvent également le couvent des sœurs, l'infirmerie, un logement pour les invités et les diverses dépendances.

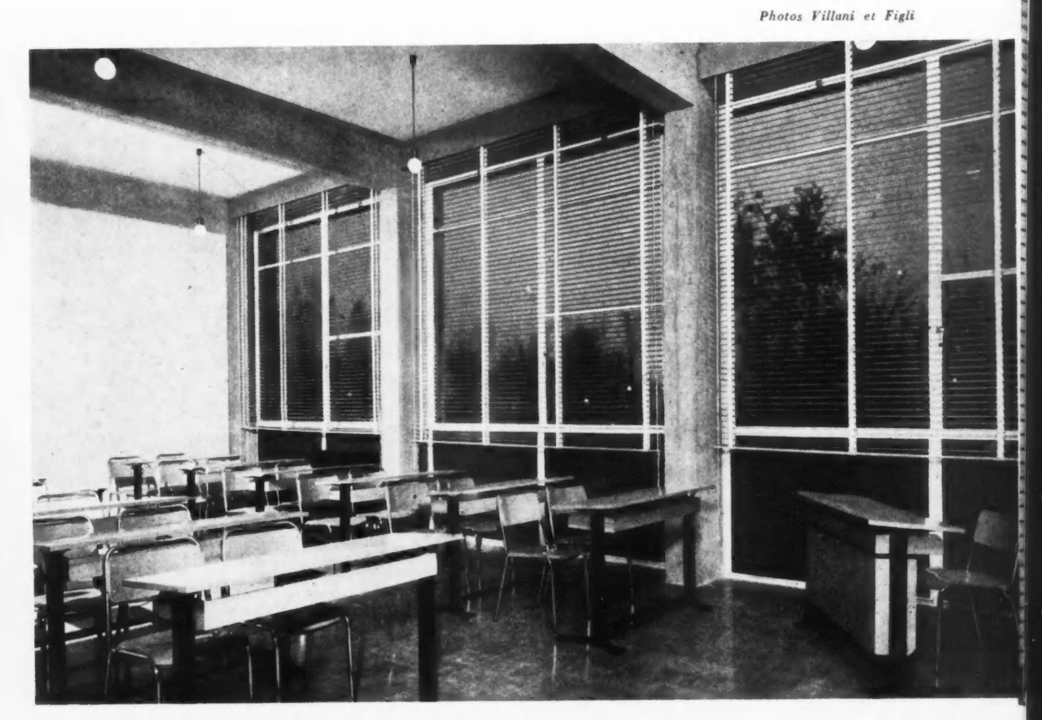
La chapelle, établie dans le prolongement du grand hall d'honneur, est complétée par une crypte, dont le dépouillement et l'extrême simplicité sont l'expression d'une haute spiritualité.





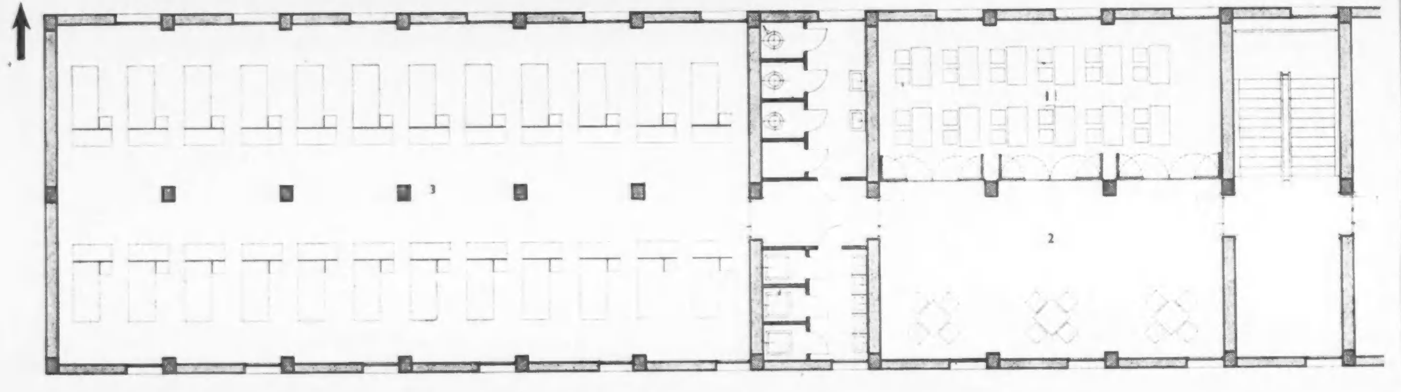
Photos Villani et Figli







ELEMENT UNITAIRE - TYPE : DORTOIR - ÉTUDE - SÉJOUR





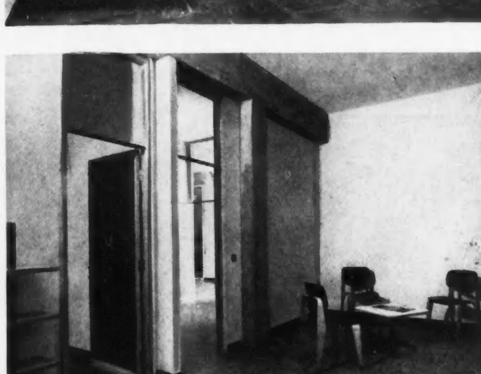


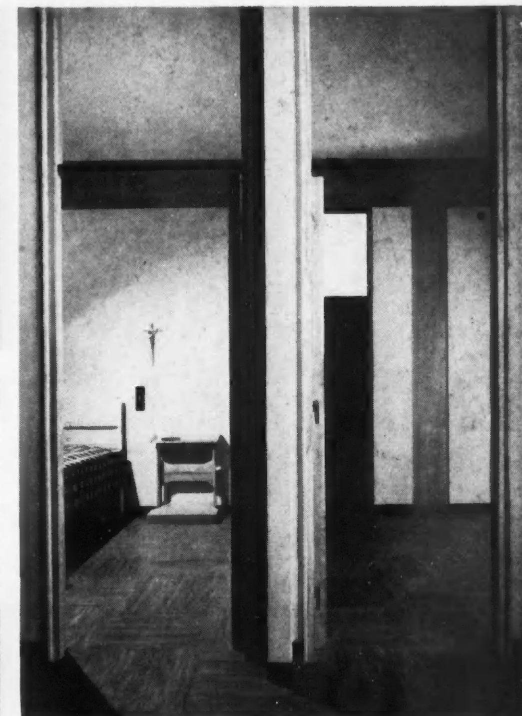
1. Le dortoir des élèves du petit séminaire. 2. Chambre d'étudiant en théologie. 3, 4, 5. Divers aspects des logements de professeurs. 6. Le réfectoire. 7. Salle à manger des professeurs. 8 et 9. Détail des baies vitrées à châssis métalliques basculants peints en blanc ou jaune or ; des parties vitrées translucides ont été prévues en parties basses sur certaines façades auxquelles elles donnent un rythme très différent de celui des façades ouvrant sur le parc. Ci-dessus : plan d'un élément unitaire type pour les élèves du petit séminaire : 1. Salle d'étude. 2. Séjour-réunions. 3. Dortoir.

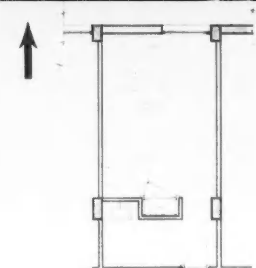
RÉFECTOIRE ET SALLE A MANGER

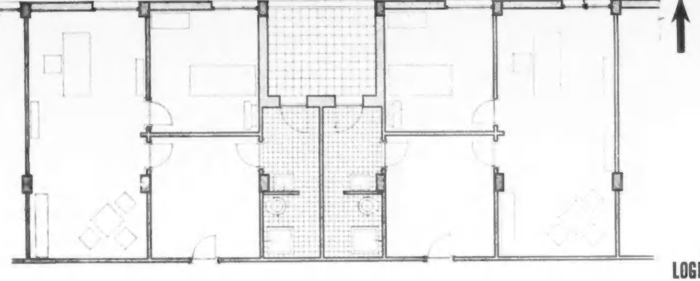












ELEMENT ETUDE - LIT

LOGEMENTS DE PROFESSEURS



L'élément unitaire-type pour les élèves du petit séminaire comporte un dortoir de 24 lits, à la tête desquels ont été placés les 24 meubles de rangement, une salle d'étude bien exposée, du même nombre de places et une petite salle de réunions. La cloison mobile entre ces deux derniers éléments permet de créer, en certaines circonstances, un volume unique. En complément: groupes sanitaires et salles d'eau.

L'élément étude-lit prévu pour les étudiants en théologie se compose d'une chambre et d'une petite salle d'hygiène. Dans la cloison de séparation a été prévu un volume de rangement.

Les logements des professeurs et des directeurs spirituels sont situé au quatrième étage. L'élément-type est constitué par deux logements avec service d'hygiène commun.

Le réfectoire des élèves et la salle à manger des professeurs sont situés sous le hall d'honneur ainsi qu'une salle de réunions pour les élèves et une petite salle réservée aux professeurs, au même niveau que la crypte.

La construction est réalisée au moyen d'une ossature en béton armé avec panneaux de remplissage en brique et revêtement « klinker » blanc ivoire. Menuiseries métalliques peintes en blanc et jaune or; stores roulants rouge brun. Les couleurs générales sont celles des matériaux: ciment et « klinker » naturel. Les seules notes sont données par les menuiseries et les portes intérieures en frêne et linoleum rouge.

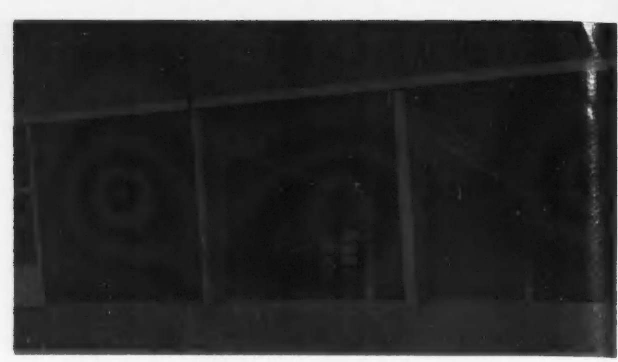
L'édifice est d'une grande sobriété due au choix des éléments simples qui le composent et l'harmonie, créée entre la conception spirituelle et la réalisation matérielle, affirme son caractère.

Photos Villani et Figli



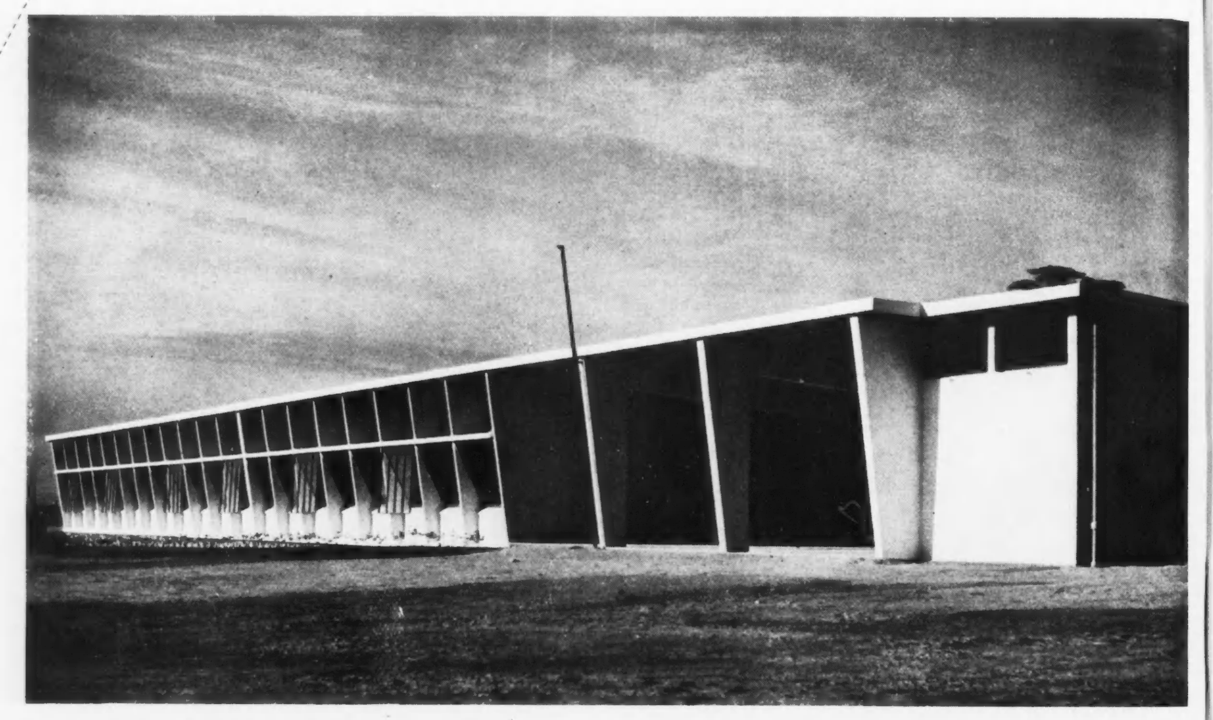


A. Ecole primaire. B. Ecole maternelle.
Ci-contre : Préau de l'école primaire.



GROUPE SCOLAIRE LANGEVIN A SÈTE

CLAUDE - CHARLES MAZET, ARCHITECTE



Ecole primaire

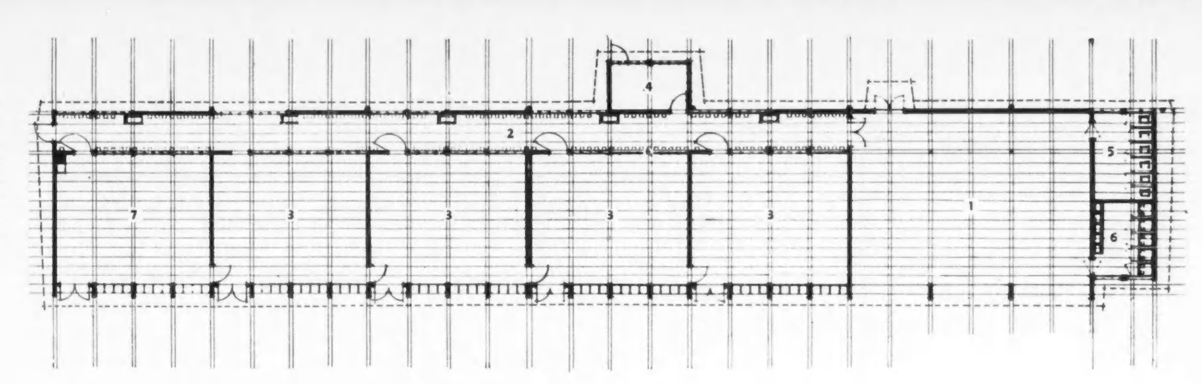


Ecole maternelle. Au second plan école primaire.

Photos Bosc

ECOLE PRIMAIRE :

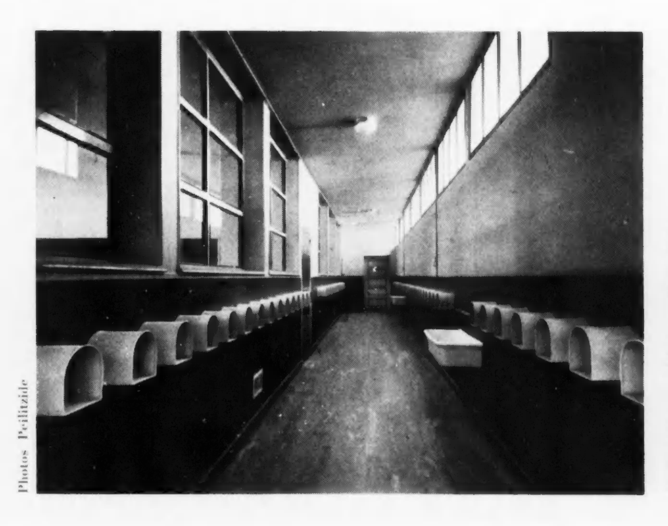
1. Préau. 2. Galerie - vestiaire. 3. Classes. 4. Chaufferie. 5. W.-C. filles. 6. W.-C. garçons. 7. Salle de réunion ou de travaux pratiques.



ÉCOLE PRIMAIRE

Ce groupe scolaire est situé sur la corniche de Sète face à la mer. Le terrain, très allongé, accuse une pente du nord-est vers le sud-ouest. Les façades principales sont orientées vers le midi à l'abri des vents dominants. Le sol est en rocher et très sec ; sa pente a dû être légèrement corrigée ; l'implantation des bâtiments a conduit à d'importants travaux de terrassement. Les cours de récréation sont particulièrement vastes : 1.800 mètres carrés pour l'école primaire et 1.600 mètres carrés pour l'école maternelle. La partie basse du terrain a été réservée pour les sports et un jardin botanique.

L'école primaire, pour filles et garçons, comprend cinq classes. Les élèves accèdent à l'école par le préau dont la surface est de 139 mètres carrés.



Photos Pellitzide

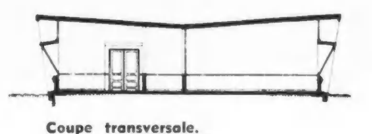


Comme pour l'école primaire, on accède à l'école maternelle par le préau, d'où part la galerie vestiaire desservant les classes, salles de jeux, de repos, d'hygiène, etc. La salle de repos comporte un pan de verre ouvrant sur les pinèdes voisines, exposé au nord-est.

Les deux bâtiments sont pourvus de brise-soleil verticaux et horizontaux, maintenant, dans les classes pendant les mois de grande chaleur, une ombre reposante. Par les beaux jours d'hiver, le rayonnement solaire, adouci par les écrans de vinyle, assure aux locaux une chaleur suffisante, ce qui permet d'arrêter le chauffage artificiel.

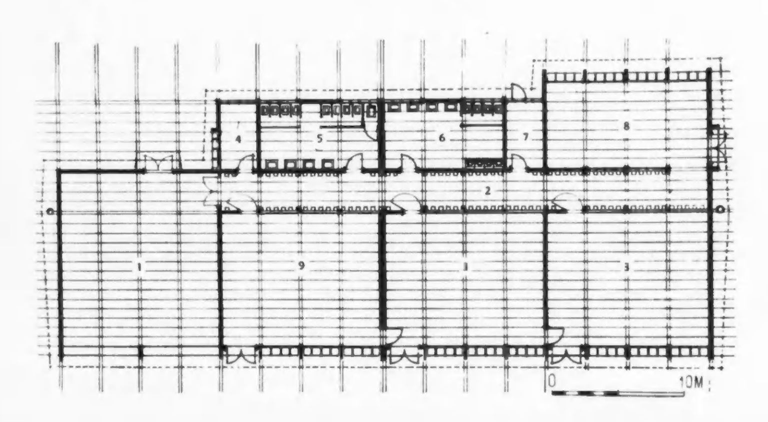
Après la reconstruction d'une école provisoire existant à proximité, un centre sportif sera réalisé : foot-ball, piste de course, etc. Les zones vertes seront plantées de résineux et des haies-vives borderont les cours de récréation.

CONSTRUCTION : Ce groupe scolaire a été réalisé au moyen de procédés « DELTA » utilisés pour la construction du prototype national de Saint-Dionisy.



Coupe transversale.

ÉCOLE MATERNELLE



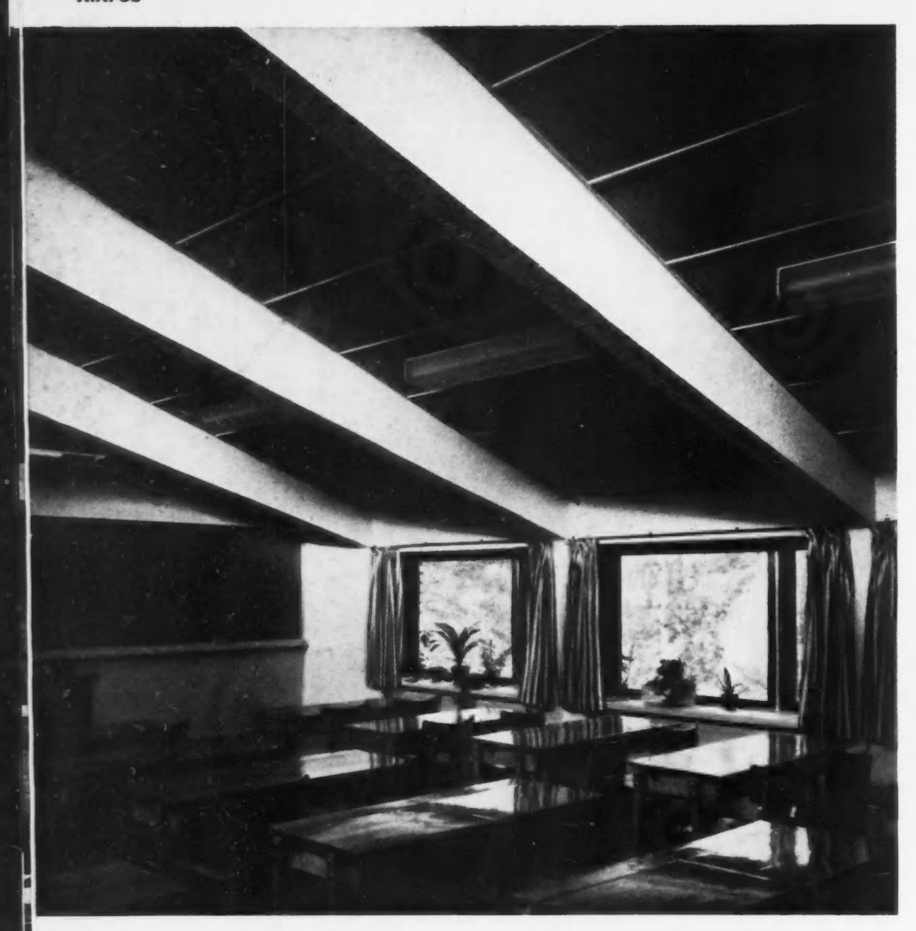
Ci-dessus : galerie-vestiaire desservant les classes. Sur les revêtements muraux en vinyle rouge, niches de rangement « Delat-Mazet » formant porte-manteaux. Sols en chlorure de polivinyle de teinte grise.
Classe-type : Une harmonie a été réalisée entre les teintes de vert du revêtement mural, du tableau en linoléum et du sol en chlorure de polivinyle. Eclairage par quatre diffuseurs de grand diamètre (0,70 m).

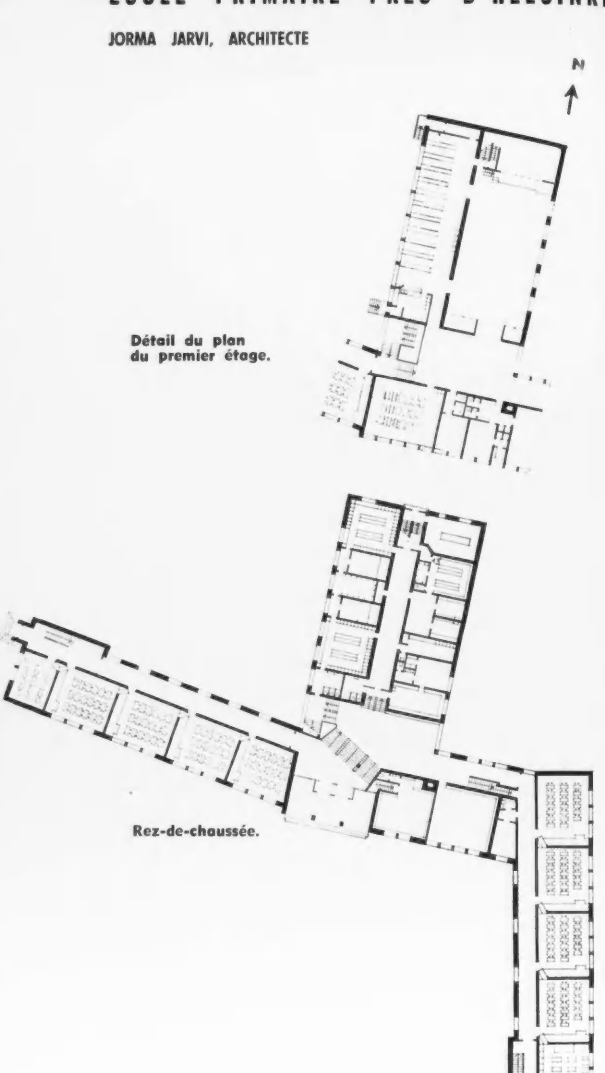
ECOLE MATERNELLE

1. Préau. 2. Galerie-Vestiaire. 3. Classes. 4. Direction. 5. W.-C. filles. 6. W.-C. garçons. 7. Chaufferie. 8. Salle de repos. 9. Salle de jeux.

ÉCOLE PRIMAIRE PRÈS D'HELSINKI

JORMA JARVI, ARCHITECTE



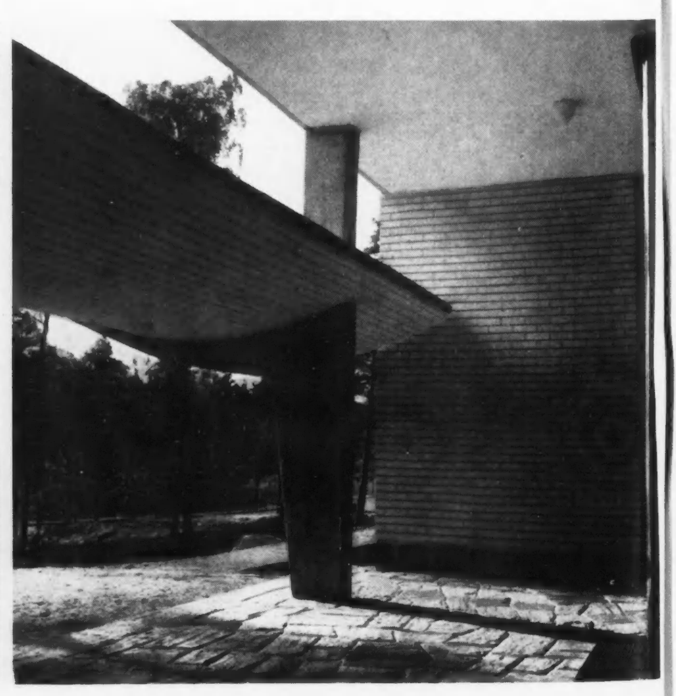


Détail du plan du premier étage.

Rez-de-chaussée.

Le terrain sur lequel s'élève cette école est très accidenté et rocheux. L'architecte a cherché à adapter les bâtiments à l'échelle de l'enfant. La forme des classes de l'étage supérieur a été déterminée par le souci d'obtenir des façades peu élevées et d'assurer les meilleures conditions d'éclairage naturel. De la partie centrale qui abrite le hall d'entrée, la sall des professeurs, la bibliothèque ainsi que les services administratifs et dans laquelle ont été prévus à l'étage la salle de réunions utilisée comme gymnase et le réfectoire, on peut accéder aux deux ailes : celle de gauche est réservée au jardin d'enfants ; celle de droite, exposée à l'Est, comporte trois niveaux où ont été réparties : classes primaires, classes supérieures et classes spécialisées : dessin, enseignement ménager et professionnel, etc. Construction par murs porteurs en brique, isolation en laine de verre, revêtement en briques jaunes.





NOUVEAUX BATIMENTS DE L'INSTITUTION JEANNE-D'ARC A MONTROUGE, PARIS

PIERRE VAGO, ARCHITECTE



Plan-masse et rez-de-chaussée.
En grisé les bâtiments.

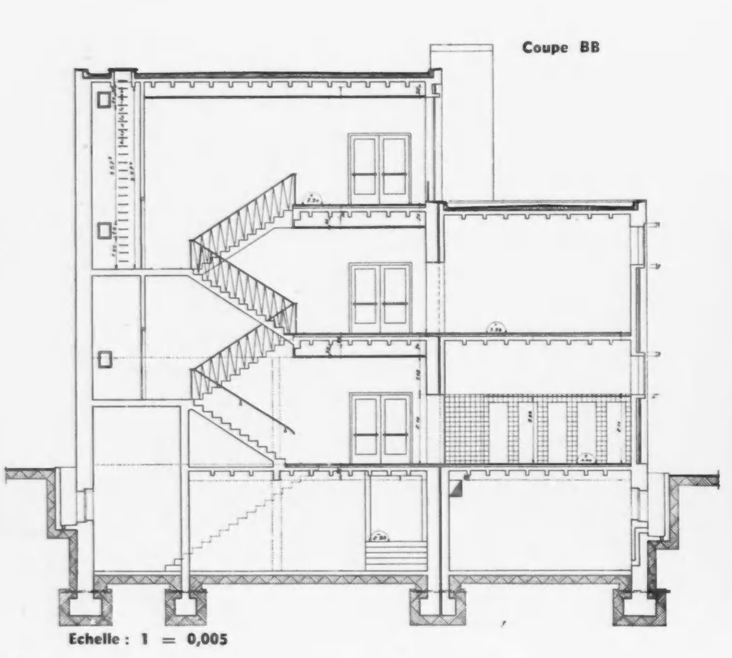


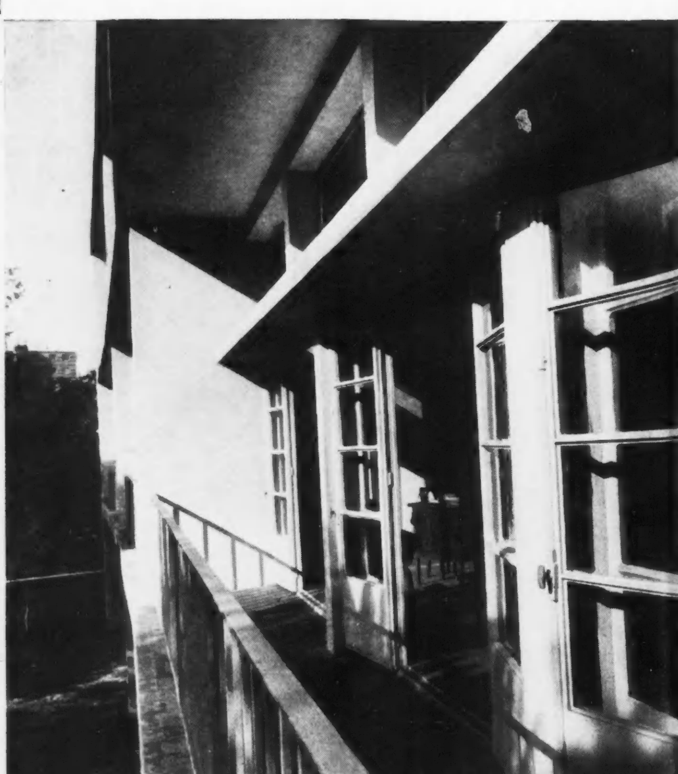


INSTITUTION JEANNE-D'ARC

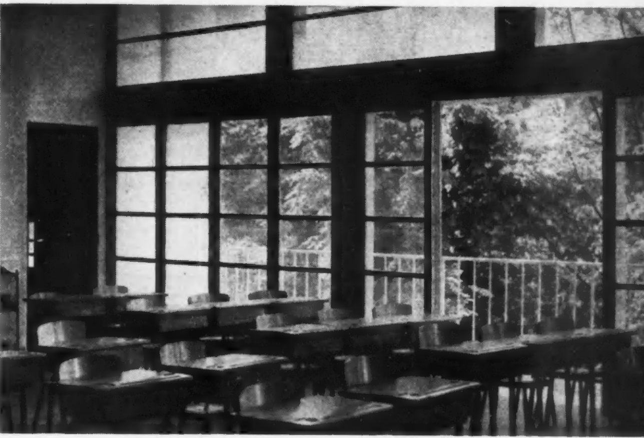
L'institution Jeanne-d'Arc est une école privée, située dans un quartier de la périphérie de la capitale. Elle était logée dans de très vieux bâtiments mal adaptés à leur destination et très insuffisants pour le nombre d'enfants qui croît sans cesse ; mais elle disposait d'un très beau parc. Les nouveaux bâtiments ont été implantés en plein midi, et de façon à sauvegarder tous les arbres. Les classes sont très largement ouvertes sur le parc, de manière à ce que les enfants aient une impression de plein air. Des dalles horizontales de béton empêchent la pénétration des rayons de soleil qui seraient gênants. La construction est en béton apparent et en pierre. La pierre utilisée a été récupérée sur des bâtiments vétustes et délabrés qui se trouvaient sur le terrain.

La première tranche de travaux aujourd'hui achevée comporte douze classes ; deux d'entre elles, au rez-de-chaussée, sont séparées par des cloisons mobiles et peuvent être réunies en cas de nécessité. La construction est extrêmement économique, assez sensiblement inférieure au prix moyen habituel, grâce à une étude très serrée de chaque élément de réalisation. Menuiseries en bois, sols en grès cérame, chauffage par le sol, isolation phonique entre étages. Couverture en terrasse. La couleur joue un rôle important.

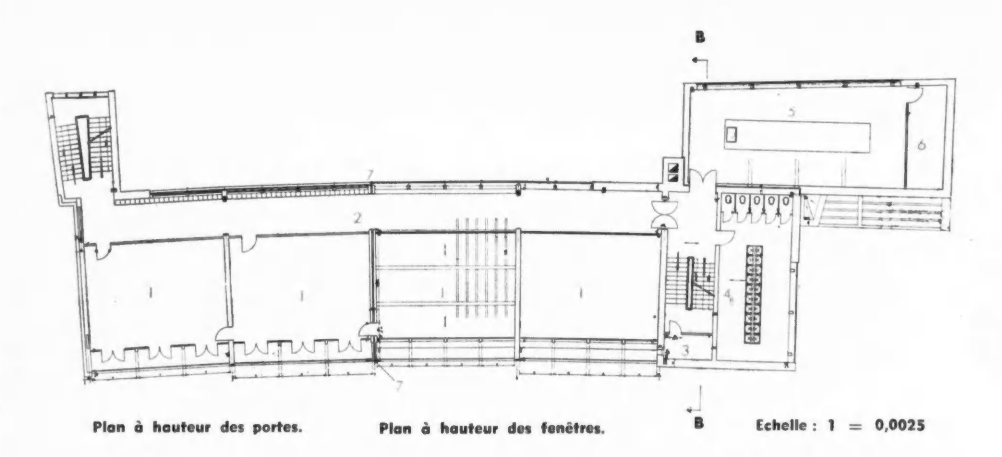








1 | 3 | 4
2 | 5



1 et 2. Façade sud. Les classes, largement éclairées, communiquent avec le balcon par des portes vitrées totalement ouvrantes. 3. Détail de cette même façade. On notera le rythme obtenu par les éléments de structure en béton armé, en contraste avec le mur en pierre naturelle et par l'alternance des portes et des panneaux vitrés. 4. Une des classes largement ouverte sur le parc. Les murs de fond de chaque classe sont peints de couleurs différentes. 5. La salle de conférences et de musique, qui se trouve au premier étage de l'aile Est, au-dessus du bureau de la directrice, lui-même placé près de l'entrée. Le mobilier n'est pas définitif. Composition murale d'André Bloc.

Ci-contre : Plan du premier étage : 1. Classes. 2. Vestiaires. 3. Débarras. 4. Salle d'eau. 5. Laboratoire. 6. Réserve. 7. Joint de dilatation.



IMMEUBLE A PARIS

LIONEL MIRABAUD, ARCHITECTE
DIDIER GONDOLFF, COLLABORATEUR
NOEL EMILE-LAURENT, PEINTURE SCULPTURE

Cet immeuble, situé à Paris dans le XVIe arrondissement, square Mozart, a été édifié pour le compte de la Société Manera et est entièrement consacrée à l'habitation. Le maximum de liberté a été laissé à l'architecte et à ses assistants, aussi bien du point de vue de la conception que sur le plan de l'exécution.

L'immeuble présente trois façades : l'une située sur le square Mozart, l'autre sur les jardins dépendants du square Mozart, la troisième sur le square Vion-Whitcomb.

Les trois façades ont été réalisées par des panneaux en aluminium industrialisés, exécutés dans les Ateliers Jean Prouvé à Nancy ; ceux-ci, entièrement terminés en usine, ont été conçus sur une trame de 1 m. 54 × 3.

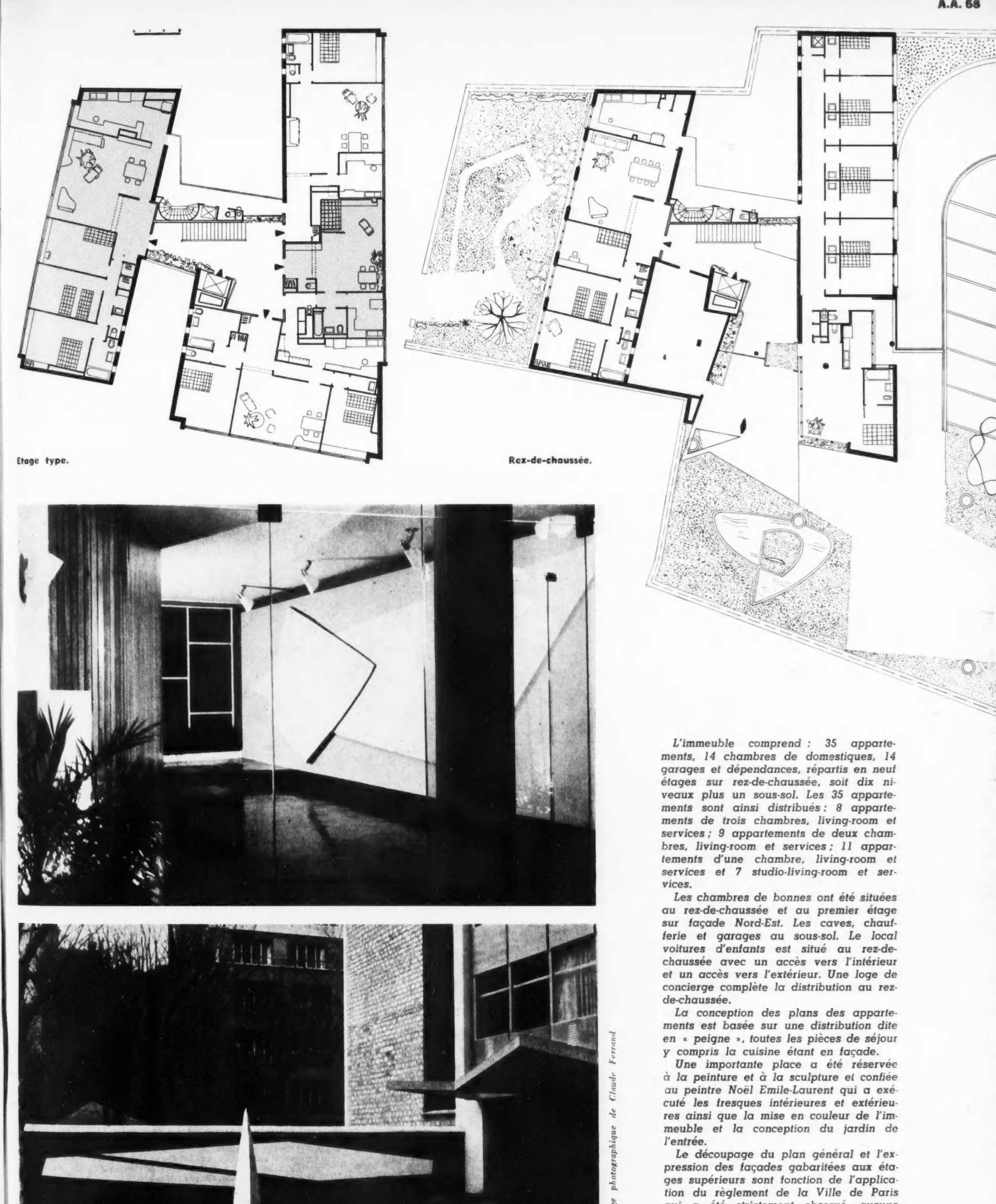
Entre deux rives horizontales hautes et basses viennent se fixer les panneaux de façade fabriqués en usine, constituant à la fois l'allège, la fenêtre, l'imposte et le volet. Ces panneaux sont reliés entre eux par des couvre-joints assurant à l'extérieur des lignes verticales et permettant à l'intérieur de relier les cloisons à la façade.

Le panneau est constitué par une ossature dans laquelle sont incorporés l'élément allège, l'élément ouvrant et l'élément fixe.

L'élément allège comporte, de l'intérieur vers l'extérieur, un complexe isorel laqué, une tôle parapluie aluminium, le mécanisme d'équilibrage de la guillotine, une tôle protégeant le mécanisme et les coulisses pour le volet.

L'élément ouvrant est constitué par un cadre aluminium à l'intérieur duquel est sertie la glace. Ce cadre repose sur le mécanisme d'équilibrage à couple variable, de façon à permettre à l'ouvrant d'être maintenu dans n'importe quelle position.

L'élément fixe formant imposte est constitué par un cadre dans lequel vient reposer une vitre fixe. Pour les panneaux des cuisines, afin de répondre à une ventilation permanente, un aérateur coulissant a été inclus dans ce dernier élément.



Etage type.

Rez-de-chaussée.

Reportage photographique de Claude Ferrand

L'immeuble comprend : 35 appartements, 14 chambres de domestiques, 14 garages et dépendances, répartis en neuf étages sur rez-de-chaussée, soit dix niveaux plus un sous-sol. Les 35 appartements sont ainsi distribués : 8 appartements de trois chambres, living-room et services ; 9 appartements de deux chambres, living-room et services ; 11 appartements d'une chambre, living-room et services et 7 studio-living-room et services.

Les chambres de bonnes ont été situées au rez-de-chaussée et au premier étage sur façade Nord-Est. Les caves, chaufferie et garages au sous-sol. Le local voitures d'enfants est situé au rez-de-chaussée avec un accès vers l'intérieur et un accès vers l'extérieur. Une loge de concierge complète la distribution au rez-de-chaussée.

La conception des plans des appartements est basée sur une distribution dite en « peigne », toutes les pièces de séjour y compris la cuisine étant en façade.

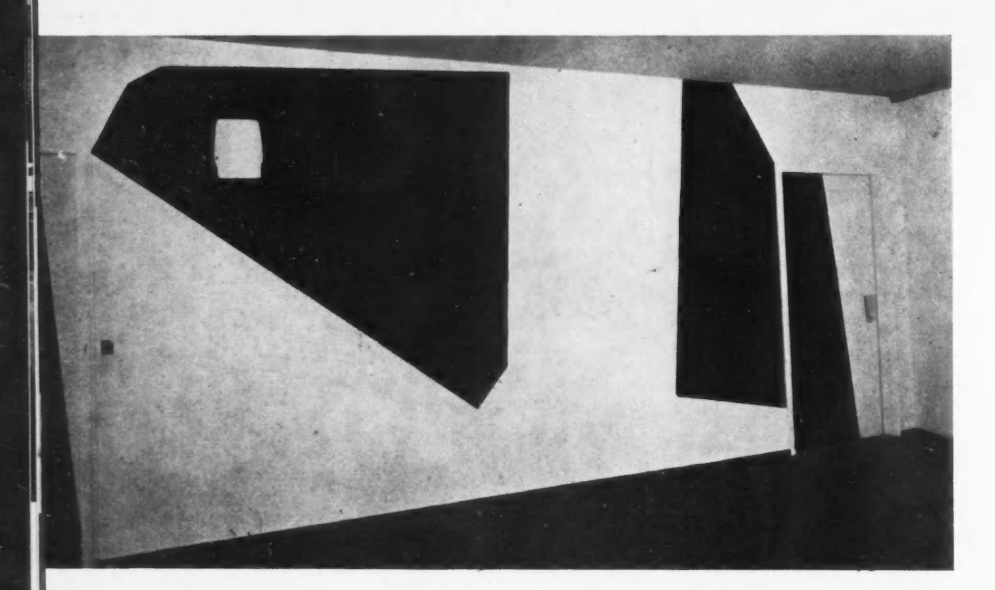
Une importante place a été réservée à la peinture et à la sculpture et confiée au peintre Noël Emile-Laurent qui a exécuté les fresques intérieures et extérieures ainsi que la mise en couleur de l'immeuble et la conception du jardin de l'entrée.

Le découpage du plan général et l'expression des façades gabaritées aux étages supérieurs sont fonction de l'application du règlement de la Ville de Paris qui a été strictement observé, aucune dérogation n'ayant été accordée pour cet immeuble.

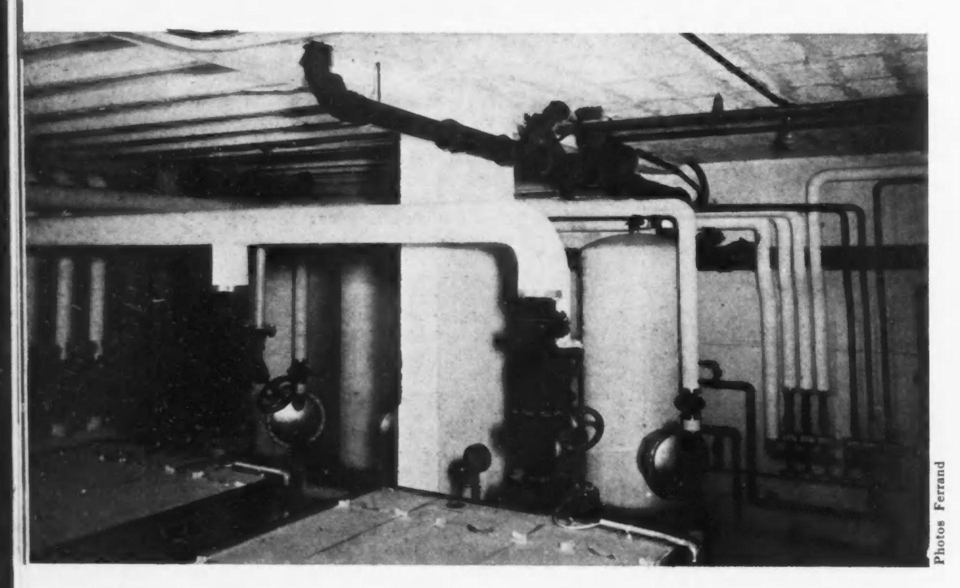




L'immeuble a été réalisé au moyen d'une ossature en béton armé. L'emplacement des poteaux et leur forme ont été adoptés en vue de s'inscrire dans la trame des éléments de façade (1 m 54 d'axe en axe afin de donner aux pièces 3 mètres de largeur) et dans les cloisons de distribution normale aux façades afin de ne pas faire saillie dans les pièces. Cette forme de poteaux permettait également de soutenir les étages gabarités en retrait sans être obligé de recourir à des sections de planchers trop importantes. Pour ces planchers, on a utilisé le système « Bourges ». Chauffage par rayonnement au sol (système dalle flottante). La chaufferie, aménagée au sous-sol, comprend trois chaudières ; l'installation a fait l'objet d'une recherche de mise en couleurs et offre un exemple de polychromie fonctionnelle. Les ascenseurs de grande capacité sont à parois lisses. De plus, deux monte-charges ont également été prévus. Escalier principal suspendu sans contre-marches. Escalier secondaire exigé par les services de sécurité-incendie. A chaque étage : passerelle de service et deux vide-ordures. Installation sanitaire traditionnelle. Pour les sols, revêtements en moquette, linoléum ou grès cérame dans les appartements et en plasti-moquette dans les halls des étages ; sol plastique dans le hall du rez-de-chaussée. Une boîte aux lettres est aménagée sur chaque palier et communique avec la boîte générale du rez-de-chaussée régulièrement levée par les P.T.T. Le tambour d'entrée est en glace « Securit ». La polychromie intérieure des halls a été traitée d'une façon extrêmement libre et conçue comme des compositions indépendantes plus que comme une mise en couleurs des éléments architecturaux.



IMMEUBLE A PARIS



Photos Ferrand

En haut de page : Deux vues de la façade prises depuis l'entrée principale sous l'auvent visible au premier plan.

On notera le volet coulissant, équilibré par des contrepoids, permettant la fermeture de la pièce. Ce volet peut se projeter à l'italienne et former ainsi brise-soleil tout en permettant de conserver l'aération. La finition extérieure de la façade a été réalisée par oxydation anodique incolore, permettant ainsi de garder un aspect aluminium durable.

Composition murale dans le hall du premier étage de Noël Emile-Laurent.

Chaufferie. Les canalisations sont de diverses couleurs. Nous n'avons pu, dans ce document, que souligner les éléments peints en rouge.

UNITÉ BILLARDON A DIJON

Le Bâtiment en voie d'achèvement, avenue R.-Poincaré, est dû à l'initiative de l'Office municipal d'H.L.M. de Dijon, qui prit la décision de réaliser le projet dès 1948. Il est connu à Dijon sous le nom de « Cité Billardon », du nom du Président de l'Office, Jean Billardon, promoteur du projet, aujourd'hui décédé. Les premières études remontent à 1948, alors que l'immeuble devait être construit sur le terrain des Varennes. Le projet fut achevé et les adjudications passées. Entre temps, la ville de Dijon et les Services d'Urbanisme décidèrent de l'aménagement d'un nouveau quartier d'extension, à la sortie Nord-Est de la ville, à proximité du Parc des Sports et des Facultés; l'immeuble que nous publions ici en est la première étape.

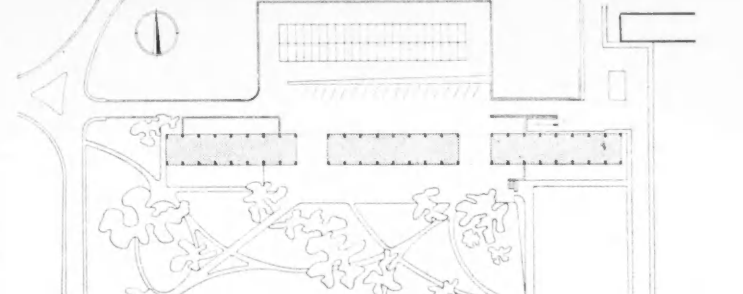
Le bâtiment mesure 154 mètres de longueur, 10 mètres de largeur et 44 mètres de hauteur. Il comporte 14 niveaux, soit 250 logements de 2, 4 et 5 pièces, 8 magasins et 50 garages; caves, locaux pour vélos, motos, voitures d'enfants. Il se présente face au Sud, ses appartements sont disposés le long des coursives sur 28 travées régulières de 5 m. 50 portées par 58 poteaux.

La façade Sud est composée d'autant d'alvéoles que d'appartements: 82 au centre, 168 répartis dans les deux ailes.

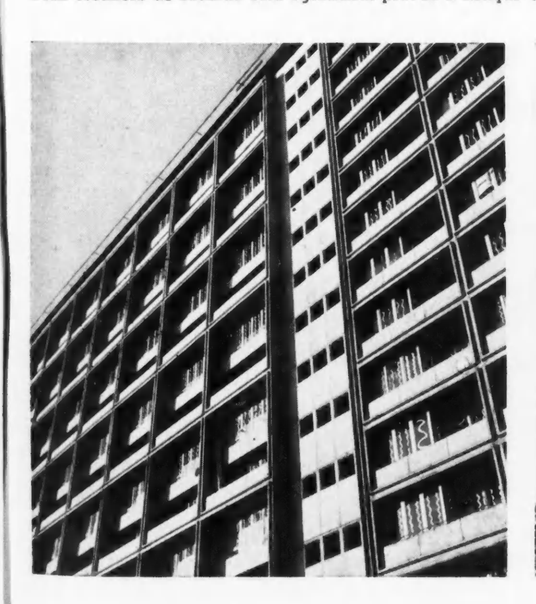
La façade Nord comporte, au centre, une série alternée de niveaux de circulation et d'appartements; dans les ailes, uniquement des circulations.

Deux groupes de deux ascenseurs placés à égale distance des extrémités et du centre du bâtiment assurent la circulation verticale et conduisent les habitants à la vitesse de 1 m. 50/seconde (moins de 30 secondes pour atteindre l'étage le plus élevé) aux paliers de chacun des niveaux impairs de l'immeuble. De là, une galerie-promenoir entièrement vitrée dessert chacun des niveaux pairs et impairs des ailes Est et Ouest, et les niveaux impairs du centre. Deux groupes d'escaliers principaux sont adjoints aux ascenseurs. Deux escaliers de sécurité sont également prévus à chaque extrémité des ailes.

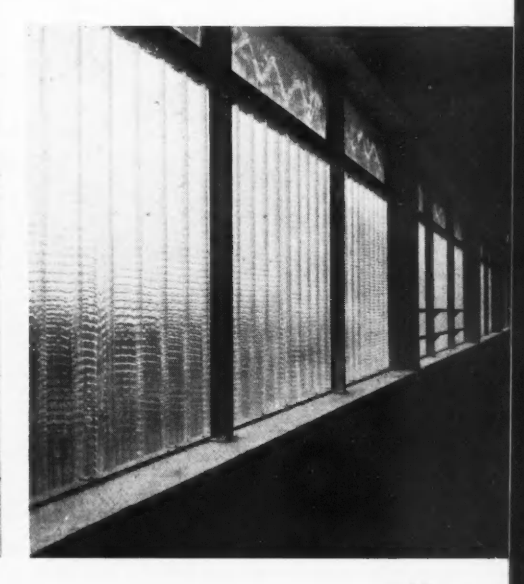
PIERRE BECK, ARCHITECTE



Les palées constituent un élément de composition des façades ne nécessitant plus aucun travail de ravalement ou autres, et même, dans certains cas (pour les galeries de circulation par exemple), comporte revêtement apparent intérieur terminé. Le bardage vertical en façade est en tôle ondulée aluminium.







A. Demi-étage type : 2, 4, 6, 8, 10, 12.
B. Demi-étage type : 1, 3, 5, 7, 9, 11.



Ci-dessus : Vue du chantier en cours de finition. Ci-dessous : **Mise en place des palées.**
Réalisée à l'atelier, la palée, composée d'un treillis métallique, est placée dans un moule et enrobée de béton. Entièrement finie, elle est chargée sur camion, amenée sur le chantier, prise par de puissants moyens de levage, mise en place et boulonnée. Le montage s'est effectué en quatre tranches horizontales en partant de l'extrémité Est du bâtiment. Deux joints de dilatation ont été prévus.





Photos Au Départ.

C Type II : 1. Circulation. 2. Entrée. 3. Cuisine. 4. Séjour. 5. Salle de bains W.C. 6. Chambre. 7. Loggia.

D Type III : 1. Entrée. 2. Séjour. 3. Cuisine. 4 et 5. Chambre. 6. Bains W.C.

E Type III/I : 1. Circulation. 2. Entrée. 3. Séjour. 4. Cuisine. 5 et 6. Chambre. 7. Bains. 8. W.C. 9. Débarras. 10. Loggia.

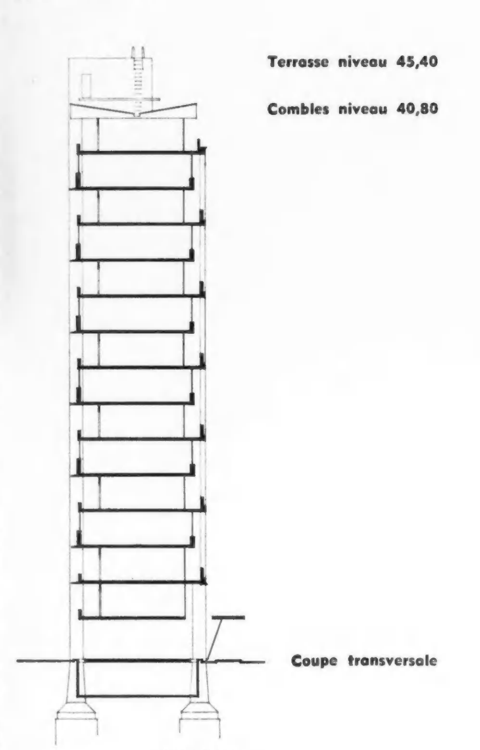
APPARTEMENTS DUPLEX Type IV

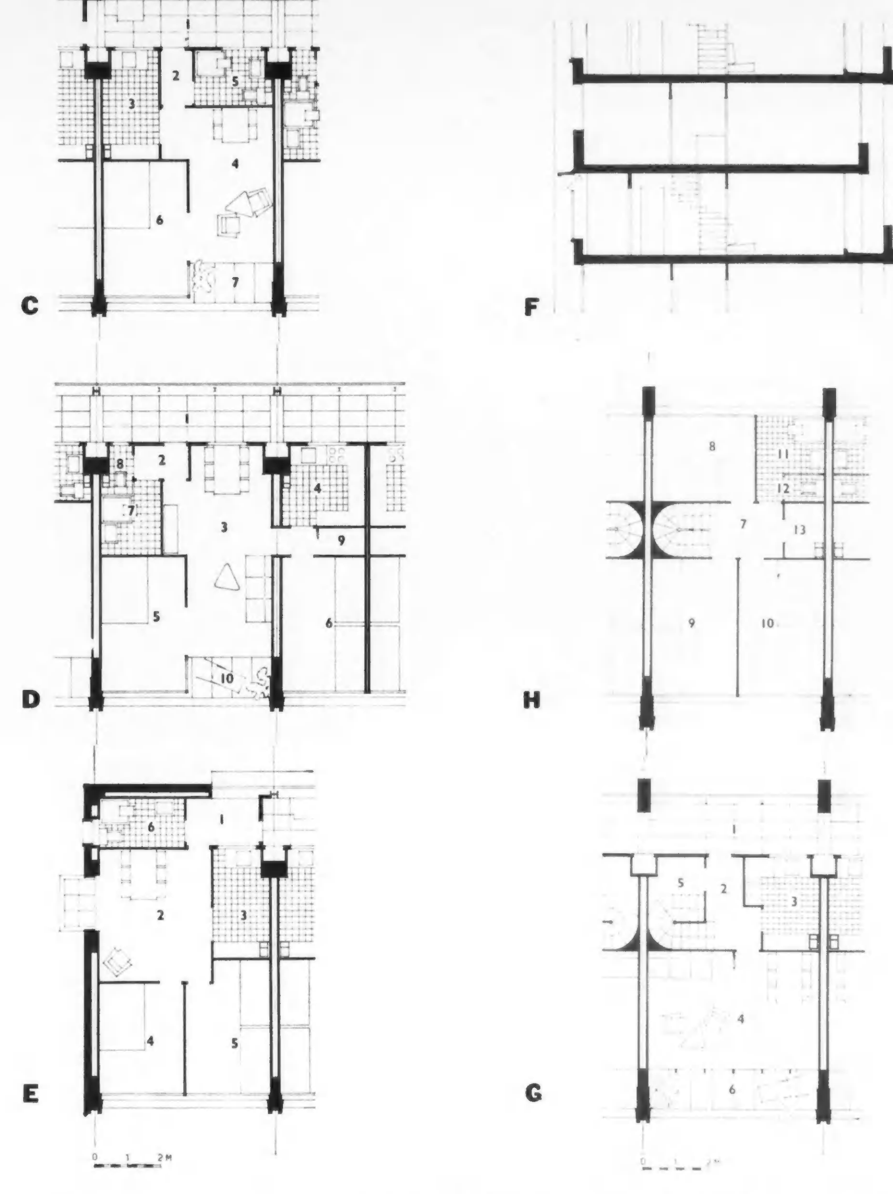
F Coupe montrant les deux niveaux.

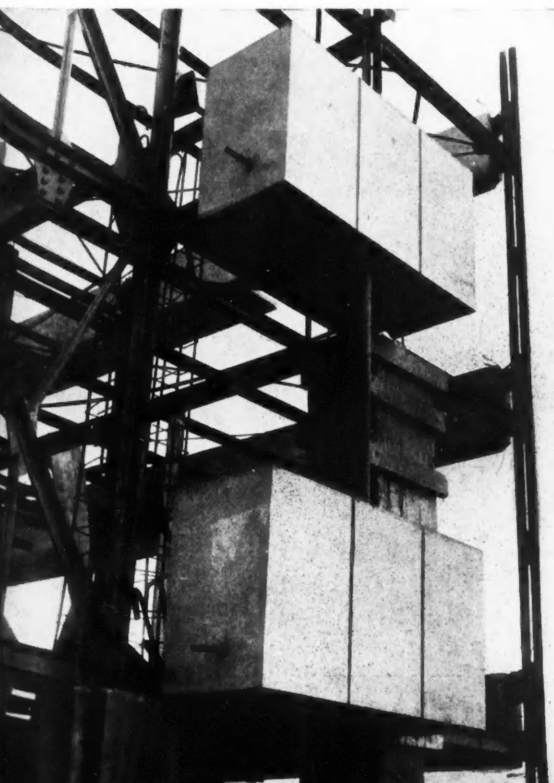
G Niveau circulation : 1. Circulation. 2. Entrée. 3. Cuisine. 4. Séjour studio. 5. Débarras. 6. Loggia.

H Niveau Chambres : 7. Dégagement. 8. 9. 10. Chambres. 11. Bains. 12. W.C. 13. Débarras.

UNITÉ BILLARDON







Les appartements sont de deux types : les uns, de 2 et 3 pièces, situés dans les ailes, de disposition traditionnelle, sont orientés au Sud et pourvus de loggia ; les autres, de 5 pièces, situés au centre du bâtiment, sont du type « duplex ».

L'ensemble du système d'ossature repose sur les 58 appuis de fondation. Il comporte une série de palées transversales (29 au total), de la largeur du bâtiment, constituées par deux poteaux réunis par une triangulation appropriée. La rigidité du système est assurée dans le sens longitudinal par les éléments de façade, composés par des poutres en treillis métallique préalablement enrobées de béton (voir page vis-à-vis).

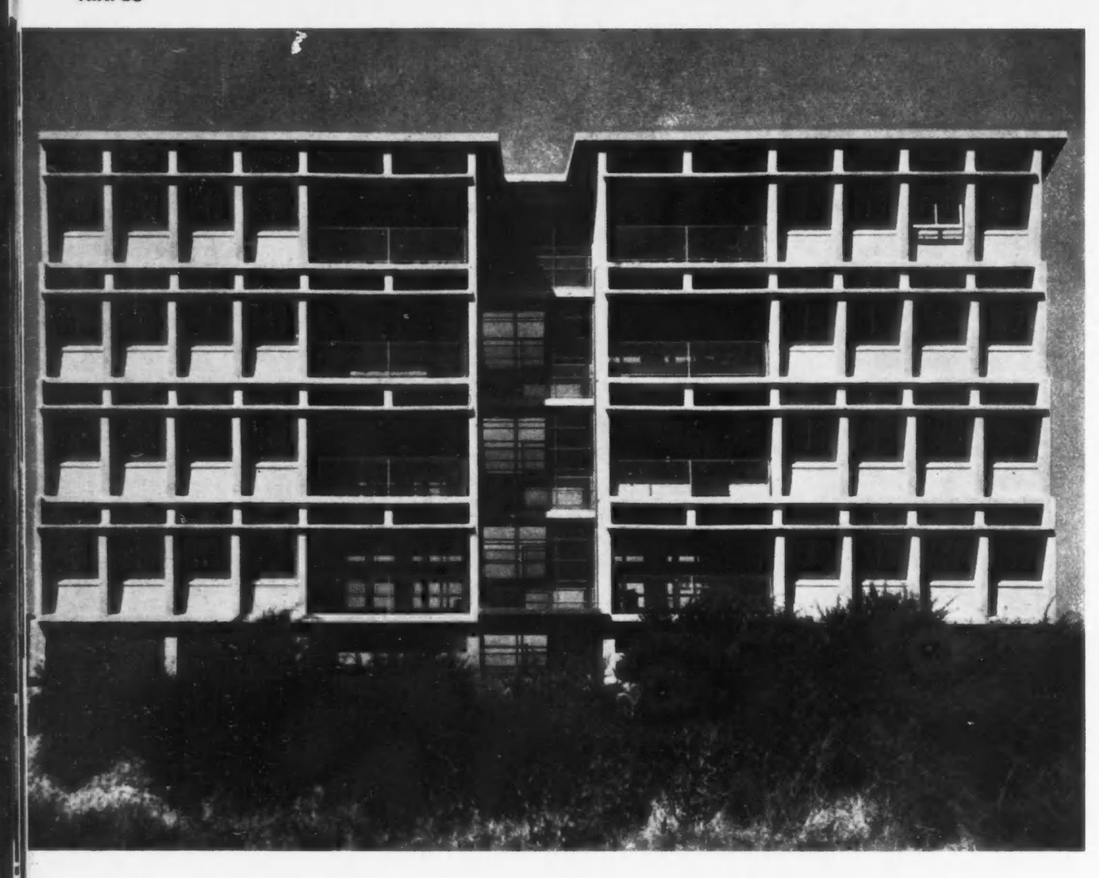
L'ossature métallique (associée ultérieurement au béton par raison d'économie) n'est pas en soit une solution nouvelle. Bien que peu répandu en France pour ce genre de construction, le principe a été généralisé à l'étranger et plus spécialement aux Etats-Unis.

L'innovation, ici, réside dans le pré-enrobage des éléments métalliques. Proposé par l'architecte, mis au point par le charpentier en fer et la collaboration du maçon, le procédé a donné des résultats évidents : Précision remarquable, rapidité d'exécution inégalée, peu ou pas d'installation de chantier, et surtout économie considérable de main-d'œuvre.

Les façades Nord et Sud ne comportent, en dehors des pièces enrobées assurant la stabilité longitudinale de l'édifice, aucun élément de remplissage autres que ceux fermant les cages d'escalier. Ceux-ci sont constitués par des panneaux préfabriqués de grande surface, accrochés à l'ossature, et faits d'un béton de pouzzolanne doublé d'un voile en béton armé formant parement extérieur.

Les façades Est et Ouest, peu ouvertes, sont traitées de la même manière.

La charpente est entièrement métallique. Un chéneau placé dans l'axe longitudinal du bâtiment reçoit les eaux des deux versants. La couverture est assurée par des plaques d'Eternit ondulées, grandes ondes. Le chéneau est en tôle noire goudronnée, établi par tronçons indépendants, pourvus d'évacuation, raccordés aux chutes collectives, et de tubes de trop-plein. Un dispositif de retenue de neige est également prévu.



IMMEUBLE EN CO-PROPRIÉTÉ A BÉZIERS

C. C. MAZET, ARCHITECTE

L'immeuble en copropriété de la Cité Verte est situé sur l'étagement Ouest du plateau de l'Avenir, dominant la ville, en bordure d'une voie qui le rattache à la route de Béziers à Bédarieux.

La surface totale du terrain dont les copropriétaires auront la jouissance est de 5.400,50 m². La surface occupée par l'immeuble est de 510 m².

Le Plan de masse montre que l'implantation de la construction sur le terrain a été dictée par les raisons suivantes :

Rechercher une exposition équisolaire des façades tout en adoptant une déclinaison de l'axe par rapport au Nord qui abrège l'ensoleillement des fins d'après-midi d'été.

Présenter un about aux vents dominants régnant dans le secteur Nord-Ouest.

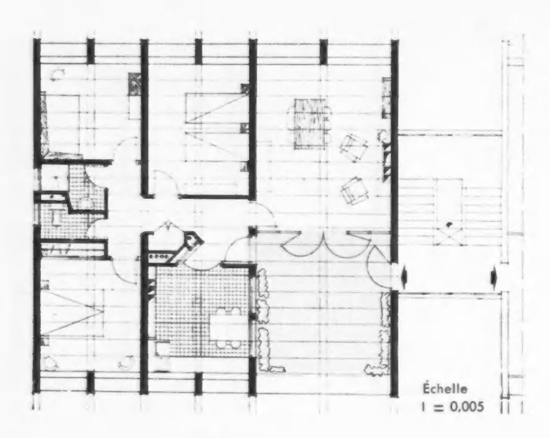
Ouvrir les baies et vitrages vers les vues.

Eviter des travaux de terrassement et permettre le tracé d'une voie à faible pente.

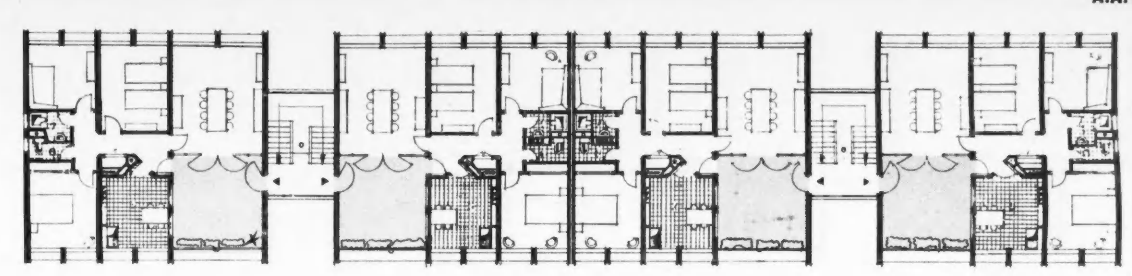
L'immeuble est formé de quatre blocs de quatre étages sur rez-de-jardin. Ces blocs sont reliés deux à deux par le « trait d'union » de la cage d'escalier. Cette disposition assure une séparation absolue entre les logements ouvrant sur un même palier ; cependant que les blocs mitoyens étant disposés de part et d'autre du joint de construction, sont séparés par une double paroi.

Verticalement, chaque bloc peut être décrit comme « l'empilage » de quatre villas « Delta » sur un rez-de-jardin de 2 m. 20 de hauteur. L'avantage essentiel de cette disposition est d'assurer l'intimité des appartements, en particulier en ce qui concerne les terrasses-jardins. Le but était, pour l'architecte, de créer, dans un immeuble collectif, des conditions de détachement et d'isolement propres à l'habitation individuelle.

Afin de séparer davantage l'appartement de la relation verticale commune, la porte palière ouvre sur la terrasse-jardin. La porte d'entrée de l'habitation proprement dite se trouve à l'opposé et donne sur le dégagement desservant la cuisine et la salle de séjour, les chambres et le bloc eau.



L'appartement-type comprend : terrasse-jardin de 18,27 m², salle de séjour de 21,63 m², cuisine de 10,64 m², chambre de 12,80 m², chambres de 11,20 m², bloc hygiène de 2,30 m², dégagement et volumes de rangements. Au rez-de-chaussée : garage-débarras ou atelier de 15 m².



La salle de séjour est séparée de la terrasse par un pan de verre percé d'une porte suffisamment large pour permettre le passage de la table à manger. Les relations cuisine-séjour, cuisine-terrasse sont courtes et directes.

Chaque appartement est équipé d'un bloc d'hygiène divisé en deux parties : W.-C. à chasse d'eau à action siphonique et salle d'eau équipée d'un Poliban et d'un lavabo « Standard ».

Les blocs d'hygiène des logements situés de part et d'autre du joint de détachement sont ventilés par gaines disposées selon le procédé dit « ventilation différentielle ». Pour les gaines circulaires lisses les normes suédoises ont été adoptées car elles représentent une économie de section de 25 % sur les gaines en briques maçonnées.

Bien que l'architecte ait envisagé un équipement ménager électrique, des gaines de fumée ont été prévues permettant l'installation de cuisinières à charbon. Les hottes sont ventilées par aspiration simple.

Le rangement donnant sur le couloir est divisé en deux parties, verticalement. L'alvéole inférieure recevra l'appareil de chauffage. Dans cette éventualité, des gaines d'évacuation des fumées ou des gaz brûlés ont été prévues. Des prises de courant chauffage seront installées dans les pièces principales.

Construction. — La structure de l'immeuble est composée de murs transversaux porteurs en agglomérés du type sandwich (pouzzolane et béton ordinaire) prenant appui sur des murs-poutres formant le soubassement. Ces derniers reportent la charge au sol par des semelles en B.A. de 1 m. 50 ou de 1 m. 20 d'empattement suivant le cas. Les planchers reposant sur ces murs et assurant la stabilité longitudinale sont en béton armé à pouzzolane incorporée par caissons mobiles au moment de la pose. Ils sont donc insonores par construction. L'insonorisation est encore renforcée par l'utilisation de panneaux isolants de 0 m. 035 en coffrage perdu.

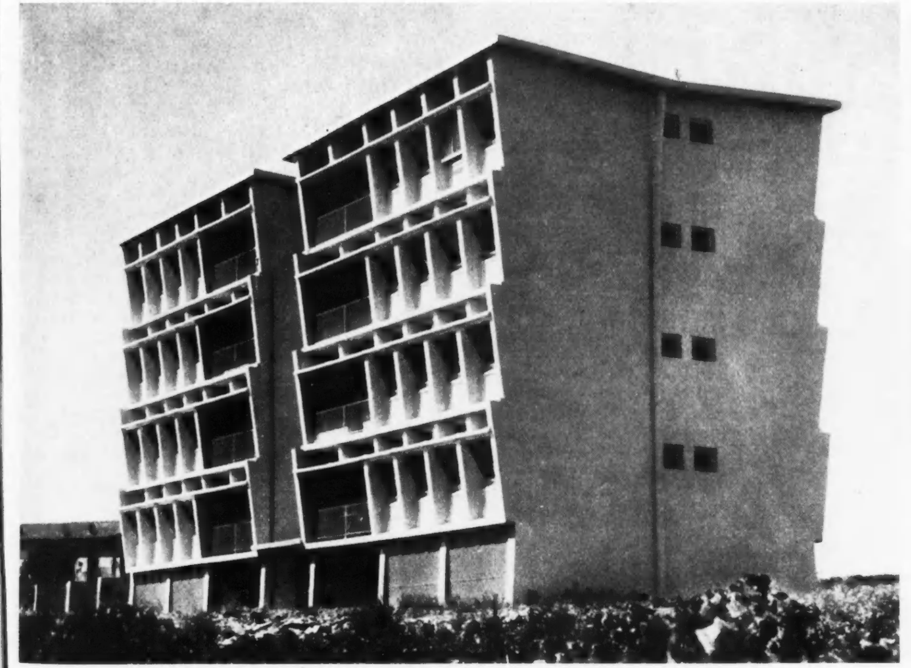
La couverture est assurée par une dalle à pente inversée exécutée de la même façon que les planchers. L'étanchéité de cette dalle est obtenue par l'application d'une chape multicouches protégée par une feuille d'aluminium de 8/100 de 99,5 % de pureté collée à plein.

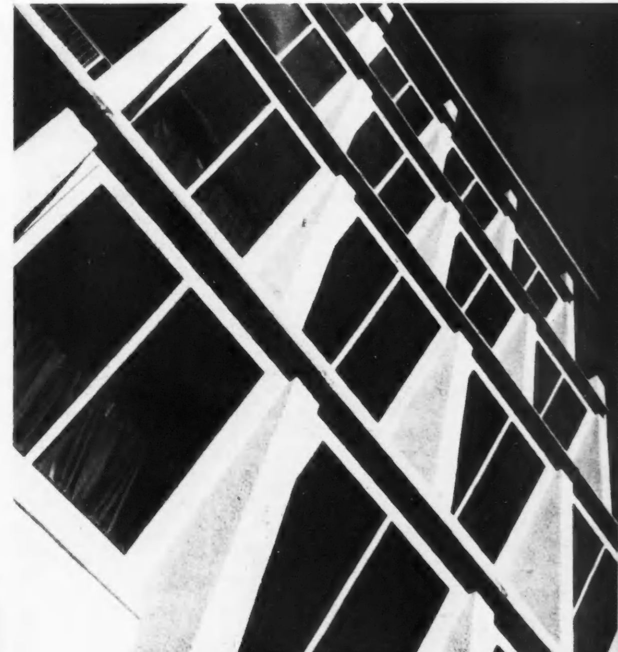
Les façades antérieures et postérieures sont constituées par le montage des brise-soleil verticaux et horizontaux « Delta » prémoulés en usine. Ils sont assemblés et reliés à la structure par le coulage de nœuds en B.A.

Les escaliers sont réalisés avec des marches et contre-marches prémoulées d'un type unique.

Toutes les pièces et les dégagements recevront un revêtement de matière plastique tendue sur sous-couche d'un agrégat au ciment magnésien. Pour les marches d'escalier et les paliers, revêtement de matière plastique.

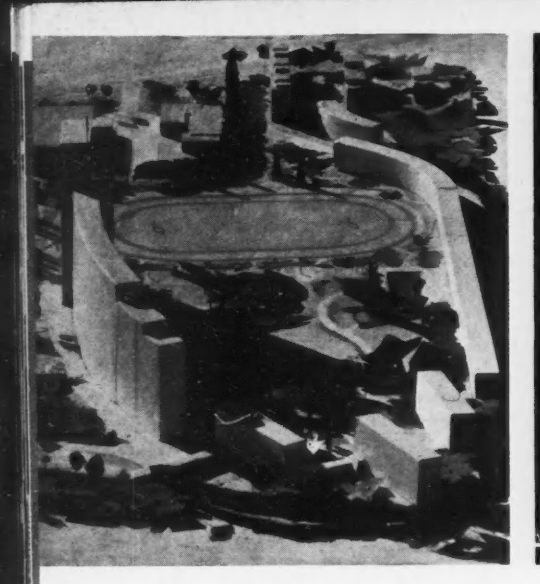
Des menuiseries extérieures comprennent : les pendulaires-reversibles Delta, en bois du Nord équipés avec un dispositif de manœuvre. Les chassis supérieurs à soufflets, également en bois du Nord, équipés d'ouvre-imposte Paquet.

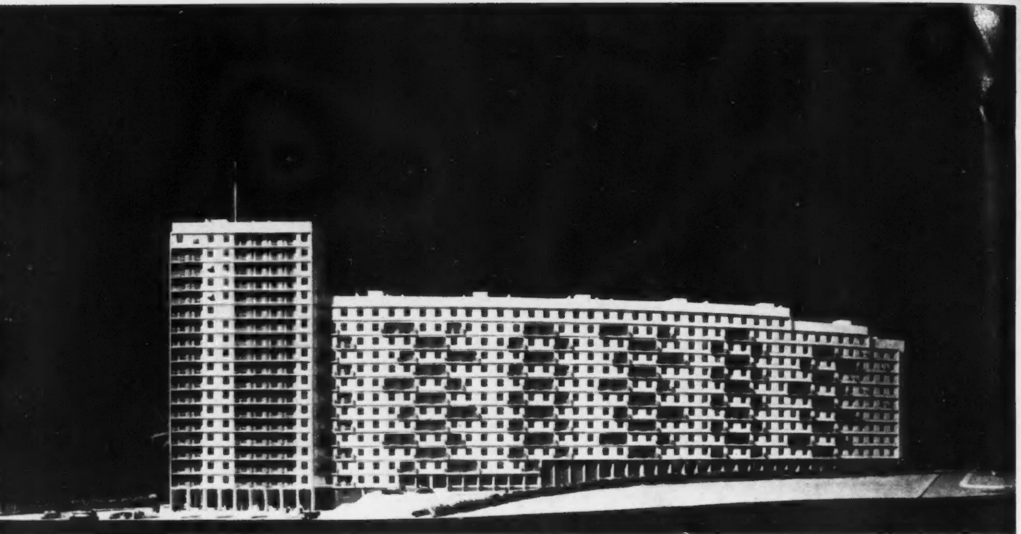




1
2 3

1. Vue de la façade de la première partie de l'immeuble. 2. Vue perspective de cette même partie. 3. Détail de façade baie pendulaire. Chacun des quatre blocs contenant quatre logements, la capacité de l'immeuble est de seize appartements en copropriété. Le rez-de-jardin est occupé par des garages-débarras, des locaux communs et les préaux de jeux des enfants. Les seize logements sont absolument identiques dans leur organisation et dans leur équipement. Ils occupent chacun une surface de plancher de 119 m² (hors-œuvre, terrasse-jardin compris).





Photos Duprat

CITÉ RÉSIDENTIELLE A ORAN. - IMMEUBLE DE 300 LOGEMENTS

PIERRE JEAN GUTH ET JACQUES SERGENT, ARCHITECTES

Dar Beida, « Maison Blanche », est un lieudit situé à la périphérie Sud-Est de l'agglomération oranaise, à l'angle de la R.N. 4 d'Oran à Alger, et de la voie d'accès à l'aérodrome de la Sénia.

La Marine Nationale y possède un vaste terrain de 11 hectares sur lequel elle a projeté d'aménager une cité résidentielle pour le personnel militaire et civil de ses établissements à Oran.

L'opération s'est déroulée en deux phases : en première urgence, construction des immeubles situés en bordure de la route de la Sénia à l'extrémité Ouest du terrain, comprenant 54 logements et un établissement scolaire ; ensuite, aménagement général de la cité suivant le Plan de masse et la maquette de modelé présentés ici comprenant six bâtiments de volume différent, et qui renferment 528 logements.

C'est donc une opération totale de 582 logements qui est projetée, pour une population estimée à 2.300 habitants, soit 209 habitants à l'ha.

Le Plan de masse a été composé en tenant compte : de la forme le l'orientation et du nivellement du terrain, ainsi que de la voirie urbaine existante ou projetée ; des constructions existantes à l'Ouest et du programme fixé : 500 logements environ répartis dans divers bâtiments dont l'un d'eux devait comprendre à lui seul 300 logements et constituer la première tranche d'exécution du programme ; locaux commerciaux dans les rez-de-chaussée ; jardins, aires de jeux et de sports, dont un stade d'athlétisme.

Deux éléments paraissaient devoir être exploités pour indiquer le sens d'un parti : d'une part une différence de niveau du terrain de 7,35 mètres, entre l'axe du Stade et l'extrémité Est du terrain ; d'autre part le Stade de compétition dont les dimensions et l'orientation étaient impérativement fixées.

Le parti adopté tend à un effet d'opposition entre la surface plane du Stade et la partie la plus haute de l'Immeuble de 300 logements qui s'élève à 65 mètres, cette altitude étant l'aboutissement d'une élévation progressive des différents bâtiments :

Bâtiments C et E : 3 étages sur rez-de-chaussée.

Bâtiments F, G et H implantés dans la partie élevée du terrain : 4 étages sur rez-de-chaussée.

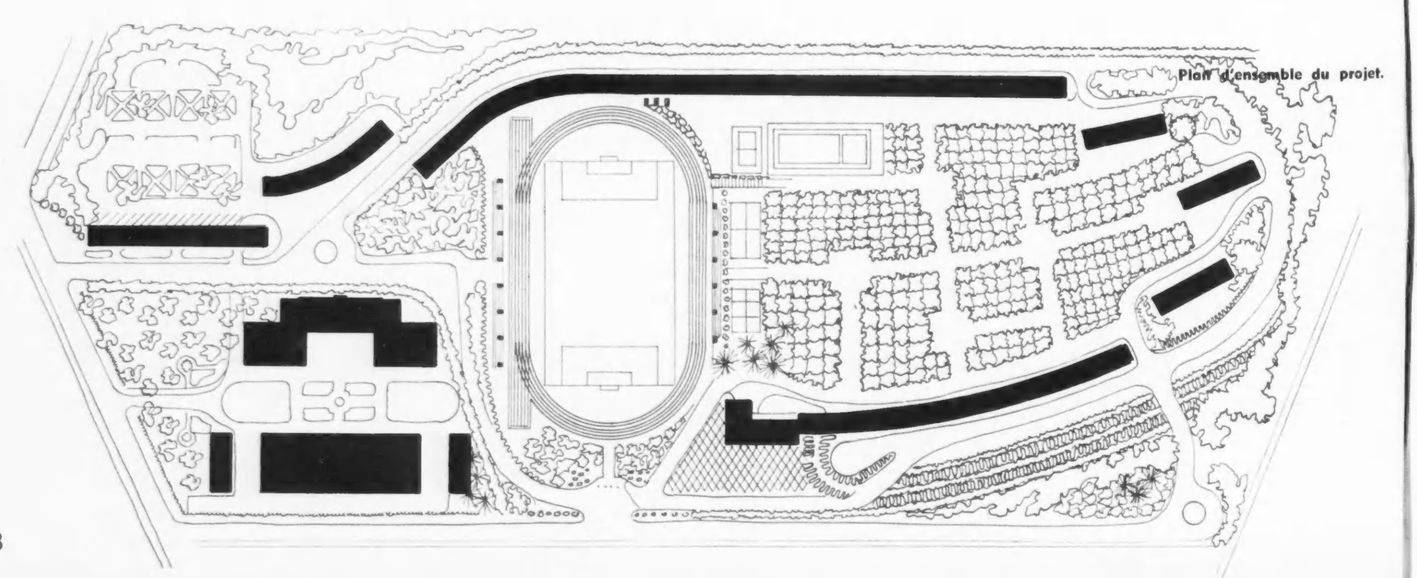
Bâtiment de 300 logements, en mouvement ascendant, de 9, 11, 13 et 18 étages sur rez-de-chaussée.

L'immeuble de 300 logements dont nous reproduisons les plans, la maquette et des photographies prises à Oran en décembre 1954, constitue donc la première tranche des travaux. Il s'élève de 9 à 13 étages avec une partie « Tour » de 18 étages, et il renferme : 8 chambres individuelles, 21 logements de 1 pièce, 56 de 2 pièces, 142 de 3 pièces, 45 de 4 pièces, 13 de 5 pièces et 4 logements de gardiens.

Etablis à différents niveaux en fonction de la pente du terrain, les sous-sols renferment des box pour véhicules légers ou dépôts de matériel dépendant des appartements, et les rez-de-chaussée comprennent les passages d'accès aux vestibules, escaliers, ascenseurs et logements de gardiens ; le reste de la surface étant affectée à des locaux commerciaux.

Les étages de terrasses masqués par les murs d'acrotère comportent des buanderies avec salles à bouilloirs et lavoirs, ainsi qu'en plein air, des séchoirs et aires de jeux pour les enfants.

Les détails d'assemblage des cellules indiquent les dispositions des plans des logements dont la surface utile moyenne est de 57 mètres carrés. La répartition des divers types de logements dans l'immeuble a permis le jeu d'ensemble des loggias qui vise à rompre une monotonie que pourrait connaître une construction de cette importance. Ce jeu de loggias est accentué par l'emploi de la couleur bleu pour la façade Sud, jaune citron pour les façades Nord et Est. Cet effet de polychromie commandera les autres effets cherchés pour les immeubles F. G. et H présentement en construction, et les immeubles C et E dont l'édification doit commencer au printemps.

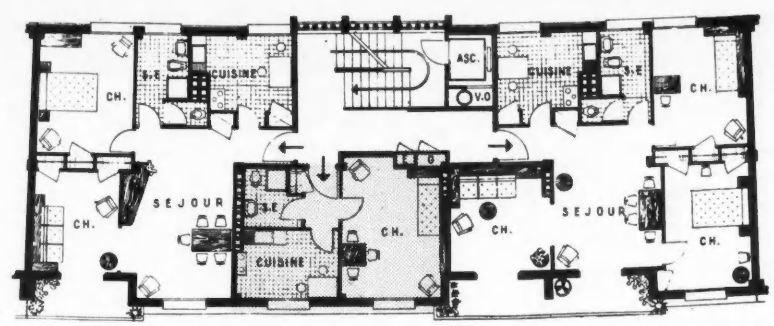


Plan d'ensemble du projet.







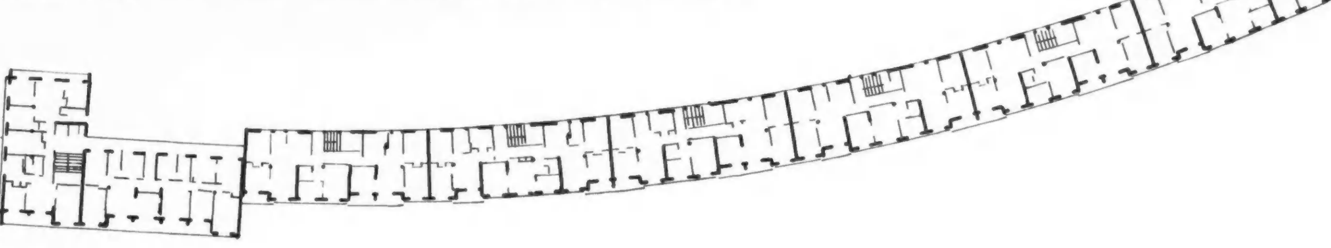


1. Maquette d'ensemble. 2. Maquette de l'immeuble de 300 logements ; à gauche, tour de dix-huit étages. 3. Vue d'ensemble de l'immeuble courbe en voie d'achèvement. 4. Détail du mur pignon. 5. Le mur pignon de l'extrémité du bâtiment courbe opposée à la tour. 6. Détail de façade.

A. Détail du plan de la partie courbe de l'immeuble : Logements de trois, une et quatre pièces. Le même volume permet une répartition différente de logements de trois, deux et trois pièces.

B. Plan de l'étage courant.

C. Etage courant de la tour comprenant quatre appartements de trois, quatre, quatre et cinq pièces.



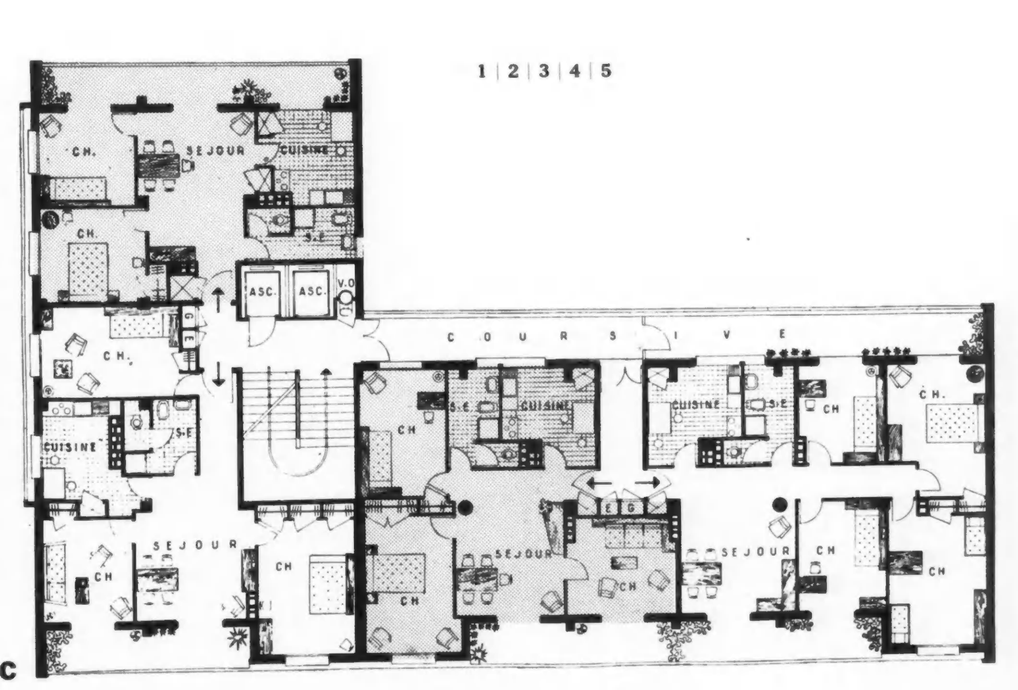
1 | 2 | 3 | 4 | 5

L'immeuble de 300 logements est construit en pan de béton armé avec remplissage en briques creuses, sur des fondations à très larges semelles. Une étude particulière sur les procédés de mise en œuvre et calculs de stabilité sera publiée ultérieurement.

En ce qui concerne l'exécution des travaux de cet immeuble, il faut reconnaître que, dégagée des ingérences de toute sorte que connaissent hélas trop souvent des opérations de cette importance, l'heureuse concentration des responsabilités entre la Direction des Travaux Maritimes maître de l'ouvrage, les architectes et l'Entreprise Générale, a été source d'efficience et de résultats.

Effectivement commencés le 1er octobre 1953 par l'Entreprise Alfred Renvoisé, de Paris, M. Davidoff, Ingénieur conseil, les travaux de construction seront achevés le 31 mars 1955, c'est dire que l'immeuble aura été édifié en dix-huit mois. Mais dès octobre 1954, 62 logements étaient occupés, puis 130 en novembre, enfin au début de janvier 1955, les 205 logements de la bande courbe étaient habités. Ajoutons qu'à fin mars seront également terminés et habités les bâtiments F, G et H qui groupent 60 logements, et dont la construction a été commencée.

Le coût de l'immeuble 300 logements est de l'ordre de 620 millions.



IMMEUBLES D'HABITATION A HALFORD SQUARE FINSBURY, LONDRES

SKINNER BAILEY ET LUBETKIN, ARCHITECTES - A. GREEN, ASSISTANT

BATIMENT PRINCIPAL. A. Rez-de-chaussée. B. 1er, 3e, 5e et 7e étages. C. Etage partiel, 2e, 4e et 6e étages. D. Appartement duplex-type ; à gauche, niveau inférieur ; à droite, niveau supérieur. E. Deux appartements-types de 2 et 3 pièces.

BATIMENT DE 4 ETAGES. F. Rez-de-chaussée et 3e étage. G. 2e et 4e étages.

G

F

Photo Maltby

Ci-contre : Détail de l'escalier central (voir axonométrie en page de droite). Sur les vues d'ensemble, on notera, au premier plan, le bâtiment à quatre étages.

N

Appartements à un niveau

Duplex

D

E

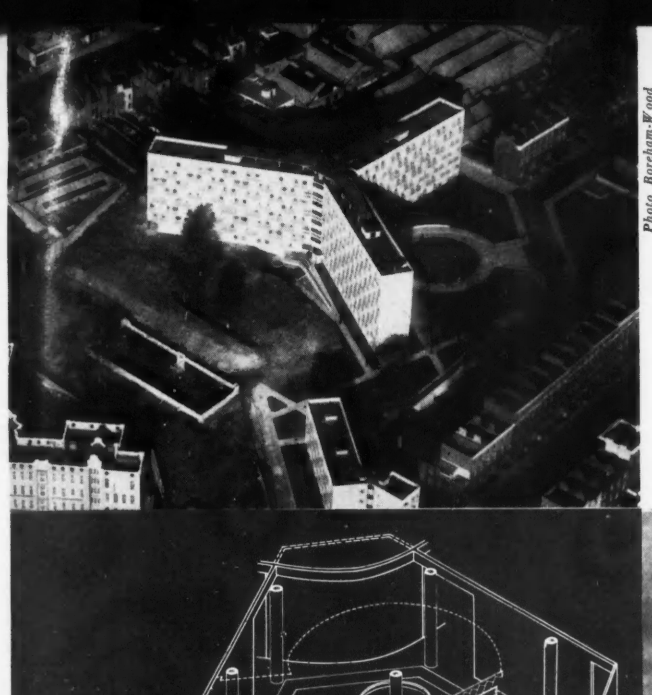


Photo Boreham-Wood

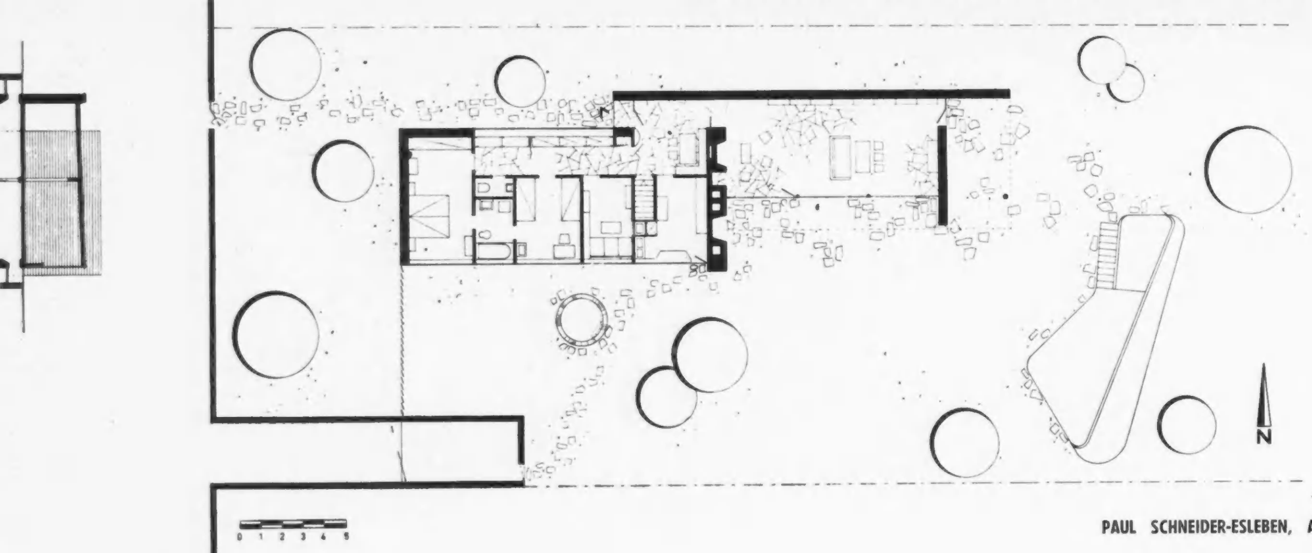
Le projet de cet ensemble a fait l'objet d'une publication dans notr revue (voir A.A., février 1952, n° 38, page 37). L'effort a porté sur la recherche de solutions économiques concernant des appartements de types différents : duplex ou à un seul niveau, répartis dans les trois blocs de huit étages, et dans le bâtiment bas de quatre étages. Le bloc principal a été conçu selon un plan en Y comprenant trois ailes liées par la cage d'escalier central. Les 118 appartements sont desservis par des coursives auxquelles on accède, en outre, par deux ascenseurs et des escaliers secondaires situés aux extrémités des bâtiments. Les ailes Nord-Est et Nord-Ouest abritent des appartements à un seul niveau de une, deux et trois pièces ; séjours et chambres sont exposés Sud-Est ou Sud-Ouest ; les salles d'eau et cuisines ouvrent sur les coursives vers le Nord. La troisième aile, orientée Est-Ouest, comporte des appartements duplex : entrée, séjour et cuisine au niveau inférieur, chambres et salle d'eau au niveau supérieur. Ce dernier niveau occupe toute la largeur du bâtiment et les chambres ouvrent sur une façade ou sur l'autre. Une telle disposition a permis de prévoir une coursive seulement tous les deux étages. Afin d'introduire un élément de variété dans l'organisation des façades, les architectes ont créé un rythme de pleins et de vides par l'alternance des baies jumelées et des parties visibles des murs porteurs ; les façades ne comportent aucun balcon ni loggia par mesure d'économie. La cage d'escalier central est nettement différenciée ; elle est affirmée par de larges panneaux vitrés. Le bloc indépendant de quatre étages comprend douze appartements duplex. La construction a été réalisée au moyen de murs de refend porteurs. Deux alternatives avaient été envisagées : construction métallique ou ossature en béton armé. Le choix a porté sur la solution la plus économique, qui donnait, en outre, plus de liberté au plan par la suppression des piliers d'ossature. Les murs extérieurs du bloc principal sont composés de panneaux de béton préfabriqués, d'éléments de parpaing en béton creux et d'éléments en terre cuite. Les murs extérieurs, le long des coursives, sont en brique.



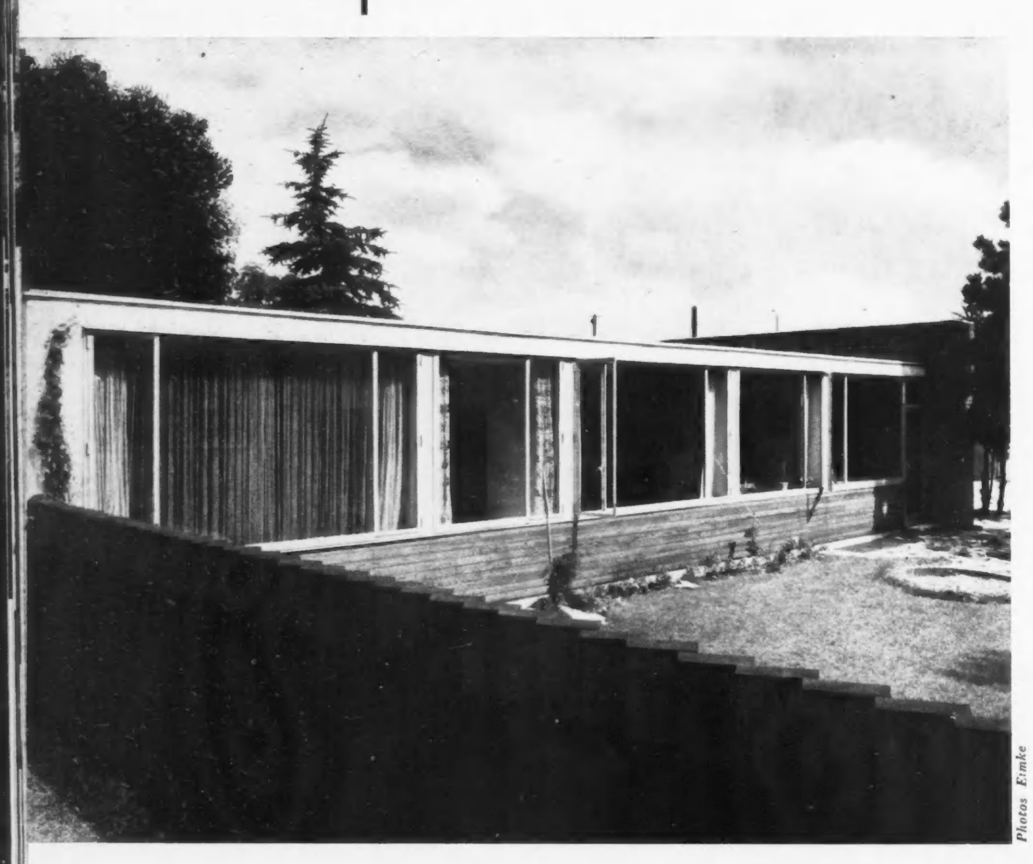
Photos McCann



HABITATION INDIVIDUELLE PRÈS DE DUSSELDORF



PAUL SCHNEIDER-ESLEBEN, ARCHITECTE

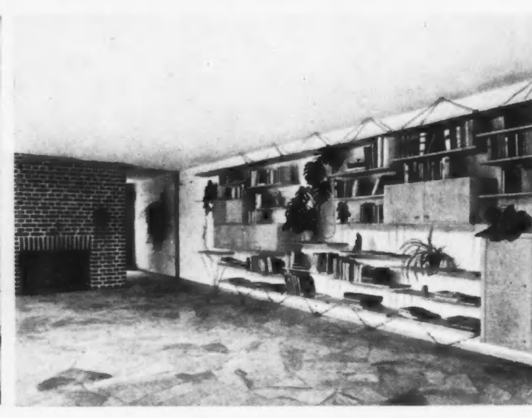

Photos Eimke

La maison s'élève sur un terrain accidenté, long et étroit, aux environs immédiats de Dusseldorf. Le plan a été déterminé par la forme du terrain et la recherche de la meilleure orientation. La façade nord est fermée, mais la façade sud est largement ouverte sur le jardin. Le mur pignon ouest, le long de la rue, est aveugle. La partie séjour est séparée des chambres par le mur en briques apparentes dans lequel est intégrée la cheminée. Tout a été conçu pour que la maîtresse de maison puisse sans peine participer à la vie familiale tout en vaquant à ses occupations. De la cuisine même, elle peut surveiller les enfants dans le séjour et dans le jardin. Le long du couloir central a été prévu un important volume de rangement.

Le séjour ouvre sur le jardin au moyen de larges panneaux vitrés en thermopane allant du sol au plafond. La toiture, qui se prolonge en auvent, sur une face du séjour, a permis d'abriter une partie de la terrasse. La dalle de plafond de la salle du séjour repose sur deux montants en acier composés de fer en U. Murs extérieurs et intérieurs en briques. Maçonnerie du séjour et du couloir badigeonnée au lait de chaux. Pour les chambres, un enduit a été prévu. Revêtement de sol en linoléum posé sur une couche de bitume. Carreaux de céramique pour service et couloir. Menuiseries métalliques, chauffage par le sol : les serpentins ont été coulés avec la dalle ; cette dernière a été pourvue, en outre, d'une couche d'asphalte assurant l'étanchéité et d'une couche de peinture aluminium contre le rayonnement solaire.

Ci-contre : vue de la façade des chambres et mur de clôture. De gauche à droite : coin de repas ; détail du séjour. On notera les éléments de rangement suspendu ; vue de nuit du séjour prolongé par la terrasse. Au premier plan, le bassin visible sur le plan.



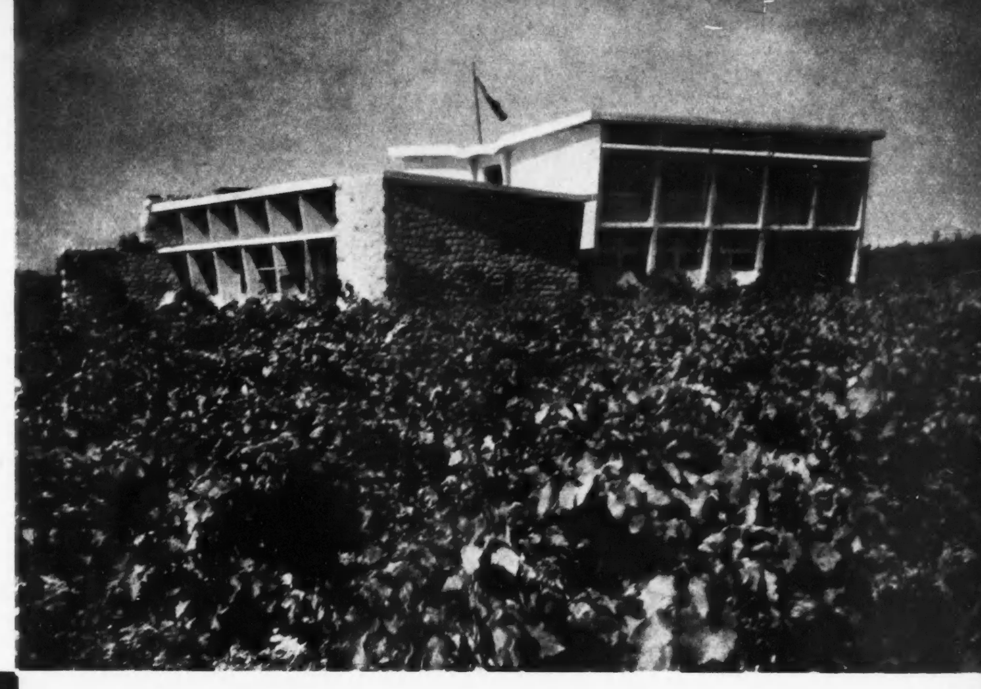




Sarc., la villa de l'architecte, s'élève au milieu des vignes aux environs de Béziers. L'architecture exprime l'organisation intérieure. Le bloc jour et le bloc nuit sont nettement différenciés. Le plan, en forme de T, montre que l'avant-corps, à un seul niveau largement ouvert au sud, abrite le grand séjour avec son coin de repas, la cuisine et ses dépendances. L'autre corps de bâtiment, dont les façades sont orientées est-ouest, est à deux niveaux. Les chambres sont à l'étage et, au rez-de-chaussée, ont été répartis, outre le bureau : lingerie, garage, chambre de bonne, etc. L'élément de liaison entre les deux bâtiments forme hall d'entrée.

Le mur d'about ouest, qui forme le fond de la salle de séjour et se prolonge à l'extérieur pour abriter la terrasse, est en blocs de lave noire d'Agde sur sa face extérieure et en moellons de calcaire rose de Cruzy sur sa face interne. Il en est de même pour le mur d'about est.

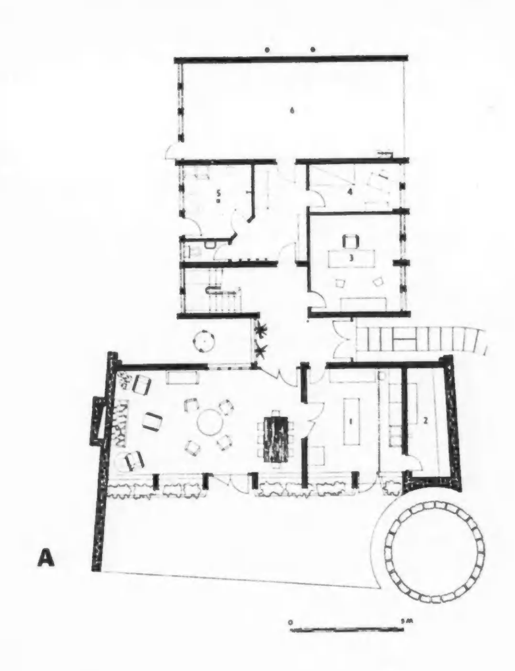
La couleur a été fonctionnellement étudiée. Chaque partie du volume intérieur a été considérée selon son rôle et sa situation. Ceci a conduit à traiter différemment chaque paroi et à donner aux surfaces une valeur et une expression qui leur sont propres. Il en résulte une polychromie logique, dont l'harmonie des teintes a une influence heureuse sur ceux qui habitent cette maison.







VILLA DE L'ARCHITECTE C.-C. MAZET A BÉZIERS



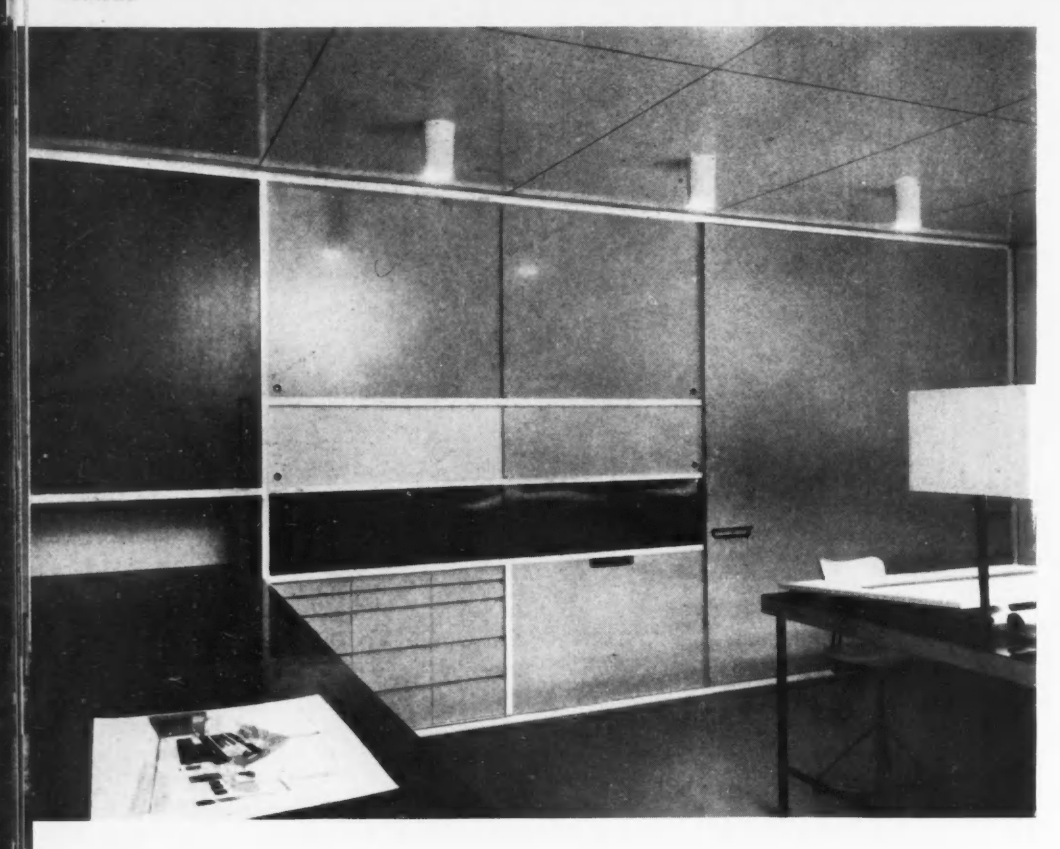


Photos Boso

A. Rez-de-chaussée : 1. Cuisine. 2. Arrière-cuisine. 3. Bureau. 4. Chambre personnel. 5. Buanderie. 6. Garage.

De haut en bas, vue d'ensemble : à gauche, le bloc jour ; à droite, le bloc nuit. Façade principale sur laquelle ouvre le séjour. En retrait, la partie haute du second corps de bâtiment. Ci-contre : le coin des repas.

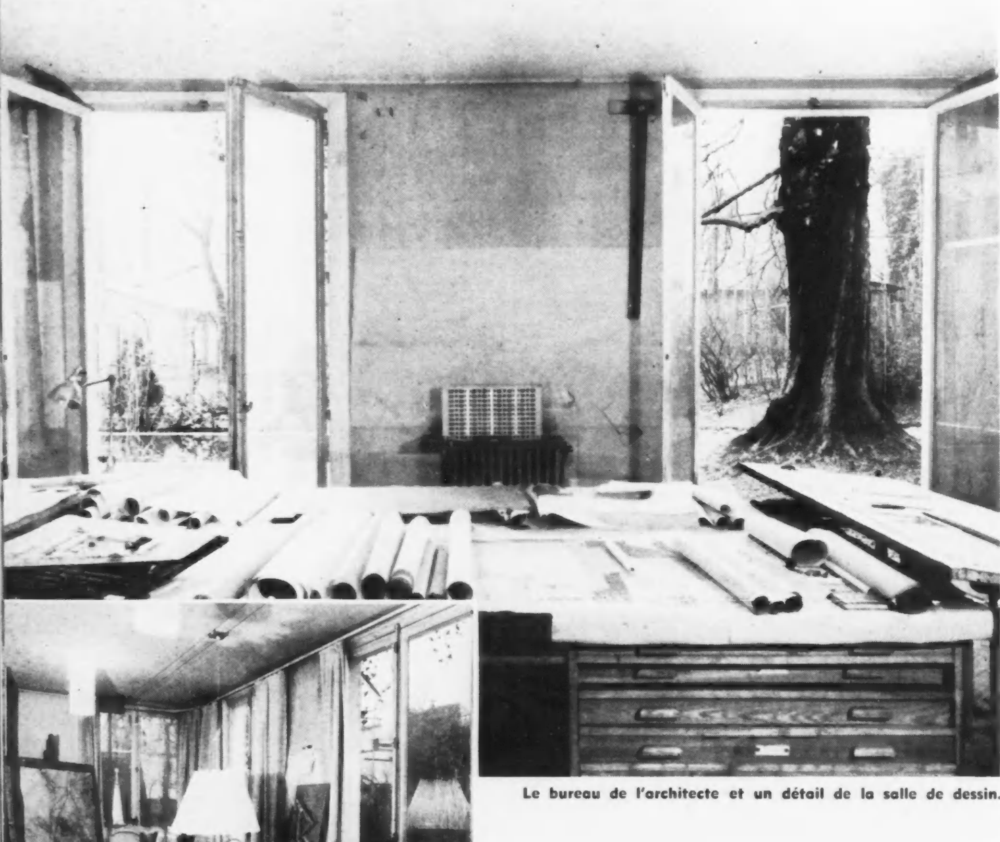
Les façades sont constituées d'éléments standard « Delta », brise-soleil verticaux et visières forment le système régulateur d'ensoleillement qui supporte et abrite le pan de verre équipé de pendulaires réversibles à translation « Delta-Mazet ».



De jeunes créateurs de meubles viennent d'ouvrir un atelier de recherches plastiques dans une vieille maison d'une des rues les plus anciennes de Paris. Leur but est de regrouper des efforts individuels dispersés pour obtenir une amélioration de la qualité dans le domaine de la création, de l'étude et de la mise au point d'éléments destinés à la fabrication de série. Ils n'ont absolument pas touché à l'extérieur de l'immeuble et ont utilisé très rationnellement un local de dimensions restreintes, mais valable par son volume et son ensoleillement. Ils ont su créer un cadre gai et très jeune d'esprit. La polychromie a été judicieusement utilisée, les tons dominants étant le blanc, le gris, le bleu et le jaune. La modulation des éléments de rangement mérite d'être soulignée.

AGENCE A. R. P. FAUBOURG SAINT-ANTOINE A PARIS

AGENCE DE L'ARCHITECTE EUGÈNE BEAUDOUIN RUE DE L'YVETTE A PARIS



Le bureau de l'architecte et un détail de la salle de dessin.

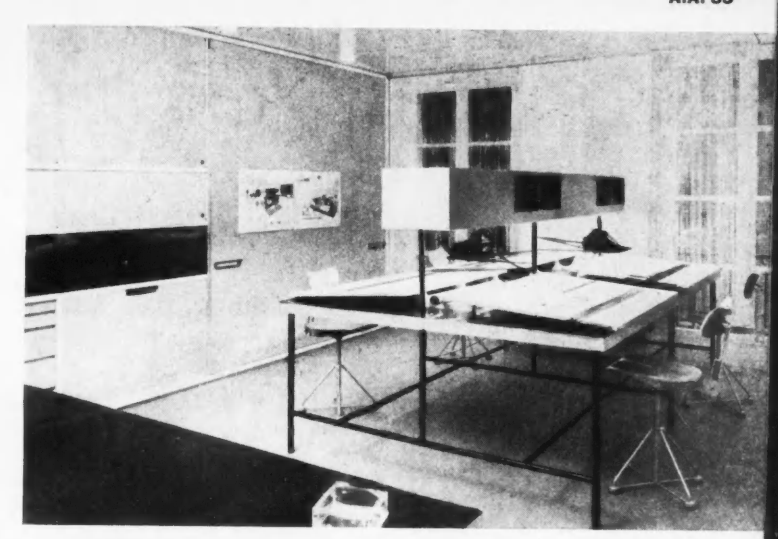
Nous avons pensé qu'il était intéressant de faire connaître le cadre dans lequel œuvrent des architectes dont nous publions souvent les études. Leurs agences sont un reflet de leur personnalité. Situées à Paris dans des quartiers de caractère très différents, crées en toute liberté ou aménagées dans des immeubles existants, parfois fort anciens, elles apportent des solutions valables à des problèmes de conception ou de remodélation.

Les agences Beaudoin et Boileau et Labourdette publiées sommairement ici s'inscrivent dans une zone verte contiguë au jardin de l'immeuble réalisé par G. Massé et J. Ginsberg, rue du Docteur-Blanche, à Auteuil (voir l'A.A. n° 46, p. 46). Cette partie du quartier a été complètement transformée par des constructions récentes, entre autres, l'immeuble d'habitation édifié en bordure de la rue de l'Yvette par les architectes Boileau et Labourdette qui se sont réservé le rez-de-chaussée. Leur agence a été conçue comme un tout, sans rupture d'esprit entre les éléments architecturaux soulignés par la polychromie, les détails d'équipement et le jardin qui la prolonge.

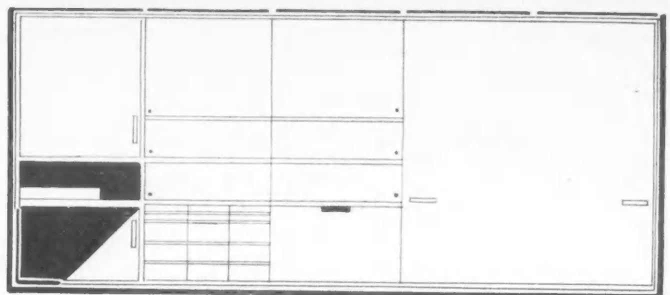
En contraste, l'agence Beaudoin occupe un hôtel début de siècle complètement remodelé à l'intérieur ; locaux très vastes, ouvrant par de hautes et nombreuses fenêtres sur le grand jardin.

Répondant à un tout autre programme, l'agence Marcel Roux a été aménagée dans le rez-de-chaussée d'un vieil immeuble, dans un des quartiers les plus attachants de Paris. Il s'agit là d'un simple outil de travail. Le parti a consisté à rechercher le plus grand confort possible dans un local restreint et sombre ouvrant sur cour. Le document couleur que nous présentons en page de droite permet de juger de la polychromie qui anime les surfaces et transforme le volume général. Le mobilier est laqué gris, certains plans de travail comportent un revêtement en « FORMICA ». Escalier intérieur laqué noir ; sol en linoléum rouge. Eclairage général par tubes fluorescents, lampes Disderot à incandescence pour les tables de dessinateurs.

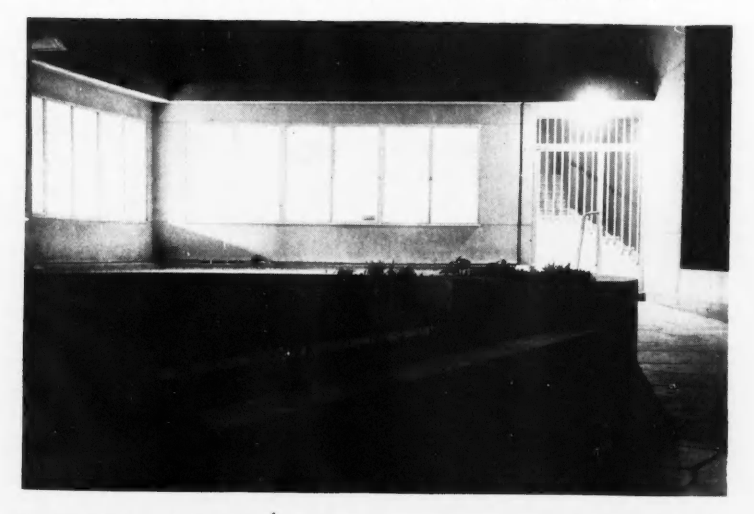


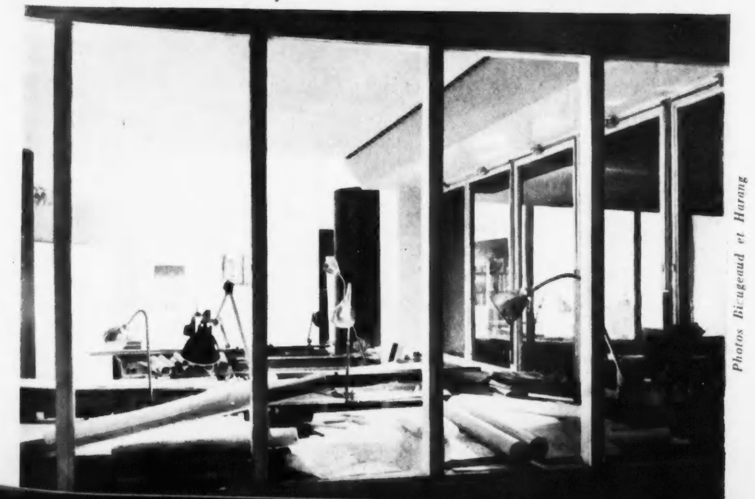


P. GUARICHE, M. MORTIER, J.-A. MOTTE, J. DOMPS



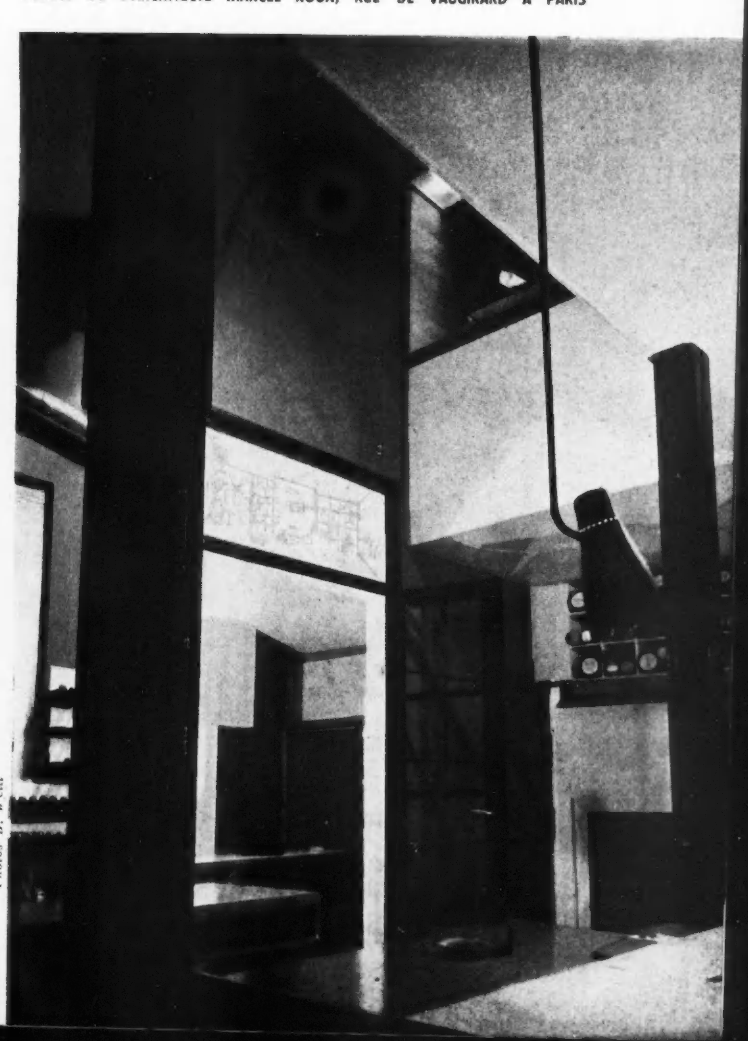
AGENCE DES ARCHITECTES BOILEAU ET LABOURDETTE RUE DE L'YVETTE A PARIS





Photos Bicugeaud et Harang

AGENCE DE L'ARCHITECTE MARCEL ROUX, RUE DE VAUGIRARD A PARIS



Photos B. Weill



AGENCE DE L'ARCHITECTE JEAN DE MAILLY, RUE MICHEL-ANGE A PARIS

AGENCE DE L'ARCHITECTE JEAN SEBAG, AVENUE MARCEAU A PARIS







Photos Bertrand Weill



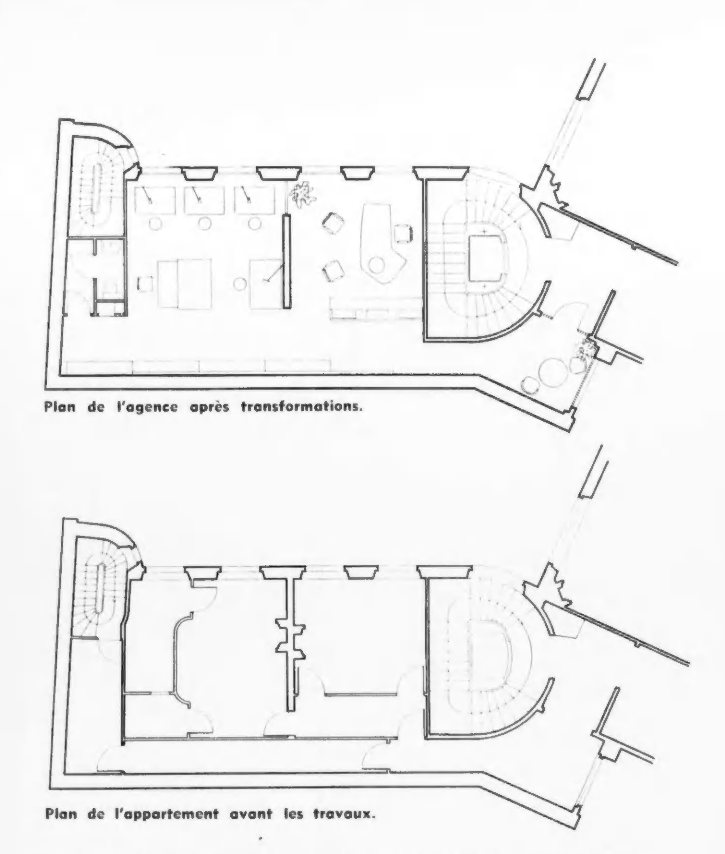
Photos R. Duprat

L'architecte disposait d'un terrain sis à l'arrière d'un immeuble parisien, entre mitoyens et dégagé au Sud-Est sur un parc voisin.

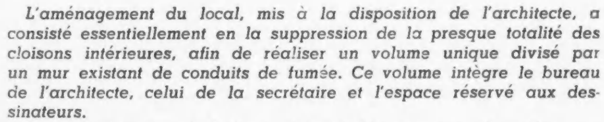
Une cour d'entrée a été créée entre l'immeuble existant et le nouvel immeuble sur laquelle s'ouvrent les façades services de ce dernier. Dans cette cour, quatre garages sont destinés aux copropriétaires.

L'agence de l'architecte s'étend à rez-de-chaussée en forme de L au pourtour d'un jardin intérieur sur lequel elle est largement ouverte. La pénétration de cet espace vert dans l'architecture intérieure est assurée au maximum par un vitrage continu et les jeux de dallages et de murs colorés. Des portes pliantes libèrent entièrement la façade du bureau personnel de l'architecte. Les façades séjours des étages s'ouvrent sur ce jardin intérieur. Au premier étage, l'appartement de l'architecte bénéficie d'une grande terrasse audessus du bureau de dessin. Trois autres étages sont distribués en appartements.





Plan de l'agence après transformations.



Plan de l'appartement avant les travaux.

L'aménagement du local, mis à la disposition de l'architecte, a consisté essentiellement en la suppression de la presque totalité des cloisons intérieures, afin de réaliser un volume unique divisé par un mur existant de conduits de fumée. Ce volume intègre le bureau de l'architecte, celui de la secrétaire et l'espace réservé aux dessinateurs.

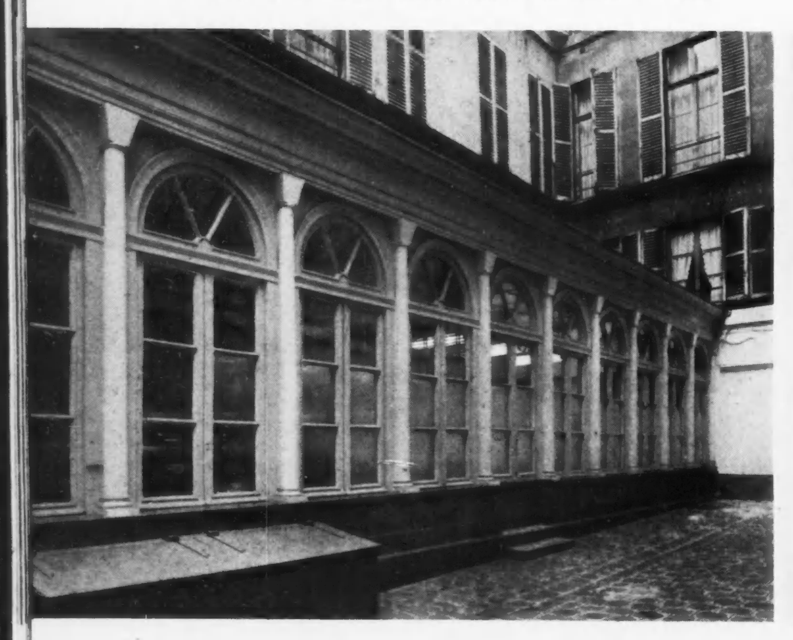
La polychromie générale a été étudiée en vue de créer une ambiance très vivante et favorable au travail : murs blancs, sol en lino bleu, meubles métalliques noir, blanc gris et meubles en chêne naturel. La porte d'entrée en aluminium a été réalisée par Douzille ; les parois de béton translucide en briques de verre Dindeleux ; stores Kirsch. L'équipement comporte un bureau, des meubles de rangement, fauteuils et tabourets de dessin des Ateliers Jean Prouvé. La bibliothèque à éléments modulés, isolant le bureau de l'architecte, est de Charlotte Perriand, Martha Villeger et Jean Prouvé ; les portes de gaines et de radiateurs sont de Pierre Faucheux ; l'éclairage fluorescent a été étudié par Salomon, Ingénieur-conseil. Dans l'entrée, chaises de Saarinen et table de Hans Bellmann éditées par Knoll.

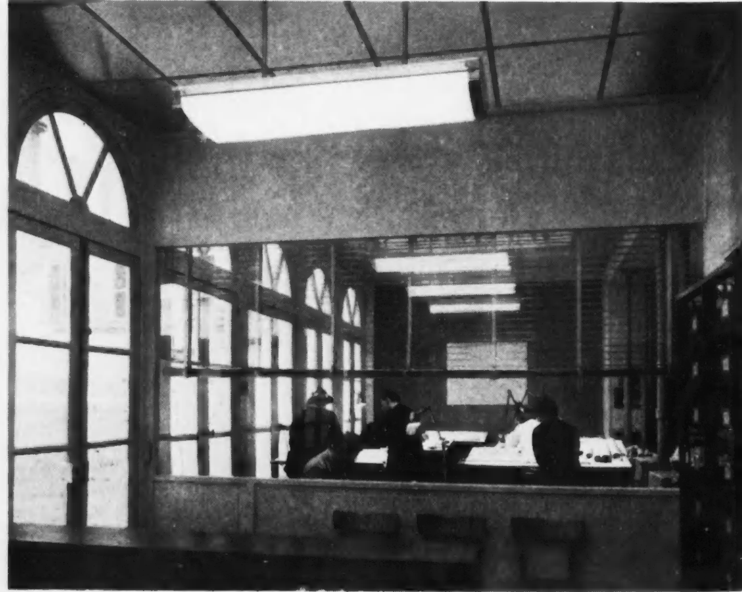


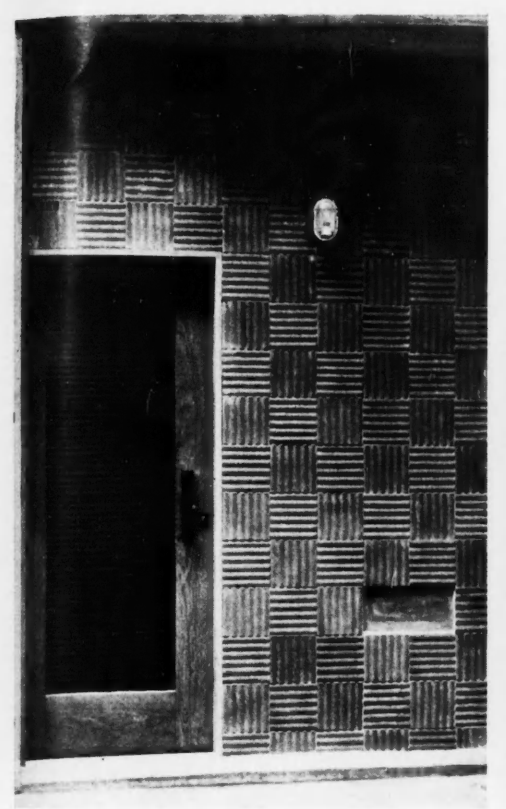
Photos B. Weill

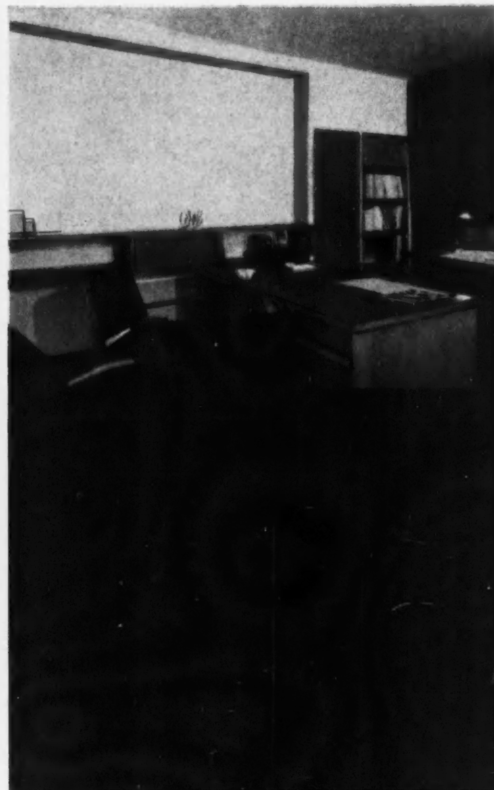
AGENCE DE L'ARCHITECTE ANDRÉ SIVE, RUE VAUQUELIN A PARIS

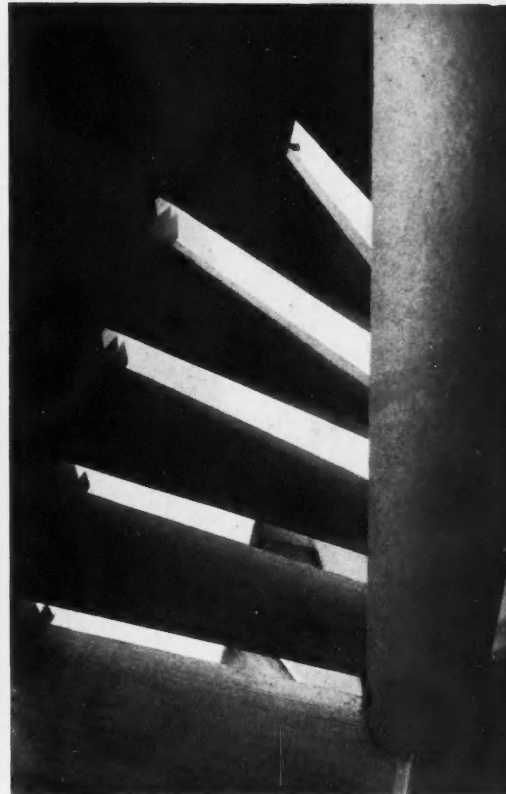
AGENCE DE L'ARCHITECTE PIERRE VAGO, QUAI VOLTAIRE A PARIS







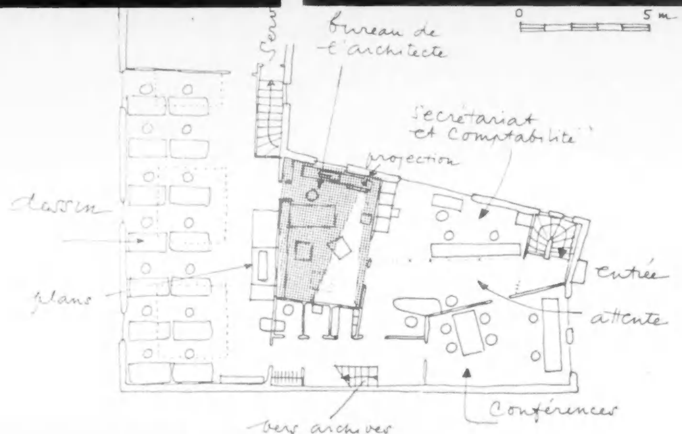




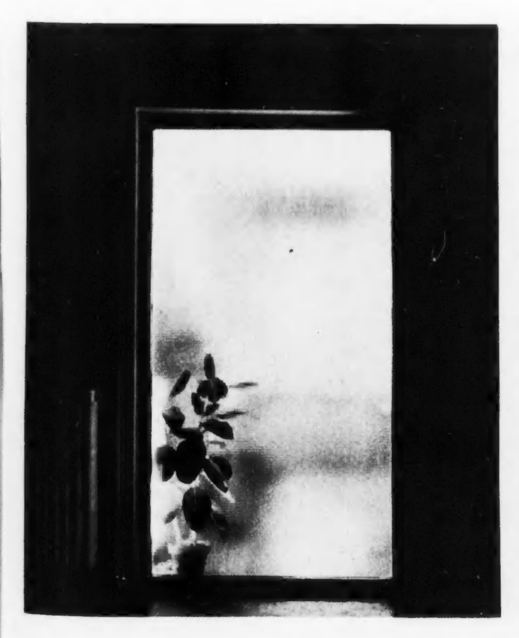
André Sive a installé son agence dans un local industriel derrière le Panthéon.

Le parti est fonctionnel : les rapports avec l'extérieur d'une part, les études d'autre part ; le bureau de l'architecte est situé entre les deux éléments (voir plan ci-contre).

Escalier bois, cloisons Dufaylite-placo, sols linoléum et plastifeutre, chauffage central au gaz, éclairage fluorescent et incandescent combinés.



AGENCE DE L'ARCHITECTE B. HENRI ZEHRFUSS, RUE ARSÈNE-HOUSSAYE A PARIS





L'AGENCE DE TROIS ARCHITECTES A MEXICO

Cette agence a été étudiée en fonction d'un terrain en forme de parallélogramme allongé. Les architectes ont tiré le meilleur parti de ce terrain grâce à la répartition judicieuse de trois constructions indépendantes, liées par des zones de verdure.

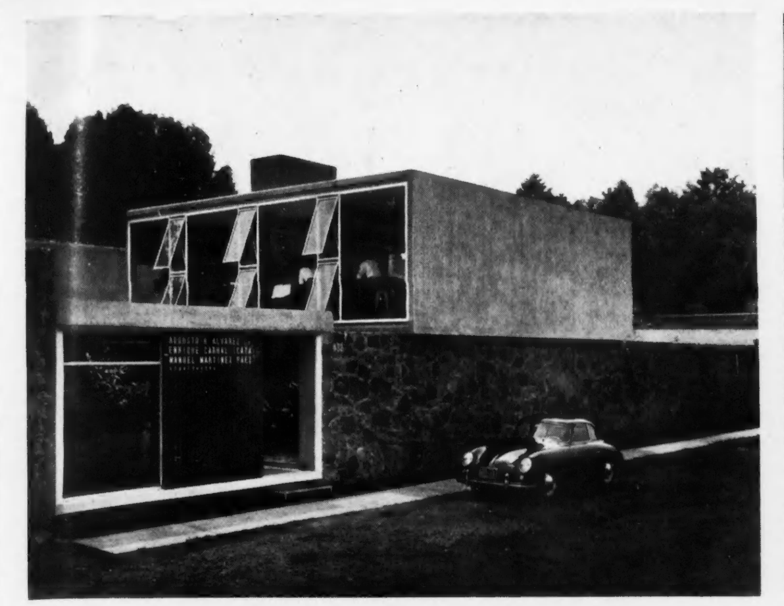
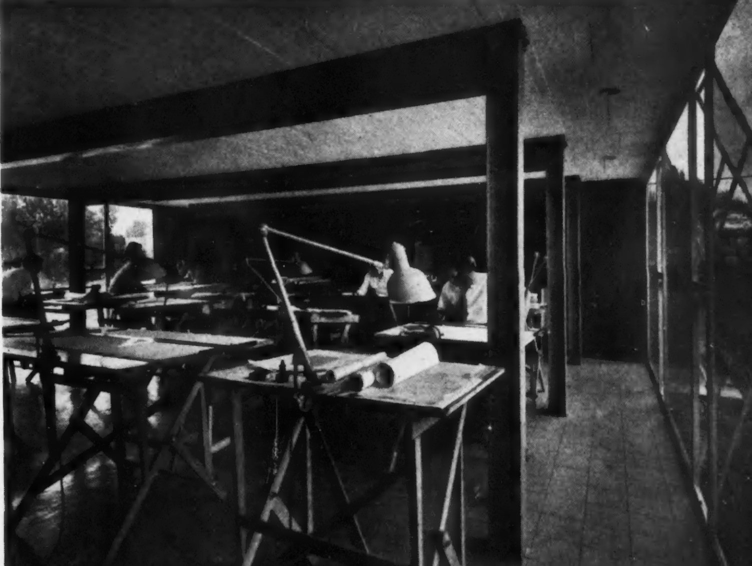
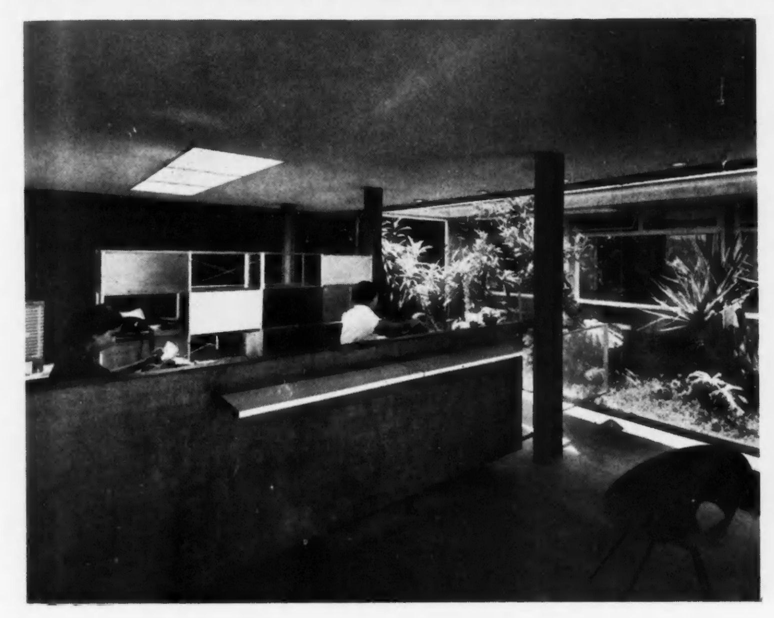
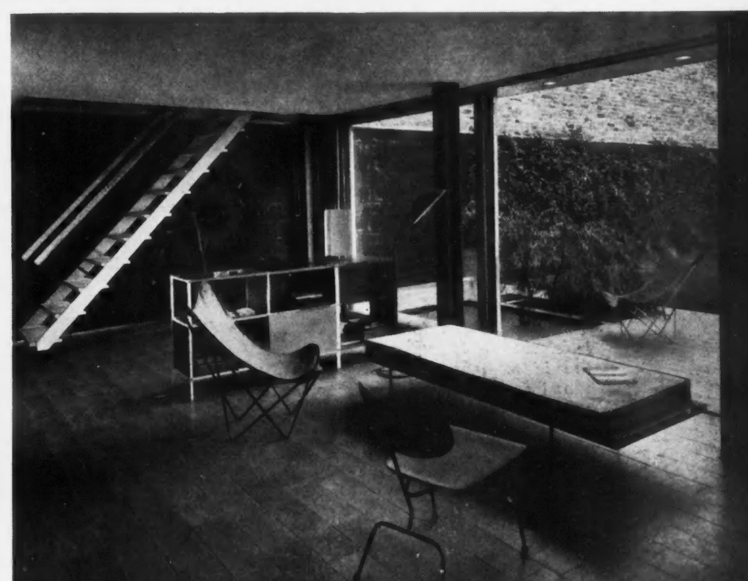
Le corps de bâtiment principal abrite l'agence proprement dite ; sa valeur sur le plan architectural réside dans la pureté du volume et la netteté de l'exécution. Pourtant, tout a été conçu dans un esprit de grande simplicité et cette même simplicité se retrouve dans le choix des matériaux. Sur le plan fonctionnel, on notera le double éclairement de la salle de dessin et la ventilation naturelle obtenue par les panneaux vitrés ouvrants. La salle d'attente et les bureaux sont au rez-de-chaussée.

Les bâtiments ouvrent uniquement sur les jardins, ce qui a permis d'établir une liaison, entre les espaces intérieurs et extérieurs, au moyen de larges panneaux vitrés.

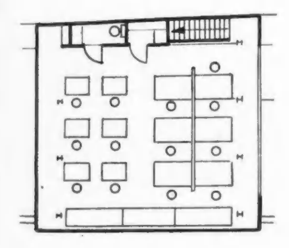
Du point de vue plastique, l'affirmation, dans la salle de dessin, des éléments métalliques de la structure a permis d'obtenir un rythme intéressant souligné par la couleur. Un très heureux effet est obtenu également par l'opposition des divers matériaux : moellons, bois, métal et vitres. Les éléments du mobilier intégré ou mobile ont été étudiés par les architectes en harmonie avec l'ensemble.

Documents Arquitectura. Photos Zamora

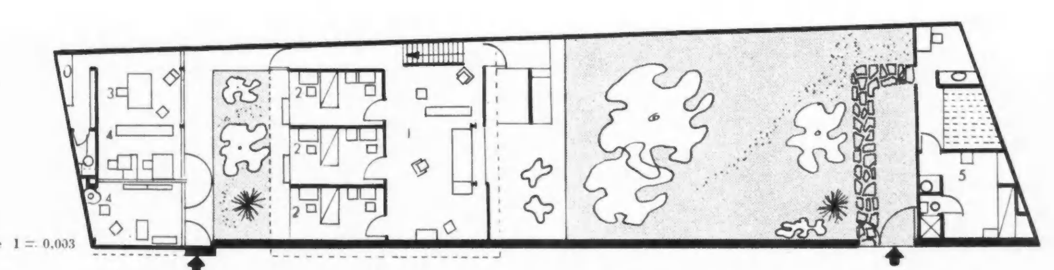


AUGUSTO H. ALVAREZ, ENRIQUE CARRAL ICAZA, MANUEL MARTINEZ PAEZ

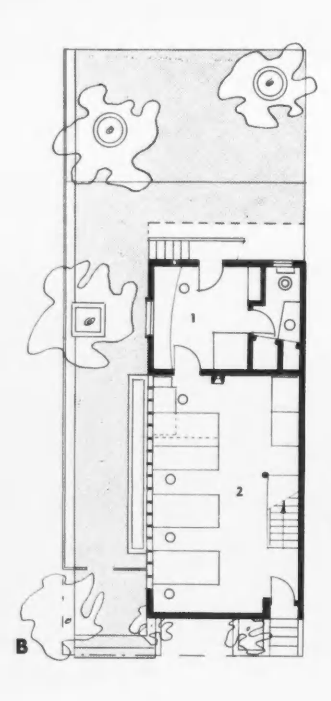


Etage : Salle de dessin.



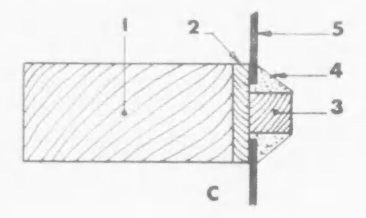
Rez-de-chaussée : 1. Salle d'attente. 2. Bureaux. 3. Comptabilité. 4. Secrétariat. 5. Chambre, cuisine, salle d'eau.





AGENCE DE L'ARCHITECTE MARIO CORBETT A SAN FRANCISCO

Cette agence a fait l'objet d'une remodélation intérieure de locaux existants. L'architecte en a tiré le meilleur parti et, dans sa simplicité a réussi à créer une ambiance extrêmement vivante et agréable.







A Plan initial : 1. Séjour. 2. Chambre. 3. Cuisine. 6. Salle de bains.

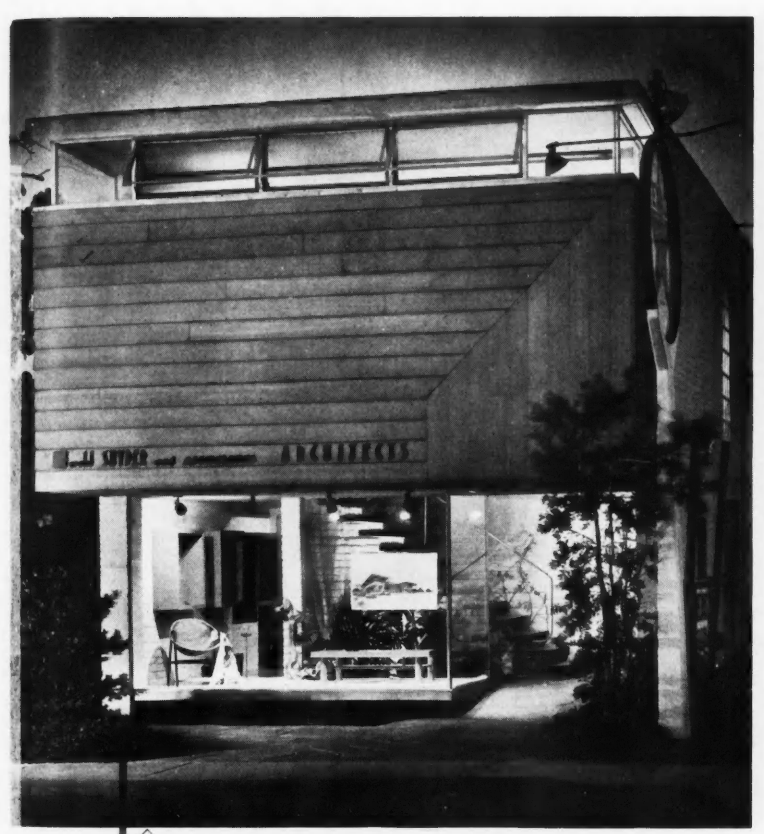
B Plan remodelé de l'agence : 1. Salle de conférences. 2. Salle de dessin.

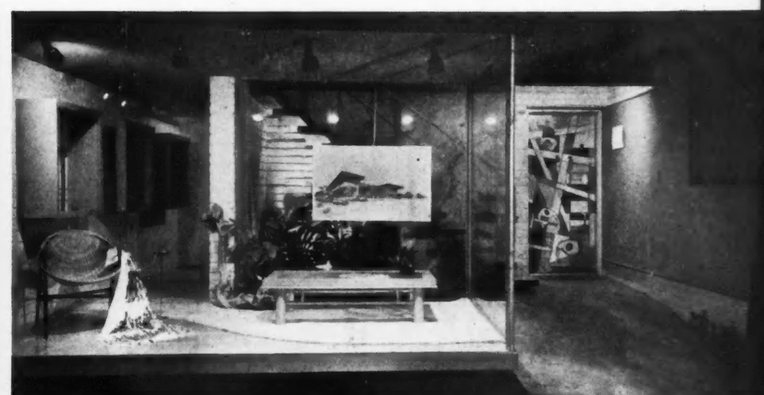
C Détail du panneau vitré de la salle de dessin au nord : 1. 2 et 3. Revêtement de sapin rouge d'épaisseurs différentes. 4. Vitrage composé. 5. Glace factrolite.

Cette agence, établie sur un plan en longueur, comprend essentiellement : salle d'exposition, bloc de bureaux et salle de dessin liés par un patio intérieur et une loggia.

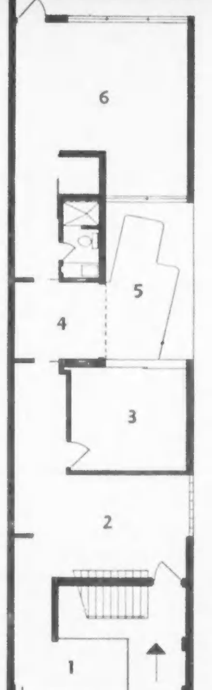
Structure en béton armé, revêtement extérieur en panneaux de sapin rouge, large emploi de panneaux vitrés permettant, depuis la rue, de voir l'ensemble de la vitrine et de la salle d'exposition.

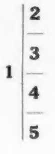
AGENCE DE L'ARCHITECTE WAHL SNYDER A MIAMI







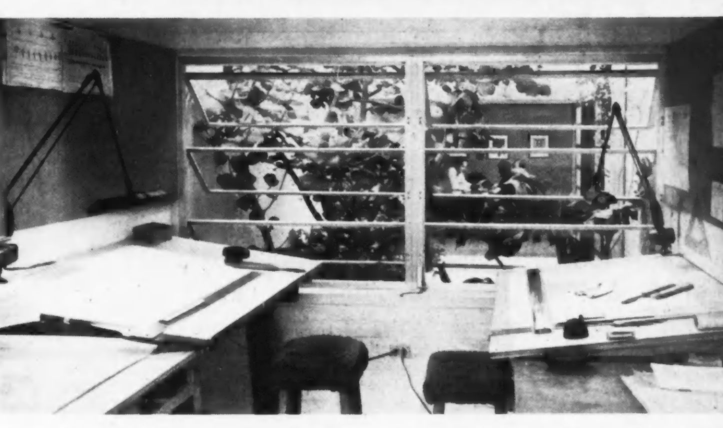






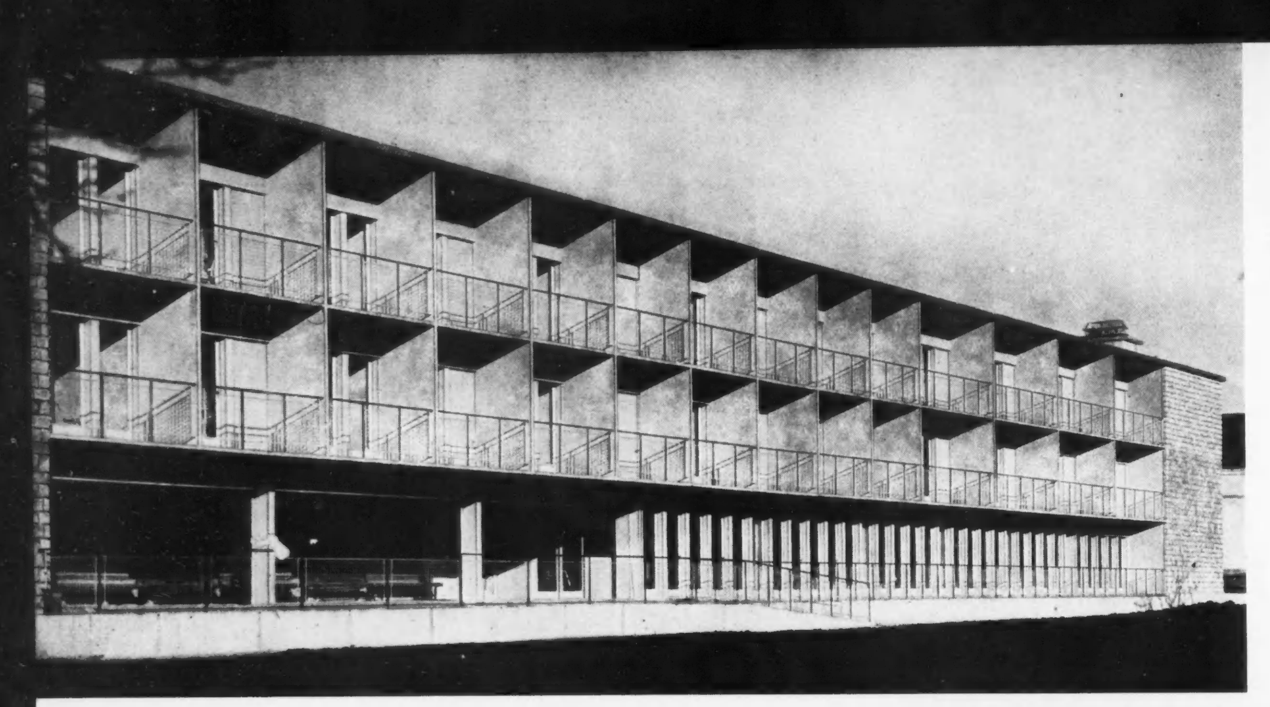
1. Façade sur rue, vue de nuit montrant la vitrine d'exposition entièrement vitrée reposant sur une dalle de béton en porte à faux. Revêtement de la partie haute en lattes de sapin rouge. 2. Détail de l'entrée. On notera le mural sur la porte en contreplaqué conduisant à l'escalier des bureaux. 3. Le Secrétariat. Des marches en porte à faux pénètrent dans le mur porteur et permettent une présentation d'objets. 4 et 5. La salle de dessin ouvrant sur le patio au travers duquel on aperçoit le bloc de bureaux à deux étages.

Rez-de-chaussée : 1. Vitrine. 2. Salle d'exposition. 3. Bureaux. 4. Loggia. 5. Patio. 6. Salle de dessin.



Photos J. Hankowski.





Plan du rez-de-chaussée :

1. Terrasse couverte. 2. Salle de réunions. 3. Salle à manger. 4. Office. 5. W-C. 6. Circulation. 7. Rampe d'accès aux étages.

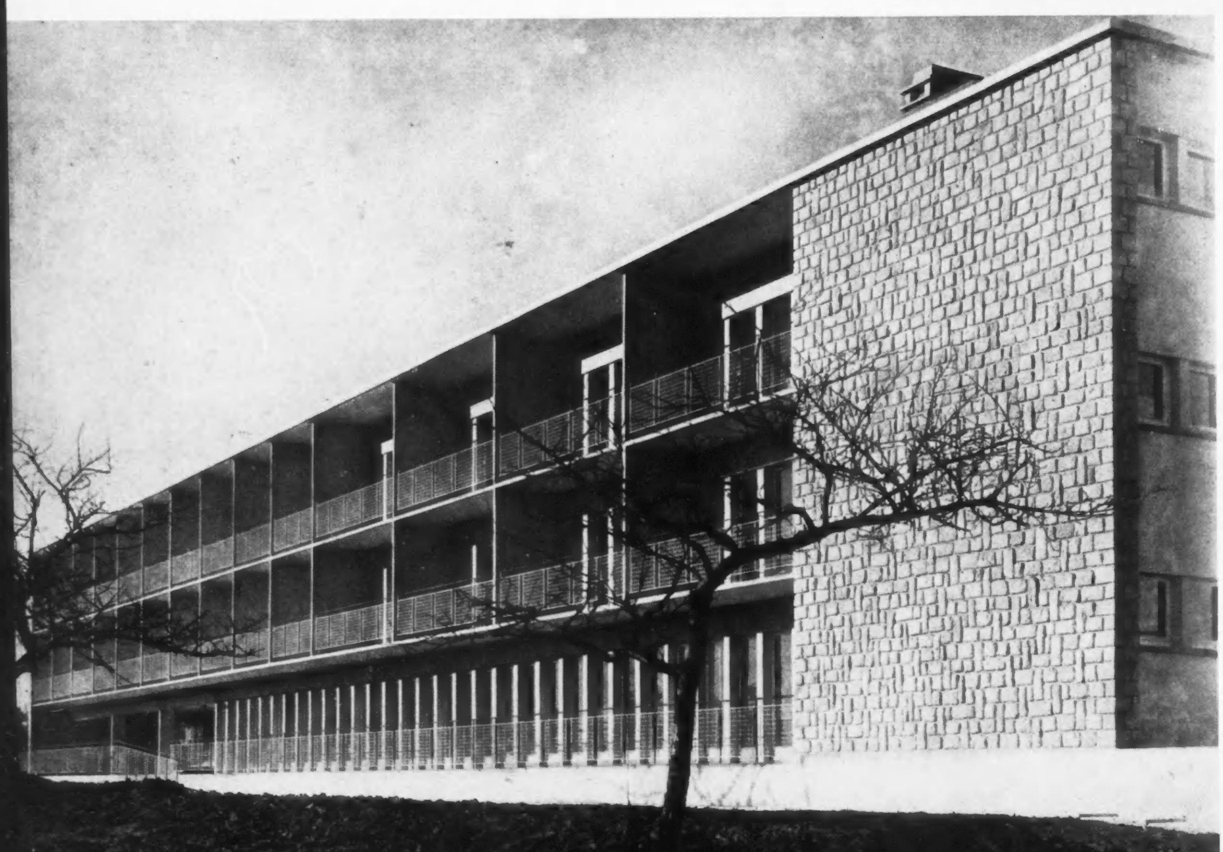
Plan des étages :

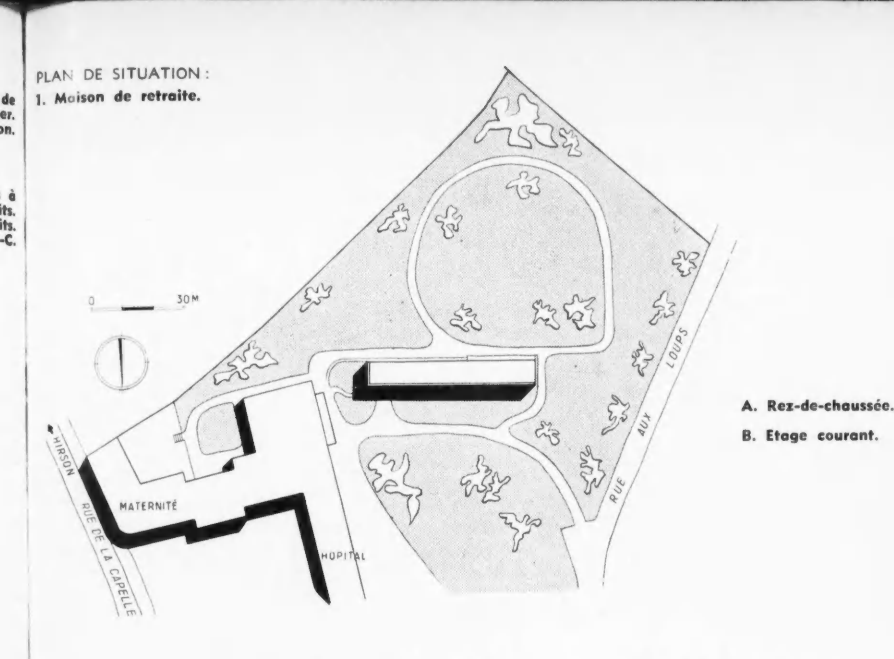
7. Rampe d'accès. 8. Chambres à un lit. 9. Chambres à deux lits. 10. Chambres à quatre lits. 11. Bains-douches. 12. W-C. 13. Circulation.

MAISON DE RETRAITE DE L'HOPITAL-HOSPICE D'HIRSON

RAYMOND FISCHER, ARCHITECTE
PAUL COVES, ARCHITECTE D'OPÉRATION

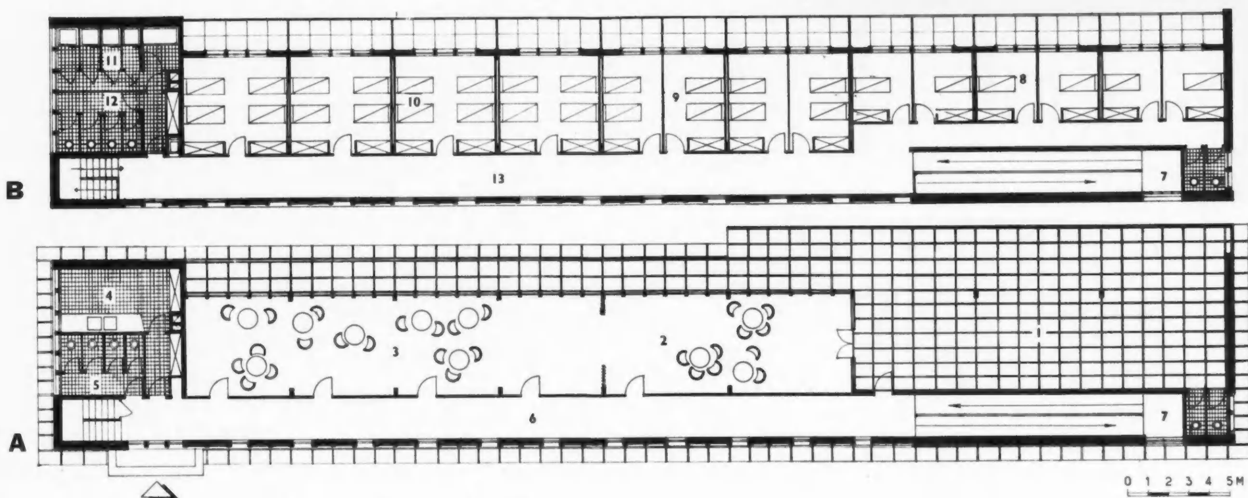






PLAN DE SITUATION :
1. Maison de retraite.





A. Rez-de-chaussée.

B. Etage courant.

En 1952, le Conseil Général de l'Aisne décida la suppression de l'hospice départemental de Montreuil-sous-Laon et son remplacement par des établissements cantonnaux.

Cette mesure avait pour but de maintenir les vieillards dans la région où ils avaient toujours vécu et d'empêcher ainsi leur isolement, leur permettant des contacts avec leur famille.

L'ancien hospice, dont la création remontait au premier Empire, avait été détruit par la guerre. Il avait gardé, tant dans la disposition des lieux que dans ses règlements l'esprit de son origine. Les femmes et les hommes étaient séparés, vivaient en dortoirs et prenaient leurs repas dans des réfectoires. Ils ne jouissaient d'aucune indépendance. L'Assemblée départementale décida d'édifier de nouveaux bâtiments, près des hôpitaux-hospices, de manière à diminuer les frais de gestion. Cet établissement devait pouvoir mettre à la disposition des vieillards des chambres particulières, des chambres pour ménages et des pièces à 4 lits, l'état de certaines personnes âgées nécessitant une vie en commun. Elevé dans un parc, exposé en plein soleil, il offre aux pensionnaires une vue très dégagée sur la forêt voisine. Tournant délibérément le dos aux bâtiments de l'hôpital, la maison de retraite est pourvue d'un accès indépendant.

Au rez-de-chaussée ont été répartis le séjour et la salle de réunion prolongés par une grande terrasse couverte. Dans la salle à manger où les pensionnaires prennent leur repas par petites tables, les fauteuils, sièges et tables sont en tubes et matière plastique de couleurs vives. Dans la salle de réunion : bibliothèques, appareils de radio et de télévision et tables de bridge.

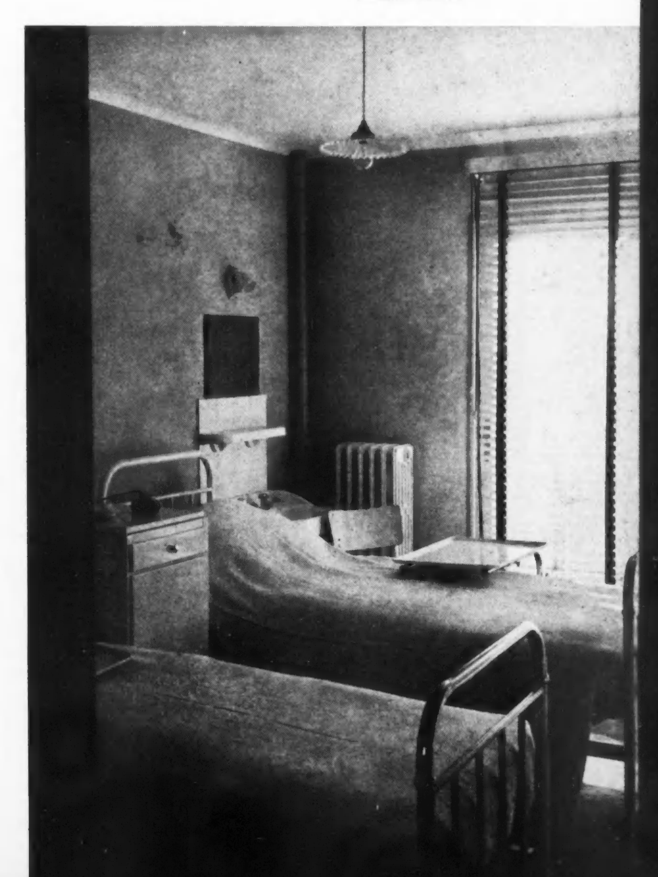
On accède aux chambres, situées aux étages, par une rampe en pente douce, Chaque chambre est pourvue d'une loggia privée, d'un volume de rangement et d'un lavabo avec eau chaude et froide. Le mobilier est rationnel : lits métalliques, matelas à ressorts, tables et jalousies en matière plastique. Des écouteurs de radio sont placés aux têtes de lits.

L'insonorisation est obtenue au moyen d'épais tapis en caoutchouc.

Pour rendre le bâtiment plus attrayant, toutes les pièces sont polychromées. Les menuiseries extérieures et intérieures sont peintes en blanc. Les murs de la terrasse couverte sont en rouge vif. Les garde-corps métalliques rouge et blanc.

Les teintes vives créent une atmosphère.

Ossature en béton armé et murs en moellons du pays. Couverture en terrasse.



d
1

es,
es.
é

-53